This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

~~NS. 8 q. 29~~

TAYLOR INSTITUTION

DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA

REP. F. 12 241

~~A/A 5355 A. 1~~

N 50

74-2

1410

HISTOIRE

DES

PROGRÈS DE LA GRAMMAIRE

EN FRANCE

HISTOIRE

DES

PROGRÈS DE LA GRAMMAIRE

EN FRANCE

DEPUIS L'ÉPOQUE DE LA RENAISSANCE JUSQU'A NOS JOURS

PAR

ARTHUR LOISEAU

Docteur ès-lettres de la Faculté de Paris,
Agrégé de l'Université,
Membre titulaire de la Société Académique de Maine-et-Loire,
Professeur au Lycée de Vanves (Seine).

PARIS

LIBRAIRIE D'ERNEST THORIN

Libraire du Collége de France et de l'École Normale Supérieure,

RUE DE MÉDICIS, 7

1875

LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
16 APR 1951
OF OXFORD

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

FASCICULE I.

Pages.

AVANT-PROPOS 1

CHAPITRE I. — Des **Lettres**, de l'**Alphabet**, et de la **Prononciation** 2

I. Premières grammaires de la langue française..... 2
II. Lettres et Alphabet..... 5
III. Prononciation des Voyelles..... 5
IV. Prononciation des Diphtongues..... 14
V. Prononciation des Consonnes..... 19

CHAPITRE II. — De l'**Article**..... 42

I. Origine et rôle de l'Article dans les langues anciennes 42
II. Comment on suppléait à l'Article en latin..... 46
III. De l'Article en français jusqu'à la fin du XVIe siècle. 48
IV. De l'Article en français au XVIIe siècle..... 53
V. De l'Article en français depuis le XVIIIe siècle..... 57

CHAPITRE III. — Du Nom dit **Substantif**..... 64

I. Définition et classification des Noms..... 64
II. Des Noms propres. — Origine de ces noms..... 66
III. Des Noms appellatifs ou communs..... 76
IV. Des Substantifs en général (primitifs, dérivés, composés, absolus, augmentatifs et diminutifs)..... 81
V. De l'Étendue et de la Signification dans les Noms (Compréhension et Extension)..... 87
VI. Du Genre dans les Noms..... 88
VII. Du Nombre dans les Noms..... 93
VIII. Du Cas dans les Noms..... 98

FASCICULE II.

CHAPITRE IV. — Du Nom dit **Adjectif**..... 1

I. Origine et rôle de l'Adjectif..... 1
II. Classification des Adjectifs..... 6
III. Du Genre, du Cas et de l'Accord dans les Adjectifs. 9
IV. Du Nombre dans l'Adjectif..... 15
V. Divers Degrés de qualification dans les Adjectifs.... 16
VI. Place de l'Adjectif..... 22
VII. Fonctions diverses de l'Adjectif..... 24
VIII. Des Compléments de l'Adjectif..... 26

CHAPITRE V. — Du **Pronom**..... 27

I. Définition..... 27
II. Classement et fonctions du Pronom jusqu'au XVe siècle 30
III. Classement et fonctions du Pronom pendant le XVIe siècle..... 39
IV. Classement et fonctions du Pronom pendant le XVIIe siècle..... 41
V. Classement et fonctions du Pronom depuis le XVIIIe siècle..... 50

CHAPITRE VI. — Du **Verbe**..... 53

I. Nature du Verbe..... 53
II. Verbe substantif Être..... 58
III. De la Conjugaison en général. — Classification des Verbes français..... 59
IV. Des Temps..... 70
V. Des Modes. — Modes personnels..... 79
VI. Des Modes impersonnels. — De l'Infinitif..... 91
VII. Des Participes en général. — Participe présent.... 99
VIII. Participe passé..... 103

FASCICULE III.

CHAPITRE VII. — De l'**Adverbe**..... 3

I. Nature de l'Adverbe..... 3
II. Classification des Adverbes..... 10
III. Locutions adverbiales..... 34

CHAPITRE VIII. — De la **Préposition**..... 36

I. Nature de la Préposition..... 36
II. Classement des Prépositions..... 41

CHAPITRE IX. — De la **Conjonction**..... 65

I. Nature de la Conjonction..... 65
II. Classement des Conjonctions..... 69
III. Place des Conjonctions..... 81

REMARQUE sur l'**Interjection**..... 82

CHAPITRE X. — De l'**Orthographe**..... 83

I. Définition. — Généralités sur les réformes de l'Orthographe..... 83
II. Essai de réforme au commencement du XVIe siècle.. 85
III. Essais de réforme de Meigret et Pelletier..... 88
IV. Essais de réforme de Ramus..... 89
V. Essais de réforme au XVIIe siècle (Port-Royal et Duclos)..... 90
VI. Essais de réforme de Régnier-Desmarais, Dangeau, Dumarsais et de l'Académie Française en 1762... 92
VII. Essais de réforme de Beauzée au XVIIIe siècle..... 95
VIII. Essais de réforme au XIXe siècle..... 97
IX. Conclusion. — Réformes désirables à faire dans l'orthographe..... 98

Cet ouvrage est extrait des *Mémoires de la Société Académique de Maine-et-Loire*, tome XXVII, page 205, tome XXIX, page 63 et tome XXXI, page 167.

Le 1er fascicule comprend l'extrait du tome XXVII, le 2e fascicule celui du tome XXIX et le 3e l'extrait du tome XXXI.

PROGRÈS

DE LA

GRAMMAIRE EN FRANCE

DEPUIS LA RENAISSANCE JUSQU'A NOS JOURS.

AVANT-PROPOS.

M. B. Jullien, dans la première de ses *Thèses de grammaire*, a résumé en quelques pages l'histoire, si curieuse à tous égards, des progrès de la grammaire, depuis la Renaissance jusqu'à nos jours; mais ce n'est là que le germe d'un travail beaucoup plus important, qu'il signale à notre attention, en nous recommandant « de nous attacher exclusivement aux doctrines des « grammairiens philosophes, non à celles des livres « faits pour l'enseignement de l'enfance; et de partir, « pour l'exposé de nos progrès, des grammaires latines « anciennes, qui ont été la source et le fondement des « nôtres [1]... »

C'est ce que nous nous sommes ici efforcé de faire.

[1] *Revue de l'Instruction publique*, n° du 13 septembre 1866.

Au lieu de répéter, à propos de chaque auteur, le nombre des parties du discours, la définition de chacune, les différences ou les accidents qu'on y remarque, etc..., comme l'a fait M. Ch. Livet [1], nous avons préféré diviser notre livre d'après les parties que nous admettons nous-même dans la grammaire, et montrer, relativement à chacune, les progrès faits dans les idées, les définitions et les règles, à l'aide du temps et des observations de grammairiens inventeurs, tels que Meigret, Ramus, les Estienne, Lancelot, Régnier-Desmarais, Dangeau, Buffier, Dumarsais, Girard, Duclos, Condillac, Beauzée, de Tracy, Littré, Jullien, etc.

Puisse ce travail, sans doute au-dessus de nos forces, répondre dans une certaine mesure à la confiance qui nous a été témoignée, et ne pas être trop indigne des juges compétents auxquels il s'adresse !

CHAPITRE I.

DES LETTRES, DE L'ALPHABET ET DE LA PRONONCIATION.

I.

Les premiers traités grammaticaux de la langue française commencent tous par une théorie des *lettres* et de leur prononciation. Si l'on se demande pourquoi les auteurs ont cru devoir entrer dans ces détails, supprimés chez la plupart des grammairiens modernes, on trouvera la réponse dans ces lignes, si justes, de M. Ch. Livet : « C'est chose légère et insaisissable que la « parole : l'orthographe en est rarement la notation

[1] *Hist, de la gram. et des grammairiens franç., au XVIe siecle.*

« exacte et précise, surtout à l'origine de la langue; « alors l'écriture procède avec des tâtonnements tels « qu'on a peine à saisir la véritable forme des mots « sous les divers déguisements qu'ils empruntent de la « mode du temps, de la bizarrerie des dialectes et du « caprice des scribes [1]. »

C'est ce que comprirent les grammairiens du XVIe siècle; ils essayèrent de discipliner ce désordre et enseignèrent en France, comme une langue morte, l'idiome national encore peu fixe; c'est-à-dire que, sans s'arrêter aux voix, aux articulations, à l'accent ni à la quantité, ils commencèrent par la prononciation absolue et relative de chaque lettre. C'était la méthode des grammaires latines.

Aussi, le premier traité grammatical sur la langue française, l'ouvrage de Jacques Dubois (Sylvius), paru en 1531, traite-t-il d'abord, et longuement, de l'emploi et de la prononciation des *lettres;* l'auteur entre même dans de minutieux détails sur la mutation des lettres étymologiques. Aussi, deux ans plus tard (1533), Charles de Bouvelles (*Carolus Bovillus*), s'occupant de la *variété du langage français*, expose-t-il une longue et savante théorie de la prononciation de chaque lettre. Meigret lui-même, le grand réformateur, fit paraître, en 1545, « *un traité touchant le commun usage de la « langue française;* auquel est débattu des faultes et « abus en la vraye et ancienne puissance des lettres. » C'est là qu'il lève l'étendard de la révolte orthographique et se fait le chef des néographes : « Je ne voy « point, dit-il, de moyen suffisant ni raisonnable « excuse pour conserver la façon que nous avons d'écrire « en français, parce que pour la confusion et abus des

[1] *Gram. franç. au XVIe siècle*, p. 499.

« letres, elles ne quadrent point entièrement à la pro-« nonciation; aussi avait-il faict finablement diligence « de trouver les moyens suivant lesquelz on pourra user « d'une écriture certaine, ayant tout seulement égard « à la prononciation françoise et à la vraye puissance « des letres [1]. » Dans sa *grammère françoeze*, revenant sur sa thèse favorite, l'accord de la prononciation et de l'écriture, il donne de nouveaux détails sur les sons des mots, les signes qui les représentent et l'assemblage des lettres qui concourent à les former.

J. Pillot, qui, en 1550, écrivait pour un Allemand un traité grammatical de la langue française; J. Garnier, qui, en 1558, destinait son *Institution de la langue française*, *ad illustrissimos Juniores Principes Landgravios*, auraient donc manqué doublement à leur premier devoir, s'ils n'eussent parlé des lettres et de leur prononciation.

En 1567 même, Ramus n'a pas omis cette importante question. Les deux grands savants de l'époque, Robert et Henri Estienne (1556-1582) ont donné un *Traité complet des lettres*. Vers 1584, Claude de Saint-Lien et Théodore de Bèze ont fait chacun en latin un *Traité sur la prononciation des lettres françaises*. Enfin, à la date de 1606, on réimprimait un ouvrage remarquable sur la *parenté et la permutation des lettres en elles*, du Troyen, Jean Passerat, successeur de Ramus au collége de France, lecteur de Charles IX et poète distingué. Bien que ce livre soit particulièrement destiné à faciliter la lecture des auteurs latins, le soin que Passerat a mis à le composer prouve que l'alphabet latin, dont le nôtre n'est que la copie [2], avait, en traversant les

[1] Meigret, *Préface de son Traité touchant l'Escriture.*

[2] Dutrey, *Nouv. gram. de la lang. lat.*, p. 1.

siècles, subi bien des modifications, bien des altérations même, et que la grande question d'une prononciation exacte et uniforme était encore à l'ordre du jour.

II.

Dans le principe, notre alphabet se composait de vingt-deux lettres seulement; car le *j* se confondait avec l'*i*, le *v* avec l'*u*, et le *k* n'avait pas encore été emprunté aux Grecs. Souvent aussi l'*y* s'employait indistinctement pour *i* : d'où cinq voyelles, au lieu de sept : *a*, *e*, *i*, *o*, *u*. Les autres lettres sont consonnes.

A les comparer dans leur ensemble, les trois alphabets grec, latin et français ont, dans nos grammaires, à peu près le même nombre de lettres; mais M. Egger ne voit là qu'une coïncidence fortuite, car le plus rapide examen montre que chacun d'eux possède des sons et des lettres qui manquent aux deux autres. Certaines lettres font double emploi, comme en latin le *c* et le *k*, et en français, dans beaucoup de mots, le *g* et le *j* [1].

III.

Si maintenant nous passons à la prononciation et au rôle de chaque lettre, prise isolément, nous serons frappé du soin que nos premiers grammairiens ont mis à en parler, et nous pourrons nous faire une idée juste des théories grammaticales auxquelles notre alphabet a donné lieu.

Commençons par les voyelles :

A. On s'est d'abord contenté de dire que c'est un son fort clair, provenant du gosier; puis, on a proclamé que l'*a* est mis en tête des voyelles, parce que sa pro-

[1] *Notions élém. de gram. comp.*, p. 8.

nonciation est plus mâle, plus franche, plus haute et plus aiguë que celle des autres [1].

Un demi-siècle plus tard seulement nous trouvons les différentes annotations de la voyelle *a*. En 1660, MM. de Port-Royal ont dit que chacune des voyelles pouvait être brève ou longue, ce qui causait une variété assez considérable dans le son [2]; et Duclos cite, comme exemple, *Paul*, où il est aigu et bref; puis *hau*teur, où il est grave et long [3]. Cette remarque de Duclos prouve que l'on confondait encore, à cette date, les voyelles proprement dites avec les diphthongues. Combien est plus juste la distinction de Desmarais! « En « quelques mots *a* se prononce long, comme dans celui « de *age*, qui par cette raison s'écrivait autrefois avec « deux *a;* tandis qu'en quelques autres mots, comme « ceux de *cage* et de *sage*, il se prononce bref [4]. » Toutefois Desmarais n'a pas vu qu'il prenait la cause pour l'effet [5]. D'ailleurs, dans le vieux français, ce mot se disait *édage*, de *œtaticum*, lequel s'est changé en *eage* et *âge* [6]. Les modernes vont plus loin : *a* est long dans *pâte*, et bref dans *patte*, parce qu'il est suivi de deux *t;* du reste, c'est une remarque générale que nous ferons tout de suite : en français, contrairement au latin, les voyelles sont communément brèves lorsqu'elles sont suivies de deux consonnes. A cet exemple on peut ajouter : *her–*

[1] Jean Godard, *la Lang. franç.*, Lyon, 1620, ch. VI, p. 61.

[2] *Gram. gén. et raisonnée*, Hachette, 1846, p. 6.

[3] *Remarques sur la gram. gén. et raisonnée.*

[4] *Traités de grammaire*, p. 10.

[5] *Essai de grammaire gén. des lang. Indo-Européennes*, par Adolphe d'Assier, p. 47.

[6] *Nouvelles leçons de la science du langage*, par Max. Müller, t. I, p. 315.

bette, *maisonnette* [1]. Les Angevins commettent donc une faute contre une règle générale de prononciation, quand ils disent *âffreux* pour *affreux*. Desmarais est plus explicite encore dans un autre passage. Il nous dit que *a* est long, quand il est suivi d'un *s*, qui ne se prononce pas; et bref, quand il est suivi d'un *s*, qui se prononce : *asne*, *blasme*; *faste*, *désastre*. C'est postérieurement que l'*s* des deux premiers exemples a été remplacé par l'accent circonflexe, de même que dans le mot *pâte*, qui s'écrivait *paste*, du latin *pastus*.

M. B. Jullien, pour assimiler sans doute l'*a* à l'*e*, remplace les qualificatifs *long* et *bref* par *ouvert* et *fermé* et indique les accents à mettre sur nos *a* ouverts [2].

Devant une autre voyelle, *a* garde quelquefois le son qui lui est naturel : *Caen*, que l'on prononce : *Can; paon*, *pan*, c'est-à-dire qu'il a le son faible, comme lorsqu'il est suivi d'un *m* ou d'un *n*, selon la juste remarque de Dubois (Sylvius) [3].

Les philologues ne se sont pas bornés à établir les différents sons que prenaient nos voyelles, ils ont aussi recherché la provenance de nos lettres. C'est ainsi qu'on a découvert que l'*a* français venait : 1° d'un *a* latin originaire accentué, comme dans ch*a*mbre (c*à*mera), *â*ne, (*à*sinus); ou d'un *a* atone : s*a*lut (s*a*lùtem), p*a*rer, (p*a*ràre); 2° d'un *e* originaire accentué : luc*a*rne (luc*é*rna), lézard (lac*é*rta); ou atone : M*a*yenne (M*e*duana), *ma*rchand (m*e*rcantem); 3° d'un *i* originaire accentué : *la*ngue (*li*ngua), s*a*ngle (*ci*ngulum), s*a*ns (s*i*ne); ou atone : *ba*lance (*bi*lancem), s*a*nglot (*si*ngultus) [4].

[1] Baudry, *Gram. comp. des langues classiques*, 1re partie, p. 10 et 11.

[2] *Cours supér. de gram.*, t. I, p. 30.

[3] *In ling. Gallic. Isagoge*, Paris, Rob. Estienne, 1531.

[4] Jacques Dubois, *in Gling. all. Isagoge*. Paris, 1531, p. 10, et surtout Aug. Brachet, *Gram. hist. de la lang. franç.*, p. 92.

E. On reconnaissait, à la fin du xve siècle, trois sortes d'E : l'*e* masculin, ay*mé*, félici*té*, qui serait mieux nommé *e* latin, puisqu'il se prononce comme dans la langue latine, sans acception de genre; 2° l'*e* féminin, justic*e*, fortun*e;* mais cela, depuis peu, car chez un ancien rhéteur, Pierre Fabri, de Rouen, on lit : « *nota* que le vulgaire françays n'a point encore mis de différence en escripture en *e* masculin et *e* feminin. » Claude de Saint-Lien, en 1584, dit formellement que l'*e* masculin diffère du féminin en ce qu'il doit toujours être marqué d'un accent aigu [1]. Nous devons à M. Littré cette remarque : « Il est souvent figuré par *ai* comme dans *je trompai*, par *ez*, *vous voyez;* il sonne d'une manière moins fermée, comme le premier *e* dans *été*, *sévère* [2]. » L'*e* féminin est soumis à l'apostrophe et à la synélèphe, ajoute J. Pillot : « par « apostrophe il ne s'écrit ni ne se prononce : *L'Esprit* « de mortification est en Christ; par synélèphe, il « s'écrit, mais ne se prononce pas : Fort*une* est varia*ble* « et aveugle [3]. » Toutefois l'*e* muet final d'un verbe se fait sentir quand il est suivi des pronoms *il* ou *elle* : dési*re il*, dési*re elle*. C'est seulement au xviie siècle que le *t* euphonique a été positivement réclamé, et dans l'écriture et dans la prononciation. « Il est aussi figuré par *ent*, dit Littré, comme dans *ils aiment*; et l'*e* muet sonnant, comme dans la voyelle *eu*, seulement un peu abrégée, dans *le*, *ce*, *me* [4]. » — 3° L'*e* qui tient le milieu entre *a* et *e*, comme *æ* des Latins, *ay* des Français. Pour ne pas le laisser sans nom, on peut avec quelque raison l'appeler *e* français. Pillot désirerait que les

[1] *De Pronuntiatione linguæ Gallicæ.*
[2] *Dict. de la lang. franç.*, t. II, p. 1257.
[3] *Gallicæ linguæ institutio*, p. 9, édit. de 1550.
[4] *Dictionnaire de la langue franç.*, t. II, p. 1257.

imprimeurs en fissent un *e* marqué d'une queue, comme ceci : e, *estres*, fe*n*e*s*t*r*e*s*, au*s*pre*s*. On voit donc apparaître ici, pour la première fois accentué, notre *e* ouvert. Mais n'oublions pas que pendant tout le XVIe siècle on a exprimé ce son à l'aide d'un *s* de provenance latine (fenestre, fe*n*e*s*t*r*a); mais ce n'est en définitive que le son *ei* de la vieille langue, que l'on a méconnu en prononçant cet *s* : il ame*i*ne, pro*m*e*i*ne.

Port-Royal signale la différence de son entre *mer*, abis*m*er et *nett*e*t*é, *ferré;* Lancelot fait aussi remarquer l'*e* muet du milieu du mot. Duclos met la chose en lumière en citant : t*ê*te, bon*t*é, et il rapproche du premier l'*e* bref de tete (*uber*) [1]. Ces deux *e* sont différents, sans doute; mais c'est par la durée qu'ils diffèrent. Restaut reconnaît, bien entendu, l'*e* ouvert, qu'il distingue même en *un peu ouvert* et en *fort ouvert* : *m*è*r*e, *m*è*r*e, g*u*erre, conq*u*ête, sup*r*ême, succès sont de la seconde espèce; mu*s*ette, fi*d*èle, tri*s*te*s*se appartiennent à la première [1]. « E ouvert est encore figuré par *aî* dans *faîte*, par *es* dans *les*, par *aix* dans *paix*, par *ais*, *aie*, *aient*, *j'aimais*, *monnaie*, ils *aimaient* [2]. »

A ces diverses sortes d'*e* ajoutons celui qui a le son de l'*a* ouvert, comme dans *fem*me, ar*dem*ment; faites entendre *fa*me, ar*da*ment [3].

Enfin, quand l'*e* précède un *a*, un *o* ou la diphthongue *au* dans une même syllabe, il perd ordinairement son propre son; en sorte que l'on n'entend plus que celui de l'*a* : ju*gea*, man*geons*, cha*peaux* [4].

Quant à l'origine de la voyelle *e*, elle est latine et triple, comme celle de l'*a*. Elle vient 1° d'un *e* origi-

[1] ***Méthode générale et raisonnée***, p. 7 et suivantes.

[2] ***Principes génér. de gram.***, p. 6.

[3] B. Jullien, ***Cours sup., de gram.***, t. I, p. 30, et Thurot, ***Mém. de l'Acad. des Inscrip. et Belles-Lett.***, 1873.

[4] Régnier Desmarais, ***Traité de gram. fr.***, p. 21.

naire accentué : cr*uel* (cru*dé*lis), esp*è*re (sp*é*ro); ou d'un *e* atone : *lé*gume (*l*egùmen), *s*emaine, vieux français *sep*maine (*sep*timàna); 2° d'un *a* originaire accentué : *pè*re (*pà*ter), c*hef* (*cà*put); d'un *a* atone : *ch*enil (*ca*nile); 3° d'un *i* accentué : *trè*fle (*tri*folium), *sec* (*sic*cus); d'un *i* atone : *me*ner (*mi*nàre), *me*nu (*mi*nutus [1]).

I. Voyelle, il a un son grêle, a-t-on dit, commun à toutes les langues, et « formé par les lèvres ouvertes, le dos de la langue dressé vers le palais et le larynx relevé en même temps [2]. » Consonne (et alors il paraît utile de le distinguer de *i* voyelle, en l'allongeant ainsi : *j*) [3] il a un son voisin de l'*h* français, mais avec un sifflement plus fort : *jalousie*, *jouer* [4]. Plusieurs grammairiens ont admis ensuite un i nasal; encore l'ont-ils borné à la syllabe initiale et négative, qui répond à l'*a* privatif des Grecs, au préfixe *ùn* des Allemands et au préfixe sonore des Latins ou des Italiens : Ἄμοιβος *ùn*dankbar, *in*gratus, *in*grat; mais Duclos ajoute que c'est un son provincial, qui n'est en usage ni à la Cour ni à la ville. D'ailleurs *in* négatif n'est jamais nasal, lorsqu'il est suivi d'une voyelle; car alors l'*i* est pur, et le *n* modifie la voyelle suivante : *in*utile, *in*ouï, *in*attendu [5]. Desmarais a étendu plus tard la remarque de Duclos à l'*m*, dans les mots où la syllabe *im* se trouve suivie d'un *m*, comme *im*médiatement, *im*mersion [6]; et M. E. Littré vient de formuler nettement la règle :

[1] Le Traité grammatical de J.Dubois (Sylvius), p. 21,—passim et Brachet, *Gram. hist.*, p. 94.

[2] Max Müller, *Nouv. leçons sur la science du lang.*, t. I, p. 149 et 150.

[3] Théodore de Bèze, *de Franc. ling. pronuntiatione.*

[4] J. Pillot, *Gallicæ ling. institutio*, p. 9. — Baudry, *Gram. comp.*, 1re partie, p. 194 et 195.

[5] *Remarques sur la gram. gén. de Port-Royal.*

[6] *Traités de gram.*, p. 32.

« Lorsque, dans une syllabe, l'*i* se joint à la consonne qui le suit sans être précédé d'une autre voyelle, il conserve sa prononciation naturelle, à moins que ce ne soit un *m* ou un *n* [1]. »

Cette lettre vient du latin *i*, *e*, *c*. 1° D'un *i* originaire accentué : sourc*i*l (super*c*ilium), am*i* (am*i*cus); ou d'un *i* atone : l*i*er (*li*gare); 2° d'un *e* originaire accentué : d*i*x (d*e*cem); 3° d'un *c*, ou, pour parler plus exactement, de la double consonne *ct*, qui se change en *it* : fa*c*tus, fa*it*; tra*c*tatus, tra*i*té.

Il convient de rattacher, comme on l'a fait, à une époque relativement moderne, l'*y* à l'*i*. Meigret avait déjà mis en usage l'*y*, lorsque le son de l'*i* est bref, comme dans la plupart des diphthongues où il ne s'efface pas : *moyen, royal;* mais les grammairiens de la fin du siècle ne l'ont pas suivi dans cette voie, et c'est seulement beaucoup plus tard qu'on a profité de son initiative. Toutefois, Robert Estienne s'est préoccupé de cette lettre, et même beaucoup, parce qu'elle se rencontre fréquemment dans la langue du temps et surtout des âges précédents. « L'*y*, dit-il, s'emploie au commencement des vocables où *i* viendrait seul, comme *yvraie*, *yver*, parce qu'il ne peut se joindre par sa forme avec la lettre suivante ». C'est bien là une remarque d'imprimeur, mais qui confirme l'idée juste de Meigret; aussi, ajoute-t-il qu'en général il sert à séparer des syllabes dans des cas douteux : env*oy*er, v*oy*age, au lieu de envoier, voiage. Ronsard confirme pleinement l'opinion de Robert Estienne, dans son Avertissement au lecteur, placé en tête de son *Art poétique* [2].

En somme, on voit que cette lettre tient lieu de deux *i* dans tous les mots où elle se trouve entre deux

[1] *Dictionnaire de la lang. franc.*, t. III, p. 1.
[2] Edit. de 1623, t. II, p. 1616.

voyelles ; car, dit Desmarais [1], « se partageant entre la voyelle de la première syllabe et celle de la seconde, elle les mouille presque également toutes deux ; exemple : appu*y*er, ess*uy*er ; à l'exception des mots *ayeul*, Ba*y*ard, b*ayonnette*, *cayeux* et *payen*, dans lesquels elle ne mouille que la dernière syllabe. »

O. Cette voyelle résonne sur la voûte du palais, mais avec un son moins clair que *a*, avec les lèvres un peu plus largement ouvertes, et la langue un peu levée [2]. Quelquefois elle est changée en la diphthongue *ou* : *nos*, n*ous* ; c*o*lor, c*ou*leur ; quelquefois même en *eu* : dol*o*r, doul*eu*r. Si l'on se demande la cause de cette irrégularité, comme l'a fait M. Burguy, dans sa *Grammaire de la langue d'oil* [3] et si l'on veut s'expliquer l'originale dérivation d*o*lor, d*ou*leur, doul*ou*reux ; voici la réponse : « le langage de Bourgogne avait *or*, dans tous les cas, *our eor*, ou *os* ; en Picardie, on disait *eur*, *our*, *ous*, comme dis*eur*, jong*leur*, de jacu*lator* ; en Normandie *ur* : don*nur*. Ces faits notés, la question se résout d'elle-même : les formes en *ou*, qui devinrent de jour en jour plus fréquentes, s'introduisirent avec le patois picard dans l'Ile-de-France, et prirent enfin droit de bourgeoisie dans la langue fixée [4]. » La preuve s'en trouve dans Vaugelas [5].

Plus tard, on a reconnu à l'*o* deux sons, l'un ouvert et l'autre fermé, qu'il serait plus juste de qualifier de *long* et de *bref*, puisque les exemples cités à l'appui de cette distinction sont : c*o*ste et c*o*tte, h*o*ste et h*o*tte. Arnauld et Lancelot ajoutèrent même que l'*o* « se varie

[1] *Traités de gramm.*, p. 63.
[2] Max. Müller, *Nouv. leçons sur la science des lang.* t. I, p. 147.
[3] Tom. I, p. 26.
[4] Burguy, *Gram. de la lang. d'oil*, t. I, p. 26.
[5] *Remarq. sur la lang. franç.* t. II, p. 536, dans Pougens.

« davantage, par estre ouvert et fermé, qu'un *a* et un *i* « ne varient par estre longs ou brefs; et c'est une des « raisons pourquoi les Grecs ont plustôt inventé deux « figures à l'*o* et à l'*e*, pour lesquels la même différence « existe, qu'aux trois autres voyelles [1]. » L'abbé Girard et Restaut admettent, en les appuyant d'exemples bien choisis, les deux sons de l'*o*; et, dès lors, aucun grammairien ne s'est abstenu de signaler cette vérité.

Quant à la provenance de cette lettre, elle est toute latine : l'*o* accentué de nòmen, ratiònem, pònere, a donné *nom*, rai*son*, po*n*dre; l'*o* atone : de *o*bedìre, *ho*nòrem, a fourni *o*béir, *ho*nneur. A l'*u* accentué il faut rattacher souvent notre *o* : nùmerus, nombre; ùngula, *o*ngle. De l'atone *ur*tica nous avons tiré *or*tie. Ne doit-on pas voir encore dans la diphthongue accentuée *au* l'origine de la voyelle *o* de certains mots français? Thesaùrus, tré*s*or; *cau*sa, cho*s*e; cl*au*dere, clo*r*e [2].

U. Cette lettre, disait-on au XVIIe siècle, quand elle est voyelle, se produit les lèvres rapprochées, avec une sorte de sifflement; elle a un son grêle, comme *i* [3]. Mais c'est surtout comme consonne qu'elle parut digne de remarque dans ces temps reculés. Alors, elle se prononce en serrant les lèvres l'une contre l'autre, et elle se doit marquer de deux points (..) [4]. C'est Ramus qui imagina la forme *V*. Bèze approuve ce dessein, mais non l'exécution. Henri Estienne justifie l'emploi de cette lettre, comme consonne au milieu des mots, par l'exemple des Latins, qui disaient :

Tenvia nec lanœ per cœlum vellera ferri [5].

[1] *Gram. génér. et raison.*, p. 6, et E. Littré, Dict., t. III, p. 772.

[2] Aug. Brachet, *Gram. hist.*, p. 96. Max. Müller, *Nouv. leç. sur la science du lan.*, t. I, p. 157, et enfin, Molière, *Bourgeois gentilhomme*, acte III, scène 3.

[3] Théodore de Bèze, *de Francicæ linguæ recta pronuntiatione.*

[4] Pillot, *Gallicæ linguæ institutio*, p. 5.

[5] Virgile, *Géorgiques*, t. V, 397.

Mais il ne propose aucune distinction de forme. De plus, disent les grammairiens de Port-Royal, « l'*u*, prononcé *ou*, comme faisaient les Latins, et comme font encore les Italiens et les Espagnols, a un son très-différent de l'*u*, comme le prononçaient les Grecs, et comme le prononcent les Français [1]. » Restaut [2], Duclos [3], et l'abbé Dangeau [4], montrent que notre *u* avait encore un son long, comme b*u*che, et un son bref, comme b*u*tte, si l'on convient de donner la qualification de *longue* ou *brève* à la syllabe sur laquelle on hausse ou l'on baisse la voix, ainsi que le veut Théodore de Bèze : « *eadem syllaba acuta quæ producta, et eadem gravis quæ correpta* [5]. »

Cette voyelle française n'est que l'*u* latin accentué : n*u* de n*u*dus, m*u*r de m*u*rus; ou l'*u* atone : s*u*perbe de s*u*perbus, m*u*nir de m*u*nire. M. Brachet [6] fait aussi venir notre *u* d'un *i* long en latin : f*i*marium, f*u*mier; b*i*bebat, b*u*vait. Mais n'est-ce pas tout simplement une mutation de lettre, usitée chez les Latins eux-mêmes, et qu'on a traitée d'archaïsme, puisque Salluste fait presque tous ses superlatifs en *issumus*, au lieu de iss*i*mus?

IV.

DIPHTHONGUES.

Les voyelles se combinent pour faire des diphthongues, c'est-à-dire des syllabes ayant deux sons distincts l'un de l'autre, comme *ai* ou ay : f*ai*re; — *au* : *au*theur; — *ei* : pe*ei*ne, ce*ei*ndre; — *eu* : f*eu*, flatt*eu*r;

[1] *Gram. gén. et rais.*, p. 6.
[2] *Princip. gén. et rais. de gram.*, sixième édit., p. 14.
[3] *Remarques sur la gram. gén. et rais.*, p. 8 et suiv.
[4] *Essai de gram.* Hachette, Paris, 1849, p. 36.
[5] *De Franc. ling. recta pronunt.* Genevæ, 1584.
[6] *Gram. hist.*, p. 96.

— *oi* ou *oy* : f*oy*, tr*ois*, cogn*ois* ; — *ui* ou *uy* : destr*ui*re, la n*uit* ; — *ie*, qui dans les finales en *ien*, ne forme qu'une syllabe : m*ien*, t*ien*, chrest*ien*. Pillot nous montre, à la suite de cette nomenclature, un fait digne de remarque : *ay* ou *ai* et *ei* avaient alors le même son ; d'où p*ei*ndre s'écrivait indifféremment p*ai*ndre [1]. Il ne faut donc pas attendre le traité de Théodore de Bèze (1584) pour être instruit de cette prononciation, qui s'est conservée dans b*ai*n, g*ai*n. C'est elle probablement qui fait encore écrire contr*ai*ndre par un *a*, tandis que astr*ei*ndre, étr*ei*ndre prennent un *e*, bien qu'ils viennent, comme ces deux derniers, de *stringere* ou de son composé ; enfr*ei*ndre, au contraire, venant de *frangere*, devrait prendre l'*a* étymologique, qui se trouve dans toute sa famille : fr*a*ction, fr*a*nge, refr*a*ngible. Mais, au XVIe siècle, on écrivait enfr*ai*ndre [2]. C'est une de ces anomalies d'orthographe sur lesquelles nous reviendrons plus tard.

Presque dès l'origine de notre langue littéraire, les érudits ont donc reconnu des sons plus nombreux que les voyelles, c'est-à-dire des combinaisons de sons. Après les notions précieuses que Jean Pillot, et, à sa suite, le XVIe siècle ont fournies, on remarqua dix voyelles, ou mieux dix sons dans la langue française ; et MM. de Port-Royal ne diffèrent de leurs devanciers sur ce point, qu'en ce qu'ils ont senti que la diphthongue *au* n'était autre chose que la voyelle *o* écrite en deux caractères. — Duclos a ajouté nos quatre nasales : *an*, *ien*, *on*, *un*, qui portent à quatorze le nombre des sons alors reconnus. Pour l'abbé Girard, chaque voyelle est, de plus, ou seule, ou doublée, ou jointe à l'une des deux consonnes *m*, *n* ; ce qui fournit à cet académicien

[1] *Gallicæ linguæ institutio*, p. 8.

[2] E. Littré, *Diction. de la lang. franç.*, mot Enfr*ei*ndre.

le fonds suffisant pour seize nuances de voix [1]. C'est, dans certains cas, pousser un peu loin l'amour de la subdivision; toutefois, on ne peut nier la différence de je*u*ne (juvenis) et de je*û*ne (jejunium), de fo*û*droyer et de fo*u*dre, de po*û*drer et de po*u*dre. Boindin a donc bien fait d'ajouter ce nouveau son [2], quoique ce ne soit pas l'avis de l'abbé d'Olivet [3].

Mais jusqu'ici nous n'avons qu'une nomenclature, plus ou moins exacte des diphthongues; Beauzée va nous définir ce son double : « Une diphthongue (δις-φθόγγος) est une voix composée de deux voix simples, que l'on entend très-distinctement et successivement, quoiqu'elles n'exigent qu'une seule émission instantanée de l'air sonore, comme *ui* dans l*ui*, p*ui*ser, ou *ié* dans pit*ié*, amit*ié* [4]. » On voit tout de suite quelle lumière cette définition dut jeter sur la question des sons : d'abord, la distinction fut par là établie entre les sons simples et les sons doubles qu'on avait toujours confondus; puis, on put rechercher, pour les diphthongues, comme on l'avait fait pour les voyelles, de quelles lettres latines, et par quels changements, elles venaient.

On reconnut vite que nos diphthongues sont au nombre de neuf, dont quatre (*ai, ei, oi, ui*) sont composées à l'aide de la voyelle *i;* les cinq autres au moyen de la voyelle *u* (*au, eau, ou, œu*) :

AI, qui vient d'un *a* latin accentué et transposé : m*ai*gre (m*a*crum), *ai*le, *a*ala; ou bien de la réunion des deux voyelles *a, i*, séparées, en latin, par une consonne qui a dû subir une transposition, en passant en français : contr*ai*re de contrar*ius*, f*ai*san de phas*ia*nus.

[1] *Vrais princip. de la lang. franç.*, t. II, p. 335.
[2] *Sons de la langue*, p. 27. etc.
[3] *Traité de Prosodie franç.*, p. 31.
[4] *Gram. gén.*, t. I, p. 37.

EI, résultant d'un *e* latin accentué : v*ei*ne de v*é*na, pl*ei*n de pl*é*nus ; ou d'u *e* atone : s*ei*gneur de s*e*niorem ; ou d'un *i* se*i*ng de s*i*gnum, se*i*n de s*i*nus.

OI provient de l'attraction réciproque des voyelles *o* et *i*, séparées en latin par une consonne : hist*oi*re de hist*ori*a; ou d'un *e* long : av*oi*ne de av*e*na; ou d'un *i :* so*i*f de s*i*tis.

UI est formé par un *o* latin : p*ui*s de p*o*st, c*ui*r de c*ori*um, h*ui*s de *o*stium, Le P*uy* de P*o*dium.

AU et EAU sont un adoucissement de *al* et de *el* : *al*ter, *au*tre ; *al*ba, *au*be ; be*l*lus, b*eau* ; caste*l*lum, caste*l*, châ*teau* [1].

EU, ŒU viennent d'un *o* accentué : h*o*ra, h*eu*re ; s*o*lus, s*eu*l.

OU se tire d'un *o* accentué : c*o*pula, c*ou*ple ; n*o*s, n*ou*s ; r*o*ta, r*ou*e, sous l'influence probablement, comme nous l'avons montré, du patois de Normandie et de Picardie ; ou d'un *o* atone : c*ou*leur de col*o*rem ; ou d'un *u :* c*u*bitus, c*ou*de ; g*u*bernare, g*ou*verner ; d'un *l*, et alors il n'est qu'un adoucissement de la forme latine *ol*, *ul :* m*ou* (m*ol*lis) ; c*ou* (c*ol*lum) ; éc*ou*ter, autrefois esc*ol*ter, de aus*cul*tare, d'où nous avons conservé *ausculter*.

IE, IEU proviennent, le premier de l'*a* accentué : de christi*a*nus on a fait chrét*ie*n ; Amb*ia*ni a donné Am*ie*ns ; ou d'un *e* accentué : h*ie*r de h*é*ri ; f*ie*vre de f*é*bris. Le son composé *ieu* a été fourni par un *e :* D*ieu* de D*é*us, ou d'un *o :* l*ieu* de l*o*cus. Certaines langues ont des triphthongues. Pillot, dès le XVIe siècle, en avait signalé. Nous avons, en effet, *loi* (prononcez *loua*), *ouïr, aïeul.* Les idiomes celtiques surtout sont riches en accumulations de voyelles [2].

[1] Voir, pour plus de détails, Aug. Brachet, *Gram. hist.*, p. 97 et suiv. — [2] Adolphe d'Assier, *Essai de gram. gén.*, p. 48.

Dès le XVIIe siècle, on avait reconnu que certaines voyelles servent encore à modifier le son d'une autre voyelle, comme *u* dans lang*ue*. De plus, « comme les voyelles *a* et *i* sont fréquemment employées dans les diphthongues, lorsqu'elles sont jointes à une autre voyelle sans former diphthongue, on les marque en dessus de deux points (*notantur suprà duobus apiculis, hoc modo*) : *païs*, de *patria*, pour le distinguer de *paix*, venant de *pax* [1]. Voilà l'usage du tréma nettement indiqué, et pour la première fois; car, on ne peut raisonnablement donner ce nom aux deux petits signes verticaux, dont, au XIIe siècle, on discernait *u* consonne de *u* voyelle [2], ni aux deux points juxtaposés, que l'on plaçait alors, et dans le même but, sur l'*u* consonne [3]. Toutefois, on trouve le tréma en usage en Allemagne dès 1526 [4]. Dubois seul, chez nous, avait déjà employé ce signe, pour marquer la division de deux voyelles qui se suivent sans former diphthongue [5]. Mais on peut se convaincre, en lisant cette page de Pillot, qu'il a été plus loin, à ce sujet, non-seulement que tous ses devanciers, mais encore que beaucoup de ses successeurs, même du XVIIe siècle; plus loin que Regnier-Desmarais, qui ne parle pas du tréma, que le P. Buffier qui s'en occupe très-peu, que Beauzée qui pose la question sans y répondre complétement [6]. Pillot, malgré sa règle, place le tréma sur l'*u* dans *vüe*, *queüe*. Ce n'est que Claude de Saint-Lien, en 1580, qui le place bien : *morüe*.

[1] J. Pillot, *Gallicæ linguæ institutio*, p. 6.

[2] A Loiseau, *Thèse franç. sur J. Pillot*, p. 31. Paris, E. Thorin, 1866.

[3] *Id.*, ibid., p. 71.

[4] Ch. Livet, *Gram. et gram. franç.*, p. 275.

[5] Id., *ibid.*, p. 22.

[6] Id., *ibid.*, p. 276.

V.

CONSONNES.

Le XVIIe siècle a reconnu entre *b* et *p*, *d* et *t*, *v* et le digamma *f*, un certain rapport de prononciation, qui tient à leur parenté; le *p*, apprenaient les traités latins, est la forte du *b*, comme le *t* l'est du *d;* aussi appuie-t-on sur *p* et *t* plus que sur *b* et *d*, et siffle-t-on généralement sur *f* : de là, son nom de sifflante, chez les modernes. Ces notions vagues d'articulation sont tout ce qu'avaient reconnu sur ce point nos premiers manuels. De nos jours, Max Müller a démontré physiologiquement cette différence de prononciation entre ce qu'il appelle les *muettes moyennes* et les *muettes ténues* [1].

B. Il faut aller jusqu'à l'abbé Régnier, pour trouver sur la prononciation du *b* une remarque importante ; la voici : « *b* final ne sonne que dans les noms propres, pris des langues étrangères, comme *Jacob*, *Joab*, *Moab*, *Oreb*, *Job;* car dans les mots *plomb,* et dans celui de *romb* de vent, les seuls noms appellatifs, qui soient terminés en *b* dans notre langue, il ne sonne pas plus que s'il n'était pas écrit [2]. » Le *b* se redoublait autrefois dans le corps d'un grand nombre de mots, où il ne se prononçait que comme un *b* simple. Aujourd'hui, on ne le double guère que dans *abbé*, *abbaye*, *sabbat;* il se double, mais ne se fait pas entendre dans *abbatial* [3].

Cette lettre a été introduite chez nous par quatre consonnes latines : *b*, *p*, *v*, *m :* 1° un *b* initial, comme dans *bonus*, *bona*, *bonum*, *bon*, *bon*heur, *bonté* ; 2° un *b* médian, ar*b*or, ar*b*re; 3° un *b* final, plum*b*um, plom*b*. *P* originaire : *Càp*ulum, *cable ; api*cula, *a*beille ; *V* ori-

[1] *Nouv. leç. sur la science du lang.*, t. I, p. 180 et suiv.
[2] *Traité de gram. franç.*, p. 15.
[3] B. Jullien, *Cours supérieur de gram*, t. I, p. 32.

ginaire : cour*b*er de curvare ; bre*b*is de ver*v*ecem ; — Enfin *m* : mar*b*re de mar*m*or [1].

C. Cette consonne a le son de *s* devant *e*, *i* : *ceci*, et le son latin, c'est-à-dire dur, devant *a*, *au*, *o* et *ou*, *ui*, *u* ; mais, s'il doit garder le son doux de l'*s* devant ces dernières voyelles ou diphthongues, il faut le marquer d'un petit signe souscrit : *sçavoir*, *façon*, J'*apperçoy* [2]. Ce n'est autre chose que la cédille des modernes, empruntée par Meigret aux Espagnols. Le *c* sonne à la fin des mots, quels qu'ils soient ; c'est pourquoi on écrivait *avecque* devant les consonnes : vieille orthographe, que l'on trouve encore chez les poètes du XVIIe siècle, où elle passe à tort pour licence.

Ces différentes prononciations, soupçonnées plutôt qu'enseignées au XVIe siècle, ont été établies par Port-Royal, en 1660. Duclos voulut alors joindre au *c* le *k* et le *q*, pour répondre exactement au son du *cappa*, puisque le *c* s'emploie pour *s* devant *e* et *i* au lieu que le *k* garde toujours le son qui lui est propre. Duclos s'aperçoit alors que, sa remarque admise, le *c* deviendrait inutile, ou du moins ne servirait plus qu'à rendre le son du *ch*, qui n'a point de caractère dans l'alphabet français. Mais Desmarais, au commencement du siècle suivant, a signalé cette prononciation, que les grammairiens appellent d'ordinaire *c* chuintant ; cependant, ajoute-t-il « il y a quelques mots pris du grec, où il se prononce comme un *k*, sans aucune participation de l'*h*. Ces mots sont *ch*aractère, ar*ch*ange, ar*ch*étype, ar*ch*onte. A ces mots-là quelques-uns joignent aussi ar*ch*iépiscopal, qui se fait entendre comme s'il était écrit ar*quié*piscopal [3]. » Le *c* reçoit encore une autre altération dans l'adjectif ordinal *second*, où il se pro-

[1] A. Brachet, *Gram. hist.*, p. 106.
[2] J. Pillot, *Gallicæ linguæ institutio*, p. 7.
[3] *Traité de gram. franç.*, p. 16.

nonce se*g*ond [1]. Enfin, si deux *c* sont de suite comme dans *accès*, le premier sonne comme un *k*, le second comme *s* : *ak-sès* [2].

Cette consonne provient du *c* dur latin ou de son équivalent *q* :

Initial : *c*oque (*c*oncha), *c*ouver (*cu*bare), *c*ar (*qu*are), *c*oi (*qui*etus).

Médian : se*c*ond (se*c*undus).

Final : la*cs* (laq*u*eus), se*c* (si*cc*us).

Le *c* doux français provient du *c* doux latin : *C*ité (*c*itatem), forme du latin vulgaire pour *civitatem* [3].

D. On était d'accord au XVIe siècle que le *d* ne termine aucune syllabe en français, si ce n'est à la fin de quelques mots pour raison d'étymologie : gaill*ard*, fri*and* ; d'où gaillar*dise*, frian*dise*, et alors il sonne comme un *t* un peu adouci [4]. L'usage l'admettait encore généralement à la fin de la troisième personne du singulier de certains verbes, comme *craindre*, *joindre*, où il n'est plus mis aujourd'hui. L'abbé Régnier fait remarquer que les mots terminés en *d*, et particulièrement les adjectifs, font sonner ce *d* comme un *t*, quand ils sont immédiatement suivis de leur substantif commençant par une voyelle ; tandis que, si la voyelle suivante n'est pas la première lettre du substantif, il est admis que la consonne *d* ne se prononce pas : *Le chaud aujourd'hui n'est pas grand au prix d'hier* [5]. N'est-ce pas plutôt une question d'usage qu'une règle proprement dite ? Et la preuve, c'est que le savant secrétaire de l'Académie est obligé de nous donner tout de suite

[1] Ibid., p. 17.

[2] B. Jullien, *Cours supérieur de gram*, t. I, p. 39.

[3] Jacques Dubois, *in Gallicæ linguæ Isagoge*, 1re partie, et A. Bracher, *Gram. hist.*, p. 112.

[4] *Traité de gram.*, p. 19.

des exceptions : c'est un *sourd animal;* c'est un *fond inépuisable*, et pourtant on dit : *ruiné de fond en comble.* Dans les deux premiers exemples, le *d* est muet, il se fait entendre comme un *t* dans le troisième.

F. Au commencement, au milieu ou à la fin des mots, cette lettre a toujours le son du latin ; seulement, il faut remarquer qu'à l'époque qui nous occupe, la langue littéraire ne s'était pas encore débarrassée d'une certaine incertitude bonne à signaler : on écrivait *vefve* pour *veuve*, tandis que, par imitation du patois angevin, on disait : la *fieuvre* pour la *fièvre*. N'avons-nous pas encore *bref* de *breuis*, et *neuf* de *nouus*, parce qu'il n'y a qu'un *u* dans le premier et deux dans le second? Voilà ce que pensaient nos premiers grammairiens : Au dire de l'abbé Dangeau, cela tient à ce que cette consonne finale ne peut se faire entendre fortement, et qu'elle suppose un petit *e* féminin pour donner lieu à la pleine prononciation [1]. Cependant rien dans nos organes ne s'opposait à ce qu'on dît un *captiv*, un son *brev ;* mais le fait est qu'on ne l'a pas dit.

A ces premières notions Régnier-Desmarais ajoute que, dans le mot *clef*, non-seulement on ne prononce point l'*f*, mais l'*e*, qui dans tous les autres mots de la même orthographe, se prononce *ouvert*, change ici de nature, et se prononce *fermé*, comme si l'on écrivait simplement *clé :* ce que l'on commence à faire. « L'*f*, dit le même auteur, ne se prononce point non plus dans le mot *esteuf*, ni au singulier ni au pluriel ; » pareillement pour le substantif *cerf*. Mais « l'usage n'est pas si certain à l'égard de *nerf*, d'*œuf*, et de *bœuf*, quand ils sont suivis d'une consonne, quelques-uns supprimant alors la prononciation de l'*f*, et quelques autres croyant

[1] *Essai de gram.*, p. 23 et suiv.

qu'il la faut toujours faire sentir. » Ce qui est constant, c'est que dans les pluriels *nerfs, œufs* et *bœufs*, l'*f* est muet; ainsi que dans *neuf* si le mot suivant commence par une consonne, et l'*f* prend le son du *v* devant une voyelle : *neuv hommes* [1].

G. Le *G* a trois sons : il se prononce comme *i* consonne, c'est-à-dire, comme *j*, devant *e, i: gémir, gibbecière*, nous dit Pillot, et après lui Robert Estienne, qui lui a pris textuellement sa règle et ses exemples : « Ce son de l'*i* consonne et du *g* dans *gémir* est propre aux Français et ne se trouve dans aucune langue de l'Europe [2]; » il a un son plus dur, et se fait entendre, comme le *g* dur allemand, dans *grenier, gosier;* il sonne d'une façon particulière dans *Allemagne, oignon*, comme dans l'italien *guadraguare*, en français : *gagner* [3]. C'est Pillot encore qui, le premier, a signalé ce troisième son du *g*; au commencement du siècle on ne le connaissait pas, car, « si notre *n* mouillé eût existé en latin, quelqu'un des auteurs anciens qui ont traité de l'alphabet latin, aurait fait mention d'un son aussi remarquable [4]. » De plus le *n* mouillé ne se trouve dans aucun idiome germanique, tandis qu'il existe en breton, en écossais, en irlandais, en un mot, dans tous les idiomes néo-celtiques.

Duclos complète les données de Port-Royal, qui se bornent aux trois sons ci-dessus, en disant que le *g* est aussi plus ou moins fort; qu'il est plus fort dans *guenon* que dans *gueule*, dans *gomme* que dans *guide* : et il ajoute que l'un pourrait employer *g* pour le son *fort*, γ pour le son intermédiaire, et *i*, consonne, ou *j*, pour le son faible :

[1] *Traité de gram. franç.*, p. 27.
[2] Ch. Livet, *Gram. et gram. franç.* p. 279.
[3] J. Pillot, *Gallicæ linguæ instit.*, p. 11.
[4] *Méthode latine de Port-Royal*, p. 616 et 625.

gomme, yuide, auje. Cette flexibilité de la langue humaine, qui articule plus ou moins durement la même lettre, explique, d'après Dangeau[1], l'espèce de dégénérescence du son dans le passage d'une langue à l'autre : γένος *genus, genre.* Sans doute; mais mieux eût valu faire la remarque de E. Littré, que « devant l'*e*, l'*i*, l'*y*, quand il faut que *g* ait le son dur, on le fait suivre d'un *u*[2]. » L'orthographe de gu*enon* et de g*omme* eût alors été distinguée. Pour la prononciation mouillée, il propose d'avoir recours à l'*u* des Espagnols : *reûe* pour *règne*[3]. Tout cela est de fantaisie, mais prouve du moins que l'on se rendait compte alors des différents sons de *g*; et Beauzée a été trompé par son oreille, moins fine que son esprit, quand il a prétendu que *gni* se prononçait, *gui* : indi*nié* pour indig*né*. M. B. Jullien fait justement observer les deux sons, comme aussi les deux orthographes et les deux sons, de *régner* et de *Régnier*[4].

Restaut[5], s'est élevé contre le son mouillé *gn*; il prétend que l'on doit dire : *assinier*. C'était tout au plus toléré dans la conversation familière d'alors, et aujourd'hui c'est une grosse faute[6].

Desmarais révèle un cinquième son du *g* dans *gangrene* que l'on prononce *cangrene*[7]. Depuis que le *g* a disparu à la fin d'une foule de mots, le nombre de ceux, qui se terminent par cette consonne, est très-restreint; et, parmi eux, le substantif *bourg* est peut-être le seul où le *g* se prononce toujours fermement, soit devant les

[1] *Essais de gram.* publ., par M. B. Jullien.— Hach., 1849, Paris, pag. 23.
[2] *Dict. de la lang. franç.*, t. II, p. 1808.
[3] *Remarque sur la gram. gén. et rais.*, p. 15.
[4] *Cours sup. de gr.*, t. I, p. 13.
[5] *Princip. gén. et rais. de gr.*, p. 15.
[6] *Journal des sav.*, avril 1745, p. 722.
[7] *Traité de gram.*, p. 27.

voyelles, soit devant les consonnes. Aujourd'hui même, la remarque de Desmarais perd de son importance, car on est convenu de ne plus faire sentir le *g* que dans le nom propre de ville *Bourg*. Nous aimons mieux l'observation, qui nous apprend que, dans les mots *sang et long,* la consonne finale ne se prononce que devant un adjectif commençant par une voyelle : un *sang échauffé,* un *long espace* [1].

En se doublant devant *e* et *i*, il peut être considéré comme la réunion de deux consonnes différentes : *suggestion*, prononcez : *sug-ges-tion*. M. E. Littré dit qu'il se conserve à la fin des mots quand il se prononce : *Agag*, *Whig*, et devant une autre consonne : *Bagdad*, *règle*, *aigrir;* et il ajoute : « quand on veut que devant *a*, *o*, *u*, il ait le son chuinitant, on le fait suivre d'un *e* muet : geai, geôle, etc... » [2].

Reste à montrer comment le *g* s'est introduit dans notre langue; et, pour cela encore, nous ne saurions mieux faire que de résumer les savantes et justes théories de M. A. Brachet [3].

Le *g* dur, français, vient du latin *g*, *c* dur, *q*, *v*, *n* :

1° D'un *g* dur originaire, initial : *Gobionem* a donné *goujon*; médian *angustia,* ou plutôt *angustiæ*, *angoisses;* final : *lanogus*, *long; pugnus*, *poing* ;

2° D'un *c* dur, initial : *crassus*, *gras;* médian : *ma*crum, *ma*igre;

3° D'un *v* originaire : *Va*sconia, *Gas*cogne; *va*dum, *gué*;

4° D'un *n* latin suivi d'une voyelle : cico*n*ia, cig*ogne*; uni*onem*, o*ignon*.

[1] *Traité de gram.*, p. 28.

[2] B. Jullien, *Cours sup. de gr.*, t. I, p. 373. — *Dict. de la lang. franç.*, t. II, p. 1808.

[3] *Gram. hist.*, p. 114 et suiv.

Le *g* doux vient du latin *g* et des suffixes *ia*, *ea*:

1° D'un *g* originaire, initiale : *g*encive de *g*énigiva; *ge*indre de *ge*mere; médian : lar*ge* de lar*gus*; enfin des diphthongues *ia* et *ea* : *simia*, sin*ge;* lin*ea*, lin*ge*, etc...

H. La lettre *h* après le *c* formait dès l'origine, tantôt le son représenté en allemand par *sch*, et en anglais par *sh*, en italien par *sc*, dans les patois auvergnat et béarnais par *s* : *chercher, marcher;* tantôt le son du *k* : *chorde*, *cholère*. Le sieur de Palliot dit que dans ces mots il serait indifférent d'omettre *l'h*, ou de l'y laisser, parce qu'elle ne se fait pas entendre; aussi l'usage l'a-t-il supprimée, en dépit de l'étymologie. Souvent *h*, disait-on déjà, est aspirée; *haut, harquebouze*, sont les exemples cités par Pillot; souvent aussi *h* est muette : *homme, heure, honneur,* dérive de vocables latins.

Le XVIe siècle n'avait pas fait difficulté de ranger l'*h* parmi les consonnes, le XVIIe nous dit pourquoi : Selon Duclos, quand *h* marque aspiration, elle a les propriétés d'une consonne, puisqu'elle empêche que la voyelle, dont elle est précédée, ne s'élide devant celle dont elle est suivie. Dangeau est du même avis, parce que l'*h* sert à marquer l'aspiration dans *hasard*, dans *Rohan* etc. [1]. Beauzée croit aussi que l'aspiration est une véritable articulation et que le caractère *h* par lequel nous la représentons, est bien une consonne [2]. C'est également l'opinion de de Tracy [3], qui entend par articulation « la manière dont le son commence à nous affecter, le résultat de la manière dont il commence à être produit. » Mais « il est visible, dit avec plus de raison M. B. Jullien, qu'il n'y a ici qu'une question de mots. Entend-on par *articulation* purement et simplement le commencement d'une syllabe, ou une

[1] *Essai de gram.*, p. 28.
[2] *Gram. génér.*, t. I, p. 60.
[3] *Grammaire*, ch. v.

certaine modification de la voix? Dans le premier sens, il y a une articulation dès qu'on prononce *a*, *è*, *i*, etc.; dans le second, il n'y en a pas; et, si l'on prononce *ha* comme *a*, *hè* comme *è*, il n'y en a pas non plus dans ces syllabes, *ha*, *hè*[1]. »

Ici se présente une grave question, dont se sont occupés les grammairiens du XVIIe siècle, je veux parler de la question de savoir quand *h* est muette ou s'aspire. Selon l'abbé d'Olivet [2] on a fait à ce sujet des règles, qui « sont difficiles à retenir et sujettes à beaucoup d'exceptions. » Vaugelas, en effet, prétend que tous les mots français, commençant par *h* et venant d'un mot latin commençant aussi par *h*, ont cette *h* muette; qu'elle s'aspire, au contraire, dans tous ceux qui sont formés de mots latins sans *h*, ainsi que dans tous ceux qui sont tirés d'autres langues que le grec et le latin. Desmarais montre ensuite combien ces quatre règles, quelque bonnes qu'elles soient, sont sujettes à de nombreuses exceptions; et, donnant la véritable règle à suivre sur ce point, il renvoie son lecteur à l'usage, en cela, comme en bien des questions de grammaire, le meilleur et même le seul maître [3]!

« Devant les noms féminins qui commencent par une *h* aspirée, l'adjectif possessif ne prend jamais la forme du masculin : *ma haine*, *ta hauteur*. De plus, *h*, placée au milieu d'un mot composé est aspirée quand le mot, qui entre en composition, a, d'origine, son *h* aspirée : *aheurter*, *enhardir;* mais elle n'est pas aspirée dans *cohue*, *cohorte* [4]. »

[1] *Cours sup. de gram.*, t. I, p. 13.

[2] *Prosodie*, p. 36.

[3] *Traité de gram.*, p. 30. Voir, dans le *Cours sup.* de M. B. Jullien, t. I, p. 32, la liste des mots où *h* est aspirée.

[4] E. Littré, *Dict. de la lang. franç.*, t. II, p. 1964.

L'*h* française vient du latin *h* et *f*; non pas que la lettre *h* soit foncièrement latine. « C'est parce que le français est du latin parlé non-seulement par des Romains de province, dit Max Müller[1], mais aussi par des Francs de la Germanie, que son dictionnaire renferme des mots commençant par *h*. Ces mots sont dus à des gosiers germaniques; ils appartiennent à l'alphabet teutonique et non à l'alphabet romain. Aussi *haïr* a la même origine que le mot anglais *to hate; hameau* que *home.* »

Elle provient : 1° D'une *h* originaire : *hominem* a fait *ho*mme; *hé*ri, *hi*er, etc...

2° D'un *f* : *h*ors vient de *f*oris, *h*ormis de *f*oris-mis-sum. Le même fait s'est produit dans la langue espagnole où les mots latins *fabulari*, *facere*, *faba*, *formica*, ont donné : *hablar*, d'où le français *habler*, *hacer*, *haba*, *hormigua*.

L. Cette consonne a un son dur, autre quand elle est employée seule que quand elle est redoublée, malgré les tentatives des réformateurs Pelletier et Ramus, pour remplacer par un seul caractère la combinaison *ill*[2], qui représente *l* mouillé propre aux Français et à une foule d'autres peuples : *piler* et *piller*, un *filet*, une *fille*. A la fin des mots les uns prononcent *l* qui a le son doux et liquide : *ils vient*, *ils disent;* mais les courtisans de François Ier n'en faisaient rien : *i vient*, *i disent*, ce qui aujourd'hui est une prononciation vicieuse, usitée seulement au fond des campagnes. Dans le corps des mots, *l* ne se prononce pas non plus après les diphthongues *au*, *ou*, excepté dans *coulpe*, *poulpitre;* dites donc, sans faire entendre *l*, si vous voulez parler

[1] *Nouv. leçons de la science du lang.*, t. I, p. 202.

[2] Le premier voulait *lh*, d'après l'habitude des Dauphinois; le second $\frac{l}{s}$

comme nos pères : *aultrement, pouldre,* comme nous le prononçons et l'écrivons, du reste, aujourd'hui [1].

Lancelot et Arnauld, dans la *Grammaire générale et raisonnée* [2], avaient indiqué le son mouillé de notre *l;* et, à ce propos, Duclos, que nous avons déjà vu proposer des emprunts aux langues étrangères pour noter nos différents sons, voudrait qu'on mît un λ à la place de *ill,* et qu'on dît : *versaλe, paλe* [3]. Dangeau offre les deux *l,* que nous avons adoptés ; ce qui est un progrès sur ses devanciers [4]. Les grammairiens suivants, ont distingué l'*l fortement mouillé* et l'*l faiblement mouillé ;* Dumarsais constate que les Parisiens paraissent tendre à substituer l'un à l'autre : ils disent *versâ-ye, grenou-ye, fami-ye,* au lieu de *Versailles, grenouille, famille* [5]. Au lieu de supprimer le son de l'*l,* comme le font les Parisiens, il vaut mieux prononcer, selon le précepte de Beauzée, comme s'il y avait un *l* suivi d'un *i* très-bref, et dire *souiller* comme *soulier, railler* comme *ras-lier* [6].

Celui qui a le mieux établi les différentes fonctions de l'*l,* dans notre prononciation, est sans contredit Régnier-Desmarais [7]. Outre les sons étudiés par ses prédécesseurs, il s'occupe des différents changements qui arrivent à cette lettre, lorsqu'elle est finale : 1° Quand elle devient mouillée, quoique simple, c'est-à-dire, quand elle est précédée d'un *i pur : péril, cil, mil, gentil;* 2° quand elle est supprimée dans la prononcia-

[1] Voir la discussion de ce point de linguistique dans l'*Origine de la langue française,* par A. de Chevallet, t. II, p. 61, et 163, 165.

[2] P. 12.

[3] *Gram. gén. et rais.,* p. 16.

[4] *Essais de gram.,* p. 28.

[5] *Encyclopédie,* mot *consonne;* — Beauzée, mot *mouillé.*

[6] B. Jullien, *Cours sup. de gram.,* p. 14.

[7] *Traité de gram.,* p. 33 et suiv.

tion : *persil*, *outil*, etc. ; 3° quand elle contribue à former triphthongue : *mail*, *œil*, *deuil*, *cercueil* ; 4° quand elle se change en *u* voyelle, pour former la diphthongue *ou* : *col*, *mol*, *sol*, *fol*, qui fait : *cou*, *mou*, *fou*, devant un mot commençant par une consonne, et *sol*, monnaie de douze deniers, qui postérieurement s'est écrit et prononcé *sou*. Desmarais a encore signalé le mot *saoul*, qu'on doit toujours prononcer, comme s'il s'écrivait *sou*.

Tout ce qui est important a donc été dit au sujet de cette lettre, dès le dernier siècle ; depuis, par suite, on n'a fait que formuler des règles plus précises. M. E. Littré ajoute cependant une observation fort juste, c'est que, dans certains mots, comme *péril*, *l* se prononce comme s'il était doublé [1]. Voyons maintenant l'origine de notre *l*.

Cette lettre vient du latin *l*, *r*, *n* :

1° D'un *l* originaire, initial : *l*ittera, *l*ettre ; *l*ingua, *l*angue ; — médian : aqui*l*a, ai*gl*e ; circu*l*us, cer*cl*e ; — final : so*l*us, seu*l* ; pi*l*um, poi*l* ;

2° D'un *r* originaire : alta*r*e, aute*l* ; crib*r*um, cri*bl*e [1]. Il est, d'ailleurs, impossible de douter que les deux terminaisons latines *aris*, *alis* ne soient parfaitement identiques. Si nous dérivons sa*turnalis* de Sa*turnus* et *secularis* de *seculum*, il est clair que dans ces mots le suffixe est le même. Il faut cependant observer que, si le corps des mots renferme un *l*, les Romains préféraient la désinence *aris*, d'où *secularis*, avec ces deux seules exceptions que le *l* était conservé d'abord quand il y a aussi un *r* dans le corps du mot et que *r* est plus près de la terminaison que *l*, d'où *pluralis* ; et en second lieu, quand be*l* fait partie d'une

[1] *Dict. de la lang. franç.*, t. III, p. 225.

consonne composée : fluvialis [1], *colonel* du vieux français *coronel;*

3° D'un *n* originaire : Panormus, Palerme; Rusc*i*ionem, Rous*sill*on ; Bo*n*onia, Bo*l*ogne [2].

M. Au commencement des syllabes, cette consonne a le même son en français que dans les autres langues, c'est-à-dire que, pour la prononcer, « les deux lèvres, d'un mouvement égal, ne font que s'unir et se détacher [3], » mais à la fin des syllabes, soit dans le corps des mots, soit à la fin, elle se prononce comme un *n : temporel, hymne,* se disait : *tan*porel, *hinne.* Elle ne sonne pas à la fin des mots : *nom.* Desmarais corrige la manière de prononcer *hymne,* et il établit la vraie prononciation de ce mot, ainsi que de *solennel, indemniser,* etc. [4]... Il cite certains noms étrangers, où l'*m* final se fait entendre : *Sem, Abraham, Cham,* etc...

Selon l'abbé Dangeau, l'*m* est un *b* passé par le nez, et sans doute qu'en passant elle se sera affaiblie. « Si « cela est, ajoute-t-il, que doit-il arriver quand cette « lettre aura à soutenir la prononciation d'une liquide, « comme *l* ou *r?* Alors sans doute, pour reprendre de la « force, ou au moins de la netteté, il faudra qu'elle re- « prenne sa nature de *b.* Par exemple, quand le mot « *tremulus* est devenu français, notre langue a affaibli « l'*u* de la seconde syllabe et en a fait un *e* féminin, et « ensuite l'a ôté tout à fait. Alors *m* s'est trouvé avoir « à soutenir la lettre *l;* elle ne l'a pu ; aussi a-t-elle dé- « pouillé sa nature de consonne labiale nazale, elle est « devenue labiale simple, c'est-à-dire un *b,* et on a fait

[1] Voyez Poth., *Etymologische Forschungen,* — 1re édition, t. II, pag. 97.

[2] A. Brachet, *Gram. hist.,* p. 103 et Jacques Dubois, *in Gall. llng. Isagoge,* Ire partie, passim.

[3] *Marmontel, Elem., Litt. œuv.,* t. VIII, p. 504.

[4] *Traité de gram.,* p. 36.

« *tremble.* D'où l'on voit qu'il n'y a plus de prononcia-
« tion de *m* véritable [1]. » Remarque ingénieuse, et qui ne manque pas de vérité.

Notre *m* provient du latin *m, n, b :*

1° D'un *m* originaire, initial : de *m*are, *m*er ; de *m*anus, *m*ain ; — médian : de fru*m*entum, fro*m*ent ; de ca*m*era, cha*m*bre ; — final : de da*m*, dai*m* ; de no*m*en, no*m ;*

2° D'un *n* originaire : de nomi*n*are, no*mm*er ;

3° D'un *b* originaire : de sa*bb*ati dies, sa*m*edi [2].

N. *N* est dur au commencement des mots, et à la fin il ne se fait pas entendre ; au milieu, comme nous l'avons vu à propos du *g*, il est quelquefois liquide, ainsi que le fait remarquer Ramus dans les *Ecoles grammairiennes.* Au temps de Henri Estienne, on reconnaissait déjà la règle d'écrire avec un seul *n* les dérivés d'*honneur*, qui pourtant en prend deux, et l'on ne prononçait ni l'*n* ni le *t* aux troisièmes personnes du pluriel. Cette lettre commençait aussi à remplacer le *g* étymologique dans *connaistre*, et mots semblables. De là l'origine des deux *n* dans plusieurs mots français. Souvent aussi la double consonne existait dans le mot racine : *annus, année, annuel ;* alors, les deux *n* se prononcent. D'autres fois, enfin, surtout dans les mots composés de *en*, la première forme le son nasal, la seconde se prononçant seule sur la voyelle qui suit : *en-nui, en-nuyer* [3].

Dangeau veut que ce qui est arrivé à l'*m* à l'égard du *b*, soit arrivé à l'*n* à l'égard du *d ;* car, par les mêmes changements on a obtenu : de *cineris, cendre ;* de *tener, tendre* ; de *ponere, pondre ;* de *veneris dies, vendredi* [4].

[1] *Essai de gram.*, p. 28.
[2] A. Brachet, *Gram. hist.*, p. 102.
[3] B. Jullien, *Cours sup. de gram.*, t. I, p. 39.
[4] *Essai de gram.*, p. 29.

Mais, si nous voulons des détails nouveaux et parfaitement justes sur les différents sons de notre *n*, c'est encore Régnier-Desmarais que nous trouvons le plus complet. Après avoir noté le son sourd et obtus, que fait entendre cette consonne dans les mots *an, lien, fin, lion, un,* il passe aux diverses distinctions de l'*n* final. Cette lettre se fait sentir dans toute sa force, à la fin des mots *examen, hymen.* Si l'*n* final appartient à un substantif, il ne sonne pas sur l'adjectif suivant : un *plan incliné, un dessein immanquable*; mais s'il appartient à un adjectif, alors il suit la règle générale, il se fait entendre sur le substantif suivant, un *certain appareil*, un *bon orateur.* Quand l'*n* final est suivi de tout autre mot que le substantif, il garde le son obtus, à moins que ce soit dans les mots *bien* et *rien, en, on,* où il se prononce fortement [1].

L'*n* français provient du latin *m, n, l:*

1° D'un *n* originaire, initial : *nos, nous, nasus, nez.* — médian : ru*i*n*a,* ru*i*n*e*; reg*n*um, règ*n*e; — final : so*n*us, *soa,* son; ratio*n*em, raiso*n;*

2° D'un *m* originaire, initiale : *m*appa, *na*ppe; *ma*tta, *na*tte; — médian : se*n*tita, se*n*te; co*m*putare, co*n*ter; — final : re*m,* rie*n*; meu*m,* tu*um,* su*um,* mo*n,* to*n,* so*n ;*

3° D'un *l* originaire : *posterula,* vieux fr. *por*terne et plus ancien *posterle, poterne* [2].

P. A la fin des mots, tantôt cette consonne se prononce comme dans *beaucoup* (où le peuple a tort de la négliger), *trop, camp ;* tantôt elle est muette, comme dans *champ.* Et si ce dernier doit être distingué de

[1] *Traité de gram.*, p. 38.

[2] A. Brachet, *Gram. hist.*, p. 102, et J. Dubois, *in Gall. ling. Isagoge*, Ire partie, *passim.*

chant, c'est sur les finales de celui-ci, non de *champ*, qu'on devra insister [1].

C'est tout ce que le XVIe siècle nous donne sur cette lettre. Plus tard, Dangeau l'a bien reconnue comme *labiale forte*, correspondant au *b*, et a dit qu'il sonnait comme dans la première syllabe de *paraître* [2]; mais, si l'on veut quelque chose de net et de positif, c'est à Desmarais qu'il faut avoir recours. Le P, dit-il, ne se supprime, au commencement du mot, que dans *ptisanne*; aussi, de nos jours, il ne s'écrit plus. Au milieu des mots, on ne le sent point dans *baptiser*, *baptême*, *baptiste* et *baptistère*, quoiqu'il sonne dans *baptismal*. On ne s'en aperçoit pas non plus dans *exempt*, *exempter*, bien qu'on l'entende dans *exemption*, *rédemption*, *rédempteur*. Il ne se prononce pas dans *compte*, *compter*, *prompt*, *prompte*, et leurs dérivés, pas plus que dans *corps* et *temps* [3].

Le P, latin seul lui a donné naissance : soit initial, comme dans *pain* de *panis* pré de *p*ratum; soit médian, comme dans *couple* de *còpula*, sapin de sapinus; soit final, comme dans lou*p* de lupus, cham*p* de campus, qui a fait aussi *camp*.

Q. Bien que Quintilien regarde cette consonne comme une lettre inutile, que le *c* pourrait remplacer, Pillot en parle, parce que, dit-il, son intention est de disserter sur ce qui existe, et non sur ce qui pourrait exister. Jamais *q* n'est employé sans *u*, et ces deux lettres forment le son du *k* allemand ou du *x* grec : quelques années plus tard Abel Mathieu partageait son avis [4].

[1] H. Estienne, *Hypomneses*, p. 66.
[2] *Essais de gram.*, p. 19.
[3] *Traité de gram.*, p. 45 et suiv.
[4] Dans ses *Devis de la lang. franç.*

MM. de Port-Royal ne mentionnent pas cette lettre; c'est pourquoi Duclos dit qu'il faudrait « joindre « le *q* au *c* pour répondre exactement au son du *cappa* « ou du *caph*, qu'il serait même à désirer qu'on em- « ployât préférablement le *c* au *q*, auquel on joint un *u* « presque toujours inutile, et quelquefois nécessaire, « sans que rien indique le cas de nécessité [1]. » Duclos s'élève donc contre l'opinion de ses devanciers, et il donne ses raisons : *qua*rante et *qua*drature ont la même orthographe et une prononciation différente, sans qu'il y ait rien qui désigne que dans le premier mot la première syllabe est la simple voyelle *a*, et dans le second la triphthongue *oua oud*. Boindin, plus complet en cela que l'abbé Dangeau, signale le *q* fort et le *q* faible : *que* et *queue* [2].

Cette lettre vient du latin *c* dur, *qu*, *ch*, initial; *qu*el (*qu*alis), *qu*eue (*ca*uda); médian : tran*qu*ille (tran*qu*illus), final : cin*q* (quin*que*).

R. La lettre R, que Perse appelle *canine* [3], a un son dur, trop dur même à la fin des mots pour les oreilles françaises, qui sont très-amoureuses de l'euphonie [4]; aussi la remplace-t-on par une autre, *s* par exemple (voir Baudry, *Gr. comp. des lang. classiques*, t. I, p. 203); ou la supprime-t-on : *mecredy*, *abre*, *mabre* [5], prononciation encore en usage dans les campagnes aux environs de Paris; ou bien encore en adoucit-on la rudesse en lui donnant un son mixte, ou en la prononçant si peu qu'on l'entend à peine; ce qui toutefois ne se fait

[1] *Remarq. sur la gram. génér. et rais.*, p. 15.
[2] *Sur les sons de la lang.*, p. 30.
[3] .... *Sonat hîc dente canina littera....* (Sat. I.)
[4] Pillot, *Galliæ linguæ institutio*, p. 8.
[5] Voir notre thèse sur *J. Pillot*, p. 29.

jamais au milieu des mots. R final, au XVIe siècle, ne sonnait pas toujours, et la prononciation des mots *dîné, déjeûné* tendait à s'introduire ; bientôt même l'usage la permit aux poètes.

« Parbleu, je viens du Louvre, où Cléonte, au *levé*,
« Madame, a bien paru ridicule *achevé* [1]. »

Et, selon Ménage, il ne sonnait pas à la fin des substantifs en *oir : mouchoi, tiroi* ; selon Bouhours, dans les noms en *eur*, dont le féminin est *euse* : *flatteuse ;* c'est encore la prononciation du fond de nos campagnes.

On a reconnu et proclamé ensuite que *r* final se fait généralement entendre dans les monosyllabes, de quelque voyelle qu'il s'y trouve précédé, ainsi que dans les mots, dont la dernière syllabe s'écrit par *ai* : *éclair,* par *au : Lavaur*, par *eu : faveur*, par *oi : avoir*, par *ou : amour*, par *ar : Colmar*, par *ir : plaisir*, par *or : trésor*, par *ur : Saumur*. Il n'y a donc à faire exception que pour la terminaison *er : aimer*, singu*lier*, *serrurier* [2].

Notre *r* vient du latin *r, l, s, n* :

1° d'un *r* originaire, initial : *rè*gne (*reg*num) ; — médian : so*u*ris (sor*i*cem), ch*a*rme (*carm*en). — Final : *ver* (*vermis*), *cor* (*cornu*) ;

2° D'un *l* originaire, initial : *lus*ciniola, *ros*signol ; — médian : *ul*mus, *or*me ;

3° D'un *s* originaire : *Mars*eille de M*assi*lia ;

4° D'un *n* originaire : *or*dre de *ordi*nem ; pam*pre* de pam*pinus* [3].

S. Entre deux voyelles, *s* se prononce comme *z* : *raser,*

[1] Molière, *le Misanthrope*, act. II, sc. 5.
[2] Régnier-Desmarais, *Traités de gramm.*, p. 47.
[3] A. Brachet, *Gram. hist.*, p. 104.

maison, comme s'il y avait *razer*, *maizon;* mais *s* a un son plus plein et plus ferme dans *haulser*, *penser*, *danser*. Il siffle au commencement des mots :

Pour qui *sont* ces *ser*pents qui *sif*flent sur nos têtes [1] ?

Il disparaissait déjà, quoique étymologique, au milieu de certains mots, dans *honeste*, *maistre*, en attendant que dans l'écriture il fût remplacé par un accent circonflexe.

Rien de notable sur ce son dans la *Grammaire générale* et *raisonnée;* Dangeau le qualifie justement de sifflant, il recommande de remplacer, dans l'écriture, *s* par l'accent circonflexe, toutes les fois qu'il ne sert qu'à rendre la syllabe longue [2]. Ce qui fait que ce signe exprime à la fois deux choses, la suppression d'une lettre et la longueur d'une syllabe. Le même auteur nous révèle, le premier, des anomalies étranges, telles que *s* ne se faisant pas sentir dans *respondre* et sonnant dans *correspondre*, muet dans *respondant*, sensible dans *responsable*, se prononçant dans *destruction* et ne se prononçant pas dans *des*truire [3] : tant il est vrai qu'on a tort de retrancher cette lettre, si elle ne sonne pas, quand elle caractérise une famille de mots tout entière !

L'oreille doit aussi entendre l'*s* dans tous les noms étrangers, ou propres, ou appellatifs, comme *Asdrubal*, *Esdras*, *Asclépiade*, *Démosthène*, etc... *est*, *ouest*, *isthme;* pareillement dans tous les mots pris du latin, et composés, au commencement, de quelque proposition ou particule, soit que l'*s* appartienne à la particule, soit qu'elle appartienne originairement au verbe, ex. : *abstinence abstraction, conspirer*, *suspect, transfuge*, etc... Joignez

[1] Racine, *Andromaque*, act. V, sc. 5.
[2] *Essais de gram.*, p. 53.
[3] *Essais de gram.*, p. 53.

les mots où l'*s* est suivi d'un *qu* ou d'un *c* sonnant comme un *k* : *basque*, *casque*, *masque*, *muscat* [1].

Bauzée insiste également sur le sifflement de l'*s*; et, pour bien faire entendre sa pensée, il complète cette notion en disant qu'une articulation sifflante est celle qui laisse échapper un peu d'air avant l'explosion définitive.

L'*s* final, qui se fait entendre dans les noms tirés du latin, parce qu'il sonne dans cette langue, reste généralement muet à la fin des mots français; et, quand vous entendez dire : mon *avisse*, pour *mon avis;* le *course*, pour *le cours*, sachez que vous avez affaire à un Marseillais ou un méridional.

Telles sont les différentes règles données en divers temps, sur la manière d'accentuer ou de négliger la consonne *s*.

Elle nous vient du latin *s*, *c*, *t* :

1° D'un *s* originaire, initial : *se*ul (*so*lus), *ser*ment (*sacra*mentum); médian : cer*ise* (*cerasus*), Gas*co*gne (Vas*co*nia); final : ma*is* (ma*gis*), our*s* (ur*sus*);

2° D'un *t* suivi des voyelles composées *ia ie*, *io*, *iu* : poi*s*on (po*tio*nem), Ven*ise* (Vene*tia*), tra*his*on (tra*ditio*nem); final : pal*atium* (pal*ais*);

3° D'un *c* doux, initial : *s*angle (*c*ingulum); médian : pla*isir* (placere).

La double consonne *ss* provient d'un *x* latin : *essai*, (*exa*gium), *essa*im (examen); ou d'un *ss* : cas*ser* (quas*s*are), fos*se* (fos*s*a) [2].

T. La lettre *t*, outre le son propre qu'elle a, se prononce comme *c* dans les noms en *ion* : *diction*, pronon-

[1] Desmarais, *Traité de gram.*, p. 48 et suiv.
[2] A. Brachet, *Gram. hist.*, p. 110.

cez comme s'il y avait *diccion*. Ainsi écrivent d'abord ceux-mêmes qui ne savent ni le latin ni l'orthographe française, ainsi écrivent quelques savants qui imitent et pensent qu'on doit imiter en cela les ignorants. Ce n'est qu'Antoine Oudin qui posa la règle d'une manière plus générale : « T devant les syllabe : *ia*, *io*, *ie*, prend le son de l's : *patience*, *partial*, *intention* [1]. » Cette lettre a le singulier privilège de se prononcer quelquefois par raison d'euphonie sans être écrite : *désire-il*; voilà l'origine de notre *t* euphonique. S'il s'est introduit par l'usage, l'usage aussi l'a laissé se perdre à la fin de certains mots; au XVIe siècle on écrivait : *Je va*, *tu vas*, *il vat*.

Cette consonne, que Dangeau appelle *palatale*, puis ailleurs *dentale*, prend quelquefois après elle une *h* muette par exemple : *thèse* [2]. Disons tout de suite que l'étymologie en est la seule cause, et que le son ne varie pas.

Ce qu'il fallait surtout considérer, c'était la manière de faire sentir le *t* final, à ce propos, Régnier-Desmarais est très-satisfaisant : à la fin d'un adjectif suivi immédiatement de son substantif, commençant par une voyelle ou une *h* muette, le *t* se doit faire entendre : *un maudit homme*, *un ingrat ami*. Si le substantif ne suit pas immédiatement son adjectif, comme, par exemple; *il est savant et sage*, quoiqu'il soit mieux de faire sonner le *t*, on ne laisse pas de s'en dispenser dans le discours familier.—Il y a même quelques monosyllabes, tant substantifs qu'adjectifs, où le *t* se prononce assez ordinairement même devant les consonnes : *c'est un fat d'avoir parlé de la sorte*. Les adverbes et les prépositions terminés par un *t* font entendre aussi ce *t* final devant les voyelles : *Un bois fort épais; il n'est point arrivé*. On marque aussi cette pronociation à la troisième personne

[1] *Gram. franç. rapportée au lang. du temps.* — Paris, 1633.
[2] *Essais de gram.*, p. 41.

des verbes interrogatifs devant le sujet commençant par une voyelle : *Que fait-on? Dort-il? En veulent-ils?* [1].

Le *t* nous vient des lettres latines *t* et *d* :

1° D'un *t* originaire, initial : *t*onsionem a fait *toi*son; médian : ma*t*eria, ma*ti*ère; *st*atus, *ét*at; final : *octo*, huit, *coct*us, *cuit*;

2° D'un *D* originaire : *Dont* vient *de* u*nde*, *vert* de vi*ridis*, souve*nt* de subi*nde*. Enfin du *th* grec, comme nous l'avons dit plus haut pour *thèse*, *théo*cratie, *théo*rème.

V. Le *v* n'est autre chose que l'*u* consonne, distingué par Ramus de l'*u* voyelle en 1572; mais beaucoup plus tard on s'est occupé de sa prononciation, parce que sans doute, en parlant, cette distinction ne s'est guère faite pendant le XVIIe siècle. En effet, Régnier-Desmarais, le premier en 1706, nous apprend que le son qui est propre à l'*u* consonne est « un certain « son mitoyen entre celui du *b* et celui de l'*f*, ni si ferme « et labial que le premier, ni si âpre et sifflant que le « second [2]. »

Notre *v* vient du latin *v, b, p* :

1° D'un *v* originaire, initial : *v*iorne (*v*iburnum); médi*a*n : chau*v*e (cal*vus*);

2° D'un *b* originaire : cou*v*er (cu*b*are), fè*v*e (fa*b*a);

3° D'un *p* originaire : ri*v*e (ri*p*a), ra*v*e (ra*p*a) [3].

X. Dès le principe, on avait reconnu qu'à la fin des mots l'*x* ne diffère en rien de l'*s* : *chevaulx*, *cheveulx*; au milieu des mots, c'est une lettre double en français comme en latin : *exemple*, *excepté*; ce n'est que dans Palliot qu'on voit remarquer le son du *z* : *sixième*, *dixième*. Quoi qu'il en soit, ce son latin et français de l'*x* est double et se fait entendre d'une part comme s'il y avait *c s*; de

[1] *Traité de gram.*, p. 56 et suiv.

[2] *Traité de gram.* p. 50

[3] A. Brachet, *Gram. hist.*, p. 108, et J. Dubois, ouv. cité.

l'autre, comme s'il y avait *g z*. C'est ce que fait très-bien voir l'abbé Régnier [1], en ajoutant que l'*x* était généralement dure dans les mots dérivés du grec, douce dans les vocables tirés du latin, où elle n'est pas suivie d'un *c*: Alexandre, que l'on ne prononce plus comme au XVIe siècle, c'est-à-dire à l'italienne, Alessandre, a e; tandis qu'on dit : examen, exil, exiger.

L'usage a voulu que dans quelques noms propres de provinces, de villes et de familles, l'*x* n'eût que le son propre de l'*s* : Bruxelles, *Xain*trailles.

Quant à l'*x* finale, le son s'en est conservé, même devant une consonne, dans les mots *styx*, *lynx*, *sphinx*, *larynx*, qui nous viennent du grec, ainsi que dans les mots pré*fixe*, per*plexe*. Dans *dix*, il sonne à peu près comme un *s* dur.

Cette consonne double nous vient de l'*x*, de l'*s* et du *c* des latins :

1° D'une *x* originaire : *six* (*sex*), soixante (sexaginta);

2° D'un *s* originaire : deux (duos); toux (tussis); époux (sponsus);

3° D'un *c* originaire : dix (decem); voix (vocem); chaux (calcem).

Z. Le *z* dans le corps des mots sonne comme *s* entre deux voyelles, et l'on frappe légèrement la langue contre les dents de devant : *hazard*. Ce son mou, qu'on retrouve encore dans *azur*, est une importation romane, nous dit Max Müller [2]. A la fin des mots, il ne diffère en rien de l'*s*, si ce n'est par la forme.

Cette consonne nous a été donnée, avons-nous dit, par les latins, qui mettaient en place un *s* ou un *c* : casa (chez); nasus (nez); lacerta (lezard).

[1] *Traité de gram.*, p. 61, et Restaut, *Princip. de gram.* p. 22.
[2] *Nouv. leçons de la science du lang.*, t. I, p. 204.

CHAPITRE II.

ARTICLE.

I

Dès la plus haute antiquité, dans la langue sanskrite, par exemple, on trouve certains monosyllabes, tels que *sa*, *sâ*, *sat*, que les Indous faisaient servir à différents emplois, mais particulièrement à la détermination des mots devant lesquels ces particules étaient placées.

Si de l'Inde nous passons à la Grèce, qui a reçu de l'extrême Orient je ne dis pas seulement le goût des images, ses comparaisons ingénieuses, ses expressions hardies; mais encore la plus grande partie de ses formes grammaticales, qu'elle a ensuite modifiées et étendues, selon sa nature et ses besoins, nous retrouvons des monosyllabes analogues à *sa*, *sâ*, *sat* : je veux parler de ὁ, ἡ, τό; ὅς, ἥ, ὅ, où le *s* a été changé en la simple aspiration du visarga [1].

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que, en ces temps primitifs, où les peuples n'ont encore dans leur conception qu'un petit nombre d'idées abstraites et générales, ces expressions monosyllabiques ont, dans l'une comme dans l'autre langue, des fonctions qui ne diffèrent pas essentiellement : elles désignent un être ou un objet dont on a déjà parlé. Ainsi, Esope, dans une fable célèbre, dit : γέρων τὸν θάνατον ἐπεκαλεῖτο... « *Un vieillard appelait la mort;* » Plus loin, ayant fait connaître ce vieillard, il se sert du mot en question : δειλιάσας ὁ γέρων... « *Le vieillard ayant eu peur...* » Ce ne sont donc pas, comme le prétendent des traités élémentaires, de *petits mots*,

[1] F. Baudry, *Gramm. comp.*, t. I, § 170.

qui se placent devant les noms pour en marquer le genre et le nombre ; mais, ainsi que l'a fort bien dit, le premier, Apollonius Dyscole, dès le IIe siècle de notre ère, ils s'emploient *pour indiquer que le nom suivant est pris dans un sens déterminé.*

Toutefois, le grec met ou retranche cette particule, souvent selon sa fantaisie, sans que le sens en soit modifié : ἐξηπάτησε Βαβυλωνίους ; « *Il trompa les Babyloniens ;*[1] » Et un peu plus loin : ἡρέθη στρατηγὸς ὑπὸ τῶν Βαβυλωνίων ; « *Il fut pris pour général par les Babyloniens.* » Quelqu'un pourra-t-il expliquer pourquoi le mot qui nous occupe (τῶν) est placé devant le dernier nom de peuple, quand il manque devant le premier[2] ?

Les individus étant comme les membres du corps entier, dont la nature est exprimée par le nom appellatif, les mots ἄρθρον en grec, en latin *articulus*, en français *article*, tous trois employés par les grammairiens pour désigner ces monosyllabes, signifient ces *jointures*, qui non-seulement attachent les membres les uns aux autres, mais qui servent encore à les distinguer les uns des autres[3].

Les rapports de sens que nous venons de reconnaître entre ces mots font que dans Homère, et même dans Hérodote, ὁ, ἡ, τό est souvent employé comme pronom de la troisième personne ; ex. : τὸν δ'ἀπαμειβόμενος προσέφη κρείων Ἀγαμέμνων ; « *Le puissant Agamemnon, prenant la parole, lui répondit* [4]. » Et aussi pour l'adjectif conjonctif : ὅς, ἥ, ὅ : τῶν δ'οὔτε μετατρέπῃ, οὐδ' ἀλεγίζεις. « *Loin d'avoir égard à de tels services, loin de m'en tenir compte..* [5]. » Et réciproquement, même quand la langue est déjà riche,

[1] *Apophthegm.*, au mot : *Darius ;* ibid., au mot : *Denys l'ancien.*
[2] B. Julien, *Revue de l'inst. publiq.*, 23 avril 1868.
[3] Max Müller, *Science du lang.*, p. 98.
[4] Homère, *Iliade*, I, 285.
[5] Id. ibid., 160.

puisque nous lisons dans Démosthène : πολεις ἑλληνίδας, ἃς μὲν ἀναιρεῖ, εἰς ἃς δὲ τοὺς φυγάδας κατάγει; « *des villes grecques il détruit les unes et fait rentrer les exilés dans les autres* [1]. » Ne disons-nous pas, encore aujourd'hui, quoique ce tour ait vieilli : « *Ils coururent aux armes, et se saisirent qui d'une épée, qui d'une pique, qui d'une hallebarde?* » Le même fait grammatical se trouve chez les Allemands : *der Garten*, *welchen* ou *den wir ge kauft haben.*

Par conséquent, l'emploi de ὁ, ἡ, τό, comme article défini, n'a été reconnu des écrivains grecs, et cette particule n'a reçu ce nom des grammairiens qu'à une époque relativement moderne. C'est ce qui explique, jusqu'à un certain point, pourquoi les Latins n'eurent pas de mot particulier pour remplir cette fonction. Ils se servaient continuellement, dans le même sens, des adjectifs démonstratifs : *hic, hæc, hoc; ille, illa, illud : Hic illa Petilla Philoctetæ...* ; « *Là, s'élevait Pétilie, la ville de Philoctète..* [2]. »

Quelquefois, il est vrai, Cicéron, qui fait si souvent appel à la langue grecque, quand le mot lui manque dans la sienne, emploie ὁ, ἡ, τό; mais, en général, le latin se suffit à lui-même, et nous voyons fréquemment, chez Cicéron encore, des constructions comme celle-ci : « *Quid est enim hoc ipsum diu? Qu'est-ce, en effet, que ce long temps?* » de plus, l'emploi de *ille*, *illa*, *illud* en ce sens était si fréquent que la langue française en a tiré son article défini qui joue précisément le même rôle, c'est-à-dire qui désigne des êtres ou des objets dont on a déjà parlé, et par conséquent connus du lecteur : *ille*, *illa*, *illi.*

[1] *Philippiques.*
[2] Virgile, *Enéide*, III, 401.

C'est probablement ce qui a fait dire à l'abbé d'Olivet que « l'article est une sorte de pronom adjectif[1]. » Voilà l'explication de la particule *li*, qu'on rencontre dans la langue d'oïl : « *Li chevals l'empereur, le cheval de l'empereur; li brans Carlon et li Rolans*, l'*épée de Charles et celle de Roland.* » Voilà enfin pourquoi Pierre Lombard, au XIIe siècle, et saint Thomas, au XIIIe, font usage de ce mot devant les objets et les êtres dont ils ont parlé. Ils eurent des imitateurs, on le comprend; car déjà cette particule avait droit de cité dans notre langue, tant ce procédé paraissait commun dans un idiome qui perdait de jour en jour ses flexions casuelles et devenait de plus en plus analytique! Témoin Villehardoin, chez qui nous lisons : *Ainsi fu li chatiau Galathas pris, li baron et li dux de Venise; li Venitiens par terre et li Français par mer* [2].

Il n'en est pas autrement chez les Italiens et les Espagnols, qui ont, les premiers, *il, la, la, le, i, gli;* les second, *là, la, los, las*, en un mot, dans les langues néolatines, où le latin a produit, après s'être corrompu, cette partie d'oraison, qui s'est constituée d'elle-même dans des idiomes tout à fait inconnus des grammairiens grecs et latins.

Si donc les Grecs, les Français, les Italiens, les Espagnols, et j'ajoute : les Anglais et les Allemands, ont un article défini, tandis que les Latins en manquent, ainsi que le sanskrit et deux idiomes de la même famille, l'ancien slave et le lithuanien, sans parler du suédois et de la langue basque, il faut reconnaître que ce mot est utile et commode, plutôt que nécessaire. Mais gardons-nous de partager l'opinion de Jules-César Scaliger, qui appelle l'article « l'instrument inutile d'une nation ba-

[1] *Supplém. à la gram. génér.*, II, vij.

[2] Liv. III, p. 53.

billarde [1] ». Mieux vaut nous en rapporter aux Grecs anciens, si bons juges en fait de langage, et à tant de nations modernes, dont les lumières ne sont pas à dédaigner.

II.

On se demandera peut-être comment les Latins, qui ont pourtant une langue logique et rigoureuse, peuvent se passer de l'article, puisque c'est une partie du discours utile et commode. —

D'abord, par l'usage des adjectifs démonstratifs, comme nous venons de le voir; ensuite, par des constructions particulières, ainsi que : « *Hæc, quæ videtur felicitas,* au lieu de : ἡ λεγομένη εὐδαιμόνια; *le prétendu bonheur.* » Et : « *non erat qui eam solverat,* » à la place de : « ἐδέθη ἡ Ἥρα καὶ ὁ λύσων οὐκ ἦν; *Junon était enchaînée, et il n'y avait personne pour la délier.....* » Tout le monde saisit la différence qui existe entre : *un vêtement de femme* et *un vêtement de la femme;* dans le premier cas, les Latins disent : *Vestis muliebris;* dans le second *vestis mulieris.* On voit donc que l'adjectif *muliebris* empêche l'application de ce vêtement à tout individu femme; au contraire, le génitif *mulieris* suppose cette application, — alors « pourquoi, dit Beauzée, Lhomond n'a-t-il pas fait attention à cette distinction? Il n'aurait pas écrit que, s'il y a *de, du, des* entre deux noms, il faut en latin mettre le second au génitif; ce qui n'est pas toujours, comme on le voit ici [2]. »

Les Grecs mettent souvent leurs articles devant des noms propres, tels que *Philippe, Alexandre, César,* etc... ὁ Φίλιππος, ὁ Ἀλέξανδρος, ὁ Καῖσαρ; « tandis que nous ne met-

[1] *De causis linguæ latinæ,* lib. III, cap. v.
[2] *Gramm. génér.,* t. I, p. 313, édit. de 1767.

tons pas l'article devant ces noms-là, dit du Marsais; [1] » il aurait mieux fait de dire : tandis que les Latins emploient une autre tournure, comme *nomine, cognomine Cæsar*, ou *cui nomen est Cæsaris* ; car, nous autres Français, ne disons-nous pas : « *La Gaussin, Le Tasse, Le Titien?* » c'est-à-dire l'actrice appelée *Gaussin*, le poète appelé *Tasse*, le peintre appelé *Titien* [2]? J'irai plus loin : ne faisons-nous pas précéder le nom propre de l'article, s'il devient nom commun : « *l'Alexandre de Racine; la Phèdre de Pradon* [3]? » Et même, quand nous voulons agrandir l'idée : « *Les* Corneille, *les* Racine, *les* Molière ont illustré la scène française. »

Cicéron a dit : « *Nostra in amicos benevolentia, illorum erga nos benevolentiæ pariter æqualiterque respondet* [4]; » que nous traduisons en français : « *notre affection envers nos amis répond exactement à la leur à notre égard.* » Si l'on veut rendre cette phrase en grec, on aura « ἡ πρὸς τοὺς φίλους εὐπάθεια τῇ αὐτῶν πρὸς ἡμᾶς ἁρμόξει. » Là encore, les Latins nous prouvent bien qu'ils n'ont pas besoin d'articles, comme l'a dit Quintilien : « *Sermo noster articulos non desiderat* [5]; » car ils ont pu clairement et sans peine exprimer leur pensée : le substantif *benevolentia* a été répété, et, comme il ne l'est pas au même cas, c'est sans désagrément pour l'oreille ; mais, si le substantif doit être au même cas, on ne l'exprime qu'une fois à la fin : « *Brevior est hominum quam cornicum vita*; *la vie de l'homme est plus courte que celle des corneilles.* » Et même, voyez dans Varron [6] : « *Cæli di-*

[1] *Principes de gram.*, t. II, p. 326, édit. de 1769.
[2] Beauzé, *Gramm. génér.*, t. I, p. 319.
[3] Condillac, *Gram. pour le prince de Parme*, p. 245.
[4] *De Amicitia dialogus*, XVI, p. 56.
[5] *De Inst. Orat.*, IV, § 19.
[6] *De lingua latina*, V, n° 16.

cuntur loca supera et ea Deorum; *terra loca infera et ea hominum.* » — « *On appelle cieux les lieux supérieurs et les... des dieux*; *on appelle terre les lieux inférieurs... et les... des hommes.* » N'est-ce pas exactement : τὰ τῶν θεῶν... τὰ τῶν ἀνθρώπων ?

III.

Nous savons que notre langue, se rapprochant plus en cela de celle des Grecs que de celle des Latins, a, comme presque tous les idiomes modernes, adopté l'article défini. Suivons-en le développement et l'application aux différentes époques de notre histoire grammaticale.

Après Villehardoin, chez qui nous avons constaté la présence de l'article fort près encore du latin *ille*, *illa*, *illud*, *illi*, Joinville s'en est servi, à peu près comme nous le faisons de nos jours ; mais particulièrement aux cas indirects, et sans se douter, bien entendu, de la véritable nature de ce terme. Aux XIVe et XVe siècles, son usage est très-répandu, non-seulement devant les cas sujets et les cas régimes, mais encore aux cas indirects. Quand le nom commence par une consonne, il se contracte déjà avec les prépositions *a* et *de*, pour faire *au*, *on* encore quelquefois, et *du* au masculin singulier, *aux* et *des* au pluriel des deux genres. C'est cette contraction que nos grammairiens, trop pleins d'habitudes latines, ont tant tardé à reconnaître. En général, on peut dire que nos écrivains, par une sorte d'intuition, faisaient depuis longtemps un usage judicieux de cette partie du discours, que nos grammairiens n'en soupçonnaient pas encore la valeur ni la nature.

Pour Dubois (Sylvius), en effet (1531), l'article n'existe pas ; Meigret, tout en admettant sa présence dans notre langue, n'avait pas osé l'introduire dans les

parties du discours; il ne reconnaît, du reste, comme article, que *le, la, les*, et ne soupçonne pas les articles composés *du, des, au, aux*, qui ne sont, à ses yeux, que des prépositions. Pillot, plus hardi en cette circonstance, en fait une partie d'oraison à part; mais il ne nous révèle rien de bien remarquable sur l'article, dont la principale fonction est pour lui de faire connaître le genre et le nombre du nom qui suit. Ni Garnier, ni Mathieu n'ont vu davantage le véritable rôle de l'article; ni même Ramus, qui le définit : « un nom qui fait au singulier masculin *le*, au féminin *la*, et pour le pluriel de l'un et de l'autre, *les*. » Henri Estienne, le premier en France, fait remarquer que la particule *du* semble participer de la nature de la préposition et de l'article; que *le, la, les,* ne peuvent souvent pas s'employer sans qu'on détermine le nom devant lequel ils sont placés. Il fut évidemment conduit à ce progrès sensible, fait dans la vraie théorie grammaticale de l'article, par sa *comparaison du langage français et du grec.*

Pendant tout le xvie siècle, on déclina l'article, et avec raison : l'accusatif semblablement au nominatif, l'ablatif comme le génitif; au lieu du vocatif, on emploie, disent les grammairiens du temps, l'adverbe *ô*, qui, du reste, s'exprime rarement en prose. *De*, génitif et ablatif, sert pour les deux genres : *Le fils de Jean, le fils de Marie.* De même pour le datif : *Je l'ai dit à Pierre, à Marie.* Mais *à* doit toujours être marqué de l'accent grave, ajoute Pillot, qu'il soit article ou préposition; comme si *a* et *de* pouvaient quelquefois être article! — Voilà dans quelle erreur on était encore en 1550.

Dubois, Meigret et Pillot signalent l'emploi fréquent de l'infinitif précédé de l'article, de l'infinitif *substantivé*, selon l'expression fort juste de Joachim Du Bellay : *le boire, du boire, à boire.* Par conséquent, pour n'avoir

pas de gérondifs à la manière des Latins[1] notre langue, grâce à son article et au continuel usage de ses prépositions, n'est pas, sous ce rapport, inférieure à la leur ni à celle des Grecs. Cette fonction faisait donner à l'infinitif la qualification de *matériel*[2], parce qu'alors le verbe, qui exprime une action ou un état, est pris pour la chose qui est dans cet état, ou pour l'être qui agit : *le boire* est pour *ce que l'on boit*, comme dans cet hémistiche de Perse : *scire tuum nihil est*; *scire* exprime la *science* elle-même, et non l'action de savoir; la preuve, c'est que nous le traduisons par : *ton savoir n'est rien*. Ne trouvons-nous pas dans notre La Fontaine :

« Et le financier se plaignait
Que les soins de la Providence
N'eussent pas au marché fait vendre le *dormir*,
Comme *le manger* et *le boire* [3] ? »

Ces infinitifs *substantivés*, que nous constatons au XVIIe siècle, et que nous avons conservés même de nos jours avaient pris particulièrement faveur sous Henri IV, qui en aimait l'emploi : « *Le différer* accroît les défiances, » écrit-il à Bellièvre; et ailleurs, à Mme de Grammont il dit : « Dieu bénisse mon retour, comme il a fait *le venir*. » Habitude qu'il avait probablement contractée dans son enfance, en parlant le Béarnais où cette tournure est très-fréquente.

[1] Ce peuple, en effet, n'avait pas besoin de cette tournure, parce que leur gérondif ou leur supin, qui remplaçaient l'infinitif, se déclinaient complétement par leur terminaison : Nominatif : *Nunc est bibendum* (Hor., *od.*, I, 31); Génitif : *Ratio dicendi* (Cic., *de Orat.*, I, 2-4); Datif : *Hyoscyaminum emolliendo utile est* (Pline, XXIII, 49); Accusatif : *Ad placandum Deos* (Cic., *Cat.* III, 8); Ablatif : *Quæ de bene vivendo a Platone disputata sunt* (Cic., *de finibus*, I, 2).

[2] J. Pillot, *Gallicæ linguæ institutio*, p. 10.

[3] *Fables*, VII, 2.

Jean Pillot, qui a signalé le premier l'emploi de l'infinitif *matériel*, fait, pour terminer sa théorie de l'article, cette contestable remarque : « L'article joue un rôle bien plus important en français qu'en grec, en latin et en allemand, puisque nous ne pouvons, sans lui, distinguer les cas ni les genres, nos noms ne présentant jamais que deux terminaisons, l'une pour le singulier, l'autre pour le pluriel [1]. » C'était sans doute comprendre le caractère analytique de notre idiome; mais on peut lui objecter d'abord que les noms terminés en *tion* sont tous féminins; ensuite, il n'est pas juste de dire que, sans article, nous ne pouvons distinguer ni les cas ni les genres, puisque, dans l'antiquité, Apollonius Dyscole avait donné une théorie vraie et à peu près complète de l'article, et parfaitement montré, avons-nous dit plus haut, que ce mot indique un nom déterminé [2]. Enfin, peut-on établir un juste point de comparaison, relativement à l'article, entre les Français et les Latins, qui n'en ont pas? J. Pillot, puisqu'il a vu plus clair que ses devanciers sur cette question, sans toutefois la bien comprendre, aurait mieux fait de compléter sa théorie de l'article *substantivé*, ou *matériel*, comme il l'appelle, en faisant remarquer le fréquent emploi de l'article devant nos participes aussi bien que devant les infinitifs, à l'instar des Grecs : « ὁ νικήσας, ὁ ἡττωμένος; *Le gagnant, le perdant, le suivant* [3]. »

Si Robert Estienne a fait, après Palsgrave, de *un* et *une* un article, ainsi que de *la, le, les,* son fils Henri a clairement dissipé cette confusion, quand il a dit: « Voilà « *le* livre; et voilà *un* livre ! d'autant plus opposé que ce « premier propos parle particulièrement d'un certain

[1] J. Pillot, *Gallicæ linguæ institutio,* p. 10.

[2] Apollonius Dyscole, *Théories grammat. dans l'antiquité,* par E. Egger, p. de 115 à 145.

[3] E. Egger, *Note élém. de gram. comp.,* p. 56.

« livre, et que le second parle généralement, et laisse « incertain de quel livre on parle [1]. » Développant cette précieuse remarque, il ajoute : « Comme le grec use de son article pour discerner une généralité, ne plus ne moins use le langage français du sien. Ex. : *On luy a faict autant d'honneur que s'il eust été roy*; cela s'entend généralement. Mais si deux Français ou deux Espagnols parlant ensemble, disent : *on luy a faict autant d'honneur que s'il eust été le roy*, les Français s'entre'entendront touchant le roi de France, et les Espagnols touchant le roi d'Espagne [2]. »

Il nous montre ailleurs, dans ses *Hypomneses*, d'une façon fort judicieuse, et il est le premier à le faire, l'influence de l'article sur le sens de certaines locutions. Ainsi, *faire le compte d'une chose*, c'est la compter, la supputer ; *faire compte d'une chose*, c'est l'estimer. Il y a une grande différence entre *faire la tête*, qui se dirait d'un sculpteur ou d'un peintre, et *faire tête*, qui est *s'opposer à*. Souvent même, on ne peut employer l'article ; on dira : *il est à table*, et non *à la table*; à moins qu'on ne dise à la table de qui.

Quelquefois cependant, l'article ne modifie en rien le sens, comme quand on dit : *il est en la ville*, ou, *il est en ville*. Enfin, il arrive qu'avec un même verbe, on se sert, ou non de l'article, que le nom est, ou n'est pas joint au verbe immédiatement : *Il le faut tenir en bride*, ou : *il lui faut tenir la bride* [3].

L'usage a consacré toutes ces observations, et, de nos jours, on ne saurait rien dire de plus juste sur le rôle de l'article en diverses occasions.

[1] *Traité de la conformité du lang. franç. avec le grec*, p. 75.
[2] Ibid.
[3] Estienne, *Hypomneses*, 185-190.

IV.

Les notions exactes sur *le*, *la*, *les*, que nous recherchons depuis longtemps, ne nous seront pas encore données par les théoriciens du siècle suivant. Sanchez, dans sa *Minerve*, Port-Royal, Regnier-Desmarais, et même Restaut, d'Olivet et Danjeau, quoi qu'en dise M. Ch. Livet, ne font guère que reproduire, sous diverses formes, les quelques idées justes précédemment constatées. Ils semblent tourner autour de la véritable question, mais ne l'abordent pas de front et ne font pas avancer la science grammaticale. C'est que le XVIIe siècle est encore plein de traditions latines; et, comme cette partie du discours ne se trouve naturellement pas traitée dans les ouvrages consacrés au latin, tout était à découvrir. Pour ces découvertes, il fallait s'identifier avec le génie analytique de la langue française, sortir des sentiers battus, se faire, pour ainsi dire, novateur; et, en grammaire, comme dans le reste, c'était au XVIIIe siècle que ce rôle hardi était réservé.

Qu'en résulte-t-il? Que, pour quelques-uns [1], la véritable fonction de notre article est « de faire connaître le genre des noms ; » cependant l'abbé Régnier admet que cette particule, « mise ou supprimée devant un nom, fait quelquefois une si grande différence de sens, qu'on ne peut douter que les langues, qui ont un article, n'aient un grand avantage sur la langue latine, pour exprimer nettement et clairement certains rapports, que l'article seul peut désigner [2]. » Vaugelas et ses commentateurs Patru et Thomas Corneille rangent encore *de* et *à* parmi les articles ; Oudin en fait des articles

[1] Régnier-Desmarais, p. 141, et Restaut, p. 64.
[2] *Grammaire*, p. 152.

indéfinis, et cette erreur est suivie par le P. Buffier, sans être combattue par l'abbé Dangeau ni l'abbé d'Olivet[1]. Le grand mérite de ce dernier, sur cette matière, est le blâme qu'il adresse à Desmarais, pour avoir restreint l'emploi de l'infinitif précédé de l'article à certaines locutions consacrées : « Y aurait-il grand mal, « dit-il, à étendre un peu cette liberté de créer des subs- « tantifs dans ce goût-là, puisqu'ils peuvent occasionner « des expressions neuves et heureuses ? Témoin la ré- « ponse de l'Angéli : un jour le Roi lui ayant demandé « pourquoi on ne le voyait jamais au sermon : Sire, « dit-il, c'est que je n'entends pas *le* raisonner, et que « je n'aime pas *le brailler*[2]. »

Dumarsais, comme ses prédécesseurs, reconnaît bien à l'article « la propriété de faire prendre au nom, devant lequel on le place, une acception particulière[3] ; » mais il ne comprend réellement pas sa nature, puisqu'il ajoute « qu'on donne spécialement le nom d'article aux trois mots *le*, *la*, *les*, peut-être parce qu'ils sont d'un usage plus fréquent[4]. » A ses yeux ce sont aussi des adjectifs puisqu'ils modifient le substantif, et des adjectifs métaphysiques, puisqu'ils marquent, non des qualités physiques, mais une simple vue particulière de l'esprit, en d'autres termes, un simple rapport. Faisant un progrès sur ses devanciers, Dumarsais nous apprend, avec quelques détails, dans quels cas le substantif est précédé de l'article. C'est, 1° quand on parle d'un individu réel, que l'on tire de son espèce, comme quand on dit : *le roi*, *le soleil*, *la lune ;* 2° d'un individu méta-

[1] *Opuscules sur la lang. franç., par divers académiciens.* Paris, Brunet, 1754, in-12, p. 233.

[2] *Remarques sur la lang. franç.*, 1771, p. 149.

[3] *Principes de grammaire,* p. 325.

[4] Dumarsais, *Principes de grammaire,* p. 328.

physique, ce que nous appelons aujourd'hui un substantif abstrait : *La vérité, la candeur* [1], etc...

Si l'on dit : *J'ai acheté une tabatière d'or;* et : *j'ai fait faire une tabatière de l'or, qui m'est venu d'Espagne*; dans le premier exemple, d'*or* est qualificatif indéfini, ou plutôt c'est un qualificatif pris adjectivement; au lieu que dans le second, *de l'or*, il s'agit d'un tel or : c'est un qualificatif individuel; c'est un individu de l'espèce de l'or [2]. Voilà une nouvelle fonction de l'article, en français, qu'il était bon de signaler.

Condillac a complétement traité la question, en ajoutant que les noms de métaux, sans être généraux, ont cependant une signification fort étendue, puisqu'ils représentent une collection de choses de même espèce; c'est pourquoi, l'on dit : l'*or*, *l'argent*, *le bronze;* c'est-à-dire : *tout ce qui est or*. On dit : je vous paierai avec *de l'or*, parce que ce mot, employé par opposition à argent, est un nom pris dans un sens bien déterminé. De même, si l'on dit : je vous paierai *en or*, c'est que la préposition *en* emporte toujours avec elle une idée indéterminée, qu'elle communique au nom qu'elle précède [3].

Ne confondant plus *de* et *à* parmi les articles, Dumarsais nous prévient des articles composés avec les prépositions *à* et *de* : *au*, formé de *à* et *le*, se place devant les noms masculins, commençant par une consonne : *au père;* tandis qu'on dit : *à la maison*, parce que ce substantif est féminin; et : *à l'enfant*, parce qu'il commence par une voyelle. Au pluriel, la composition a toujours lieu : *aux fruits, aux enfants*. *Du* est encore une contraction pour *de le;* autrefois on disait : *de le*

[1] Dumarsais, *Principes de grammaire*, p. 367.
[2] Dumarsais, *Principes de gram.*, p. 372.
[3] Condillac, *Gramm. pour le prince de Parme*, p. 246.

comme nous lisons dans les vieux auteurs : *al* pour *au: la fin du monde.* Mais, cette contraction n'a lieu que devant les substantifs masculins et singuliers ; car on dirait : *à la fin de l'œuvre* ; *les pieds de l'animal. Des* se place devant les substantifs pluriels des deux genres.

Les Italiens ont encore un plus grand nombre de prépositions, qui se contractent avec les articles.

Les Allemands ont des contractions du même genre, d'un usage fort fréquent, et que l'on peut considérer, dans chacune de ces langues, comme un reste du langage synthétique de l'antiquité grecque et latine. En effet, combien de fois trouvons-nous dans les écrivains de l'Allemagne : *Am* pour *an dem* ; *vom* pour *von dem ; ans* pour *an das* ; *fürs* pour *für das ; züm* pour *zü dem ; beim* pour *bei dem ; zür* pour *zü der ; durchs* pour *durch das ;* c'est-à-dire, la réunion en un seul mot des propositions avec le datif ou avec l'accusatif de l'article défini.

Mais les Anglais, qui ont comme nous des prépositions et des articles, ne font pas ces contractions. Ils disent : *of the, de la,* où nous disons : *du: the king, le roi ; of the king, de le roi,* en français : *du roi* ; *of the queen, de la reine* ; *to the king, à le roi* ; *to the queen, à la reine.*

Puisque le XVIIe siècle n'eut pas de notions très-précises sur la nature ni l'emploi de notre article, faut-il s'étonner que nos meilleurs écrivains de ce temps-là s'en soient servis d'une façon fort irrégulière ? — Par exemple, Bossuet, dans le fameux *Discours sur l'histoire universelle,* IIIe partie, chap. VI, dit, en parlant des Romains : « que parmi eux, il se trouve plus de gens punis pour avoir combattu sans en *avoir ordre,* que pour avoir lâché *le pied* et quitté son poste. » Aujourd'hui, nous dirions, contrairement à Bossuet, « sans

en *avoir l'ordre*, » parce qu'il s'agit de l'ordre de combattre, sans qu'il y ait de doute possible, tandis que nous ôterions l'article devant *pied*, et dirions : « *lâché pied*, » parce qu'il s'agit d'un pied indéterminé. — Voilà ce que produisait, même dans les ouvrages les mieux écrits, l'ignorance prolongée des saines doctrines grammaticales ! Si nous remontons dans le passé, les preuves de ce que nous avançons seront plus nombreuses encore, sans être moins concluantes.

Pascal, dans ses *Pensées* sur l'homme, dit : « Nous brûlons *de* désir d'approfondir tout, et d'édifier une tour qui s'élève jusqu'à l'infini. » Sans doute la locution : *brûler de désir* est très-française, mais c'est quand on ne sait au juste de quel désir ; autrement, le désir est déterminé, comme ici, *désir d'approfondir tout*, il faut employer l'article : *Nous brûlons du désir* d'approfondir tout.

V.

Si maintenant nous abordons les grammairiens d'une époque postérieure, nous sommes frappé tout d'abord d'une plus grande profondeur de pensées ; et, pour ne parler que de l'article, nous lisons dans Beauzée, le théoricien le plus complet que nous ayons encore rencontré : « l'article indique positivement l'application du nom aux individus [1]. » Malheureusement il a encore le tort de le confondre avec les adjectifs déterminatifs, comme *ce*, *plusieurs*, *un*, etc...

Beauzée trouve, avec juste raison, que ce qui est essentiel dans une langue l'est dans l'autre, l'est dans toutes ; que, par conséquent, notre *le*, *la*, *les*, et

[1] Beauzée, *Gram. génér.*, p. 304.

les correspondants qu'il peut avoir dans d'autres idiomes, ne forment point une partie d'oraison à part : « c'est simplement un individu d'une espèce nécessaire partout, quoique cet individu ne soit pas absolument nécessaire à l'intégrité de l'espèce, puisque l'on s'en passe dans bien des langues [1]. »

M. E. Egger, comme nous l'avons signalé plus haut, s'est exprimé avec plus de concision et d'élégance ; mais il n'a rien dit de plus juste, car la véritable nature de l'article vient d'être ici, pour la première fois, parfaitement établie.

Quand nous disons : « *L'homme est mortel ;* » le mot *le* indique seulement que *homme* doit être pris avec application aux individus ; mais il ne détermine pas le substantif. Il s'agit, en effet, ici d'une propriété de l'espèce entière, et cette circonstance détermine l'application du nom appellatif à la totalité des individus de l'espèce [2]. N'est-ce pas dire, ce que les traités modernes contiennent, que l'article annonce que le substantif est pris dans un sens déterminé ?

La totalité des individus peut n'être que morale, au lieu d'être physique, comme dans l'exemple précédent, sans que l'article soit déplacé devant le substantif. Si je dis, par exemple : « *Les hommes sont méchants* ; » tous les hommes, sans doute, ne sont pas méchants ; mais, comme cette qualification est applicable au plus grand nombre, à ce que Beauzée appelle *la totalité morale* [3], le substantif doit cependant être précédé de l'article, étant considéré comme déterminé.

Quand le substantif est modifié dans sa compréhension par quelque addition explicite, comme ici :

[1] Beauzée, *Gram. génér.*, p. 314 et 315.
[2] Beauzée, *Gram. génér.*, p. 305.
[3] Beauzée, *Gram. génér.*, p. 315.

« *L'homme éclairé qui pèche est plus coupable qu'un autre*, » l'homme étant déterminé par *éclairé qui pèche*, l'article est reconnu nécessaire [1]; remarque importante et fort juste qui est devenue une règle générale dans les grammaires modernes.

Le substantif peut bien encore être modifié, dans sa compréhension, par quelque addition implicite : « *Les rois* ont fondé les principales abbayes de France. » C'est comme si l'on disait : *les rois de France* d'abord, puis, parmi ceux-là, *les rois* qui ont concouru à la fondation des abbayes. Au fond, le substantif est parfaitement pris dans un sens déterminé; c'est avec juste raison qu'on emploie l'article. Beauzée passe en revue, avec l'esprit d'analyse qui le caractérise, les différents cas, où une addition implicite détermine le substantif [2]. C'est encore un point négligé par ses prédécesseurs. Duclos, toutefois, avait dit qu'un substantif peut être déterminé par la circonstance du lieu, et que si nous disons, nous autres Français : *Le roi*, il s'agit clairement de : *Louis XV* [3]. Mais nous voyons dans la *Grammaire générale* [4], que ce principe n'est pas toujours vrai, et qu'outre la circonstance du lieu où l'on parle, il faut encore avoir égard à la nature de l'attribut.

C'est encore la circonstance qui détermine le substantif, dans les phrases comme celles-ci, où le nom propre est par synecdoque transformé en nom commun : « Louis XIV fut l'*Auguste* de la France, Louis XV en est *le Tite*; » aussi l'article est-il bien à sa place, et le grammairien a-t-il eu raison de signaler ce cas. Enfin, ajoute Beauzée, « l'addition faite au nom commun sous-

[1] Beauzée, *Gram. génér.*, p. 316.
[2] Beauzée, *Gram. génér.*, p. 316.
[3] *Remarques sur la gram. génér.*, II, vij.
[4] *Gramm. génér.*, p. 317.

entendu est souvent un adjectif physique, sur lequel l'article semble tomber immédiatement : « *Le savant* trouve ses plaisirs dans l'étude ; c'est-à-dire *l'homme savant*[1]. » Cette remarque est un progrès sur les devanciers, notamment sur Duclos, qui prétend que l'article transforme l'adjectif en nom commun [2].

Malgré les excellents détails, fournis par Beauzée, c'est Condillac qui a, le premier en France, bien compris et clairement exposé la nature de l'article ; et cela, sans connaître Apollonius Dyscole.

Ecoutons un peu ce grammairien philosophe ; rien de plus claire que sa théorie, et, en même temps rien de plus vrai : « Un nom est déterminé dans trois acceptions différentes quand il désigne : 1° Un genre ; 2° une espèce ; 3° un individu. Dans ces trois cas, il doit être précédé par l'article [3]. Pourquoi faut-il qu'une règle si juste soit suivie d'une grave erreur? Condillac croit encore que l'article détermine le nom. « On dit : *un courage surprenant* ; et alors l'adjectif *un* fait l'office de l'article. Il en est de même de *tout*, *chaque*, *nul*, *aucun*, *quelque*, *ce*, *cet*, *mon*... [4] ». Notre article *le*, *la*, *les* annonce simplement que le nom suivant est déterminé, mais ne doit en aucun cas être assimilé aux adjectifs déterminatifs.

Comme le bon se trouve souvent à côté du mauvais, la suite est précieuse : « L'article se supprime, ajoute cet auteur, toutes les fois que les noms sont précédés par d'autres adjectifs, qui les déterminent ; ainsi, l'on dira : « *Il y a d'anciens philosophes* [5]. » C'est la pre-

[1] *Gramm. génér.*, p. 320.
[2] *Remarques sur la gram. génér.*, II, vij.
[3] *Gramm. pour le prince de Parme*, p. 240.
[4] *Gramm. pour le prince de Parme*, p. 242.
[5] *Gramm. pour le prince de Parme*, p. 243.

mière fois que nous trouvons cette juste observation. Malheureusement, il ne donne pas la véritable raison, il ne fait que la soupçonner, comme nous l'allons voir quelques lignes plus bas. Si cependant l'adjectif et le nom formaient un seul nom, comme *sage-femme*, *petit-maître*, l'article deviendrait nécessaire; c'est pourquoi Boileau avait dit, en parlant d'Alexandre :

« Heureux si de son temps, pour cent bonnes raisons,
La Macédoine eût eu *des petites maisons* [1]. »

L'adjectif sera encore de mise, si l'adjectif ne forme avec le nom qu'une seule idée déterminée, c'est-à-dire désigne un groupe d'êtres ou d'individus : « Les ouvrages *des anciens philosophes*, c'est-à-dire *de tous les anciens philosophes.* »

Comme dans un proverbe, le substantif n'est pas déterminé, mais qu'il s'agit de n'importe quel substantif, quand je dis : « *Contentement passe richesse*, » l'usage veut que l'on supprime l'article. Les Grecs nous ont légué cette règle, et, chez nous, Dumarsais et Condillac l'ont sanctionnée [2].

Quant aux noms de villes et de provinces, les premiers sont assimilés aux noms propres; les autres prennent tantôt l'article, tantôt le rejettent : « *La Provence* est un beau pays; je reviens *de Provence.* » Il faut alors considérer si l'attention se porte sur l'étendue du pays, ou seulement sur le pays, abstraction faite de toute étendue. Si nous disons : « Je viens *de Provence*; » c'est que nous ne considérons la Provence que comme un terme, d'où nous sommes partis. Mais si nous disons : « *La Provence* est un chaud pays, » l'esprit embrasse cette contrée dans toute son étendue, la con-

[1] Boileau,
[2] Le 1er, p. 423, le 2e, p. 246.

sidère dans son ensemble ; et voilà pourquoi nous employons l'article. Condillac ajoute une preuve à l'appui de cette vérité : Nous disons *les limites de la France*, *les bornes de l'Espagne*, avec l'article ; et sans article : *la noblesse de France*, *les rois d'Espagne*. Car si je dis : *La noblesse de la France*, alors j'entends la collection des gentilshommes français [1].

Quand on parle des cinq parties du monde, on a quelque peine à faire abstraction de leur grandeur ; c'est ce qui fait que nous disons, avec l'article : *Il vient de l'Amérique, de l'Asie.* Il en est de même de quelques royaumes bien connus, pour lesquels il est difficile de séparer l'idée de grandeur, et qui alors semblent être pris dans un sens déterminé : « *Les rois de la Chine, du Japon, du Pérou.* »

Condillac avait été mis sur la voie par Régnier-Desmarais, qui juge que l'on peut, presque à son gré, donner ou ne pas donner son attention à l'étendue des pays, et dire presque également bien : *les villes de l'Asie* et *les villes d'Asie ;* toutefois, il ajoute, avec juste raison, que les tours avec l'article sont les plus usités. On dit toujours, par exemple : « Les nations *de l'Asie*, » et jamais : « *les nations d'Asie* [2]. » C'est donc faute de connaître ce conseil que Bossuet a écrit (*Hist. univ.*, IIIe part., chap. VI) : « Toutes les villes *de Grèce* et *d'Asie* avaient aussi envoyé leurs ambassadeurs. »

Les noms d'astres prennent l'article, quand ils n'ont pas été dans l'origine des noms propres, comme *: le soleil, la lune, la terre, l'univers* ; mais on dit : *Mars, Vénus, Mercure, Jupiter :* encore une observation très-juste, que nous n'avions pas encore rencontrée.

[1] *Gramm. pour le prince de Parme*, p. 248.
[2] *Gramm. pour le prince de Parme*, p. 249.

Enfin voici une distinction profonde, et qui révèle un penseur; aussi n'est-il point étonnant que tous les grammairiens contemporains s'en soient emparés et n'aient rien de plus complet à dire sur cette question.

Quand deux adjectifs précèdent le substantif, l'article se répète devant chaque adjectif, si le nom ne peut avoir à la fois les deux qualités exprimées par les adjectifs; ainsi, l'on dira : « *les bons et les mauvais citoyens.* » En effet, des citoyens ne peuvent pas être *bons* et *mauvais* à la fois; il y a deux catégories de citoyens bien déterminés. Réciproquement, on dira : « *les bons et zélés citoyens* ; » parce que rien n'empêche que des citoyens soient bons et zélés à la fois, l'un est même une condition de l'autre [1].

Ici s'arrête la théorie de Condillac; et, franchement, il ne nous reste que bien peu de chose à désirer.

Destutt de Tracy, le disciple et le continuateur de Condillac, qui a vu la grammaire comme l'avait vue son maître, c'est-à-dire en philosophe, a confirmé toutes ces règles, en s'appuyant plus encore, s'il est possible, sur le raisonnement. En effet, l'idéologie proprement dite étant pour de Tracy la science de la formation de nos idées, la grammaire est celle de leur expression. Aussi, donne-t-il une définition exacte et complète de l'article, que, de nos jours, M. B. Julien a consacrée à peu près en ces termes, qui sont le dernier mot de la science grammaticale sur cette question : « Nous n'avons en français qu'un article, qui est *le, la, les*; sa fonction est de *précéder les substantifs communs pour annoncer qu'ils sont pris dans un sens déterminé* [2]; » et non, *pour les déterminer*, comme le veut encore M. de Sacy, dans ses *Principes de grammaire générale* [3].

[1] Condillac, *Gramm. pour le prince de Parme*, p. 251.
[2] *Cours supérieur de gramm*, t. I, p. 239 et suiv.
[3] Paris, Hachette, 1852, p. 44.

CHAPITRE III.

NOM. — SUBSTANTIF.

I.

La première chose à faire quand on parle, c'est de dire de quoi l'on parle ; en d'autres termes, c'est de faire connaître l'objet de sa pensée, ou la cause de cette opération de l'esprit. Si cette cause était présente, il suffirait de la montrer ; mais, le plus souvent, elle ne l'est pas, ou même elle ne peut tomber sous les sens : il est alors nécessaire de la désigner par son *nom*, ὄνομα, *nomen*.

Le *nom*, dans son acception la plus générale et abstraction faite de tout pays, est donc un mot qui désigne les êtres et les objets par l'idée de leur nature. Telle est, à peu près, la définition donnée par toutes les grammaires estimables [1].

Aussi, nous dit Diodore de Sicile, quand la parole des hommes eut cessé d'être inintelligible et confuse, « ils convinrent ensemble de signes pour distinguer chaque objet, et s'initièrent ainsi à l'art de se commu-

[1] Les définitions du *Nom* sont très-nombreuses, et fort peu de nature à satisfaire complétement. Témoin Buffier, pour qui le nom est « un mot qui sert à exprimer ce dont on parle ; » Réguier-Desmarais, qui dit que « c'est le mot qui signifie quelque substance, quelque être, quelque chose que ce soit. » Restaut a mieux dit la même chose : « C'est un mot qui sert à exprimer le sujet dont on parle, ou l'objet d'une idée. » Mais Beauzée est véritablement entré dans la nature du nom, en disant « qu'il exprime déterminément les êtres, *en les désignant par l'idée de leur nature.* »

niquer leurs pensées[1]. » C'est aussi l'opinion de Lucrèce :

« ... *Varios linguæ sonitus natura subegit*
Mittere, et utilitas expressit nomina rebus[2]. »

« La nature fit produire à la langue ses sons variés, et le besoin de s'entendre donna des noms aux objets. »

Comme les êtres et les objets sont de différentes espèces, il s'ensuit que les signes dont on s'est servi pour les distinguer doivent être aussi d'espèces variées. Les grammairiens de tous les temps ont donc reconnu diverses classes de noms : 1° ceux qui désignent les êtres par l'idée de leur nature individuelle : *Alexander*, Καῖσαρ, *Vespasien*, qui ne s'appliquent chacun qu'à un seul être. C'est ce qui fait qu'on les appelle *noms propres*, ὀνόματα κύρια, *nomina propria*.

2° D'autres noms désignent les êtres et les objets par l'idée d'une nature commune à tous les individus de la même espèce : *chat*, ἄνθρωπος, *equus*; *maison*, *arbor*, σκῆπτρον, qui sont applicables à tous les chats, à tous les hommes, à tous les chevaux, à toutes les maisons, à tous les arbres et à tous les sceptres, parce qu'ils ne rappellent que la nature qui leur est commune. Ce qui fait qu'on les appelle *noms communs*, ὀνόματα προσηγορικά, *nomina appellativa*.

Ajoutez que certains noms expriment des qualités, des manières d'être ou d'agir que l'on considère, abstraction faite des êtres ou des objets en qui elles se trouvent : λευκότης, *candor*, *blancheur*; φιλία, *amicitia*, *amitié*; aussi les appelle-t-on *noms abstraits*. Comme les Grecs et les Latins, tout en faisant usage de ces noms, n'avaient pas profondément pénétré dans leur nature

[1] Liv. I, ch. 8.
[2] *De Nat. Rer.*, V. 1027.

par le raisonnement, ils n'en avaient pas fait une classe à part, ils ne leur avaient pas assigné un nom particulier, et les rattachaient au nom commun.

Dans toutes les langues, des noms comme Ὁμιλία, *concio*, *assemblée* « expriment une réunion de personnes, et par conséquent la pluralité au moyen d'un nom au singulier. Ce sont des *collectifs* (ἀθροϊστικά, *collectiva*) [1]. »

Enfin, partout nous trouvons les noms de peuple ou *ethniques* (ἐθνικὰ ὀνόματα), tels sont Ἕλλην, *Romanus*, *Français*, *Allemand*.

II.

Occupons-nous des noms propres. Mais avant tout, il est encore une catégorie de noms, très-fréquents en grec et en latin, dont il faut parler ; ce sont les noms *patronymiques* : Πηλείδης, le *fils de Pélée ;* Τυδείδης, le *fils de Tydée*. Reconnaissons toutefois que ces noms sont plus rares chez les Latins que chez les Grecs ; car si l'on trouve dans Horace par exemple :

« .....Damnatusque longi,
« Sisyphus *Æolides* laboris [2]. »

en général, les Romains n'ont guère fait qu'emprunter aux Grecs les noms de certains peuples ou de quelques héros légendaires, en les imitant de très-près : *Dardanidæ*, les fils de Dardanus, les Troyens ; *Æneadæ*, les compagnons d'Enée. « Quelques-unes de ces formes, ajoute M. Egger, ont passé en français : les *Atrides*, les *Tyndarides*. Mais notre langue répugne à former elle-même de tels dérivés [3]. » Ce sens des noms patrony-

[1] E. Egger, *Not. élém. de gram. comp.*, p. 41.
[2] *Odes*, II, 11.
[3] *Not. élém. de gram. comp.*, p. 42.

miques ne s'est guère conservé chez nous que pour les grandes familles régnantes, comme les *Mérovingiens*, les *Carlovingiens*, les *Stuarts*, etc... Nous prenons plus volontiers la circonlocution : *fils de*, ou *descendant de*... ce qui est plus disgracieux et moins poétique. Toutefois nous trouvons à la fin de certains noms allemands le suffixe *kind*, ne fût-ce que dans *Witikind*, et qui signifie *fils de;* c'est même une pratique constante chez les Russes : *Nicolaiewitz, Czarewitz*, Alexandrowna.

C'est ici le lieu de remarquer la grande richesse des noms propres : question fort intéressante, car dans quelque langue que ce soit, on peut y retrouver une signification appellative et générale ; et quelquefois cette signification est utile à étudier pour l'histoire. On a prétendu que l'intérêt offert par la composition des noms propres était bien plus grand dans les langues anciennes que dans les langues modernes. M. Letronne, dans un langage plein de vues ingénieuses[1], a montré quel intérêt offrait, pour la philologie et pour l'histoire, l'étude des noms propres grecs particulièrement. C'est un fait que l'on ne saurait contester. Ainsi Γλαῦκος n'est que l'adjectif γλαυκός, *brillant;* Διογένης, *fils* ou *descendant de Jupiter;* Διομήδης, qui *est le souci de Jupiter*, mais avec une accentuation autre que s'ils étaient de simples adjectifs. Dans ce dernier cas ils auraient l'accent sur la dernière syllabe ; car c'est une règle en grec, qu'un nom commun, en devenant nom propre, doit modifier son accent. Voici d'autres noms, très célèbres, qui ne sont pas moins expressifs : Ἀλέξανδρος, *Alexandre*, du verbe ἀλέξω, *porter secours*, et de ἀνδρός, génitif d'ἀνήρ, *homme de cœur;* Ἀριστοτέλης, *Aristote*, d'ἄριστος, *très-bon*,

[1] *Mémoires de l'Académie des inscript. et belles-lettres* (t. XIX de la nouvelle série). Voir aussi Sturz, *Opuscula nonnulla* (1825) Et le *Dict. grec-allemand* de W. Pape, à la fin.

et de τέλος, *fin* ; Νικόλαος, *Nicolas*, de νικάω, *vaincre*, et de λαός, *peuple ;* Πλάτων, *Platon*, de πλατύς, *large*, parce que ce philosophe avait les épaules larges ; Φίλιππος, *Philippe*, de φιλέω, *aimer*, et de ἵππος, *cheval ;* Ἀφρική, *Afrique*, de ἀ privatif et φρίκη, *frisson*, c'est-à-dire *contrée sans froid*, etc...

Mais ces curieuses analyses ne sont pas seulement applicables à la langue grecque ; tout le monde sait qu'en hébreu, dit Beauzée[1], « les noms propres de l'Ancien Testament sont dans ce cas : on peut en voir la preuve dans une table qui se trouve à la fin de toutes les éditions de la Bible vulgate : *Phaleg* signifie *division*, parce que ce fut du temps de Phaleg que se fit la division des langues ; *Adam* veut dire *fils de la terre* (*terrestris*) ; *Cham*, *ardent* (*ardens*), parce qu'il habita l'Egypte et peupla l'Afrique, pays très-chaud, etc... »

Il convient aussi d'ajouter que la langue latine n'est pas moins riche à cet égard que celle des Grecs : *Lucius* voulait dire *cum luce natus*, né au point du jour ; *Tiberius*, né près du Tibre ; *Servius*, né dans l'esclavage ; *Quintus*, *Sextus*, *Septimus*, *Octavius*, *Nonius*, *Decimus* sont évidemment des adjectifs numéraux ordinaux employés originairement à caractériser les individus d'une même famille par l'ordre de leur naissance. Tout le monde sait pourquoi *Cicero* est l'homme *aux pois chiches*, de *Cicer ; Piso* est l'homme *aux pois de Pisum ; Fabius*, l'homme aux *fèves*, de *Faba ; Brutus*, le *stupide*, par allusion sans doute à la stupidité simulée du premier Brutus ; *Catulle*, de *catulus*, est un petit chien. *Scipion* vient de *scipio* (bâton), etc...[2].

Il nous reste maintenant à revendiquer pour les

[1] *Gram. gén.*, t. I, p. 244.
[2] Beauzée, *Gram. gén.*, t. I, p. 245.

idiomes modernes, et surtout pour le nôtre, une nomenclature des personnes aussi caractéristique, et que pourtant tous les philologues semblent leur refuser.

On trouve des Allemands qui s'appellent *Wolf* (loup), *Schwartz* (noir), *Meier* (maire), *Meister* (maître), *Schûster* (cordonnier), *Feind* (ennemi), *Finke* (pinson), *Bar* (ours), *Hofmann* (homme de cour), *Vogel* (oiseau); et même dans les langues du Midi : *Torquato Tasso* (qui a le cou tors); *Della Casa, de Las Cases* (de la maison); *Vinciguerra* (de *vincere*, vaincre, et *guerra*, guerre, en italien); *Pietro Strozzi*, or *Strozzare* signifie *étrangler*. *Machiavel* n'a-t-il pas, pour la forme du nom, comme pour le fond des idées, quelques rapports avec *machinare* et *vela ?*

Quant à nous, qu'on accuse de n'avoir pas de noms propres aussi expressifs que les anciens, combien n'avons-nous pas fait d'emprunts à nos voisins ? *Bernard* (homme courageux), de *Bern* (homme dans le sens du *vir* latin) et de *hart* (fort, courageux); par suite, *Léonard* voudra dire : courageux comme un lion; *Gérard*, courageux en guerre, de *ger* (guerre); *Sigebert*, illustre par la victoire, de *sieg* (victoire) et de *bert* (illustre); *Dagobert* (guerrier illustre), de *degen* (épée) et toujours *bert; Albert*, très-illustre, à cause de *all*, particule complicative; le mot *allemand* lui-même n'est-il pas composé de *mann* (homme) et de *all* (tous), parce que l'Allemagne est la réunion de nations différentes, ayant une même origine ?

On peut encore, par la mutation de certaines lettres, expliquer la composition de plusieurs autres noms propres français ; ainsi *Bald* signifiant *prompt* et *promptement*; si, en vertu de l'affinité naturelle des lettres, nous écrivons un *p* pour un *b*, nous obtenons *Leopold*, qui voudra dire : hardi comme un lion. *Winnen*, en

flamand, signifiant *combattre*, pour peu qu'on le prononce à la manière anglaise *ouinnen*, si nous plaçons devant la particule *bald*, nous aurons facilement *Balduinus* en latin, et en français *Baudouin*, qui fut précisément un comte de Flandre [1].

Il est juste de tenir compte aussi des différentes manières dont on a, dans la suite des siècles, traduit chez nous les noms grecs : question intéressante, et qui, de nos jours, a soulevé une assez vive polémique!

Sur ce point, chacun a son système : celui-ci sacrifie au sens, celui-là à l'exactitude de la traduction. Ainsi, dans les anciennes chroniques, écrites en latin du moyen-âge, on ne rencontre pas de noms grecs, et naturellement, s'il s'en trouvait, ils seraient latinisés. Les dieux et les héros de l'antique Hellade ne tombèrent pas davantage sous la plume des Joinville, des Froissart, des Monstrelet, des Commines et des autres historiens de nos vieux rois. Il en est de même pour les héroïques chansons de Gestes, pour les fabliaux et pour les romans allégoriques, comme le *Roman du Renart* et le *Roman de la Rose*. Roland, Turpin, Gérard de Roussillon, Olivier occupent tellement le monde du moyen-âge, qu'on oublie Diomèdes, Hector, Agamemnon et Odysseus. Tristan, Yseult, Gaiète, Aude, Idoine remplacent Pâris, Hélène, Clytemnestre, Eurydice, etc. Dans les vers charmants de Charles d'Orléans et de François Villon, on pressent déjà la Renaissance. Le poëte de la cour écrit *Elaine* pour *Hélène* et *Gréséide* pour *Cressida;* le poëte de la rue nomme *Hélene*, *Pâris*, *Arkhipiade*, *Thais*, la nymphe *Echo*. Rabelais et Montaigne sont fort curieux à étudier sous ce nouveau point de vue philologique : tantôt Rabelais met les ter-

[1] Wachteri, *Glos. Germ.*, verb. *Bald, Bern.*

minaisons latines, comme *Orpheus, Theseus, Ulysses, Aristoteles;* tantôt il les francise, comme *Musée, Diomède, Polycrate, Ermie*, pour *Ermius*. Dans les *Essais* de Montaigne, les noms latins ou grecs latinisés sont maintenus avec plus de rigueur que dans le *Pantagruel : Pompeius, Pindarus, Œdipus, Philippus, Julius Cœsar, Dionysius*, etc...

Après ces deux grands maîtres de la prose française, viennent Bonaventure Duperrier, qui latinise les mots à la manière de Rabelais; Henri Estienne dit déjà *Polycrate ;* Ambroise Paré métamorphose *Aristoteles* en *Aristote*. Pour Amyot, on croirait qu'il traduit Plutarque d'après une version latine; car nous y lisons *Lysander, Hercules, Alcibiades, Themistocles, Agesilaüs*.

Les poëtes du XVIe siècle ont les mêmes contradictions que les prosateurs : Ronsard, chose étrange ! francise plus peut-être les noms propres grecs que ses contemporains; Jacques Tahureau invoque *Cythérée* et *Vénus;* Malherbe suit l'exemple de la *Pléiade,* et le grand Corneille, enfin, non-seulement a habillé à la française les noms des héros de la Grèce, quand ils se sont rencontrés sous sa plume, mais encore a francisé tous les noms latins de ses tragédies :

> « De tous ces meurtriers, te dirai-je les noms ?
> *Procule, Glabrion, Virginian, Rutile,*
> *Marcel, Plaute, Lénas, Pompone, Albin, Icile,*
> *Maxime,* qu'après toi j'avais le plus aimé ;
> Le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé [1]. »

Et quelques vers plus bas :

> « Mais oses-tu penser que les *Serviliens,*
> *Les Cosses, les Métels, les Pauls, les Fabiens,*
> Et tant d'autres enfin de qui les grands courages.. »

Ici les noms propres suivent complétement la loi fran-

[1] *Cinna*, act. V, sc. 1.

çaise, puisque, devenant les noms de collections d'individus, ils prennent la marque du pluriel, comme le veut M. Littré, après nos meilleurs grammairiens[1]. Et pourtant le pur et élégant Racine, quelques années plus tard, emploie encore la forme latine quelquefois; c'est quand la mesure du vers semble la réclamer. Par exemple, dans la belle narration d'Agrippine à Néron :

« Et j'osai de *Claudius* disputer l'hyménée, »

Et plus bas :

« Favorisent en vous *Germanicus*, mon père[2] ! »

Il faut donc en conclure que ces grands maîtres de notre langue en ont agi fort à leur aise avec les noms propres de l'antiquité, qu'ils les ont traduits et orthographiés selon les exigences de la versification.

Sans avoir recours aux langues étrangères, il n'y a guère chez nous aujourd'hui de noms propres auxquels on ne puisse assigner une signification appellative : *Le Noir*, *Le Blanc*, *Le Rouge*, *Le Maître*, *Coutelier*, *Désormeaux*, *Marchand*, *Maréchal*, *Moreau*, *Potier*, *Sauvage*, etc... Outre ces noms propres formés d'adjectifs ou empruntés à des professions, pour désigner les individus, que de fois on a eu recours à des circonstances de lieu ou de pays ! De là les noms de *Dumoulin*, *De la Rivière*, *De la Forêt*, *Deschamps* et tant d'autres ! — Puisqu'on nommait les gens par le lieu de leur habitation, il était naturel d'accoler à un premier nom propre la désignation d'une propriété, d'une terre; et, il faut bien le reconnaître, une foule de familles n'ont pas eu, à l'origine, d'autres titres de noblesse. « La plupart de nos gentilshommes s'imaginent, dit Ménage,

[1] *Dict. de la lang. franç.*, t. III, p. 740.
[2] *Britannicus*, act. IV, sc. II.

que la préposition *de*, placée devant les noms de familles, est une marque de noblesse; en quoi ils se trompent. Nos anciens ne l'ont jamais mise que devant les noms de familles qui viennent de seigneuries; c'est une habitude de Gascon contre laquelle il faut réagir[1]. » Molière s'en est moqué : « Au lieu de George Dandin, d'avoir reçu par nous le titre de monsieur de la Dandinière? — Ne comptez-vous pour rien, mon gendre, l'avantage d'être allié à la maison de Sotenville? — Et à celle de la Prudoterie, dont j'ai l'honneur d'être issue[2]? »

Quelques grands hommes, dont le nom propre était très-répandu, ont même pris l'addition de leur ville, comme *Antoine de Padoue*, *Grégoire de Tours*, *Jérôme de Prague*, *David d'Angers*. Actuellement quelques hommes politiques cherchent à s'adjoindre le nom de leur département, c'est encore un moyen de désignation, tranchons le mot, de distinction : *Martin* (du Nord), *Girod* (de l'Ain), etc.

Ajoutons enfin que *Ferté*, syncope de *fermeté*, signifiait anciennement *force* ou *citadelle;* de là les noms de *La Ferté-sous-Jouarre*, de la *Ferté-Milon*, etc.

Mais, tous les noms propres ayant pour point de départ une signification appellative, cette généralité de signification pouvait nuire à la distinction individuelle, et l'on a cherché partout à y remédier, surtout à l'égard des noms d'hommes, parce que la quantité prodigieuse des individus met souvent dans la nécessité d'en désigner plusieurs par le même nom. Les Grecs, à l'aide de

[1] Ménage, *Observ. sur la lang. franç.*, p. 318.

Voir, sur cette intéressante question, le *Dictionnaire étymologique des noms propres*, de Hecquet-Boucraud, Paris, Hachette, 1868.

[2] Molière, *Georges Daudin*, act. I, sc. IV.

leur article et du génitif du nom paternel, individualisaient le nom propre : Ἀλέξανδρο. ὁ τοῦ Φιλίππου, sous-entedu le nom appellatif ὑίος [1]; sans parler, bien entendu du nom patronymique, qui est essentiellement une forme poétique. Les Romains, quoique n'ayant pas d'article, avaient recours à la même construction : « *Deiphobe Glauci*, fatur quæ talia regi [2]. » Les Français n'ont pas d'ellipse pareille, ils emploient plutôt un sobriquet désignant quelque chose de remarquable dans l'individu : *Le Bossu*, *le Doux*, *le Fort*, *le Grand*, *le Gros*, *le Gras*, *le Roux*, etc.... Souvent même cette distinction s'est seule maintenue, et voilà pourquoi, en Europe, tant de noms propres ne sont que d'anciens surnoms.

Inutile d'entrer dans de longs détails sur le *cognomen* et l'*agnomen* des Latins, qui avaient fait comme nous, et qui avaient presque toujours donné à un général vainqueur le surnom de la province par lui conquise; d'où *Macedonicus*, *Creticus*, *Africus*, *Asiaticus*, etc...

Signalons plutôt un nouvel élément de distinction individuelle apporté dans le monde par le christianisme. Je veux parler des noms de *saints*, dont on a fait d'abord des noms que nous appelons de baptême, c'est-à-dire des *prénoms*, mais qui, par la suite, sont devenus en grand nombre des noms propres. Que de familles maintenant portent le nom de *Charles*, de *François*, de *Jacques*, de *Mathieu*, de *Paul* et *Pierre!*

Dès le XVIe siècle, Jules-César Scaliger [3] avait dit : *Qui nomen imposuit rebus, individua nota prius habuit quàm species;* c'est-à-dire qu'on a dû avoir la notion des individus avant celle de l'espèce, dans la détermination

[1] Burnouf *Méth. grecq.*, § 310.
[2] Virgile, *Enéide*, VI, 36.
[3] *De Causis linguæ latinæ*, lib. IV, cap. 91.

des noms propres. Jean-Jacques Rousseau [1] a été du même avis, prétendant que « pour ranger les êtres « sous des dénominations communes et génériques, il « en faut connaître les propriétés et les différences, » que par conséquent, les noms propres avaient la priorité sur les noms appellatifs. Ainsi le veut la logique des idées; et, comme on ne doit jamais séparer la philosophie de toute question de grammaire, nous nous armons de l'opinion de Scaliger et de Rousseau pour combattre l'abbé Girard. Celui-ci, en effet, croit que le premier objet de la nomenclature fut de distinguer les sortes et les espèces, et que ce ne fut qu'en second lieu que l'on pensa à distinguer les individus compris sous l'espèce. — La question, sans doute, est difficile à résoudre d'une manière irréfutable; toutefois, il est impossible de ne pas reconnaître qu'il est plus facile de distinguer l'individu que la collection d'individus qui doivent être rangés dans une même espèce ou sous un même genre, et que, de tout temps, on a dû procéder du simple au comparé.

L'abbé Régnier-Desmarais fait, le premier, une remarque fort importante sur les noms propres. « En tant qu'ils se donnent à plusieurs personnes, ils deviennent *appellatifs* ou *communs;* et alors ils peuvent avoir un *pluriel* et recevoir l'article, non-seulement au pluriel comme lorsqu'on dit : *les Césars*, *les Alexandres*, mais aussi au singulier, lorsque, parlant de deux personnes, qui ont par exemple le nom *Philippe*, on dira : *le Philippe* dont je vous parle [2]. » Mais il y a certains noms propres, qui sont incommunicables, « et qu'on pourrait

[1] *Disc. sur l'orig. et les fond. de l'inégalité parmi les hommes.* Part. I.

[2] Régnier-Desmarais, *Traité de gram.*, éd. 1706, p. 176.

appeler individuels, comme les noms de *Mars*, de *Jupiter*, de *Saturne*, attribués à certaines planètes, parce qu'ils ne se donnent qu'à une seule chose; aussi, n'ont-ils jamais de pluriel et ne reçoivent-ils jamais d'article, à moins que par fiction on ne veuille en parler, comme si l'on supposait plusieurs *Mars*, plusieurs *Jupiters*, plusieurs *Saturnes* [1]. »

Enfin, il est une dernière observation, que le savant Secrétaire perpétuel de l'Académie n'a pas faite, et qui est due aux temps modernes : quelquefois les noms propres, quoique ne désignant qu'un seul individu, sont précédés de l'article *les :* les *Corneille* et *les Racine ont illustré* la *scène française.* On reconnaît alors qu'il y a unité dans l'idée quand le sens permet de supprimer l'article *les;* ici on peut dire : *Corneille et Racine ont illustré la scène française.* Dans ce cas, l'article n'étant qu'un mot, pour ainsi dire, emphatique, comme souvent le *ille*, *illa*, *illud* des Latins, le ἐκεῖνος, ἐκείνη, ἐκεῖνο des Grecs, la logique veut que *Racine* et *Corneille* restent au singulier, bien que précédés du pluriel de l'article [2].

III.

Après les noms propres, viennent les noms appellatifs, comme nous savons. Régnier-Desmarais dit avec raison « qu'ils comprennent généralement tous les noms de dignité, d'emploi, de profession, d'exercice, et presque tous ceux où l'on distingue les hommes les uns des autres [3]; » et il est d'avis de les qualifier de noms *communs* plutôt que de noms *appellatifs;* car ils sont com-

[1] Id. p. 177.
[2] E. Littré, *Dict. de la lang. franç.*, t. III, p. 740.
[3] Régnier-Desmarais, *Traités de gram.*, p. 176.

muns à plusieurs personnes, tandis que *Alexandre* ne convient qu'à une seule personne. En effet, *médecin*, *medicus*, ἰατρος, peut désigner tous les hommes qui exercent la médecine; au lieu qu'*Alexandre* ne peut se dire que du roi de Macédoine d'abord, et, en souvenir de lui, des quelques personnes qui portent son nom. Nous adopterons donc dorénavant cette appellation.

Avant d'aller plus loin, il faut faire intervenir Condillac, pour expliquer une fonction du nom, fort importante, puisqu'elle lui donne son nom dans plusieurs grammaires. Régnier-Desmarais l'a entrevu, Restaut en a dit quelques mots, Beauzée n'a sans doute pas cru nécessaire de la signaler. Condillac a été fort clair : « Les qualités, dit-il, que nous démêlons dans les objets, paraissent se réunir hors des noms communs sur chacun d'eux; et nous ne pouvons en apercevoir quelques-unes, qu'aussitôt nous ne soyons portés à imaginer quelque chose qui est dessous, et qui leur sert de soutien. En conséquence, nous donnons à ce quelque chose le nom de *substance* (*stare*, *sub*), *être dessous*. Ceux donc qui ont nommé la substance n'ont prétendu désigner qu'un soutien des qualités, soutien qu'ils auraient nommé autrement, s'ils avaient pu l'apercevoir en lui-même, tel qu'il est. Or, de *substance* on a fait *substantif*, pour désigner, en général, tout nom de substance. »

« Nous ne voyons que les individus. Si leurs qualités viennent à notre connaissance par les sens, nous nommons ces individus *substances corporelles*, ou *corps;* et nous les nommons *substances spirituelles*, ou *esprits*, si leurs qualités, de nature à ne pouvoir faire impression sur les organes, ne sont connues que par la réflexion : *corps* et *esprits* sont donc des noms substantifs, parce qu'ils signifient des *substances* [1]. »

[1] Condillac, *Gram. au prince de Parme*, p. 151.

Quelques exemples mettront cette vérité en lumière. Supposons, en remontant aux langues les plus anciennes, la racine sanskrite, *as*, d'où les Grecs ont fait d'abord, ἐμμί, par assimilation, puis εἰμί pour ἐσμί et les Latins *sum* pour *esum;* en second lieu la racine *Bhoû*, d'où les Grecs ont tiré φύω, les Latins *fui*, les Allemands (ich), *bin*, les Anglais *to be;* la racine *vas*, d'où l'allemand (ich) *war*, l'Anglais (i) *was;* la racine *sthâ*, d'où *stare* en latin, *estre* en *être* en français, *estar* en espagnol, qui forment ce qu'on appelle le *verbe substantif*. Ces quatre racines désignent ce qui *respire*, ce qui *est constitué*, ce qui *reste en place*, ce qui *se tient debout*, et c'est là leur première signification. Si nous leur comparons maintenant les mots sanskrits *asou*, *respiration*; *chavana, demeure*; le verbe gothique *bauan*, est le *bauen* des Allemands, qui signifie *constituer, édifier*, qu'on peut aussi rapprocher du grec φύω, *produire*, d'où leur nom φυτόν, *production*, *plante*, d'où aussi le latin *fœtus*, par le changement si naturel de *œ* en *u;* si nous mettons en parallèle le sanskrit *vas*, *séjourner*; *vastou*, séjour, et le grec Ϝάστυ, le rapport saute aux yeux; si enfin nous rapprochons le sanskrit *stha*, le latin *stare*, le grec στάω, se tenir debout; il est clair que le propre du *substantif* est de représenter la *substance* à notre esprit par quelques signes, et que nous ne concevons pas les qualités sans l'existence de cette substance[1]. C'est donc avec une juste raison que le nom a reçu des grammairiens la qualification de *substantif*, quand il désigne surtout les êtres par l'idée de leur nature et de leur substance.

Mais, si le nom commun peut représenter par quelques signes la substance à l'esprit, il est juste de reconnaître qu'il exprime aussi, et surtout, la qualité; et voilà pour-

[1] Ditandy, *De nomine substantivo*, Paris, 1856, p. 13 et 14.

quoi les grammairiens anciens[1], beaucoup même parmi les modernes, n'ont pas distingué l'*adjectif* du *substantif*. En effet, considérons les mots *laghou* (sansk.), λαγώς (grec), *lepus* (latin), *levis* pour *legvis*[2] (latin), signifiant *leger;* nous voyons que ces quatre vocables ne diffèrent pas dans la partie relative à l'essence des choses. Une fois cette vérité admise, que la racine λαγ, *lagh*, exprime le mouvement, l'action de *sauter*, de *bondir*, il est facile de constater que cette racine *lag*, ou *leg*, par une altération bien naturelle, représente, dans les trois langues anciennes, le même mouvement, la même action de *sauter* et *bondir*. Sans compter que nous pourrions encore, sans trop altérer le thème du mot, joindre notre substantif *li-èvre*. Quoi qu'il en soit, les racines ci-dessus diffèrent en ce que nous attribuons aux unes une signification, aux autres une autre : λαγώ et *lepus*, pris substantivement, indiquent une substance, mais une substance qui saute; *laghou* et *levis*, c'est-à-dire, ce qui *saute*, pris adjectivement, indiquent ce qu'il faut attribuer aux êtres : *lepu(s)* est *levi(s)*; λαγώ(ς)ἐστιν ἐ-λαχ-ύ(ς)[3]. Enfin, par le substantif abstrait latin : *leg-vitas*, des Indous, *laghiman*, provenant de la même source, l'esprit comprend la qualité qui est attribuée à la substance corporelle ou spirituelle.

La langue allemande ne nous offre-t-elle pas un spectacle non moins intéressant pour les philologues? *Leicht* (léger), qui fait *Leichtheit* (légèreté) n'est pas fort éloigné de *laùfen* (courir).

[1] E. Egger, *Apollonius Dyscole*, p. 86 et suivantes.

[2] Voyez Ad. Régnier, *Traité de la formation des mots dans la langue grecque*, p. 284.

[3] Voir A. Ditandy, *De nomine substantivo*, p. 43 et 44.

Résumons-nous donc :

Laghou, λαγ-ώς, *lep-us*, *lev-is*, *Leicht*, *lé-ger*; *Laghiman*, *levitas*, *Leichtheit*, *légèreté*.

D'où l'on peut conclure que, virtuellement, le substantif éveille peut-être mieux encore l'idée de la qualité que de la substance.

Voilà ce que, naturellement, nos premières grammaires n'ont pas assez mis dans son vrai jour.

La pratique est d'accord avec la théorie. Comme de l'inusité ἔρω (dire), qui se rattache à la racine ῥέω (couler), on a fait ῥήτωρ, *orator*, *orateur*, sans parler de *rhéteur* et *rhétorique*, et que ces mots sont le signe d'une profession autant que de la personne qui l'exerce, on peut dire : Ῥήτωρ ἦν ὁ Δημοσθένης, *orator erat Demosthènes*, *Démosthènes était orateur*. Dans ces trois propositions ῥήτωρ, *orator*, *orateur*, ont le rôle d'attribut, c'est-à-dire d'adjectif; « et ce sens leur est aussi habituel, dit M. Egger[1], à qui nous empruntons cette juste observation, que celui de substantif exprimant à lui seul la notion d'un être, comme dans : Δημηγορεῖ ὁ ῥήτωρ, *concionatur orator*, *l'orateur parle au peuple* ou *devant le peuple*. Si donc les noms communs sont rangés parmi les substantifs, il n'est pas nécessaire de ranger dans une classe à part les adjectifs qui n'en diffèrent pas essentiellement[2]. »

En grec, le substantif n'est quelquefois qu'un véritable adjectif : ...ἐλκῶσαί τε σὸν γέροντα χρῶτα, « a blesser ton vieux corps[3]. »

Pareillement en latin :

Et multa fragrat testa *senibus* autumnis.

« ... Les *vieux* automnes[4]. »

[1] *Not. élém. de gram. comp.*, p. 46.

[2] Régnier Desmarais avait senti cette distinction. Voyez *Traité de gram.*, p. 184 et suiv.

[3] Euripide, *Hécube*, v. 404.

[4] Martial, *Epig.*, III, 3, v. 57.

Ensuite, l'adjectif n'est pas absolument nécessaire dans les discours ; *un homme sage*, ou *un sage*, est un homme *qui a de la sagesse*, c'est une manière abrégée de s'exprimer. Voilà pourquoi « telle langue n'a point d'adjectifs correspondants à ceux des autres langues. Ainsi, nous n'avons point en français d'adjectifs correspondants aux adjectifs latins *aureus*, *argenteus*, *ferreus*, et aux adjectifs allemands *gûlden*, *silbern*, *eisern*. Nous sommes obligés d'employer les circonstanciels d'*or*, d'*argent*, de *fer*. De même en arabe, il n'y a point d'adjectif qui réponde à nos adjectifs *tout*, *chaque*, *nul*, *quelque*; et, au lieu de dire *tous les hommes*, on dit : *la totalité des hommes*. » Cette judicieuse remarque a été faite pour la première fois par Silvestre de Sacy [1].

Telles sont les vérités que le XVIe siècle n'avait pas reconnues et que Lancelot, le premier, a soupçonnées. Il fallait attendre les grammairiens philosophes du XVIIIe siècle pour voir l'adjectif se séparer du nom substantif, former une partie d'oraison distincte.

IV

Quant au substantif en général, c'est Régnier-Desmarais, qui l'analyse le plus complétement tout d'abord. Ecoutons-le :

Outre la classe des *collectifs* et des *abstraits* dont nous avons parlé, on peut encore considérer les noms comme *simples* ou *primitifs*, *divisés* et *composés*, *absolus* et *relatifs*, *augmentatifs* et *diminutifs*.

1° Les *primitifs* sont ceux qui ne tirent point leur origine d'un autre nom de la même langue; mais qui doivent leur signification à la première institution de

[1] *Principes de Gram. gén.*, p. 54.

cette langue, comme *homme*, *loi*... De même pour les adjectifs : *sec*, *vert*, *triste*. Mais il aurait fallu distinguer les mots primitifs sans affixe, comme *cri*, des primitifs avec affixe, comme *mais-on*.

2° Par suite, les *dérivés* sont ceux qui sont formés de quelque mot primitif : *mortalité*, de *mort*; *soigneux*, de *soin;* ou d'un verbe, soit immédiatement, comme *règlement* et *traitement*, de *régler* et *traiter;* soit par le moyen du latin, comme dans *donation*, de *donare*; *appréhension*, de *apprehendere*. On en était là, en 1606; depuis, on s'est laissé aller sur cette pente de la dérivation, car, si *régler* a fait *règlement*, depuis *règlement* a fait *réglementer*.

Doit-on s'en plaindre? Non, que je sache; seulement il ne faudrait pas exagérer le principe. M. Sainte-Beuve, à ce propos, cite l'histoire d'un ancien ministre du précédent régime, qui racontait ceci aux dépens d'un de ses collègues, meilleur administrateur que grammairien : « Du mot *règle*, disait-il, on a fait *règlement;* de *règlement*, on a fait *réglementer*... C'est déjà un peu fort, et dans les commissions on n'en fait pas d'autres; mais on ne s'en est pas tenu là; de *réglementer* on a fait *réglementation*.... passe encore; mais un jour N.... ne s'est-il pas avisé de vouloir faire de *réglementation!* le verbe *réglementationner!* oh! pour le coup, on s'est insurgé et l'on a crié holà [1] ! »

3° Les noms *composés* sont ceux qui, outre leur dérivation, admettent dans leur formation quelque particule, quelque préposition, quelque verbe « qui s'y joint de telle sorte, dit l'abbé Régnier [2], qu'ordinairement on ne l'en peut séparer sans détruire la signification qu'ils

[1] *Moniteur universel*, 2 mars 1868.
[2] *Traités de gram.*, p. 180 et suiv.

ont : *immortalité* et *immortel*, de *in* et de *mortalite*; *surprise* et *surprenant*. » Seulement, dans le premier exemple, il y a une première figure de grammaire, appelée allitération, et qui consiste à changer une consonne par l'effet de la consonne voisine, comme en grec : συλλέγω pour συνλέγω, συμβαίνω pour συνβαίνω; en latin : *allatus* pour *adlatus*; en français, *immortalité* pour *in-mortalité*, *apporter* pour *ad-porter*.

Ces prétendus noms composés d'un nom et d'une préposition, d'un verbe et d'une préposition, d'un nom et d'un verbe, par exemple : *porte-drapeau*, *perce-oreille*; de deux noms, comme *chou-fleur*, *chef-d'œuvre*, etc..., sont plutôt le résultat d'une simple *juxtaposition*, comme dans le mot latin *agricultura*, dont nous avons fait : *agriculture*, où la soudure est parfaite. Du reste, l'origine de ces mots disparaît souvent sous l'orthographe usuelle : *vaurien*, *qui ne vaut rien*; *dorénavant*, pour *d'ores* (d'ici) *en avant*. C'est là, si je ne m'abuse, que doivent tendre les efforts des vrais philologues. En effet, il suffit de parcourir le chapitre XVIIe du *Cours supérieur de grammaire* de M. Jullien, pour se convaincre des nombreuses discussions auxquelles ont donné lieu les substantifs comparés, particulièrement la formation de leurs pluriels. Or, il est à remarquer que ces substantifs, voire même ces adjectifs, quand ils sont unis par un trait-d'union, offrent un sens tout autre que celui qu'ils auraient sans cette réunion : *belle mère* et *belle-mère*, *blanc bec* et *blanc-bec*, etc.... Il est donc à propos de souder le plus possible ces mots en un seul, afin de mieux représenter le nouveau sens qu'ils offrent. Du même coup sera tranchée la difficulté si grande de leurs pluriels, qui a divisé si longtemps les grammairiens [1];

[1] B. Jullien, *Cours sup. de gram.*, t. I, p. 207.

car, du jour où l'on dira : des paroles *aigredouces*, des *cassecous*, des *cocalanes*, des *choufleurs*, des *chédœuvres*, ces mots, ainsi agglutinés, rentreront dans la règle générale de formation du pluriel des substantifs [1].

Alors ceux qui étudient la langue française n'éprouveront plus les incertitudes que laissent encore dans l'esprit les meilleurs traités grammaticaux sur cette matière, même les Principes de Noël et Chapsal, les plus nets qui, selon nous, aient été formulés jusqu'à ce jour.

4° Les *noms absolus* sont ceux dont la signification renferme une idée simple : *homme*, *oiseau*, *air*, *grand*, *petit*, (Desmarais, nous l'avons déjà remarqué, ne sépare pas complétement l'adjectif du substantif), par opposition aux noms *relatifs*, comme *père* et *fils*, qui emportent avec eux, l'un l'idée d'enfant, l'autre l'idée de père. Le même auteur cite encore parmi les adjectifs relatifs, *égal*, *inégal*, *meilleur*, *pire*, parce qu'ils ne peuvent se dire que par rapport à une autre chose [2].

5° Enfin, l'abbé Régnier signale les noms *augmentatifs* et les *diminutifs*. Les premiers sont rares, dit-il. Il n'en cite même aucun; cependant, en grec, les noms communs forment volontiers, à l'aide d'une terminaison de comparatif, de superlatif, une augmentation de leur sens : κλέπτης, κλεπτίστερος κλεπτίστατος; les noms abstraits à plus forte raison : κέρδος, κερδίων, κέρδιστος :

« Ἔνθα δὲ Σίσυφος ἔσκεν, ὁ κέρδιστος γένετ' ἀνδρῶν [3]. »

« Là aussi vivait Sisyphe, *le plus rusé* des hommes. »

On trouve des exemples de comparatif jusque dans les noms propres; on dit : *Catone Catonior ipso*, *Nerone Neronior ipso*; Malherbe a écrit : Henri-le-Grand, *plus*

[1] Firmin Didot, *Observ. sur l'orth.*, p. 60.
[2] Régnier-Desmarais, *Traité de gram.*, p. 183.
[3] Homère, *Iliade*, VI, 153.

Mars que Mars de la Thrace. Il faut remarquer que *Neronior* équivaut à *crudelior*, *Catonior* à *severior*, *Mars* à *plus vaillant.*

On voit donc que ce qui se redouble en pareil cas, c'est le degré de qualité que ces noms expriment. Les latins ont les noms terminés en *mentum*, qui semblent impliquer une augmentation :

« Cara Deum soboles, magnum Joris *incrementum*[1].

« Enfant chéri des dieux, noble rejeton de Jupiter. »

Le français a un autre moyen d'exprimer ces degrés d'une qualité contenue dans un nom commun; par exemple, nous disons *un grand voleur*, *un vrai scélérat*, etc... Ne pourrait-on pas encore ranger parmi les noms augmentatifs des mots comme *préséance*, *prééminence*?

Les noms ont encore, à l'aide de quelques lettres que l'on ajoute, la faculté de marquer la *diminution* de l'idée. Comme les comparatifs et les superlatifs, ils sont ordinairement exprimés par un seul mot en grec et en latin : ὄβελος, *aiguille*, ὀβελίσκος, *petite aiguille*; παῖς, *enfant*, παιδίον, *petit enfant*; *homo*, *homme*, *homuncio* ou *homunculus*, *petit homme*; *piscis*, *poisson*, *pisciculus*, *petit poisson.* Ainsi que nous venons de le voir, les Français se servent plutôt d'ue locution complexe; cependant ils disent *herbette* et *petite herbe*; *maisonnette* et *petite maison.* C'est de la langue pittoresque de l'Italie que nous est venue, dès le commencement du XVIe siècle, la collection de ces diminutifs, qui, du reste, n'ont pas tous survécu : *fleurette*, de *fioretto*; *levrette*, de *lepretta*; *livret*, de *libretto.*

Dès 1530, Jacques Dubois s'était occupé sérieusement de ces formes gracieuses, et la théorie qu'il en donna est fort remarquable pour le temps. Maigret semble ne

[1] Virgile, *Eglogues*, IV, 49.

la pas connaître. Jean Pillot a repris, en les développant, les données de Jacques Dubois et n'a rien laissé à dire de plus à ses successeurs, pendant longtemps. Les diminutifs se forment en ajoutant :

1° La terminaison *et* pour le masculin, *ette* pour le féminin, *Jacques*, *Jacquet*, *Jacquette*, garçon, *garçonnet*; maison, *maisonnette*;

2° La terminaison *ot*, *otte* : *Pierre*, *Pierrot*, *Pierrette*; *Jean*, *Jeannot*, *Jeannotte*. Les paysans champenois disent encore une *cachotte* pour une *cachette* : *Jouer à la cachotte*;

3° La terminaison *in* : *Janin*, *Janine*;

4° La terminaison *on* : *Enfant*, *enfançon*; *chat*, *chaton*;

5° La terminaison *eau* : *larron*, *larronneau*;

6° La terminaison *astre* : *noir*, *noirastre*; *sourdastre*;

7° La terminaison *ard*, *art* : *babillard*, *braillart*.

Ces derniers n'indiquent pas tant une diminution de la qualité, qu'une propension, une habitude, comme les suffixes en *eurs* et en *eux*[1].

Le XVIIe et le XVIIIe siècles, sans faire autant que le XVIe, tout italien, pour l'intéressante question des *diminutifs*, les ont constatés et même augmentés; en effet, à ces notions déjà fort satisfaisantes, Desmarais ajoute qu'un même nom peut quelquefois former trois ou quatre diminutifs : de *Marie* on a fait *Marion*, *Marotte*, *Manon* et *Mariette*; *Manon*, toutefois, semble douteux. De *Geneviefve* viennent *Genevotte*, *Javotte* et *Javon*. D'un diminutif, on en fait quelquefois un autre, qui a une signification encore plus diminutive, comme d'*aigret*, *aigrelet*; de *Margot*, *Margoton*. Dans quelques

[1] J. Pillot, *Gallicæ linguæ institutio*, p. 22.

diminutifs, tantôt on ajoute, ou du moins on transporte une lettre, comme dans *Nanon* et *Nanette* formés d'*Anne*; tantôt on retranche le commencement du nom, *Bichon* et *Bichonne*, formés de *Barbet* et de *Barbichon*[1].

V.

Reste à voir actuellement une propriété du nom, qu'il était facile de constater, que les auteurs toutefois ont bien tardé à reconnaître; il s'agit de la *compréhension* et de l'*extension*. Les grammairiens de l'antiquité n'ont pas soupçonné cette question. Le XVIe siècle, on le devine, ne nous fournit rien non plus à ce sujet. Au XVIIe, la question n'a pas beaucoup avancé.

Celui qui, le premier, nous donne des explications vraiment satisfaisantes sur la *compréhension* et sur l'*extension*, est Beauzée. Pour lui, la *compréhension* est « la totalité des idées partielles qui constituent l'idée totale de la nature commune exprimée par le nom. Par exemple, l'idée totale de la nature humaine, qui est exprimée par le nom appellatif *homme*, comprend les idées partielles de *corps vivant* et d'*âme raisonnable*: celles-ci en renferment d'autres qui leur sont subordonnées; par exemple, l'idée d'*âme raisonnable* suppose les idées de *substance*, d'*unité*, d'*intelligence*, de *volonté*, etc. La totalité de ces idées partielles est la compréhension de l'idée de la nature commune exprimée par le nom appellatif *homme*. » « Par l'*étendue de la signification*, ou, selon d'autres, par l'*extension*, on entend la quantité des individus auxquels on applique l'idée de la nature commune énoncée par les noms[2]. »

[1] Régnier-Desmarais, *Traités de gram.*, p. 187.

[2] *Gram. gén.*, t. I, p. 236 et suiv.

Suit, dans le même auteur, une explication de cette définition, assez confuse et à laquelle nous préférons ce que dit de Sacy : « Le mot *cheval* renferme tous les individus de l'espèce des chevaux, sans distinction de patrie, d'âge, de sexe ni de poil, mais le mot *quadrupède*, qui désigne un animal à quatre pieds, comprend, outre les chevaux, une multitude d'autres espèces, comme les chiens, les chats, les bœufs, les lions, etc..., il a donc une étendue bien plus grande que le mot cheval. Le nombre des individus ou des classes d'êtres compris dans la signification d'un nom appellatif forme donc l'étendue, ou l'*extension* de ce nom; elle est d'autant plus grande qu'il en comprend davantage. Donc, plus un nom appellatif a de *compréhension*, moins il a d'*extension* [1].

VI.

Après avoir parlé des différentes espèces de noms, il nous faut considérer une propriété commune à tous : je veux parler de la propriété d'exprimer les *genres* (γένος, *genus*). Elle repose sur la différence des sexes, dit l'abbé Régnier [2]; mais, selon Beauzée [3], cette distinction n'a pas été le motif de la distribution des noms.

En effet, si le langage était d'accord avec la nature, tous les noms substantifs qui conviennent à l'homme ou aux animaux mâles seraient masculins; tous ceux qui conviennent à la femme ou aux animaux femelles se-

[1] De Sacy, *Principes de gram. gén.*, ch. IV, p. 40 et suiv.
Voir aussi une exposition fort claire de la *compréhension* et de l'*extension* des noms dans le *Cours sup. de gram.*, de B. Jullien, p. 54.

[2] P. 205.

[3] T. II, p. 176.

raient féminins. Mais il suffit de parcourir la longue liste des noms masculins et des noms féminins que donnent les grammaires de toutes les langues, pour s'assurer que c'est le caprice, et non la raison, qui a présidé à la distinction des genres.

D'abord, en grec, en latin et en allemand, il y a un genre de plus qu'en anglais et en français, le genre *neutre*. On serait tenté de croire qu'une bonne classification, au moins dans les langues qui ont trois genres, s'est imposé de ranger parmi les noms masculins ceux des êtres mâles, parmi les noms féminins ceux des êtres femelles, et parmi les noms neutres ceux des objets inanimés, qui semblent repousser toute idée de sexe. Il n'en est pas ainsi : δένδρον, *arbor*, *baûm* (arbre), sont, le premier neutre, le second féminin, le troisième masculin. De plus, en grec et en latin, les noms de femme ont souvent la terminaison neutre : Πλόκιον, *Glycerium*. On peut donc proclamer, sans craindre de contradiction, que, dans ces trois langues, les terminaisons destinées à marquer les genres ont été détournées de leur destination primitive, et « réduites à ne plus produire qu'une sorte de variété favorable à l'intelligence et à l'harmonie du langage. »

Les premiers traités grammaticaux sur la langue française, qui ne semblent pas soupçonner en cela l'influence de l'usage, disent que les noms d'hommes, de fonctions masculines, d'artisans, de mois, de monnaies, d'arbres sont masculins; que les noms féminins sont ceux des femmes, des fonctions féminines et des fruits. Ils se tiennent donc plus près de la nature que des formes grammaticales. Mais depuis, l'impossibilité de concilier la nature et l'usage, a fait dire à Régnier-Desmarais : « Comme les hommes regardent ordinairement toutes choses par rapport à eux, et qu'ils sont

accoutumés à les ranger sous l'idée qu'ils ont d'eux-mêmes, ils ont aussi appliqué le genre masculin et le genre féminin à différentes substances qui n'ont par elles-mêmes aucun genre [1]. » C'est ainsi que *escalier*, *éventail* sont masculins, tandis que *marche*, *maison*, *chambre* sont féminins; que *labeur* est du masculin, tandis que *douleur* est du féminin. La preuve de cette vérité est dans « la diversité des genres attribués à un même nom dans les divers âges de la même langue, souvent dans le même âge : *alvus*, en latin, avait été masculin dans l'origine, et devint ensuite féminin; en français, *navire*, *doute*, qui étaient autrefois féminins, sont aujourd'hui masculins; *automne* est encore des deux genres [2], » seulement le masculin est préférable, par la seule raison que les noms des trois autres saisons sont masculins.

Il ressort des détails ci-dessus que les genres tiennent à la signification propre des noms substantifs; aussi, comme nous le verrons, imposent-ils la loi aux adjectifs et aux verbes, à titre de genre *déterminé*, genre *douteux*, genre *commun*, genre *épicène*, genre *hétérogène*.

Les noms d'un genre *déterminé* sont ceux, dit Beauzée, « qui sont fixés déterminément par l'usage ou au genre masculin, comme *père* et *œil;* ou au féminin, comme *sœur*, *table;* ou au neutre, comme *mare*, *templum* [3]. »

Les noms d'un genre *douteux* sont ceux au contraire qui, sous la même terminaison, se rapportent tantôt à un genre et tantôt à un autre, au gré de celui qui parle; exemple : *automne* et *foudre*.

[1] *Traités de gram.*, p 206.
[2] *Gram. gén.*, t. II, p. 178.
[3] Ibid., p. 184.

Remarquons aussi que le même nom, en changeant de genre, change aussi quelquefois de sens; ainsi *foudre*, employé au propre, c'est-à-dire comme synonyme de *tonnerre*, est féminin : LA *foudre sillonne les nues* (Dict. de l'Acad.). Au figuré, il est masculin : LES *foudres* LANCÉS *par les papes ;* UN *foudre d'éloquence*, un grand orateur; UN *foudre de guerre*, un grand capitaine. Restaut signale encore : *la garde d'une épée* et *un garde du roi; un poste avantageux* et *courir la poste*; il nous apprend que le nom pluriel *gens* est du féminin, quand il est précédé de son adjectif : *les bonnes gens;* au lieu qu'il est masculin quand son adjectif le suit : *les gens savants*[1]. Vaugelas avait prétendu le contraire et Ménage a rétabli la vérité [2]. Beauzée ajoute *pivoine*, qui au masculin est un oiseau, et au féminin une plante; *cloaque*, un canal voûté au féminin, un réceptacle d'ordures au masculin. Enfin *couple*, qui, au féminin, se dit de deux choses de même espèce et de même nom, au masculin de deux êtres unis par affection, par mariage ou par une cause qui les rend propres à agir de concert. Ménage fait observer que dès son temps on disait : *un couple* de tourterelles, *un couple* de pigeons, bien qu'auparavant il fût féminin en ce sens[3]. Des grammairiens postérieurs ont ajouté : *hymne*, *quelque chose*.

Malheureusement, on n'a pas toujours d'aussi bonnes raisons à alléguer en faveur de la diversité des genres du même nom; il y en a qui, masculins en prose, sont devenus féminins en poésie par le seul fait d'une licence; d'autres enfin, ont changé de genre ou en ont admis un

[1] *Observat. sur la lang. franç.*, éd. de 1672, p. 106.

[2] N'est-ce pas, en effet, le pluriel du vieux mot *gent?*

[3] *Princip. génér. et raison. de la gram. franç.*, p. 42 et 43, édit. de 1793.

second, grâce à l'erreur d'un grand écrivain, qui, dans la postérité, a force de loi. Voici un exemple qui, en confirmant cette dernière remarque, indiquera l'une des causes qui peuvent rendre douteux le genre des noms. Boileau, dans plusieurs éditions de son *Art poétique*, avait dit :

« Que votre âme et vos *mœurs peints* dans tous vos ouvrages. »

attribuant à mœurs le genre masculin. Quand on lui fit apercevoir cette faute, il en convint sur-le-champ, s'étonna fort qu'elle eût échappé si longtemps à la critique de ses amis et de ses ennemis, et corrigea le vers comme on le trouve dans les éditions posthumes :

« Que votre âme et vos *mœurs peintes* dans vos ouvrages. »

Cette faute qui avait subsisté tant d'années sans être aperçue, pouvait l'être encore plus tard ; l'autorité du nom de Boileau aurait même pu l'imposer ensuite à quelque jeune écrivain [1].

Les noms d'un genre *commun* sont ceux d'hommes et d'animaux, qui, sous une même terminaison, expriment tantôt le mâle, tantôt la femelle, et sont, en conséquence, tantôt du genre masculin et tantôt du genre féminin. Tel est le mot *enfant*, masculin, quand il désigne un garçon : *c'est un bel enfant ;* féminin lorsqu'il se dit d'une fille : *c'est une belle enfant.*

Les noms du genre *épicène* (ἐπί, *sur*, et κοινός, *commun*), sont des noms d'animaux, qui, sous une même terminaison, sont invariablement d'un même genre déterminé, quoiqu'ils servent à exprimer les individus des deux sexes. Tels sont *aigle*, *renard*, *tourterelle*, *chauve-souris* : les deux premiers sont masculins, les deux derniers féminins.

[1] Beauzée, *Gram. gén.*, t. II, p. 187.

Enfin, les noms de *genre hétérogène* (ἕτερον, autre et γένος, genre), sont ceux qui ont un genre au singulier et un autre au pluriel. Par exemple : *amour*, *délice* et *orgue*, qui sont du masculin au singulier, et du féminin au pluriel : *un bel orgue*, *de belles orgues*; *un délice*, *de grandes délices*, probablement à l'imitation de la langue latine, où l'on dit : *delicium*, *delicii*, *deliciæ*, *arum*. *Amour* était féminin du temps de Villon et de Marot; depuis, il fut employé aux deux genres. Sous Ménage, dans la prose, il n'est déjà plus que masculin, soit qu'on parle de l'amour divin ou de l'amour profane : « En poésie, il est toujours hermaphrodite, mais néanmoins, plutôt mâle que femelle [1]. »

VII.

Les noms sont encore capables, à l'aide de certaines terminaisons, d'exprimer s'il s'agit d'un ou de plusieurs individus ou objets. C'est ce que les grammairiens appellent les nombres (ἀριθμοί, *numeri*). Il y a quelques langues, comme l'hébreu, le grec, le polonais et le lapon, qui ont admis trois nombres : le *singulier*, pour désigner l'unité; le *duel*, pour marquer la dualité; le *pluriel*, pour annoncer la pluralité, c'est-à-dire une quantité plus grande que le nombre deux.

Mais, comme de ces trois distinctions, le duel est la moins importante, qu'elle n'a même pas, à bien prendre, sa raison d'être, puisque dès lors qu'on dépasse l'unité, on entre dans la pluralité, le grec n'a admis ce troisième nombre qu'à une époque assez avancée de son existence; le dialecte éolien même ne l'a jamais reconnu. Les Latins ont suivi en cela l'exemple des Eoliens, et n'ont pas

[1] Ménage, *Observ. sur la lang. franç.*, p. 104.

de duel : preuve invoquée par quelques-uns à l'appui de cette assertion que ces deux peuples avaient une origine commune [1]. Les Français, les Allemands et les Anglais ne reconnaissent aussi que deux nombres : le *singulier* et le *pluriel*. Ainsi, *homme* et *hommes* sont, en quelque sorte, le même mot français sous deux terminaisons différentes : dans le premier cas, il désigne l'unité; dans le second, la pluralité. Voilà pourquoi on y ajoute un *s*.

La règle est donc de former le pluriel d'un nom par l'addition de cette lettre : *un père*, *des pères*, *une maison*, *des maisons*.

Si l'on veut savoir l'origine de ce signe du pluriel, il faut, selon nous, remonter au latin, langue dans laquelle l'*s* est la lettre caractéristique des cas directs du pluriel : *homo, homines; manus, dominos;* et la preuve, c'est que, dans la langue d'oïl, qui est, pour ainsi dire, la transition entre le latin et le français, nous voyons qu'on écrivait : *li cheval* (de *caballi*) au cas sujet; *li chevals* (*de caballos*) au cas régime. Ensuite, comme la terminaison *als* se prononçait *aux*, par l'adoucissement de *l* en *u* quand il est suivi d'une consonne (*paume* palma, *aube* alba, *sauf* salvus), nous sommes sur la voie de nos pluriels en *aux* : ch*eval*, ch*evaux*, hôp*ital*, hôp*itaux*, et de *capillos* nous passons à *cheveux*, comme nous l'avons fait de *caballos* à *chevaux* [2].

Il n'est donc pas étonnant que nos premiers grammairiens aient eu des notions assez complètes sur la formation de nos pluriels. Toutefois, comme le *z* donnait à l'*e* le son de l'*é* au moyen âge, ce qui fait sans doute que l'on écrit toujours *nez*, on a longtemps mar-

[1] Théodose, dans Bekker, *Anecdota græca*, p. 1184 : Οἱ Αἰολεῖς οὐκ ἔχουσι δυϊκά, δθενοὐδὲ οἱ Ρωμαῖοι, ἄποικοι ὄντες τῶν Αἰολέων.

[2] E. Littré, *Hist. de la lang. franç.*, t. I, p. 14 et 15.

qué le nombre pluriel par l'addition d'un *z*. C'est Jean Pillot qui, le premier en 1550, a judicieusement élevé la voix pour qu'on remplaçât ce *z* par un *s*, lettre beaucoup plus logique, comme nous voyons. Malgré cette remarque de son prédécesseur, Meigret tient pour le *z*, dans beaucoup de mots, entre autres : *propos*, *propoz*. On n'avait pu encore se soustraire à l'influence du passé et l'on aimait mieux changer, dans les vocables terminés par *ant* ou *ent*, *t* en *s* que d'ajouter *s* à *t*. C'est, selon nous, altérer le radical en pure perte ; d'autant plus que cette règle n'est pas applicable aux monosyllables, qui conservent toujours le *t* final : des *dents*, des *gants*. Il est vrai de dire que jusqu'alors *ts* formaient un double emploi : on ne les trouve pas plus dans les manuscrits que *ps* dans *corps*, *temps*.

Tout le XVIe siècle a signalé la règle qui veut que le pluriel des substantifs en *eu* et *au* soit marqué par *x* au lieu de *s*, comme *cheveux*, *chevaux* ; mais, à coup sûr, sans savoir pourquoi, puisque Ménage lui-même fut très-embarrassé pour en expliquer la raison à Louis XIV. Cependant, il se garda de rester court, et fit une réponse très-embrouillée, par lui-même reproduite en quatre pages, que l'on peut résumer ainsi : cet *x* final a pour but de marquer l'étymologie des mots, en rappelant leur orthographe latine ; comme si les mots *cieux* et *lieux* pouvaient, mieux que *cieus*, *lieus*, lui rappeler *cœlum*, *cœli* ; *locus*, *loca*. Ensuite il pourrait bien se faire que cette façon d'écrire provînt de la prononciation latine de l'*x* en *s*. Enfin, il suppose qu'on a usé de cette lettre à cause de l'effet agréable qu'elle fait à la vue, à la fin des mots. Toutes ces raisons étaient sans doute bonnes pour ne pas rester court devant le grand roi. Nous aimons mieux voir là l'influence du patois champenois sur la langue littéraire. Effectivement, en Champagne, les

paysans, aujourd'hui encore, disent *deusse*, pour *deux*; *ché eusse* pour *chez eux ;* comme au XVIe siècle, grâce à la présence des Italiens à la cour, on prononçait *Massime*, *Alessandre,* l'*x* pour l'*s* ne proviendrait-il pas tout simplement de la confusion de cette lettre double avec l'*s?*

Port-Royal, dans sa *Grammaire générale* [1] sanctionne ces règles touchant le pluriel des noms; car, dit Lancelot, « les noms appellatifs, déterminant les êtres par l'idée d'une nature commune à plusieurs, sont essentiellement susceptibles de terminaisons des deux nombres. » Mais cet auteur fait observer que « plusieurs noms substantifs n'ont point de pluriel, soit par le simple usage, soit par quelque sorte de raison. » C'est d'autant plus extraordinaire qu'ils ont un pluriel dans la langue latine, d'où ils nous sont venus : *menace, noce, relique; gésier, arme, geste.* Cette remarque, très-juste, est un progrès marqué dans la théorie des pluriels et porte notamment sur les noms de métaux et les substantifs abstraits. Toutefois, nous aimons mieux, avec Beauzée, voir là l'effet de l'usage qu'une raison particulière; car, « *or, argent, fer,* sont, si vous voulez, des espèces du nom appellatif *métal,* mais on ne sait pas quels individus se trouvent sous cette espèce [2]. »

D'autres, selon Restaut, n'ont que le pluriel, ce sont *matines, nones, vêpres, ténèbres, pleurs, gens, ancêtres, ciseaux* et *délices* [3]. Joignez *verres* et *glaces,* qui pourtant n'avaient pas de pluriel en latin.

« D'autres, enfin qui, possédaient en latin les deux nombres, n'ont plus que le pluriel en français : *mœurs*

[1] II, j. v.

[2] *Gram. gén.,* II, p. 100.

[3] *Princip. gén. et raison. de gram. franç.,* p. 49.

(*mores*), *ancêtres* (*antecessor*), *gens* (gent). Jusqu'au XVIIe siècle *gens* et *ancêtres* eurent un singulier, témoin ce vers de Malherbe :

> Oh! combien lors aura de veuves
> La *gent* qui porte le turban.

Et La Fontaine : la *gent* trotte-menue. — *Ancêtre* a été employé au singulier pendant tout le moyen-âge, et plus tard par Voltaire, Montesquieu et Châteaubriant. Il en est de même du nom *pleurs*; Bossuet disait encore : *le pleur éternel* [1]. »

La force de l'usage était si grande, que Desmarais, malgré les efforts de quelques auteurs précédents et la distance qui séparait du moyen âge, dit : « A part les noms terminés par *s*, *z*, *x*, tous ceux qui finissent par *e* prennent un *z* au pluriel [2]. » — Il confirme la règle de l'*x* pour les noms en *au*, *eu*, *œu*, *ieu*, à la réserve du mot *bleu*, qui s'écrit au pluriel *bleus*, et l'on doit dire : *estaux*, *costeaux*, *lieux*, *essieux*. Desmarais ajoute les noms en *ou*, qui prennent également un *x*, moins *chou*, *trou*, *matou*, *loup-garou*, qui forment leur pluriel par l'addition d'un *s*. A la conversion de *l* en *u*, il donne les exceptions *bal*, *cal*, *pal*; Restaut signale de plus : *régal*, qui font : *des bals*, *des régals*.

D'après encore l'abbé Régnier, les noms en *ail*, *bail*, *émail*, *soupirail*, *travail*, se terminent en *aux* au pluriel, excepté *mail*, *camail*, *gouvernail*, qui prennent un *s*. A ces derniers, Restaut ajoute : *bercail*, *poitrail*, *portail*, *sérail*, qui, dit-il, ou n'ont pas de pluriel, ou le forment avec un *s*.

Enfin, pour Desmarais, *bestail* fait *bestiaux*, *ciel* fait *cieux* et *ciels* dans *ciels-de-lit*, *ciels de tableaux*; *œil*

[1] Aug. Brachet, *Gram. hist.*, p. 159 et suiv.
[2] *Traité de gram.*, p. 214.

fait *yeux*; *aïeul*, *ayeux*, *col*, *cols* et *cous* [1]. Comme on le voit, la théorie est presque complète, et, sur cette question, comme sur beaucoup d'autres, l'abbé Régnier-Desmarais est bien véritablement, dans l'ordre des temps, le premier grammairien français.

Beauzée, plus philosophe que ses devanciers, n'entre pas dans ces menus détails; après des considérations d'une haute portée, il arrive au pluriel des noms propres, négligé jusqu'alors : cette espèce de nom, dit-il, représentant par nature des personnes isolées, « ne peut être susceptible de l'idée accessoire de pluralité. Si l'on trouve des exemples qui paraissent contraires, c'est qu'il s'agit de noms véritablement appellatifs et devenus propres à quelques collections d'individus, comme les *Jules*, les *Césars*, les *Scipions*, etc... qui sont, par rapport aux individus, d'une même maison ou d'une même branche de famille, comme sont, par rapport aux individus d'un même peuple, d'un même Etat, d'une même contrée, les mots nationaux *Romains*, *Africains*, *Aquinates* [2], » c'est-à-dire des noms Ethioniques.

Si les noms propres désignent plusieurs individus d'une même famille, les bons écrivains au XVIIIe siècle, mettaient au pluriel tout ce qui a rapport aux noms propres, mais sans en donner au nom même la terminaison : *Les deux Corneille se sont distingués dans les lettres.*

VIII.

Un mot est presque entièrement tombé de la bouche de celui qui parle, quand on en a prononcé la terminaison; c'est donc cette terminaison qui en assure la chute

[1] *Traité de gram.*, p. 216.
[2] *Gram. gén.*, t. II, p. 99.

totale. C'est ce qui fait que les différentes terminaisons des noms, des adjectifs et des pronoms, exprimant certaines idées accessoires, certains rapports des mots entre eux, s'appellent *cas* (*casus* πτώσεις), c'est-à-dire *chutes*.

Cette propriété des noms, pronoms et adjectifs est commune au grec, au latin, à l'allemand, comme à presque toutes les anciennes langues de la famille indienne; mais, ajoute avec juste raison M. Egger, les cas ont presque entièrement disparu dans les langues néo-latines, ainsi que dans l'anglais, où l'on ne connaît guère qu'une espèce de génitif marqué par l'addition d'un *s* au radical du nom [1]. En effet, ouvrons n'importe quelle grammaire des langues anciennes, nous verrons les cas des déclinaisons (excepté le nominatif et le vocatif) traduits par un mot français toujours invariable, précédé d'une préposition. qui marque précisément le rapport exprimé par la flexion casuelle :

ἀνθρώπου — de l'homme,
ἀνθρώποις — aux hommes,
Domini — du seigneur,
Dominos — les seigneurs,
Himmels — du ciel,
Himmel — au ciel,
Himmel — le ciel.

D'où l'on voit que chez les Allemands déjà la flexion casuelle tend à disparaître, et ne se fait plus sentir du tout chez nous, du moins dans les noms, car on retrouve des vestiges de déclinaisons dans nos pronoms et nos articles.

Parmi les langues généralement étudiées, la plus riche en cas est le latin, qui en compte six, savoir : le *nomi-*

[1] *Not. élém. de gram. comp.*, p. 44.

natif (de *nominare*, nommer), présente le nom comme le sujet dont on parle, sans aucune modification; c'est pour cela qu'on l'appelle aussi *cas direct*, *casus rectus* [1]. —Le *vocatif* (de *vocare*, appeler), désigne le nom, quand on lui adresse la parole; aussi Priscien le qualifie-t-il de *casus salutatorius* [2]. — Le *génitif* (de *gignere*, *genitum*, produire) est le cas d'où les autres se forment, « generat omnes obliquos sequentes [3]; » il commence la série des cas *obliques*, c'est-à-dire de ceux qui présentent le nom comme dépendant de quelque autre terme [4]. — L'*accusatif* (de *accusare*, accuser, mettre en cause), présente le nom comme l'objet de l'action du verbe. C'est particulièrement le cas-régime, comme le nominatif est le cas-sujet. — Le *datif* (de *dare*, donner), désigne le nom auquel on attribue quelque chose. — L'*ablatif* (de *ablatus*, retiré), exprime ordinairement l'idée de séparation, d'éloignement. Toutefois, chaque cas a plusieurs usages; mais les dénominations se tirent de l'usage le plus connu et le plus fréquent.

Le grec n'a que cinq cas [5], l'ablatif étant généralement remplacé par le datif ou le génitif; l'Allemagne n'en a que quatre, car le vocatif et le nominatif se confondent.

Cependant, il ne faudrait pas croire que le français, où nous venons de signaler l'absence de cas, du moins dans les noms et les adjectifs, ait perdu subitement cette faculté de décliner. De bonne heure, même dans la langue latine, la tendance à réduire le nombre des cas se fait

[1] Priscien, lib. V, *de Casu*.
[2] Ibid.
[3] Ibid.
[4] Dutrey, *Nouv. gram. de la lang. lat.*, p. 5.
[5] Priscien, lib. V, *de Casu*.

sentir. Les flexions casuelles, en effet, «exprimaient des nuances de la pensée trop délicates et trop subtiles pour que l'esprit grossier des Barbares pût se complaire dans ces fines distinctions.» Impuissants à saisir la différence de *veniunt ad domum*, *sunt in domo*, ils disaient indifféremment, *sum in domum*, *eo ad rivum*, etc. [1] » Aussi, dès le ve siècle, le latin vulgaire avait réduit le nombre des cas à deux : le nominatif pour indiquer le sujet; pour indiquer le régime, il choisit comme type l'accusatif qui revenait trop fréquemment dans le discours [2]. Dès lors, la déclinaison latine fut ramenée à :

Muru-s (cas-sujet),
Muru-m (cas-régime).

Comme la langue française n'est que le produit d'un lent développement de la langue vulgaire, elle posséda, dès sa naissance, une déclinaison parfaitement régulière, cas-sujet, *mur-s* (mur*us*); cas régime, *mur* (mur*um*). C'est ainsi que l'on parlait au XIIe siècle; et les paradigmes de cette déclinaison sont au nombre de trois, correspondant aux trois déclinaisons latines :

SINGULIER.

Rosa	rose	*muru-s* mur-s,	*pastor* pâtre.
Rosam	rose	*muru-m* mur,	*pastorem* pasteur.

PLURIEL.

Rosa	rose	*muri* mur,	*pastores* pasteurs.
Rosas	rose	*muros* murs,	*pastores,* pasteurs [3].

Nous voyons donc d'abord que l'accent latin est toujours respecté, ensuite qu'entre le latin qui est synthé-

[1] Aug. Brachet, *Gram. hist.*, p. 147.

[2] Paul Meyer, Thèse de l'école des Chartes, d'après l'étude des textes latins aux temps mérovingiens, 1860.

[3] Exemples cités par M. A. Brachet, p. 148.

tique, et le français moderne qui est analytique, il y a un état intermédiaire, une demi-synthèse. Raynouard, qui a retrouvé en 1811 les lois de la déclinaison française, leur donna le nom de *règle de l's'*, à cause de l'*s* qui marque fréquemment le sujet.

Plus tard, on crut bon de réduire ces trois déclinaisons à une seule et l'on prit pour type la deuxième, et l'on appliqua aux deux autres les règles de celle-ci, c'est-à-dire l'*s* du cas sujet, d'où *le pastres*, comme *le murs*, sans qu'on fît attention que l'un venait de *murus*, l'autre de *pastor*. Cette seconde période de la déclinaison française est donc contraire aux lois de la dérivation, autant que la première est conforme à ces mêmes lois [1].

Qu'arriva-t-il? C'est que rejetée par le peuple au XIIIe siècle, constamment violée à la même époque par les lettrés, la délinaison française acheva de se décomposer au XIVe siècle. On se borna désormais à n'employer qu'un seul cas pour chaque nombre; et ce fut le cas régime qui persista : *falconem*, *faucon*; *imperatorem*, *empereur* [2].

Le même auteur nous fait parfaitement voir ensuite la curieuse conséquence de ce fait grammatical pour la formation des nombres. Le cas régime subsistant, comme nous avons *mur* (de *murum*) au singulier, *murs* (de *muros*) au pluriel, voilà pourquoi l'usage s'est établi de marquer par un *s* nos pluriels réguliers : *un mur*, *des murs* [3]. Cependant, il nous est resté neuf mots qui ont gardé la trace du cas sujet au singulier : fil*s* (filius), fond*s* (fundus), lac*s* (laqueus), leg*s* (legatus),

[1] E. Littré, *Hist. de la lang. franç.*, t. II, 357.

[2] Aug. Brachet, *Gram. hist.*, p. 150 et suiv.

[3] Ibid., p. 151.

lis (lilius), lez (latus), puits (puteus), rets (retis), queux (coquus).

Quelquefois aussi le cas régime, par sa terminaison, rappelle le même cas de la déclinaison latine ; ainsi « à *rai* ou plutôt *rais*, cas sujet, se rattachait *raion*, cas régime, qui rappelle l'accusatif latin *radium*. *Hugues-Hugon*, *espies - espion*, etc., et l'on voit que cette forme est ou est restée aujourd'hui la forme habituelle et unique d'un certain nombre de substantifs, qui cependant ne sont pas dérivés de mots latins en *o... onis* [1]. » Il est juste de reconnaître malgré cela que, tout en admettant l'usage des finales en *on*, quelques philologues ont contesté à ces désinences la valeur des désinences casuelles [2].

Quoique le XVe siècle soit venu consacrer l'anéantissement proprement dit de la déclinaison dans notre langue, les grammairiens du XVIe et du XVIIe siècles s'obstinent à décliner les noms comme ils ont fait l'article. Jean Pillot, tout en reconnaissant que le nom en français n'a qu'une terminaison pour chaque genre, donne, dans son traité grammatical, des paradigmes de déclinaisons. La raison en est que cet auteur, comme tous les théoriciens du XVIe siècle, n'ose innover, il ne s'écarte des méthodes latines et grecques qu'à la dernière extrémité ; son respect pour les anciens l'aveugle à tel point, qu'il ne s'aperçoit pas, malgré ce qu'il vient de dire, qu'en déclinant *le chartier*, *du chartier*, *au chartier*, il ne fait que recommencer la déclinaison de l'article. Si les « prépositions, qui précèdent le nom

[1] E. Egger, *Not. élém. de gram. comp.*, p. 44.

[2] Voir cette discussion dans Ampère, *Hist. de la form. de la lang. franc.*, p. 54, et Génin, *des Variations du lang. franç.*, p. 258 et suiv.; enfin, A. Fuchs, *les Langues romanes* dans leur rapport avec le latin, p. 329.

ainsi décliné, équivalent à des cas, pour le sens, puisqu'elles marquent des vues particulières de l'esprit, il n'en est pas moins vrai qu'elles ne sont point des cas proprement dits ; car l'essence du cas ne consiste que dans la terminaison du nom, destinée à indiquer une telle relation particulière d'un mot à quelqu'autre mot de la proposition [1]. »

Voilà ce qu'il fallait comprendre, et ce que tout le XVIIe siècle a ignoré. Dans la première moitié du XVIIIe, on n'était même pas beaucoup plus avancé; car nous voyons encore Régnier-Desmarais décliner : *le Seigneur, du Seigneur, au Seigneur* [2]. Pour se justifier, il s'appuie sur plusieurs raisons : 1° les différentes fonctions du nom, indépendamment de la forme qu'il affecte. Si l'on dit : *cornu portus*, le coin du port ; *ferit cornu arcûs*, il frappe du bout de l'arc, *cornu*, à cause des différentes fonctions qu'il remplit, est à deux cas différents, quoiqu'il ait toujours la même terminaison. C'est de la même manière que nos noms ont des cas.

2° L'emploi des *cas absolus*, qui n'est pas moins fréquent peut-être en français qu'en grec et en latin. Tout le monde sait que les Grecs expriment par un de leurs cas, qu'on nomme alors *absolu*, les différentes circonstances de temps, de cause, de condition, d'opposition, etc. [3]; tandis que les Latins ne se servent guère pour cet usage que de l'ablatif [4]. Dans ces deux langues, on explique ordinairement cette construction par une préposition sous-entendue. « οὐδὲ μικρὸν ὁρῶ τὸν φοβον ἐχόντων ὡς ἔχουσι Θηβαίων [5]. » « Je ne vois pas que cette crainte soit

[1] Dumarsais, *Princip. de gram.*, t. II, p. 560.
[2] *Traité de gram.*, p. 221.
[3] Burnouf, *Méth. grecq.*, § 370.
[4] Dutrey, *Nouv. gram. de la lang. lat.*, § 375 et suiv.
[5] Démosth., *Olynth.*, II, 4.

petite, les Thébains étant dans ces dispositions. » — « *Die* deinde *consumpto* simulando aliud quam quod parabatur....[1] » « Le jour suivant employé à feindre autre chose que ce qu'ils préparaient... » Mais on expliquerait plus logiquement ces cas, comme nous le montrerons plus loin, en disant que le sujet des *propositions circonstancielles* dont le verbe est au participe se met au génitif en grec et à l'ablatif en latin, de même que le sujet de tout infinitif est à l'accusatif, et celui de tout mode personnel au nominatif[2]. C'est probablement afin de déterminer d'une manière plus précise le rapport exprimé par les cas absolus que les grammairiens conseillent de sous-entendre une préposition, comme l'a fait Régnier-Desmarais, dans nos propositions participes, qu'il appelle à tort des *cas absolus*.

Si nous disons : Il vint *tambour battant;* ils naviguèrent *vent arrière*, ces constructions équivalent à celles que nous venons de signaler dans les langues classiques, selon l'auteur des *Traités de grammaire*[3], et l'on peut en rendre compte en sous-entendant la préposition *avec*, comme en grec nous expliquons la phrase suivante, tournure si fréquente dans Thucydide, par la préposition σύν : « τὰ Σαμόσατα ἀράμενος, αὐτῇ ἀκροπόλει καὶ τρίχεσί μετέθηκεν εἰς Μεσοποταμίαν[4]. » « Il prit Samosate et la transporta *avec* la citadelle et les murailles en Mésopotamie. » Mais comme notre construction pleine donnerait : « Ils vont *avec le tambour battant;* ils naviguèrent *avec le vent arrière*, » l'abbé Régnier prétend que nous avons des *nominatifs absolus*, et non des génitifs comme les Grecs, ou des ablatifs comme les Latins, le *tambour* et

[1] Tite-Live, lib. XXII, 4.

[2] Burnouf, *Méth. lat.*, § 421, et Dutrey, *loco citato.*

[3] P. 227

[4] Burnouf, *Méth. grecq.*, § 339.

le *vent* ne pouvant pas être à un autre cas. Cela est fort juste ; seulement, puisque l'*article seul* prouve le prétendu cas du nom, pourquoi ce grammairien ne se contente-t-il pas de décliner l'article?

Régnier-Desmarais commence donc à sentir que la déclinaison latine a totalement disparu dans les noms et les adjectifs du français moderne ; mais il ne va pas au delà. Dumarsais le premier (et par là il fait faire un grand progrès à la science grammaticale), constate, à l'aide des mots latins indéclinables, *fas*, *nefas*, *cornu*, etc., « que ce sont les terminaisons seules qui, par leur variété, constituent les cas, et doivent être appelées de ce nom ; en sorte qu'il n'y a point de cas, ni par conséquent de déclinaisons dans les langues où les noms gardent toujours la terminaison de leur première dénomination ; et que, lorsque nous disons *un temple de marbre*, ces deux mots *de marbre* ne sont pas plus au génitif que les mots latins *de marmore*, quand Virgile a dit :

..... *Templum de marmore ponam* [1].

Ainsi *à* et *de* ne marquent pas plus des cas en français, que *par*, *pour*, *en*, *sur*, etc [2]. »

Beauzée, tout en discutant fort longuement la nature et les fonctions des cas, tant en grec qu'en latin, reconnaît aussi que nos noms ne sauraient se décliner ; voici sa phrase : « Ce que dit ici le grammairien philosophe est vrai sans doute quand on transporte un nom d'une langue qui a des cas dans une autre langue qui n'en a point, *comme du latin dans le français* [3]. » Condillac ne dit rien des flexions casuelles, dont il n'a pas même

[1] *Géorg.*, liv. III, 13.
[2] *Principes de gram.*, t. II, p. 550.
[3] *Gram. génér.*, t. II, p. 169.

l'air de vouloir faire soupçonner l'existence à son royal élève. L'*Encyclopédie méthodique* n'a pas craint d'annoncer que l'italien, l'espagnol, l'anglais et le français n'ont point donné de cas à leurs noms ni à leurs adjectifs; et le *Dictionnaire de l'Académie* dit : « Il n'y a point de cas proprement dits, dans la langue française, quoiqu'il y ait des désinences différentes dans les pronoms. » Au commencement de ce siècle, M. Silvestre de Sacy enseignait à son fils que « l'usage des cas n'est point absolument nécessaire; qu'on peut s'en passer tout à fait, comme nous le voyons en français et dans beaucoup d'autres langues[1]. » Enfin M. B. Jullien dit[2] : « Nous avons incontestablement des cas et une déclinaison dans nos pronoms, et peut-être aussi dans quelques autres mots :

Nominatif ou subjectif : *Je, tu, il, elle.*
Accusatif ou objectif : *Me, te, le, la, se.*
Datif ou attributif : *Me, te, lui, se.*
Complétif : *Moi, toi, lui, elle, soi.*

PLURIEL.

Nominatif : *Nous, vous, ils, elles.*
Accusatif : *Nous, vous, les, se.*
Datif : *Vous, vous, leur, se.*
Complétif : *Vous, vous, eux, elles, soi.*

Que faut-il conclure de tout ce qui précède? C'est que :

1° Notre langue, étant purement analytique, a remplacé sans peine les flexions casuelles par ses préposi-

[1] *Principes de gram. gén.*, p. 113.
[2] *Cours sup. de gram.*, t. I, p. 99.

tions, dont les acceptions sont beaucoup plus nombreuses que celles des prépositions latines et grecques;

2° Pour trouver les vestiges d'une déclinaison, on est obligé de quitter les doctrines relatives au nom-substantif; ce qui implique clairement que, chez nous, cette partie d'oraison ne se décline pas.

HISTOIRE

DES

PROGRÈS DE LA GRAMMAIRE

EN FRANCE

DEPUIS L'ÉPOQUE DE LA RENAISSANCE JUSQU'A NOS JOURS

PAR

ARTHUR LOISEAU

Docteur ès-lettres de la Faculté de Paris,
Agrégé de l'Université,
Membre titulaire de la Société Académique de Maine-et-Loire,
Professeur de Seconde au Lycée d'Angers.

DEUXIÈME FASCICULE

(ADJECTIF, PRONOM, VERBE).

PARIS

LIBRAIRIE D'ERNEST THORIN

Libraire du Collége de France et de l'École Normale Supérieure,

RUE DE MÉDICIS, 7

1874

PROGRÈS

DE LA

GRAMMAIRE EN FRANCE

DEPUIS LA RENAISSANCE JUSQU'A NOS JOURS.

CHAPITRE IV.

DU NOM ADJECTIF.

I.

Une troisième espèce de mots, l'adjectif (adjectivum, ἐπίθετον) qui a pu pendant longtemps être considéré comme une variété du nom, doit maintenant nous occuper.

Si les substantifs sont souvent employés adjectivement, comme dans « Démosthène était *orateur*[1] ; » réciproquement, certains adjectifs ont joué, dans les

[1] Voir premier fascicule, page 80.

langues anciennes, le rôle de substantifs, et il en est résulté que plusieurs mots « substantifs en français moderne, mais provenant d'adjectifs latins, tels que *domestique* (domesticus), *sanglier* (singularis), *bouclier* (buccularius), *grenade* (granatum), *linge* (lineus), etc., étaient adjectifs dans notre ancienne langue, conformément à leur origine latine[1]. » On disait : *Un serviteur domestique*, c'est-à-dire attaché à la maison (domus); *un porc sanglier* (porcus singularis), c'est-à-dire un porc sauvage, qui vit solitairement; *un écu bouclier* (clypeus buccularius), littéralement un écu bombé; *une pomme grenade* (pomum granatum), c'est-à-dire une pomme remplie de pépins (grana); *un vêtement linge* (vestimentum lineum), c'est-à-dire un habit de lin, par le changement de *eus* en *ge* : *laneus*, *lineus* sont devenus, dans les inscriptions mérovingiennes, lan*ius*, lin*ius* ou lan*jus*, lin*jus*, qui donnèrent respectivement *lange*, *linge*.

Dans ces différentes expressions, l'épithète a fini par éliminer le substantif, et devenir le nom même de l'objet. C'est alors qu'on a dit : Un *domestique*, un *sanglier*, un *linge*, un *bouclier*, etc., comme nous disons aujourd'hui *un mort* au lieu d'un *homme mort*.

Ces considérations nous expliquent non-seulement pourquoi tant d'adjectifs sont, de nos jours, employés substantivement, mais encore nous font comprendre que tout adjectif suppose un substantif, exprimé ou sous-entendu : Le *sage* est *pour l'homme sage*. Même quand nous disons :

Rien n'est beau que *le vrai*, *le vrai* seul est aimable[2]

cette expression revient à dire : *ce qui est vrai;*

[1] Auguste Brachet, *Gram. hist.*, p. 165.
[2] Boileau, *Epit.* IX, v. 43.

avec cette différence qu'ici, au lieu de faire disparaître un substantif, comme plus haut, c'est l'idée de substance qui a été négligée dans l'usage, notre article a remplacé avec concision le *quod est* des latins. Dans ce cas, l'adjectif se rapproche du substantif abstrait, et en tient même la place, « faute de substantifs abstraits qui puissent signifier absolument la même chose; comme quand on dit : le *fort* de la mêlée; faire son *possible;* ce ne serait pas la même chose de dire la *force* de la mêlée; faire sa *possibilité*[1]. »

Selon Desmarais, *le vrai*, *l'honnête*, *l'utile* représentent exactement *la vérité*, *l'honnêteté*, *l'utilité*, comme dans les locutions, le *taillant* du couteau, le *tranchant* de l'épée, c'est comme si l'on disait : le *côté taillant*, le *côté tranchant*[2]. Tel est aussi l'avis de Dumarsais, qui ajoute : « Le *Tout-Puissant* vengera les *faibles*, qu'on opprime[3]. » Mais Beauzée, avec sa logique irrésistible, s'élève contre ce second exemple du grammairien philosophe, parce que, « si l'on rapporte un adjectif physique à quelque nom sous-entendu, il est évident qu'alors il est employé comme adjectif, et non *substantivement*. Ainsi dans cette phrase : le *Tout-Puissant* vengera les *faibles*, les deux adjectifs *Tout-Puissant* et *faibles* demeurent de purs et véritables adjectifs, parce que l'on sous-entend nécessairement avec l'un *Dieu*, et avec l'autre le nom *hommes*, que l'on a dans l'esprit[4]. » Toutefois, pour *le vrai*, *l'utile*, *l'honnête*, l'assertion de ces deux devanciers est juste; ce sont bien des substantifs, « parce qu'ils expriment déterminément une espèce d'être, qu'ils désignent par l'idée de sa nature[5]. »

[1] Restaut, *Princip. génér. et raison. de gr. fr.*, p. 27.
[2] *Traités de gram.*, p. 190.
[3] Encyclopédie méthodique, article *Adjectif.*
[4] *Gram. génér.*, t. I, p. 294 et suiv.
[5] Ibid., p. 296.

Par cette réflexion, se trouvent donc mis à néant les exemples nombreux, donnés par Régnier Desmarais, d'adjectifs pris substantivement : *Les élus*, *les damnés*, *la dévote*, *la mariée*, *l'accouchée*; ce sont tout simplement des adjectifs dont les substantifs sont sous-entendus; et une autre preuve qu'on peut en donner, c'est que ces adjectifs prennent le genre et le nombre de ces substantifs. Beauzée encore a donc vu plus juste et plus loin que les autres sur cette importante question.

II.

Si maintenant nous étudions la classification des adjectifs, nous ne trouvons, au XVIe siècle, que la simple division en adjectifs *positifs*, *comparatifs* et *superlatifs*, empruntée aux méthodes latines. Lancelot au XVIIe siècle, s'est borné à distinguer l'adjectif proprement dit du substantif abstrait[1], laissant ainsi le champ libre aux penseurs de l'âge suivant. Desmarais a reconnu les *adjectifs absolus* et les *adjectifs relatifs :* les premiers sont ceux qui n'impliquent point nécessairement l'idée d'une relation; les seconds sont, au contraire, ceux qui renferment en eux-mêmes quelque signification de relation et de rapport[2]. Condillac a fait la même distinction, mais avec plus de pénétration : « Quand nous disons qu'un homme est *grand*, l'idée de *grandeur* n'est que dans la comparaison que nous faisons de cet homme avec les autres; et le même homme que nous jugeons *grand* aujourd'hui, nous le jugerons *petit* demain, si les hommes avaient communément six ou sept pieds : *grand* et *petit* sont donc des adjectifs relatifs. Si, au

[1] *Gram. génér. et raison. de Port-Royal*, p. 49 et 50.
[2] *Traités de gram.*, p. 192.

contraire, les qualités paraissent appartenir aux substances, indépendamment de toute comparaison de notre part, nous les nommons absolues. Telles sont dans le corps, l'*étendue*, la *solidité*, la *mobilité*, la *divisibilité;* d'où les adjectifs *étendu*, *solide*, *mobile* et *divisible* sont absolus. Comme on le devine, les adjectifs relatifs sont beaucoup plus nombreux que les absolus[1]. »

Dumarsais et Beauzée ont adopté une division plus philosophique. Pour eux les adjectifs sont *physiques* ou *métaphysiques*, selon la nature des impressions qu'ils produisent. Si ces impressions affectent les sens, dit Dumarsais[2], les adjectifs sont *physiques;* si ces impressions affectent les êtres que nous qualifions de *métaphysiques*, les adjectifs qui expriment ces impressions, sont ceux qu'il appelle *métaphysiques*. Beauzée, se fondant sur cette distinction essentielle, et approfondissant davantage la question, en a tiré cette distinction aussi nette et aussi pratique qu'elle est vraie philosophiquement : « Les adjectifs, dit-il, sont destinés à être joints aux noms pour en modifier la signification. Or, il n'y a que deux choses qui puissent être modifiées dans cette signification, savoir, la *compréhension* et l'*extension*; de là, deux espèces générales d'adjectifs : les uns, destinés à modifier l'extension des noms appellatifs, sans rien ajouter à la compréhension, indiquent positivement l'application du nom aux individus auxquels il peut convenir dans les circonstances actuelles; et je donne à cette espèce le nom *d'adjectifs déterminatifs*. Les autres, destinés à modifier la compréhension des noms appellatifs, sans rien déterminer sur l'extension, ajoutent à cette compréhension une idée accessoire, qui de-

[1] *Grammaire pour le prince de Parme*, p. 160.
[2] *Princip. de gram. génér.*, p. 515.

vient partie de la nature totale énoncée par la réunion du nom et de l'adjectif, je donne à cette espèce le nom *d'adjectifs qualificatifs*[1]. »

De Tracy, acceptant cette juste distinction de Beauzée, la développe en y ajoutant ces considérations importantes : « Il est à remarquer que, dans nos langues exactes, on ne modifie point une idée dans sa compréhension qu'auparavant on ne l'ait modifiée dans son extension, c'est-à-dire que l'on n'ait scrupuleusement déterminé l'étendue et le mode de cette extension dans le cas particulier, dont on veut parler. Ainsi vous ne joindrez pas l'adjectif *pauvre* à l'idée *homme*, avant d'avoir exprimé à quels individus ce mot s'applique. Vous ne direz pas *homme pauvre*, mais *l'homme pauvre*; car avant de rien ajouter à une idée, il faut l'avoir exactement circonscrite, sans quoi ni l'idée première, ni celle qu'on y ajoute ne peuvent faire un tour bien déterminé[2]. »

Au siècle dernier on avait donc divisé les adjectifs, non-seulement, en *physiques* et *métaphysiques*, en *relatifs* et *absolus;* mais encore, ce qui est plus philosophique, en *déterminatifs* et en *qualificatifs*.

Il appartenait à notre temps de reconnaître que l'adjectif n'exprime pas toujours une qualité constante, un véritable attribut du sujet. Par exemple, *cet homme-ci* désigne un homme plus rapproché que *cet homme-là*, et ce plus ou moins d'éloignement n'a aucun rapport avec les qualités essentielles de l'homme en question; il a donc fallu distinguer, dans les adjectifs, les *démonstratifs*, qui rentrent dans la grande classe des déterminatifs. De plus, on a remarqué qu'il y avait aussi des *pos-*

[1] Encyclopédie méthodique, mot *Adjectif*, addition à l'article de Dumarsais.

[2] *Grammaire*, chap. III.

sessifs, qui se rapportent aux trois personnes pouvant posséder, et se divisent en deux séries : les premiers sont toujours suivis de leurs substantifs : *ma plume, ton canif;* les seconds s'emploient sans que le substantif soit exprimé auprès d'eux : ce livre est *le mien;* ce qui fait que plusieurs grammairiens les rattachent à l'espèce de mots, appelée *pronom.* Il y a encore les *indéfinis*, qui indiquent indéterminément certains objets, comme *quelques, plusieurs;* les *relatifs*, que l'on distingue en *relatifs antécédents : tel, autre;* et en *relatifs conséquents : qui, que, lequel, laquelle, lesquels, lesquelles.* Enfin, les *adjectifs numéraux*, où il convient encore de distinguer ceux qui marquent proprement le nombre, et qu'on nomme *cardinaux*, comme étant la base de la numération; et ceux qui indiquent simplement l'ordre, appelés par suite *ordinaux.*

III.

« Puisque l'adjectif se joint ordinairement au nom substantif, pour le modifier, puisqu'il le remplace même quelquefois, il est naturel que sa forme se rapproche de celle du substantif. En effet, le grec, le latin et le français donnent à leurs adjectifs des terminaisons analogues à celle du substantif. Dans les langues anciennes la déclinaison de l'adjectif et celle du substantif sont presque de tous points semblables. Le français qui ne décline pas les substantifs, ne décline pas non plus les adjectifs[1], » il se borne à faire accorder ces deux parties du discours en genre et en nombre. L'allemand ne donne des cas à l'adjectif que quand il précède le substantif auquel il se rapporte; autrement, il le laisse

[1] E. Egger, *Not. élém. de gram. comp.*, p. 48.

invariable. Par une méthode plus simple encore, l'adjectif anglais ne change pas de forme, quelque place qu'il occupe dans la phrase. Chez nous-mêmes, il y a quelques adjectifs qui sont dans ce cas, comme *mi*, *demi*, *nu*, *feu*, quand ils sont devant leur substantif : à *mi*-côte, une *demi*-livre, *feu* la reine[1]. Mais cette exception est relativement moderne, car on trouve dans les éditions de Fénelon (*Dialogues des Morts*, I, 17) : « la raison qui se borne à s'accommoder des choses raisonnables n'est qu'une *demie raison*. » On a même distingué pour *nu* les substantifs qui le veulent invariable devant eux, *tête, jambe, pied;* autrement l'adjectif prend l'accord : *la nue propriété.*

Les adjectifs *haut, plein, sauf* se mettent quelquefois d'une manière absolue devant un nom : Il l'a emporté *haut la main*. De même certains participes : *y compris la place, excepté six personnes*[2].

La grammaire française, nous le savons, n'ayant été d'abord que le prolongement de la grammaire latine, les adjectifs dans notre ancienne langue, se comportèrent, pour le genre, comme les adjectifs latins, c'est-à-dire que ceux qui avaient, chez les Romains, deux terminaisons, l'une pour le masculin, l'autre pour le féminin, comme bo*nus*, *a*, eurent dans la langue d'oïl deux terminaisons ; mais ceux qui étaient de la deuxième classe en latin, c'est-à-dire n'avaient qu'une terminaison, n'en eurent qu'une aussi dans notre vieux langage, et l'on disait : *grand homme* (grandis homo), *grand femme* (grandis femina) : ce qui explique la locution : *lettres royaux*, et même notre expression : *grand mère, grand messe*, qu'on écrit à tort *grand'mère, grand'-*

[1] B. Jullien, *Cours supér. de gram.*, p. 86.
[2] Voir A. Lemaire, *Gram. de la lang. franç.*, p. 156.

messe. Le latin fit aussi prévaloir sa règle de l'*s*, pour l'accord des adjectifs, *legalis* a donné *loials*, d'où l'on dit : *un homme loials, une femme loials*[1].

« Le XIVe siècle, ne comprenant plus le motif de cette distinction, crut y voir une irrégularité, assimila à tort la seconde classe d'adjectifs à la première, et, contrairement à l'étymologie, il écrivit gra*nde*, cru*elle*, ver*te*, *mortelle*, comme il écrivait *bonne*, etc.[2]. »

Nous voyons donc que, dès le moyen-âge, pour former le féminin des adjectifs terminés par une consonne, on doublait la consonne et ajoutait un *e* muet : *bon, bonne, cruel, cruelle;* toutefois, nous venons de voir que *vert* faisait *verte*. La règle n'était encore ni précise, ni bien formulée. Les grammairiens de la Renaissance ne sont pas plus explicites. A cette première indication ils ajoutent : « pour former le féminin dans les adjectifs, on met un *e* au masculin : *constant, constante, effronté, effrontée*. Ceux qui sont terminés par *x* change *x* en *se : heureux, heureuse*[3]. » Cette théorie due à Jean Pillot, et qui remonte à 1550, est déjà satisfaisante en bien des points ; elle signale même certains substantifs, qui prennent une terminaison féminine, comme les adjectifs; tels sont *parent, parente; ami, amie;* mais ne pourrait-on pas voir, d'après ce que nous avons dit, dans ces mots aussi bien des adjectifs que des substantifs? Quant aux mots qui ont le féminin en *esse : maître, maîtresse, traître, traîtresse, diable, diablesse;* ce sont habituellement des substantifs, et, comme tels ils ont leur féminin en *esse*[4] : s'il arrive qu'ils soient employés adjectivement, ce n'est pas une raison pour changer leur termi-

[1] E. Littré, *Hist. de la lang. franç.*, t. I, p. 17 et 18.
[2] Aug. Brachet, *Gram. histor.*, p. 164.
[3] *Gallicæ linguæ institutio*, p. 12.
[4] B. Jullien, *Cours supér. de gram.*, t. I, p. 71.

naison féminine; aussi, dit-on : c'est une *maîtresse* femme.

Une *traîtresse voix* bien souvent nous appelle[1].

Pendant plus de cinquante ans, on ne dira rien de mieux sur la formation du féminin dans les adjectifs. MM. de Port-Royal même, dans la *Grammaire générale*, continuant à voir dans l'adjectif une variété du nom, se contentent de signaler l'*e* muet comme signe du féminin[2], sans entrer dans les détails. Dumarsais est le premier à faire ensuite une remarque de quelque intérêt : comme on disait autrefois, au masculin, *bel*, *nouvel*, *fol*, *mol;* et au féminin, selon la règle, *belle*, *nouvelle*, *folle*, *molle*, les masculins se sont conservés seulement devant les substantifs commençant par une voyelle : *un bel* oiseau; par conséquent, *beau, mou* et *fou* ne forment point de féminin. Restaut est venu ajouter à cette observation, quand il a dit que *bel* et *beau* ne sont qu'un seul et même adjectif masculin singulier, dont le premier s'emploie devant les substantifs, commençant par une voyelle ou une *h* muette, par simple raison d'euphonie[3]. Mais M. Littré a donné la vraie raison de ces deux formes : « *beau* et *bel*, *fou* et *fol*, *mou* et *mol* sont encore des cas demeurés dans la langue; *beau, fou, mou* (non ainsi écrits, mais ainsi prononcés), étaient au sujet; *bel*, *mol*, *fol* étaient au régime. Nous nous en servons aujourd'hui pour éviter l'hiatus[4]. » Voilà tout le mystère.

Nous connaissons maintenant la raison, pour laquelle les adjectifs en *el*, *et*, *en*, doublent, au féminin, leur dernière consonne, et que naturellement ignoraient nos

[1] La Fontaine, *Fables*, VIII, p. 21.
[2] P. 56.
[3] *Principes généraux et raisonnés de grammaire*, p. 44.
[4] *Hist. de la langue franç.*, t. I, p. 15.

anciens grammairiens; c'est que selon notre manière d'assembler nos lettres, « quand *l*, *t*, *n* entrent dans la syllabe, nous donnons à l'*e* le son ouvert ou nasal : *l'éternel, coquet, ancien.* Mais s'il y avait un *e* muet après *l*, *t*, *n*, la consonne n'entrant plus dans la syllabe précédente, l'épellation *co-que-te*, *é-ter-ne-le*, paraît laisser le son pénultième *ne*, *que*, etc. [1]. » Et, comme autrefois on n'employait presque pas d'accents, on doublait la consonne pour modifier le son. Mais, ajoute fort judicieusement M. B. Jullien : « il est évident qu'on pourrait marquer l'*è* d'un accent grave, comme dans *fidèle* (qu'on écrivait autrefois *fidelle*); on formerait alors très régulièrement les féminins *actuel, actuelle*, *mortel, mortelle*; comme on écrit déjà *complet, complète*, *inquiet, inquiète* [2]. » Ce système supprimerait, d'une part, l'exception à la règle générale, et, de l'autre, l'exception à l'exception, qui ne laisse pas d'être considérable; et il en serait de cette classe d'adjectifs comme de *léger*, *légère*, *altier*, *altière.*

Dumarsais signale ensuite *blanc* qui fait *blanche; franc* qui fait *franche; long* qui fait *longue.* Le *f* et le *v* étant la même lettre, l'une forte et l'autre faible, on a l'usage de dire : *naïf*, *naïve*, *abusif*, *abusive.* Les possessifs *mon*, *ma*, *ton*, *ta*, *son*, *sa*, n'ont que la terminaison masculine devant les noms commençant par une voyelle, quel que soit d'ailleurs le genre de ce nom : *mon frère, ton âme, son épée* [3]; et cela pour éviter l'hiatus : *ta âme, sa épée.* Mais comme l'adjectif doit avoir la terminaison qui convient au genre que l'usage a donné au substantif, ce n'est ici qu'une exception motivée par l'euphonie, ou plutôt un retour vers l'ancien

[1] B. Jullien, *Cours sup. de gram.*, t. I, p. 87.
[2] Idem, ibidem.
[3] Dumarsais, *Princip. de gram. génér.*, t. II, p. 533.

français, dans lequel l'adjectif, encore latin, ne prenait pas l'*e* muet féminin.

C'est sans doute aussi une raison d'harmonie, qui a fait donner la terminaison féminine à l'adjectif précédant le substantif pluriel *gens*, tandis que l'adjectif qui le suit reste au masculin; car Ménage établit clairement que ce mot, étant le pluriel de *gent*[1], n'a pas de raison pour changer de genre : « il y a de *certaines* gens, qui sont bien *sots*[2]. » Depuis, on a reconnu qu'il fallait faire une exception pour l'indéfini *tout : Tous* les gens d'esprit; et encore, lorsque *gens* est précédé d'un adjectif qui n'a qu'une seule terminaison pour les deux genres, comme *aimable, brave, honnête : Tous les honnêtes* gens, *tous les habiles* gens. De même, si le mot *gens* éveille spécialement l'idée d'hommes, comme dans : *gens de robe, gens de guerre, gens de lettres :* ce sont de *vrais gens* de lettres[3].

Restaut ajoute à ce qu'ont dit ses devanciers : *favori*, dont le féminin est *favorite; malin, benin*, qui font *maligne* et *bénigne*[4].

Les adjectifs en *eur* font généralement leur féminin en *euse* : *trompeur, trompeuse*; il y en a cependant qui l'ont en *eresse : pécheur, pécheresse*. On suit en cela les lois de l'usage. Quelques-uns changent *teur* en *trice* pour le féminin : *directeur, directrice*; d'autres enfin se contentent d'ajouter un *e* muet selon la règle générale : *meilleur, supérieur, intérieur*.

Le même auteur signale encore *doux*, qui fait *douce*, *faux* qui fait *fausse, roux* qui fait *rousse, tiers*, qui

[1] *Dictionnaire étymologique.*

[2] Dumarsais, *Principes gén. de gram. gén.*

[3] Noël et Chapsal, *Gram. franç.*, p. 109.

[4] Restaut, *Principes généraux et raisonnés de gram. française*, p. 45.

donne *tierce*. En sorte qu'après avoir parcouru ce chapitre de Restaut [1], on a bien peu de connaissances à demander à la postérité sur cette question qui vaut bien son prix.

Quant à *ammoniac, caduc*, *public*, *turc*, qui font *ammoniaque*, *caduque*, *publique*, *turque*, ces adjectifs ne sont irréguliers qu'en apparence, et parce que le *c* prendrait le son sifflant devant l'*e* muet. C'est par la même raison que *grec* fait *grecque* [2].

IV.

Pour la formation du pluriel, l'adjectif, on le conçoit, a suivi à peu près la même marche et les mêmes règles que le substantif. Dès la première moitié du XVIe siècle, l'adjectif s'accorde en nombre avec le substantif, car ici ne se présente pas l'embarras causé par le latin ; si *grandis femina* a fait longtemps écrire *grand femme*, comme on a toujours dit *grandes feminæ*, dès la formation de la langue française, on a dû écrire *grands femmes*. Aussi voyons-nous Jean Pillot se borner à revendiquer, en 1550, le remplacement du *z* par un *s*, comme signe du pluriel [3]. Mais cette innovation fut longtemps à s'établir ; car, sans parler des grammairiens du XVIIe siècle, qui ne s'y conforment guère, nous lisons dans Dumarsais : « Le pluriel de l'adjectif se forme en ajoutant un *s* au singulier [4]. » Cela nous paraît plus juste que d'ôter l'accent aigu au masculin et d'ajouter un *z* ; en effet, il ne reconnaît pas au *z* plus qu'à l'*s* le

[1] Ch. III, art. IV, p. 45.

[2] B. Jullien, *Cours supér. de gram.*, t. I, p. 87.

[3] Voir J. Pillot, *Gallicæ linguæ institutio*, édition de 1550, p. 12, et notre Thèse française, p. 90.

[4] *Principes de gram.*, t. II, p. 537.

privilége de marquer que l'*é* qui précède est un *é* fermé; il ne fait usage du *z* après l'*é* fermé que pour la seconde personne pluriel du verbe : *vous aimez*; ce qui distingue le verbe du participe et de l'adjectif : *vous êtes aimés.*

Naturellement les adjectifs, terminés au singulier par *s*, ne varient pas au pluriel : un homme *gros*, des hommes *gros*. Si les substantifs en *al* font généralement leur pluriel par le changement de la finale *l* en *ux*, de même les adjectifs, terminés en *al*, comme *égal*, *spécial*, *verbal*, font au pluriel *égaux*, *spéciaux*, *verbaux*. (Pour l'*x* à la place de l'*s*, voir ce que nous avons dit au chapitre du *substantif*, p. 94 et 95.)

De nos jours, on a signalé quelques adjectifs de cette dernière terminaison, qui ne sont pas usités au pluriel masculin, M. B. Jullien les a indiqués dans son chapitre intitulé : *Des adjectifs défectifs* [1].

Nos grammaires modernes entrent dans des détails d'accord auxquels on ne s'était pas arrêté dans les traités précédents; nous voulons parler de l'accord de l'adjectif avec plusieurs substantifs. — Dans ce premier cas, il se met au pluriel, parce qu'il représente deux qualifications: la clémence et la majesté *peintes* sur le front de cet auguste enfant (Massillon). Si les noms sont de genres différents, on met l'adjectif au masculin, et, autant que possible, celui-ci précède immédiatement son adjectif : ils se nourrissent de chair et de poissons *crus*.

V.

Outre le genre et le nombre, les adjectifs, bien mieux encore que les substantifs, sont sujets à un autre accident, qu'on appelle les *degrés de comparaison*, mais

[1] *Cours sup. de gram.*, t. I, p. 90 et 91.

qu'il serait plus juste d'appeler, selon Dumarsais[1], *degrés de qualification*, car la qualification est susceptible de plus ou de moins : *savant, plus savant, très-savant*, ou *le plus savant*. Les grammairiens ont établi une comparaison entre les êtres et les objets : *plus savant que, le plus savant de...* et voilà pourquoi probablement on se sert de l'appellation : *degrés de comparaison*. De nos jours, on dit : *degrés de signification*. Quoi qu'il en soit, l'observation de Dumarsais a son mérite.

Tout le XVIe siècle a reconnu que le comparatif se forme, dans les adjectifs, en plaçant *plus* devant le positif; et, si le second terme de la comparaison est exprimé, il est précédé de la conjonction *que*, ou de la préposition *de*, à l'instar des Italiens; on disait indifféremment : il est *plus* grand *de* moi, ou *plus* grand *que* moi : confusion qui provient sans doute du latin, dont l'italien garde la trace : *grandior meo libro; Piu grande del mio libro*. Le superlatif s'obtient en plaçant la syllabe *très*, du grec τρεῖς, comme le prétendent Estienne et Joachim Périon; mais M. Chevallet dérive notre adverbe *très* de la préposition latine *trans* (au delà). C'est aussi l'opinion de M. L. Feugère, dans son édition de Henri Estienne, de M. Ampère, dans son *Histoire de la formation de la langue française*, de M. Egger, dans ses *Notions élémentaires de grammaire comparée*, p. 93, et de Max Müller, dans ses *Leçons sur la science du langage*, p. 291.

Il faut excepter de cette règle *bon, mauvais*, qui ont un comparatif irrégulier : *meilleur*, de *melior;* vieux français : *mieldre*, *meliorem; pire*, de *pejor, pejorem*, vieux français : *pejeur; pis* est formé de *pejus* et se joint toujours aux expressions indéfinies : quod *pejus* est, qui

[1] *Principes de gram.*, t. II, p. 537.

pis est; mais le superlatif est régulier : *très-bon*, *très-mauvais*. *Petit* fait *moindre* et *très-petit*. Moindre vient évidemment de *minor*, *minorem*, d'où nous avons tiré *mineur*. Les formes neutres sont : *minus* (moins), *plus* (plus), *melius* (mieux), vieux français *miels*. M. Auguste Brachet ajoute fort à propos la double forme *senior*, qui a donné le vieux français *siure*, lequel est devenu *sire*, et *seniorem*, qui a fait *seigneur*.

Garnier, sur cette question, n'a rien dit de plus que Pillot; tous deux mentionnent ensuite les adverbes et les prépositions, qui peuvent prendre un comparatif et un superlatif : *prudemment, plus prudemment, très-prudemment; oultre, plus près; plus oultre*. Ces deux mots ne reçoivent pas de superlatif, l'usage ne l'a pas voulu. L'autorité des érudits a bien encore, dès ces temps reculés, consacré l'emploi de certaines particules, comme *bien*, *trop*, *beaucoup*, qui donnent aux adjectifs, adverbes ou prépositions la valeur d'un comparatif. Quelques superlatifs latins persistèrent en vieux français. On disait, au XIIe siècle, *saint-isme* (*sanctissimus*), *altisme* (altissimus), etc. Six siècles même avant la naissance de notre langue, le latin vulgaire contractait déjà en *ismus* les superlatifs en *issimus*. Ce qui est une preuve de l'énergie croissante et de l'influence de l'accent latin [1]. Ces formes disparurent au XIVe siècle; mais elles reprirent faveur au XVIe. *Multa renascentur*..... A ce propos, Jean Pillot fait une remarque fort sensée : « Quelques-uns, dit-il, voulant enrichir notre langue, lui donnent un superlatif à l'imitation des Latins; ils disent pour *très-sçavant*, *sçavantissime;* pour *très-bon*, *bonissime;* pour *très-révérend*, *révérendissime* [2]; »

[1] Voir Henri Weil et Louis Benloew, *Théorie générale de l'accentuation latine*, p. 87 et suiv.

[2] *Gallicæ linguæ institutio*, p. 21.

ces formes sont dues à la cour, qui les avait empruntées aux Italiens, « elle faisait alors tellement autorité, continue le même auteur, qu'il valait mieux se tromper avec elle, que bien parler avec les autres, et que l'on a toujours raison avec ces mots : *Elle l'a dit*[1]. » C'est le *ipse dixit*, en matière de langage. Oudin a fait ensuite la même observation à propos de ces formes, qui du reste ont traversé les âges. Malherbe, et ceux qui, de son temps, savaient le mieux la langue, employaient *grandissime*, et quelques autres; aujourd'hui encore, ces façons de parler se rencontrent, mais seulement dans les titres honorifiques : les princes, faisant partie de l'ancienne Confédération germanique, s'intitulaient : Majesté ou Altesse *sérénissime*. Telle est la vérité, quoi qu'en dise le P. Bouhours, qui prétend que notre langue n'a pas pris de superlatifs aux Latins : « Elle n'en a pas d'autres que *Généralissime*, qui est tout français, et que le cardinal de Richelieu fit de son autorité, allant commander les armées de France en Italie, si nous en croyons Balzac[2]. » Mais ce terme ne rentre-t-il pas dans ce que nous avons qualifié de titres honorifiques?

Le XVIIe siècle n'a pas fait avancer la question, si grave pourtant, des degrés de significations: Port-Royal ne s'en occupe pas ; Sanctius, dans sa *Minerve*, et son commentateur Périzonius, ont distingué, il est vrai, un superlatif *relatif* et un superlatif *absolu* : le premier est celui qui suppose une comparaison et qui exprime un degré de supériorité universelle ; c'est celui que nous formons par les locutions *le plus*, *la plus*, *les plus*. Le second est celui qui ne suppose aucune comparaison, et qui exprime simplement une augmentation indéfinie dans la

[1] J. Pillot, *Gallicæ linguæ institutio*, p. 21.
[2] *Doutes sur la langue française*, p. 60.

qualité qui individualise le mot ; c'est celui que nous rendons par la particule *très*. Mais rien n'est moins satisfaisant que cette distinction ; car l'origine du mot *superlatif* indique nécessairement un rapport de supériorité, et par conséquent un superlatif absolu est une forme qui énonce, sans rapport, un rapport de supériorité. La conclusion à tirer de là, c'est que les degrés de signification n'ont pas encore été bien approfondis, et que l'abus des termes de la grammaire latine a jeté sur cette matière une obscurité, qui longtemps occasionna des erreurs.

Au XVIIIe siècle, Restaut a fait un pas en avant, il a distingué trois espèces de comparatifs, savoir : le comparatif d'*égalité*, qui se forme en mettant les mots *autant*, *aussi*, ou *si* avant les adjectifs, comme *autant habile, aussi sage, si parfait*.... Le comparatif d'excès ou de *supériorité*, qui se forme en mettant le mot *plus* devant les adjectifs, comme *plus habile*, *plus sage*, *plus parfait*... Le comparatif de défaut, plus justement appelé d'*infériorité*, qui se forme en mettant le mot *moins* avant les adjectifs, comme *moins habile*, *moins sage*, *moins parfait*[1]. Beauzée jette sur ce point les lumières de son sens droit, particulièrement sur le superlatif, dont il donne l'étymologie, et qu'il explique par cette périphrase : *destiné à porter au-dessus* (*super... latum*); en effet, la signification primitive du mot y est portée au-dessus de sa première valeur. Si nous reconnaissons encore aujourd'hui deux sortes de superlatif, l'*absolu* et le *relatif*, ajoute aussi cet auteur, c'est par imitation des Latins ; toutefois, on n'a pu admettre un seul superlatif comme en latin, parce qu'on s'est mépris sur la véritable valeur de celui-ci : on a donc été obligé de recon-

[1] *Principes raisonnés de gram. franç.*, p. 50 et suiv.

naître beaucoup plus de degrés de signification [1]. En effet, dit M. B. Jullien, qui commente fort judicieusement cette découverte de Beauzée, « Quand nous exprimons une qualité, nous la signifions d'une manière absolue ou d'une manière relative; ce n'est pas tout : dans le nombre des sens qu'il est possible d'exprimer, il y en a trois de remarquables, parce qu'ils expriment trois degrés sensibles, savoir : la qualité simple, le plus et le moins. Ces trois degrés se retrouvent ensuite, soit que l'on considère la qualité absolument et en elle-même, soit que l'on compare cette qualité dans des objets de même nature ou de natures différentes. On a ainsi, dans la forme simple de l'adjectif, une série de neuf formes comparées principales, que voici : *Positif :* sage, (sens absolu); *approximatif :* presque sage; *ampliatif :* très-sage; *diminutif :* peu sage (sens relatif); *égalité :* aussi sage; *supériorité* : plus sage; *infériorité :* moins sage. (Comparatifs entre objets de nature différentes :) *suffisance :* assez sage; *excès :* trop sage; *défaut :* trop peu sage [2]. » Comme l'a très-bien établi Beauzée, notre superlatif relatif n'est donc au fond qu'un comparatif général auquel on devrait laisser ce nom.

Enfin, il y a, dans toutes les langues, des superlatifs de fond plutôt que des formes, si l'on peut s'exprimer ainsi, c'est-à-dire des superlatifs à la manière des Hébreux, qui répétaient trois fois un mot pour l'élever à la troisième puissance; de là le *Amen, amen,* dico vobis, le triple *Kyrie eleïson.* L'idée de cette répétition ampliative n'était pas inconnue aux Latins ni aux Grecs : que de fois trouve-t-on, dans Hérodote particulièrement : καὶ δὴ καὶ Παντάπασι est de tous les dialectes et chez tous les au-

[1] Encyclopédie méthodique, au mot *Superlatif.*

[2] *Cours supér. de gram.*, t. I, p. 90.

teurs; tout le monde à Rome, disait *magis atque magis, etiam atque etiam*; *tergeminis tollere honoribus*, *Robur et æs triplex* d'Horace, *ô terque quaterque beati* de Virgile, etc.... ne démontrent-ils pas assez le sens ampliatif attaché à certaines locutions ou à la triple répétition de certains mots? Rien donc d'étonnant qu'en français nous disions : *triple lâche;* c'est *un grand empoisonneur;* le *Trois fois Saint!* Corneille n'a-t-il pas dit, dans le *Cid*, : Mon *plus unique* bien? c'est-à-dire, mon bien *le plus cher*, bien qu'il faille donner à ce mot le sens de *particulier* et *d'extraordinaire.*

On conçoit facilement que l'adjectif, que nous venons de voir exprimer une *augmentation* de la qualité, puisse traduire aussi une certaine *diminution* de cette qualité. Dès la fin du XVe siècle, ou le commencement du XVIe, l'Italie nous avait transmis ses diminutifs, aussi bien pour les noms adjectifs que pour les noms substantifs : de *joli* on a fait *joliet, joliette*; de *grand, grandelet, grandelette.* Bien souvent l'adjectif *petit* entre pour quelque chose dans la composition d'une périphrase diminutive et, par une coïncidence remarquable, le grec moderne forme aussi avec le mot πῶλος ou ποῦλος, ποῦλο (*pullus*, petit d'un animal), des diminutifs tout à fait équivalents aux locutions françaises. Ainsi, Βοῦνός, *colline*, Βουνόπουλο, *petite colline;* et au féminin, γραφοποῦλα, *petite-lettre;* σφαλαγγοποῦλα, *petite-araignée*[1]. Notre mot *petit* ne fait-il pas, du reste, dans le langage familier, *petiot, petiote*?

VI.

Quant à la place de l'adjectif, elle est après le substantif : le *vin blanc* et non le *blanc vin*, contrairement

[1] E. Egger, *Not. élém. de gram. comp.*, p. 96.

à l'habitude des Picards, qui autrefois disaient : du *rouge vin*. En cela les Français suivent la nature, qui demande la substance avant l'accident; néanmoins, c'est l'agrément et l'euphonie qu'il faut consulter, et la place n'influe pas sur le sens, écrit une grammairien en 1550[1]. Mais il n'en sera pas toujours ainsi, car Henri Estienne dit positivement que l'adjectif se place tantôt avant, tantôt après le substantif, qu'il qualifie, et que de sa position résulte parfois quelque différence, comme : *grosse femme* et *femme grosse; sage-femme* et *femme sage*; *homme estrange* (qui se disait alors pour *étranger*), et *étrange homme*. Le premier, il donne ensuite les règles suivantes, qui ont puissamment contribué à fixer la langue : « En général, les adjectifs, s'ils désignent une couleur, se placent après le substantif : *bonnet blanc*, *vin rouge;* s'ils désignent la bonté ou la beauté, avant le substantif : *bon pain*, *beau cheval*. Beaucoup d'autres adjectifs n'ont pas de place marquée, et l'on dit également bien, sans que le sens varie, *vaillant homme*, et *homme vaillant*[2]. »

Ces principes de bonne et saine grammaire n'ont pas reçu de sérieux développements dans le siècle suivant. Aussi, règne-t-il une certaine confusion dans la place que les écrivains de la belle époque donnent à l'adjectif : en 1636, Corneille écrit dans le *Cid* :

« A l'honneur qu'il m'a fait ajoutez-en un autre;
Joignons d'un *sacré nœud* ma maison à la vôtre[3]. »

Et même, en 1667, le pur et élégant Racine faisait dire à Andromaque :

« Non, vous n'espérez plus de nous revoir encor,
s *murs*, que n'a pu conserver mon Hector[4], »

Gallicæ linguæ institutio, p. 21.
ie, *Hypomneses*, p. 154-159.
. VII.
. IV.

tandis qu'aujourd'hui on ne manquerait pas de dire en ce sens : d'un *nœud sacré, murs sacrés.*

Le premier qui fasse faire un notable progrès à cette question capitale, c'est Dumarsais. Après des considérations, oiseuses il est vrai, sur la place de l'adjectif, il affirme qu'elle change quelquefois entièrement la valeur du substantif ; par exemple : c'est une nouvelle *certaine* signifie que c'est une nouvelle *assurée*, comme dans Horace :... sunt *certi* denique fines ; tandis que *certaine* nouvelle répond au *quidam* des Latins et fait prendre le substantif dans un sens vague et indéterminé [1]. Ce grammairien philosophe, comme l'appelle Duclos, signale encore la différence entre un *honnête homme* et un *homme honnête*, entre un *vrai charlatan* et un *homme vrai*, c'est-à-dire *véridique*, entre un *pauvre homme* et un *homme pauvre* : le premier se dit par mépris d'un homme qui n'a pas une sorte de mérite, au lieu que le second désigne un homme sans bien. Un *homme plaisant* est un homme *enjoué*, *folâtre*, qui fait rire ; un *plaisant homme* se prend toujours en mauvaise part ; c'est un homme *ridicule*, *bizarre*, *singulier*, digne de mépris.

VII.

Il nous reste à examiner certaines fonctions de l'adjectif. D'abord, voyons-le employé comme *adverbe*. Nous l'avons constaté plus haut (p. 4), dans le rôle de substantif ; il n'est pas moins souvent pris comme adverbe, non-seulement en grec : τὰ πλεῖστα, κράτιστα τῶν Ἑλλήνων, ἐπὶ τὸ πόλυ, etc... et en latin, selon la juste observation de Donat : *Turbidum lætatur*, dit Horace [2], « Il

[1] Encyclopédie méthodique, mot *Adjectif*.
[2] Liv. II, Od. 19, v. 6.

ressent les saillies d'une joie agitée et confuse ; » *perfidum Venus ridens* [1] « Vénus avec un sourire perfide ; » mais encore, à l'imitation des Latins et des Grecs, les Français disent et écrivent : il sent *mauvais*, il sent *bon* [2] ;

« Je n'en avais nul droit, puisqu'il faut parler net [3]. »

« Ainsi faisons-nous encore, quand nous disons : *subit* pour *subitement*, *fort* pour *fortement* [4]. » De là aussi parler *haut*, voir *clair*, chanter *faux*, qu'on peut expliquer en sous-entendant, dit Dumarsais, une préposition et un nom substantif : *parler d'un ton haut*, *voir d'un œil clair*, *chanter d'un ton faux* [5].

Jusqu'ici, nous n'avons étudié l'adjectif que dans ses relations directes avec le substantif, ou dans sa nature propre ; mais au XVIIIe et au XIXe siècles, on l'a montré aussi remplissant la fonction d'attribut, comme dans cet exemple : Néron était cruel ; alors, ajoute M. de Sacy, il se rapporte au nom qui sert de sujet à cette proposition et ne doit point être joint à un autre nom, puisque c'est du sujet même que l'on affirme la qualité exprimée par cet adjectif [6]. Les règles d'accord sont les mêmes que pour l'adjectif qualificatif, c'est-à-dire que celui-ci s'accorde en genre et en nombre avec le substantif, ou les substantifs, auxquels il se rapporte. Condillac ajoute que « lorsqu'un adjectif modifie des substantifs de différents genres, il ne change ordinairement sa terminaison que pour prendre le pluriel : cet homme et cette femme sont

[1] Liv. III, Od. 27, v. 67.
[2] H. Estienne, *Traité de la conformité*, p. 26.
[3] La Fontaine, *Fables*, liv. VII, 1.
[4] Idem, ibidem, p. 85.
[5] *Principes de gram. génér.*, t. II, p. 539.
[6] *Principes de gram. génér.*, p. 57.

prudents [1]. » Remarque juste au fond, mais que gâte l'auteur quand il dit qu'il en est ainsi, « parce qu'il n'y a pas plus de raison pour faire l'adjectif masculin que pour le faire féminin, et qu'alors il est naturel qu'on lui laisse sa première forme [2]. » Nous avons montré plus haut que cette sorte d'accord n'a pas seulement lieu pour les adjectifs attributs, mais encore les adjectifs qualificatifs et déterminatifs.

Depuis Condillac, on a découvert de nouvelles fonctions de l'adjectif et l'on a noté les gallicismes qui résultent de ses différentes constructions ; c'est ainsi qu'on a relevé cette hardiesse oratoire, qui laisse le sens en quelque sorte suspendu :

> *Captive,* toujours *triste, importune* à moi-même,
> Pouvez-vous souhaiter qu'Andromaque vous aime [3] ?

Et ces acclamations, qui sont attribut d'une proposition elliptique :

> *Heureux* qui peut vaincre ses passions [4] !

VIII.

Comme l'adjectif ne renferme pas toujours un sens précis et complet, il a bien fallu observer les prépositions qu'il convient de placer devant chaque complément d'adjectifs ; et l'on est arrivé à reconnaître actuellement qu'après un adjectif, les prépositions *à* et *de*, suivies d'un infinitif, servent à former des compléments divers, dont le sens varie :

1° Tantôt l'infinitif figure comme un substantif ordi-

[1] *Gram. pour le prince de Parme,* p. 172.
[2] Idem, ibidem.
[3] Racine, *Andromaque*, act. I, sc. IV,
[4] Acad.

naire : enclin *à médire*, c'est-à-dire, *à la médisance ;* 2° tantôt il prend une signification passive : livre agréable *à lire*, c'est-à-dire, *à être lu* [1]. L'infinitif équivaut alors au substantif verbal pris dans un sens passif : agréable *à la lecture ;* c'est ainsi qu'on dit en latin : *cognitu facilis narratio* [2].

Dans d'autres circonstances, il sert seulement à rattacher à l'adjectif d'une façon moins étroite une explication quelconque : homme *facile à vivre* est un homme avec qui l'on vit facilement.

On a enfin été amené à conclure que pour faire dépendre un même complément de plusieurs adjectifs, il faut que ce complément s'y rattache par la même préposition. Quel désordre dans ces maisons *destinées* et *ouvertes à* un jeu éternel ! (Massillon.)

Nous insisterons sur ce point important, en traitant de la syntaxe.

CHAPITRE V.

DU PRONOM.

I.

Nos premiers grammairiens ont beaucoup divagué, dans leurs théories, sur la difficile question des pronoms, la quatrième des espèces de mots que nous avons reconnues. Aussi ne rapporterons-nous ici que les doctrines qui ont le plus contribué à fixer la nature et l'emploi de

[1] A. Lemaire, *Gram. de la langue française*, p. 162.
[2] Burnouf, *Méthode latine*, § 424.

cette partie du discours. Avouons toutefois que les auteurs, qui ont eu sur le pronom des vues plus justes, n'ont pas su cependant profiter des théories de l'antiquité, notamment de celles d'Apollonius Dyscole, qui est développée avec tant de finesse et où se trouve exposé le véritable rôle de ce mot important[1].

Et d'abord, durant tout le XVIe siècle, nul n'a songé à définir le *pronom* (ἀντωνυμία, *pronomen*) autrement que par : « un mot qu'on met à la place d'un nom; » comme s'il ne s'agissait pas plutôt, en bonne grammaire, de la signification idéologique que du sens étymologique!

Sanctius se débarrasse de la difficulté, en supprimant les pronoms. Selon lui, ce ne sont que des noms particuliers[2]. Vossius, après avoir, selon son habitude, exposé et discuté les définitions des anciens et les avoir rejetées avec raison, au dire du P. Buffier, ajoute que « le pronom est un mot qui, en premier lieu, se rapporte au nom, et qui, en second lieu, signifie quelque chose[3]. » Port-Royal donne la définition commune : « Les hommes, dit-il, ont inventé certains mots pour tenir la place des noms; et, par cette raison, ils les ont appelés *pronoms*[4]. »

Régnier-Desmarais approuve la définition de Vossius; mais il ne la trouve pas absolument complète, et il la corrige en ces termes : « Le pronom est une partie d'oraison qui reçoit différence de genre, de nombre et de cas, comme le nom; qui sert quelquefois à marquer par lui-même une personne ou une chose, et qui alors a toujours la même signification que le nom au lieu

[1] E. Egger, *Apollonius Dyscole*, p. 92 et suiv.
[2] *Minerve*, I, 2.
[3] *De l'Analogie*, I, 3.
[4] *Gram. génér. et rais.*, part. II, ch. VII.

duquel on l'emploie[1]. » Le P. Buffier, dans le besoin de clarté qui le distinguait, sent que la véritable fonction du pronom n'est pas découverte, il le déplore; mais il ne trouve rien de mieux. Quant à l'abbé Girard, il revient à l'ancienne définition; seulement il s'exprime d'une manière bien plus nette : « Le mot *pronom*, dit-il, signifie un vice-gérant, dont le devoir consiste à figurer à la place d'un autre et à remplir les fonctions de substitut. Les pronoms ne sont donc pas des dénominations précises : ils ne présentent point de ces images décidées qui montrent l'objet à découvert, et qui, ayant été une fois exposées, ne peuvent plus reparaître sans ennuyer et sans déplaire. Leur propre valeur n'est plus qu'un renouvellement d'idées qui désigne sans peindre. Ainsi, n'ayant par eux-mêmes d'autre signification qu'un rapport vague, et leur objet présent n'étant déterminé que par le ressouvenir de la chose nommée ou supposée entendue, ils peuvent reparaître fréquemment sans choquer l'oreille ni l'esprit[2]. » Ces remarques, très-justes, ne sont au fond que la définition de Lancelot.

Dumarsais nous semble le premier qui ait su se faire une idée juste de la chose en question. Selon lui, « les vrais pronoms sont les dénominations précises des personnes grammaticales. L'un parle; c'est de lui que vient le discours : c'est la première personne; celui ou ceux à qui le discours s'adresse sont de la seconde personne; enfin, on entend par troisième personne tout ce qui fait la matière du discours. Or, les mots qui ne marquent précisément que ces divers points de vue de l'esprit sont appelés *pronoms*, et sont comme autant de noms propres de ces points de vue[3]. »

[1] *Traités de gram.*, chap. v.
[2] *Vrais Princip.*, t. I, disc. 6, p. 288.
[3] *Lettre d'une jeune Demoiselle à l'auteur des Vrais Principes.*

C'est cette idée que Beauzée a développée avec une telle supériorité de logique, que, depuis ce temps, sa définition est devenue celle de tous les grammairiens éclairés. « Les noms, dit-il, sont des mots qui font naître, dans l'esprit de ceux qui les entendent, les idées des êtres dont ils sont les signes. Les pronoms font pareillement naître, dans l'esprit, les idées des êtres qu'ils désignent, et c'est en cela qu'ils sont de pair avec les noms; mais on ne se serait jamais avisé de distinguer ces deux espèces de mots, s'ils présentaient les êtres sous les mêmes aspects. Or, quelles sont donc les différences essentielles entre les uns et les autres? C'est que les substantifs désignent les êtres par l'idée de leur nature, et que les pronoms les déterminent par l'idée précise d'une relation à l'acte de la parole[1]. » Depuis Beauzée, on a simplifié cette définition; on ne l'a jamais rendue plus juste ni plus complète; pas même Silvestre de Sacy, quand il a dit : « Les pronoms sont des mots destinés à indiquer le rôle que chaque personne ou chaque chose joue dans l'action de la parole[2]. »

II.

Mais, pendant tout le temps qu'on a mis à trouver une bonne définition du pronom, voyons ce que les grammairiens ont fait pour le classement et les fonctions de cette partie du discours.

Au XVIe siècle, les meilleures doctrines à ce sujet sont celles de Jean Pillot et de Henri Estienne. Le premier a établi qu'en français, comme en latin, les pronoms se divisent en trois classes : les *démonstratifs*,

[1] *Encyclopédie méthodique*, mot *Pronom*.
[2] *Principes de gram. gén.*, p. 51.

les *possessifs* et les *relatifs*. Ils se déclinent comme les noms, à l'aide des articles, qui sont toujours, ne l'oublions pas, confondus avec les prépositions *de* et *à*; et ils présentent trois ordres de déclinaisons : le premier contient les trois pronoms de la première classe, que depuis nous avons appelés *personnes :* 1° *Je* ou *moy;* pluriel : *nous;* 2° *tu* ou *toy;* pluriel : *vous;* 3° *soy*, des deux genres.

Puisque ces vocables nous apparaissent pour la première fois, disons un peu d'où ils viennent :

Pour les pronoms, comme pour les substantifs, les articles et les adjectifs, l'ancienne langue française a conservé longtemps les traditions latines. D'abord, contre toute apparence, *je* vient de *ego;* car, dans les textes du XIIIe siècle, nous trouvons *Jo;* au Xe, c'est *io*, et dans le fameux serment de Strasbourg, nous lisons *eo*, c'est-à-dire *e* (g) *o*. Or, ces changements successifs sont très-réguliers et reposent sur ce que les Allemands appellent la *consonnification* de l'*i : pipionem*, *pipjonem*, *pijonem*, pigeon; *Dibionem*, *Dibjonem*, *Dijonem*, Dijon : *ego*, *eo*, *io*, *jo*, je [1].

Tu n'est, bien entendu, que le pronom latin de la seconde personne; enfin *il* est la première partie du pronom *ille*, dont la seconde partie a formé notre article, avons-nous dit [2].

Jusqu'à la fin du XIIIe siècle, ou le commencement du XIVe, toutes ces formes de nos pronoms ne servirent qu'à exprimer le sujet; tandis que *me* (me), *te* (te), *le* (illum) s'emploient comme régime direct; *moi* (mĭ), *toi* (tibi), *lui* (illi) sont des régimes indirects, toujours comme en latin. Aussi, l'ancien français était-il plus

[1] Aug. Brachet, *Gram. hist.*, p. 174.
[2] Premier fascicule, ch. II, de l'*Article*.

correct que le moderne, quand il disait : *Je qui lis, tu qui chantes, lui qui vient.* Un débris de l'ancien usage est resté dans la formule légale : *Je,* soussigné, déclare.....[1] C'est sans doute parce que Molière n'attachait pas à cette vérité toute l'importance qu'elle mérite, qu'il écrit : « Ce n'est pas *moi* qui se *ferait* prier[2]. » Et ailleurs :

« Nous chercherons partout à trouver à redire,
Et ne verrons que *nous* qui *sachent* bien écrire[3]. »

L'usage et la grammaire prescrivent absolument aujourd'hui le verbe à la première personne, *qui sachions.* Comme la mesure eût été la même on est induit à penser que la règle alors n'était pas posée d'une façon absolue. Au pluriel, les latins disent *nos, vos* pour le régime comme pour le sujet, nous avons *nous* et *vous* invariables; *illos* et *illi* ont fait *ils,* et aussi *eux,* c'était *els* au XIIIe siècle. Quant à *elle* et *elles,* il vient de *illa, illæ* et *illas. Illis* est devenu, selon les besoins, à *eux* et *leur* au régime indirect. *Soy* d'abord, puis *soi* n'est autre chose que *sibi* et *se;* c'est pourquoi, chez nous, *se* et *soi* sont tantôt régime direct, tantôt régime indirect. Régulièrement il devrait, comme le pronom latin d'où il vient, s'employer seulement quand il se rapporte au sujet de la phrase; mais il n'en a pas toujours été ainsi : au XVIIe, comme au XVIe siècle, on l'a souvent employé pour *lui, elle, eux.* Les grammairiens se sont perdus en distinctions et en subtilités pour régler quand il fallait *soi,* et quand *lui.* Tout cela est chimérique. Les grands écrivains du temps de Louis XIV se sont guidés bien plus sûrement sur un seul point :

[1] E. Littré, *Hist. de la lang. franç.,* t. I, 320.
[2] *Sganar.* II.
[3] *Femmes savantes,* act. III, sc. II.

partout où le latin mettrait *se*, ils ont mis *soi*[1]. Depuis, on a restreint l'emploi de *soi* aux propositions où le sujet est vague et indéterminé, comme après les pronoms indéfinis : *on*, *personne*, *chacun*, *quiconque*[2].

Le deuxième ordre renferme les pronoms démonstratifs et relatifs : 1° *Ce*, *cest*, *ceste;* pluriel : *ces*, *ceux*, *celles;* 2° *cestuy-cy*, *cest* ou *cestuy-cy;* pluriel : *ceux-cy*, *celles-cy* ; 3° *cestuy-là* et *cest-là*; pluriel : *ceux-là*, *celles-là;* 4° *qui*, *quel*, *lequel*, *quelle*, *laquelle;* pluriel : *qui*, *quels*, *quelles*, *lesquels*, *lesquelles;* 5° *le*, *la*, *les*, qui se rapportent à une personne ou à une chose; 6° *y* et *en*, dont le premier rappelle le lieu, et le second s'applique au lieu et à la personne.

Dans tous ces pronoms, nous trouvons encore des vestiges du latin : au XIIIe siècle, *ço* était au XIe *iço*, c'est-à-dire un composé représentant *ecce*, *hoc*. Dans notre ancienne langue *cet* était non-seulement *cest*, mais antérieurement *cist*, au XIIe siècle *icist*, c'est-à-dire *ecciste*. Dans le vieux français *celui* est le cas régime de *cel* ou *cil*, c'est-à-dire *eccille*. *Ceux* était jadis *iceux*, qui représente *eccillos*, comme *eux*, avons-nous dit, est formé de *illos* ou *illis*.

Quant au sens, *cist* ou *cest* ou *cet* avaient celui du latin *hic* et servaient à indiquer les objets les plus rapprochés; *cil*, *cel* ou *celui* avaient le sens de *ille* et servaient à désigner les objets les plus éloignés. Malheureusement, les grammairiens du XVIe siècle, et même du XVIIe, trop peu versés dans la philosophie du langage, n'ont signalé aucun de ces rapprochements, qui eussent

[1] Voir Corneille, *Polyeucte*, III, VIII. — Molière, *Ec. des Maris*, III, V. — *Ec. des Femmes*, V, II. — *Tartuf.* I, I. — Racine, *Andromaque*, V, II. — *Phèdre*, etc...

[2] Voir Noël et Chapsal, p. 134, et toutes les grammaires modernes.

jeté une si vive lumière sur la question. En indiquant les formes *celui-ci*, *celui-là*, qui remplacèrent, au XVe siècle, *icist*, *icit*, ils ne font pas voir le rapport entre *ci* et *hic*, *là* et *ille*; Pillot se contente de dire que le premier désigne les objets rapprochés, le second les objets éloignés.

Icelle subsiste encore en style de procédure :

« De ma cause et des faits renfermées en *icelle*. »
(Racine, *Plaideurs*, act. III, sc. III.)

Il en est de même de *Cettui* pour *ce*, qui n'est plus usité que dans le style marotique : *Cettui* Richard était juge dans Pise (La Fontaine); *Cettui* pays n'est pays de Cocagne (Voltaire). *Cettui* est le cas régime du pronom dont *cet* (*cest* ou *cist*) est le nominatif, comme *celui* est le cas-régime du cas-sujet *cil*.

Qui, *quel*, *lequel*, *quelle*, *laquelle*, connus sous le nom de pronoms relatifs, attestent, non moins que les autres, les vestiges d'une déclinaison latine : Venant de *qui*, *quæ*, *quod*, *cujus*, *cui*, *quem*, *quam*, etc., ils sont encore, chez nous, *qui* cas-sujet, et *que* cas-régime; *dont* (*de-unde*), qui était *ont* dans l'ancienne langue, représente le cas-indirect, et *quoi* n'est pas éloigné du datif *cui*. On s'explique alors que *dont* ait été si longtemps employé pour *d'où :* « Rentre dans le néant *dont* je t'ai fait sortir[1]. » Et même au XVIIIe siècle :

« Ma vie est dans les camps *dont* vous m'avez tiré[2]. »

Conformément à son origine, *dont* a pu s'employer pour *de qui*, se rapportant à un nom de personne ou à

[1] Racine, *Bajazet*, act. II, sc. I.

[2] Voltaire, *Fanatisme*, act. II, sc. I. Voir, à ce sujet, Frédᵈ Godefroy, *Lexique comp. de la langue de Corneille*, t. I, p. 218.

un nom de chose indistinctement; et Corneille a dit :

« ..... Faut-il que je vous obéisse,
Moi, *dont* Galba prétend faire une Impératrice[1] ? »

Depuis, Beauzée en a fait un adverbe conjonctif, ou une conjonction déterminative, qui équivaut à une préposition suivie de son complément : la maison, *dont* j'ai fait acquisition; c'est-à-dire : *de laquelle*[2]. C'est dans notre siècle que les grammairiens ont restreint le rôle de *dont* à la seule détermination des choses; et encore à la condition qu'il ne fera pas équivoque, comme dans cette phrase : La bonté de Dieu, *dont* je connais la grandeur me rassure; dites : *de la quelle*[3].

Le, la, les, représentant une personne ou une chose, montrent trop leur origine latine pour qu'il soit nécessaire d'insister davantage. En 1550, J. Pillot a seulement soupçonné l'emploi de *le, la, les*, comme pronoms, sans distinguer de l'article cette espèce de mots; Garnier, le premier, a formellement fait cette distinction, et c'est un véritable service qu'il a rendu à la grammaire. Mais, si l'on connaissait alors la nature pronominale de *le, la, les*, on était loin d'en faire un emploi régulier. On le trouve dans Corneille, et même dans les plus purs écrivains du XVIIe siècle, accordé, bien qu'il ne se rapporte pas à un substantif, mais à un adjectif ou à un verbe :

« Vous êtes satisfaite, et je ne *la* suis pas[4]. »

« J'ai parlé ce matin à Mme de Maintenon, et lui ai

[1] *Othon*, act. II, sc. V.
[2] *Gram. génér.*, t. I, p. 599.
[3] Noël et Chapsal, *Gram. franç.*, éd. 1841, p. 140.
[4] Corneille, *Pompée*, act. V, sc. II.

donné une lettre, que je lui avais écrite à ce sujet, *la* mieux tournée que j'ai pu[1]. »

C'est seulement dans la seconde partie du XVIIIe siècle, grâce surtout aux *Commentaires* de Voltaire sur Corneille, qu'on a établi invariablement la règle que toutes les fois que *le* remplace un adjectif, masculin ou féminin, singulier ou pluriel, ou bien une proposition résumée par ellipse, il est neutre et invariable.

Y était dans notre ancienne langue *i* et à l'origine *iv*, qui n'est autre chose que le latin *ibi*, fréquemment employé dans la langue vulgaire pour *illi, illis*. Quant au changement de *b* en *v*, il ne fait point difficulté, vu l'affinité de ces deux consonnes, comme le prouvent : *couver*, de *cubare*, *livre* de *liber* et *fève* de *faba*[2]. On s'explique dès lors que *y* ait été longtemps employé chez nous à propos des personnes et des choses; on le trouve, en effet, chez Corneille pour *auprès de lui :*

« Je ne vois ce qu'il prétend auprès de l'Empereur;
De ce qu'il me demande il m'*y* ferait un crime[3]. »

ou bien employé, comme un datif, pour représenter un nom de chose précédemment exprimé :

« Ici l'honneur m'oblige, et j'*y* veux satisfaire[4]. »

outre ces sens, *y* a encore, dans Molière notamment, le sens de *avec :*

« Je romps avec vous, et j'*y* romps pour jamais[5]. »

il est correctif d'un verbe :

« Je me vois, ma cousine, ici persécutée
Par des gens dont l'humeur *y* paraît concertée[6]. »

[1] Racine, *Lett. à Boil.*, 30 mai 1693.
[2] Aug. Brachet, *Gram. hist.*, p. 175.
[3] *Polyeucte*, act. V, sc. I.
[4] *Ibid.*, act. IV, sc. VI.
[5] *Dépit amoureux*, act. IV, sc. III.
[6] *Misanthrope*, act. V, sc. III.

c'est-à-dire concertée à me persécuter. Il se rapporte même au sens de toute une phrase :

Henriette :

« Je me trouve fort bien, ma mère, d'être bête;
Et j'aime mieux n'avoir que de communs propos,
Que de me tourmenter à dire de beaux mots.

Philaminte ;

Oui; mais j'*y* suis blessée, et ce n'est pas mon compte[1]. »

Il est même quelquefois redondant avec *où*, comme dans cette phrase :

« C'est une chose *où* il *y* va de l'intérêt du prochain[2]. »

En vient du latin *inde*, qui avait reçu dans la langue populaire, l'acception de *ex illo*, *ab illo* : « Cadus erat vini; *inde* implevi cirneam[3]. »

Cet emploi de *inde* s'est gardé longtemps, car on trouve encore une formule du VIIe siècle ainsi conçue : Si potes *inde* manducare, si tu peux *en* manger. — *Inde* devient *int* dans les serments de 842, *ent* au Xe siècle, *en* au XIIe, et depuis lors il n'a plus changé. Il faut le ranger, ainsi que *y*, parmi les pronoms, dit justement Condillac[4]; car si je dis : Allez-vous à Paris? — J'*y* vais. — Avez-vous de l'argent? — J'*en* ai. — *Y* représente *à Paris ; en* représente *de l'argent*. Ils sont donc employés à la place d'un nom précédé d'une préposition; et ce sont des pronoms, à plus juste titre que les articles et les noms de la troisième personne, puisqu'ils n'ont jamais pu avoir d'autre emploi. Tout le XVIIe siècle a fait du pronom *en* un usage très-libre et très-varié; témoin

[1] *Femmes savantes*, act. III, sc. VI.
[2] *Pourceaugnac*, act. II, sc. IV.
[3] Plaute, *Amphyt.*, II.
[4] *Grammaire pour le prince de Parme*, p. 254.

Bossuet, dans son *Discours sur l'Histoire universelle*[1]. Avec l'âge suivant, quelque précision fut apportée dans l'emploi de ce mot; toutefois, même aujourd'hui, son application aux noms de personnes n'est pas absolument interdite par la grammaire. Aussi, Destouches écrivait-il sans aucun scrupule :

« C'est sa tante; pourquoi ne la verrait-il pas?
Il *en* doit recueillir un fort gros héritage[2]. »

Le troisième ordre de déclinaisons de nos pronoms comprend les possessifs : 1° *mon*, *mien*, *le mien;* pluriel : *mes*, *miens*, *les miens;* féminin : *ma*, *mienne*, *la mienne;* pluriel ; *mes*, *miennes*, *les miennes;* 2° *ton*, *tien*, *le tien; ta*, *tienne*, *la tienne;* pluriel : *tes*, *tiens*, *les tiens*, *les tiennes;* 3° *son*, *sien*, *le sien; sa*, *sienne*, *la sienne;* pluriel : *ses*, *siens*, *les siens*, *les siennes*[3].

Dans l'ancienne déclinaison française, ces pronoms étaient : *mis* de *meus*, *ma* de *mea* sujet; *mon* de *meum*, *ma* de *meam*, régime; en corrélation avec le cas régime du pronom personnel de la première personne *me*. Au XIVe siècle, lors de la décadence, la déclinaison s'effaça et les sujets *mis*, *mi*, *me* disparurent, cédant la place aux régimes *mon*, *ma*, *mes*. Les mêmes observations sont applicables aux pronoms *ton*, *ta*, *tes*, en corrélation avec les pronoms de la deuxième personne. *Leur*, qui vient de *illorum*, était invariable, et avec raison; on disait *leur terres* (*illorum terræ*) conformément à l'étymologie : *leurs* est une orthographe moderne illogique.

[1] Édit. class. d'Eug. Belin, p. 68, 81, 119, 147 et 492; voir aussi, Corneille, *Othon*, II, I; II, II. — *Le Ment.*, IV, VII. — *Polyeucte*, IV, II.

[2] *Le Médis.*, act. II, sc. VII.

[3] J. Pillot, *Gallicæ linguæ institutio*, p. 22 et suiv.

Comme la distinction des genres s'est faite, dans les pronoms, dès l'origine, *ma*, *ta*, *sa*, devant les substantifs féminins commençant par une voyelle, devenaient *m'*, *t' s'* comme *la* devient *l'*, et l'on disait *m'espérance*, *s'étoile*, *t'âme;* mais à partir du XVe siècle, par une détestable erreur, on accola le prénom masculin, *mon*, *ton*, *son* à un substantif féminin, *mon espérance*, *son étoile*, *ton âme;* et ce solécisme a persisté jusqu'à nos jours, sous prétexte d'euphonie [1]. On a même taxé Molière d'archaïsme pour avoir observé l'ancienne règle, quand il a dit : « Allez, *m'amour*, et dites à votre notaire qu'il expédie ce que vous savez [2]. » Ramus, le premier, a sanctionné l'usage, et a posé en principe qu'on devait dire et écrire ; *mon âme*, *ton audace*, *son arrogance*.

Personne, au XVIe siècle, n'a senti la différence profonde entre *mon*, *ton*, *son* et *le mien*, *le tien*, *le sien*.

A coup sûr, le système des trois ordres de déclinaisons de J. Pillot est arbitraire, et nous aimons mieux l'idée qu'a eue Garnier. Reconnaissant, comme son devancier, trois classes de déclinaisons, il fait qu'elles répondent chacune à chaque classe de pronoms, ce qui est plus clair.

III.

Henri Estienne a fait beaucoup pour nos pronoms, comme nous allons le voir; toutefois, nous croyons sa division tout arbitraire, et nous préférons celle de Pillot et surtout de J. Garnier. Il prétend d'abord qu'il y a des pronoms primitifs : *je*, *tu*, *ce*, *cest;* les autres rela-

[1] E. Littré, *Hist. de la lang. franç.*, II, p. 415.
[2] *Malade imaginaire*, act. III, sc. 2.

tifs : *soy*, *il*, *eulx* ; enfin, qu'il y en a un tantôt *démonstratif*, tantôt *relatif* : *il*, *lui*. Le lecteur jugera. Mais ce qu'on ne peut lui refuser, c'est d'avoir reconnu les genres des personnes, signalé leur figure : *Je* (simple), *moi-même* (composé), d'avoir indiqué, avant tous les autres, deux pronoms, dont l'un est sujet, l'autre complément devant certains verbes [1] que, pour cette raison, les grammaires modernes appellent *pronominaux*.

Nous lui devons encore d'avoir fait connaître l'influence qu'exerce quelquefois le cas d'un pronom sur le sens d'un verbe : *Accorde-moi mon pardon ; accorde-toi aux circonstances.* Il a aussi montré dans notre langue l'usage fréquent des explétifs, connus des Grecs et des Latins : δίζεο μοί τινα πύργον (Musée); Qui metuens vivit, liber *mihi* non erit unquam [2], et que les Français s'étaient empressés d'adopter. « Prends-*moi* le bon parti, laisse-là tous tes livres [3]. » L'emploi du pluriel pour le singulier, quand on ne parle pas avec familiarité : *Je* vous *aime* pour *je t'aime ;* jusqu'à Henri Estienne, nos pères étaient restés fidèles aux habitudes de la langue logique des Latins. La politesse veut encore, fait judicieusement remarquer l'auteur des *Hypomneses*, que l'on se nomme le dernier, en parlant de soi et d'un autre, contrairement aux Latins, qui disent : *Ego et tu valemus ; Vous et moi nous nous portons bien.* Henri Estienne a enfin préparé, par une importante remarque, la règle qui veut qu'en parlant de soi on remplace le pronom possessif par l'article, et qu'on dise : J'ai mal à LA tête, pour : j'ai mal à MA tête [4].

[1] H. Estienne, *Hypomneses*, p. 159 et suiv.

[2] Horace, *Epist.* I, XVI.

[3] Boileau, *Satires*, XVIII, p. 179.

[4] Ch. Livet, *Gramm.* et *gramm. franç.*, au XVIe siècle, p. 410 et suivantes.

Ainsi donc, à la fin du XVIe siècle, on avait sur l'emploi de nos pronoms des théories si complètes, que les grammairiens postérieurs ont bien pu les développer et les éclaircir; mais ils n'ont eu que peu de chose à y ajouter. Cependant, on le voit, la vraie nature du pronom possessif restait toujours dans l'ombre, et devait y rester jusqu'à Beauzée.

IV.

La première vérité importante, qui nous a été ensuite révélée sur cette partie d'oraison, nous a été fournie par les méditations de MM. de Port-Royal. Lancelot, en effet, avertit fort à propos qu'il ne faut employer ni les cas indirects des pronoms *il*, *elle*, ni le possessif *son*, *sa*, *ses*; car il n'a pas reconnu que *son*, *sa*, *ses*, ne sont pas des pronoms. En parlant des choses : « On dira d'une maison de campagne : elle est belle; je la rendrai belle; mais c'est mal parler que de dire : *je lui ai ajouté un pavillon; je ne puis vivre sans elle; c'est pour l'amour d'elle que je quitte souvent la ville*; *sa situation me plaît.* » Pour bien parler il faut dire : « *J'y ai ajouté un pavillon*; *je ne puis vivre sans cela; elle est cause que je quitte souvent la ville; la situation m'en plaît* [1] » En parlant d'une chose inanimée ou de quelque bête, sans qu'il y ait rien qui la personnifie, on doit remplacer le pronom possessif, dit plus clairement l'abbé d'Olivet [2], par les particules destinées à cela, *en* ou *y*, qui sont mises elles-mêmes au rang des pronoms; témoin ce proverbe : Quand on parle du loup, on *en* voit la queue. Lancelot sent bien cependant que l'on peut dire d'une

[1] *Gramm. génér. et raison.*, p. 83.
[2] *Ess. gramm.*, III, 2.

rivière : « *Elle est sortie de son lit;* » mais il prétend que c'est parce que le lit appartient en propre à la rivière : là est l'erreur. Duclos nous a donné la vraie raison, quand il a nettement distingué l'adjectif possessif du pronom possessif, comme nous l'allons voir plus bas. Le XVIIe siècle a reconnu encore que le pronom de la troisième personne se rapporte mal à un nom pris sans article; par exemple, on évitera de dire : il vous a *rendu justice; elle* est rare chez un adversaire; dites : *la justice est rare*... Le pronom est comme une chose fixe et adhérente, et le nom sans article ou avec article indéfini est comme une chose vague et en l'air, où rien ne se peut attacher [1]. On ne doit donc pas s'étonner que Corneille ait dit : « Quand je me *fais justice*, il faut qu'on se *la* fasse. »

Mais ce qui surprend, c'est que Jean-Jacques Rousseau, après des règles si nettement formulées, ait persisté a écrire une phrase comme la suivante tout à fait choquante : « Je ne leur dois que *justice* en parlant d'eux, et je *la* leur rends [2]. »

La *Grammaire générale* a, comme les traités du XVIe siècle, montré qu'à côté de *mon, ton, son*, il y a *le mien, le tien, le sien;* mais elle ne fait pas soupçonner la distinction profonde qui existe entre ces formes. Duclos, dans ses *Remarques*, a vu la différence : « *Mon, ton, son*, ne sont point des pronoms, puisqu'ils ne se mettent pas à la place des noms, mais avec les noms mêmes. Ce sont des adjectifs, qu'on peut appeler *possessifs*. Le *mien*, le *sien*, le *tien* semblent être de vrais pronoms; car, si le substantif était exprimé, le mot *mien* ne serait plus qu'un adjectif possessif, comme dans l'ancienne

[1] Vaugelas, *Remarq.*, t. II, p. 652 dans Pougens.
[2] *Les Confessions.*

langue : un *mien* ami; au lieu que le substantif étant supprimé, *mien* précédé de l'article, est pris substantivement et peut être regardé comme pronom [1]. » Duclos fait voir aussi que *leur* peut être considéré sous trois aspects : comme pronom personnel, je *leur* ai répondu ; comme adjectif posssessif : *leur* bien, *leurs* richesses; comme pronom possessif, quand il est précédé de l'article *le leur*, et alors, il rentre dans la même espèce de mots que *le mien*, *le tien*, *le sien* : *le leur*, *la leur*, *les leurs* [2].

L'abbé Régnier a ceci de remarquable, qu'il nous donne, le premier, une division claire et complète des pronoms en *personnels*, *possessifs*, *relatifs*, *démonstratifs*, et *collectifs* ou *indéfinis*. Ces derniers, en effet, n'avaient point attiré l'attention des grammairiens du XVIe siècle, et le XVIIe les a aussi négligés. Cependant, comme ces mots sont au nombre de vingt, tous très-connus, très-usités et surtout très-intéressants par la manière dont ils se sont introduits dans notre langue, nous en dirons quelques mots; d'ailleurs, ce sera un moyen d'arriver à la vérité sur leur nature, à propos de laquelle on s'est longtemps mépris.

Aucun. Ce mot était *alqun* au XIIe siècle, *alcun* au XIIIe, et est composé de *alques*, comme *chacun* est un composé de *chaque*, et *quelqu'un*, de *quelque* plus *unus*, *un*. Ce mot s'est longtemps employé au pluriel dans des cas où, depuis, on a reconnu la nécessité de le mettre au singulier ; témoin ce vers de Corneille :

« *Aucuns* ordres ni soins n'ont pu le secourir, »

qu'on voit dans *Clit.*, act. V, sc. III, dans les premières

[1] *Remarq.*, Gramm. génér., p. 85.

[2] *Remarq.*, Gramm. génér., p. 86.

éditions jusqu'à 1614 inclusivement. On rencontre encore quelques exemples de ce pluriel au XVIIIe siècle [1], mais aujourd'hui le singulier est de rigueur, d'après nos meilleures grammaires [2]. Remarquons en passant que c'est un singulier pronom que ce mot suivi toujours de son substantif.

Autre, en vieux français *altre* du latin *alter*, a produit *autrui*, comme *cil* a fait *celui*, *cet*, *cetui*. Par suite, ce mot ne prenait pas l'article : on disait *le cheval autrui*, pour : *le cheval d'un autre*. Il ne marque ni le genre ni le nombre, car il n'est jamais employé comme sujet, ni accompagné d'un déterminatif. C'est toujours un complément : Vivre aux dépens d'*autrui*.

Chaque. Les formes que ce mot a successivement revêtues sont, au XIIIe siècle, *chasque*, qui n'est autre que le latin *quisque*.

Maint, qui veut dire *nombreux*, vient de l'allemand *manch*, qui a le même sens. Le moyen âge avait *moult* de *multus* [3].

Même, qui s'écrivait au XVIe siècle *mesme*, au XIIIe *meesme* et *meisme*, était à l'origine *medisme*, qui, lui-même, n'est autre chose que *metipsissimus*, qu'on trouve dans le latin classique sous la forme de *ipsissimus met*, ce qui veut dire *tout à fait de même*. — Dès l'époque de la Renaissance, *même* se rencontre dans le sens de *ipse* avant le substantif, comme le prouve cet exemple de Pasquier : « Car ce proverbe nous a été donné de la

[1] Voir Destouches, *Les Phil. am.*, act. I, sc. III.

[2] Noël et Chapsal, *Gram. franç.*, éd. 1841, p. 126, et Aug. Lemaire, *Gram. franç.*, p. 175.

[3] Voir A. Brochet, *Gramm. hist.*, p. 180; Max Müller, *Nouvelles leçons sur la science du langage*, t. I, p. 326, et Diez, *Grammatick* et *Lexicon*, à ce mot.

main de celuy qui, en l'un de ses principaux tistres, se glorifiait d'estre la *mesme* vérité [1]. »

Corneille, en 1636, écrivait, dans le *Cid* :

« Sais-tu que ce vieillard fut la *même* vertu,
La vaillance et l'honneur de son temps ? le sais-tu [2] ? »

Cet emploi de *même* ne nous est donc pas venu de l'italien et de l'espagnol, comme le prétend M. Génin [3]; mais il est propre à notre langue, c'est un latinisme, qui s'est maintenu jusqu'au XVIIIe siècle, puisqu'on en trouve encore des exemples dans Thomas Corneille [4].

Quant à l'accord, ce mot a donné lieu à toutes les bizarreries. Dans tous les temps, on le trouve quelquefois invariable, notamment chez les poètes, après un substantif ou un pronom pluriel, ce qui est inqualifiable au point de vue de la grammaire, et réciproquement, il se lit au pluriel dans un sens adverbial, comme dans ces vers de notre grand tragique :

« Ici dispensez-moi du récit des blasphèmes,
Qu'ils ont vomis tous deux contre Jupiter *mêmes* [5]. »

Et ce n'est pas ici, comme on l'a souvent pensé, une licence poétique. Ménage a solidement établi [6] que c'est l'orthographe constante de *même*, en prose comme en vers; et il cite à l'appui de son assertion, Marot, Villon, Alain Chartier. Voltaire est venu ensuite donner raison à Ménage : de sorte que l'on peut dire qu'à la fin du XVIIIe siècle seulement, ou au commencement du nôtre, ont été données les règles précises du mot *même*, que l'on

[1] *Recherches*, VIII, p. 28.
[2] Act. II, sc. 2.
[3] *Lexique de Molière*, mot *même*, p. 240.
[4] *Maxim*, V, 5.
[5] *Polyeucte*, act. III, sc. II.
[6] *Dictionnaire étymologique*, au mot *même*.

aurait dû, depuis longtemps, reconnaître comme adjectif ou adverbe.

Nul, dérive directement de *nullus;* mais il n'emporte pas en français toute la force négative du latin, puisqu'on ne doit employer aucune négation avec *nullus*, et que notre mot *nul* n'exclut pas *ne*, qu'il l'exige même. Selon le Dictionnaire de l'Académie, même dans l'édition de 1762, *nul* n'admet point le pluriel; cependant, comme de bons auteurs se sont permis d'en user autrement, entre autres La Bruyère [1], les grammairiens ont reconnu qu'il pourrait, ainsi que *aucun*, être employé au pluriel avec un nom manquant de singulier.

On, qui était au XIIe siècle *om*, et plus anciennement *hom*, est tout simplement *homo* et veut dire : « un homme. » Les Italiens se sont servis autrefois du mot *huom*, ou *uom* dans la même signification générale. Les Allemands n'ont pas d'autre manière de rendre ce sens vague et indéterminé que d'employer le mot *mann*, qui signifie « homme » (*vir*), mais en l'orthographiant autrement : *man sagt*, « on dit. » Les Anglais n'emploient le même mot en ce sens qu'au pluriel, *men*, et disent : *men say*, « ils (hommes) disent; » ce n'est que la tournure grecque φασί, et le latinisme *dicunt*, *narrant*, *memorant*, *perhibent*. De nos jours, M. B. Lafaye, dans ses savantes recherches sur les *synonymes français*, établit sur l'emploi de ce mot une distinction très-fine et très-juste. *On* (un homme, des hommes) désigne vaguement une ou plusieurs personnes. Ce mot convient aux propositions particulières indéfinies : *On dit; on vous demande*. Mais avec l'article, *l'on* (l'homme) est une expression précise qui exprime la généralité des hommes et convient aux propositions générales définies : *l'on* doit

[1] *Caractères*, ch. VI.

honorer la vertu. Il faut donc voir, dans l'addition *l'*, plus qu'une lettre euphonique, comme s'étaient contentés de le faire les grammairiens précédents.

Plusieurs, à côté duquel coexistait la forme *plurieurs*, vient du latin *pluriores*.

Quant. Le latin *quantus*, *a*, *um*, donna au vieux français le pronom *quant*, *e*. Le féminin, qui a disparu du courant de la langue moderne, est resté dans l'expression *toutes et quantes fois*.

Quelque, de *qualisquam*, *quiconque* de *quicumque*, et *quelconque* de *qualiscumque*. Ce mot qui, aujourd'hui se prend adverbialement devant un adjectif, dans le sens de *si*, s'accordait pendant le XVIe siècle, et continua de s'accorder pendant une grande partie du XVIIe : « Il se tronve peu de gens aisez, *quelques* ignorans qu'ils soyent... » (Franchet.)

Au moyen âge, la lourde expression *quelque..... que* n'avait pas encore droit de bourgeoisie ; on disait simplement : « *à quelle heure que je vienne, je ne puis vous rencontrer*. »

Corneille, plus tard, écrit :

..... « Et n'oser de ses feux,
Quelques ardents qu'ils soient, se promettre autant qu'eux [1]. »

Vaugelas se prononça le premier pour l'invariabilité de *quelque* employé ainsi avec la signification du *quantum libet* des Latins. Thomas Corneille, dans ses notes sur le livre des *Remarques*, se déclare aussi pour l'usage actuel, mais avec une hésitation qui montre que la règle n'était pas encore bien établie. C'est donc à la seconde moitié du XVIIIe siècle qu'il faut la faire remonter.

Tel de *talis*.

[1] *Pulch*, act. II, sc. I.

Tout en vieux français *tot*, du latin *totum*.

On trouve, depuis les temps anciens de la langue jusqu'à la fin du XVIIe siècle, des exemples nombreux de *tout* accordé, bien qu'il ait la valeur d'un adverbe et soi l'équivalent de *tout à fait* : « Plusieurs furent jettez *tous* vifz du hault en bas [1]. » — Dans l'âge suivant : « Et *tous* sages qu'ils sont font les fautes les plus lourdes [2]. »

« Un excès de plaisir nous rend *tous* languissants,
Et quand il surprend l'âme, il accable les sens [3]. »

Bien que Vaugelas ait formulé la règle que l'on suit aujourd'hui, il y eut partage entre les écrivains : les uns l'adoptèrent, les autres s'en tinrent à la pratique ancienne de faire généralement accorder *tous*. Ménage prit parti pour ces derniers, et, dans ses *Observations sur la langue française* (1, 14), il combattit la théorie de l'auteur des *Remarques*. Aussi, trouve-t-on encore dans Massillon : « Mais ici la sagesse nous découvre des vérités *toutes* opposées à ces premières erreurs. »

Quant à la règle qui le fait [4] accorder devant les adjectifs féminins, c'est le P. Chifflet qui la donna [5]. Aujourd'hui, et cela depuis notre siècle, c'est seulement devant les adjectifs féminins commençant par une consonne que *tous*, employé avec la signification adverbiale, s'accorde. Il fallut plus d'un siècle à la règle de Vaugelas pour avoir force de loi.

Un. Dans le latin classique, le nom de nombre *unus* était déjà employé pléonastiquement pour signifier *un*

[1] J. Marot, *Voy. de Venise*, dans la Prinse du chasteau de Pasquière.
[2] Régnier, *Sat.* X.
[3] Corneille, *le Cid*, act. IV, sc. III.
[4] *Serm. pour le jour de Noël*, I.
[5] *Nouv. et parf. gramm. franc*, éd. 1706, p. 117.

certain, et il avait le sens de *quidam* [1]. Depuis, on l'a pris dans un sens emphatique, pour déterminer une chose, ce qui prouve surabondamment que c'est un adjectif, et non pas un pronom : « Les anciens rois que la Grèce avait eus en divers pays, *un* Minos, *un* Cécrops, *un* Thésée, *un* Codrus, *un* Témène, *un* Cresphonte, avaient répandu cet esprit dans toute la nation [2]. » Et même dans Voltaire, nous lisons [3] : « C'était un temps digne d'attention que celui où les héros de Corneille se faisaient entendre à *un* Condé, à *un* Turenne, à *un* Colbert... »

Personne, du latin *persona*, joint à la négation *ne* prend le sens de *Nemo*.

Rien [4], de *rem*, était substantif dans le vieux français et gardait le sens originaire de chose. Joint à une négation, il signifie *nihil;* et c'est par là que s'explique ce passage de Molière :

« Dans le siècle où nous sommes on ne donne *rien* pour *rien* [5]. » Racine a conservé au mot *rien* un sens étymologique :

« On ne veut pas *rien* faire ici qui vous déplaise, » c'est-à-dire on ne veut pas faire une chose, quelque chose. Mais avec la négative l'usage ne permet pas cet emploi. Aussi, quand on donne à *rien* sans *ne* une signification négative, c'est par une ellipse que l'usage consacre, mais qu'il faut suppléer pour que la phrase puisse être analysée logiquement; ainsi dans cet exemple : « Penser à *rien* et ne point penser, apercevoir *rien*

[1] Aug. Brachet, *Gramm. hist.*, p. 182.

[2] Bossuet, *Disc. sur l'hist. univ.*, ch. v, p. 499, édit. classique de Eug. Belin.

[3] *Siècle de Louis XIV*, ch. xxxii, p. 363, édition de Ch. Delagrave.

[4] *Dict. étym.* de Ménage, au mot *rien*.

[5] *Ecole des Femmes*, act. II, sc. II.

et ne point apercevoir, c'est la même chose [1]. » *Penser à rien* veut dire rigoureusement penser à quelque chose; *apercevoir rien* veut dire apercevoir quelque chose, c'est-à-dire exactement le contraire de la pensée de l'auteur. Pour que l'expression fût complète et rationnelle, il faudrait : *ne* penser à *rien*, *n'*apercevoir *rien*. Une autre preuve à l'appui de notre assertion, c'est que *rien* se prend fréquemment pour un substantif : « *Un rien* s'assemble mal avec *un* autre *rien*, » a dit Corneille [2].

V.

La simple revue étymologique de ces prétendus pronoms indéfinis suffit pour nous mettre sur la voie de la vérité, à savoir que ces mots ne sont pas des pronoms. Beauzée, en effet, prouve solidement que ce sont ou des substantifs abstraits ou des adjectifs déterminatifs, pris substantivement. Partant de ce principe « que les noms et les pronoms ont pour caractère commun la propriété d'exprimer déterminément les êtres, l'un par l'idée de leur nature, l'autre par l'idée de leur personne, » il en tire cette conséquence rigoureuse « qu'il n'y a de véritables pronoms que les personnels [3]. »

Nous avons déjà montré le tort qu'on a eu longtemps de regarder *mon*, *ton*, *son*, comme des pronoms; même *le mien*, *le tien*, *le sien* pourraient bien rentrer dans la classe des adjectifs, puisque le substantif, souvent sous-entendu, est cependant exprimé dans certaines locutions vieillies; mais il ne faut pas être trop exclusif.

[1] Malebranche, *Entretiens d'un philos. chrétien.*

[2] L'*Illusion comiq.*, act. II, sc. 5, première éd., jusqu'en 1654.

[3] *Gramm. génér.*, t. I, p. 269, et Encyclopédie méthodique, mot *pronom*.

Un raisonnement analogue prouve qu'il n'est pas plus juste de dire pronoms relatifs, en parlant de *qui*, *que*, *quel*, *lequel*, *laquelle*.....[1], ni pronoms démonstratifs pour *celui-ci*, *celle-ci*, *ceci*, *celui-là*, *celle-là*, *cela*. L'appellation *adjectif* convient beaucoup mieux; aussi les grammaires modernes emploient-elles généralement ce terme. C'est à l'esprit philosophique et au sagace raisonnement de Beauzée qu'on doit ces notions justes : lui, le premier, avait bien défini le pronom, parce que le premier il en avait bien compris la nature.

Les vérités, révélées par Beauzée, furent fécondes en conséquences. En voici les principales, qui ont été très-nettement formulées de nos jours par M. B. Jullien[2] : « 1° Comme les pronoms n'expriment que des idées de relation, et que ces idées ne sont ni claires ni complètes pour nous tant que nous ne pouvons pas les rattacher à des êtres réels ou supposés tels, un pronom qui ne se rapporte à aucun substantif, reste à nos yeux, dans le vague et l'indéterminé; on l'y rapporte donc le plus souvent, et alors il le remplace en ce sens qu'il désigne abréviativement, et par le rôle qu'il joue dans le discours, le substantif précédemment exprimé. »

2° « C'est pour cela que si un même être est exprimé à la fois par un nom ou par un pronom, le nom s'accorde en personne avec le pronom, parce que la personne n'est qu'un accident dans le nom, et qu'elle est une propriété essentielle dans le pronom; le pronom, au contraire, s'accorde en genre et en nombre avec le

[1] Cette juste observation avait déjà été faite par Apollonius Dyscole (voir le travail de M. E. Egger, p. 110); et cependant l'honneur doit en revenir à Beauzée, qui, certes, n'avait pas lu Apollonius, et qui, d'ailleurs, défend son opinion par des raisons bien différentes.

[2] *Cours sup. de Gram.*, t. I, p. 97.

nom, parce que le genre et le nombre n'y sont qu'un accident, et sont une propriété essentielle du nom. »

3° « C'est pour cela encore que les pronoms sont l'espèce de mots à laquelle les enfants arrivent le plus tard, parce que, en effet, elle représente une abstraction assez difficile à bien saisir, et pour laquelle il leur faut beaucoup d'exercice et de comparaison. »

4° « Enfin, il y a quelque différence entre le français et le latin sur le nombre des pronoms personnels, parce que le latin n'a pas les pronoms directs de la troisième personne, *il, elle*; tous les mots dont il se sert pour les exprimer sont des articles démonstratifs, comme *ce, cette*, qui, en se rapportant à un substantif sous-entendu ont en effet par communication le sens de la troisième personne, mais l'ont si peu d'une manière essentielle, qu'ils se joignent comme article aux pronoms de la première ou de la seconde personne. »

De tout ce qui précède il résulte que les pronoms personnels sont rigoureusement les seuls pronoms, et que c'est abusivement qu'on a donné les appellations de pronoms démonstratifs et de pronoms possessifs aux adjectifs démonstratifs comme *ce, cet*, etc.... et aux adjectifs possessifs, comme *mon, ton, son* [1].

[1] E. Littré, *Dict. de la lang. franç.*, p. 1349.

CHAPITRE VI.

DU VERBE.

I.

Nature du Verbe.

Le *Verbe* (*verbum* ῥῆμα) est la plus importante de toutes les espèces de mots, c'est le *mot* par excellence. — La distinction du verbe et du nom est, en quelque sorte, le premier résultat de l'analyse du langage : elle se trouve déjà dans le *Cratyle* de Platon [1]. Mais, s'il a été facile de distinguer le verbe dans la variété des éléments d'une phrase, il n'a pas été aussi aisé d'en donner une définition vraiment philosophique. Presque tous les auteurs se sont arrêtés à des qualités accidentelles du verbe, au lieu d'en exprimer directement la nature intime.

Aristote, qui a pourtant reconnu cette nature, quand il a voulu donner une définition précise, a dit que « c'est un mot qui signifie le temps, dont aucune partie ne signifie séparément, et qui est toujours le signe de ce qu'on dit d'une chose. [2] » C'est fort bien ; mais Aristote a le tort ensuite de refuser le nom de verbe à toute expression négative, et à toute forme qui exprime un autre temps que le présent.

Les disciples de Platon et d'Aristote ont peu fait pour les progrès de la grammaire en général, et les Stoïciens

[1] Voir V. Cousin, traduct. de Platon, t. XI, *Cratyle* ; p. 5, p. 13 et suivantes.

[2] *De l'Interprétation*, ch. 3, § 1. On ne retrouve dans la *Poétique*, ch. 20, que la moins bonne partie de cette définition,

apportent, particulièrement dans cette étude, plus de néologisme que d'idées nouvelles [1]. S'il faut en croire les compilations de Diogène Laerce [2], le verbe est une partie du discours signifiant une affirmation *incomplexe;* d'où il résulte que l'infinitif seul serait verbe.

Apollonius Dyscole, dont la définition même du verbe nous a été conservée par un scholiaste de Denys de Thrace, dit : « Le verbe est un mot qui, par des formes particulières, exprime le temps, l'activité ou la passivité, les personnes et les nombres, lorsqu'il montre aussi les dispositions de l'âme [3]. » Sans partager l'admiration du scholiaste, ajoutons que cette définition est déjà satisfaisante; qu'elle vaut mieux que celle de Priscien, bien que ces deux définitions aient un air de famille : « c'est une partie d'oraison, qui, à l'aide de temps et de modes, mais sans cas, exprime l'activité ou la passivité. Dans cette définition rentrent tous les mots; car, tout naturellement, rien de ce qui se dit d'une manière absolue et déponente ne rentre dans l'acte ou la passion [4]. »

Telles sont, rapidement résumées, les traditions de l'antiquité sur la nature du verbe. Voici maintenant ce que *nos* grammairiens ont construit sur cette base déjà solide.

Personne, avant le XVIe siècle, ne s'était sérieusement, en France, occupé du verbe; et ce fut même dans nos premiers traités grammaticaux la partie la plus en retard, probablement parce que c'est la plus difficile des questions relatives à la langue française. Frappé de l'ignorance où l'on était à ce sujet, Robert Estienne, en 1542, avait publié un *Traité de la conjugaison des*

[1] E. Egger, *Apollonius Dyscole*, p. 145.
[2] VII, 58.
[3] Bekker, *Anecdota græca*, p. 882.
[4] Lib. VIII, *de Verbo*, Initio.

verbes (texte et traduction française); il est vrai qu'il s'est borné à donner des paradigmes avec quelques « advertissements » çà et là, sans hasarder une définition; mais au moins il avait ouvert la route. Meigret, trois ans plus tard, s'il embrouilla la question, soupçonna la vraie nature de cette espèce de mots. Pillot, en 1550, vit d'où venait le mal. Persuadé que, si jusqu'à lui personne n'avait bien traité cette question délicate de notre idiome, c'est que la confusion, alors inhérente à notre langage en état de formation, apparaissait aussitôt inévitable et décourageante, il commença par distinguer les différentes espèces de verbes; il en reconnut trois : 1° les verbes actifs; 2° les verbes passifs; 3° les verbes neutres [1]. — Ce n'était toujours pas la définition attendue; cependant, c'était un rayon de lumière répandu sur un ténébreux sujet.

Ramus et les Estienne ont simplement constaté des faits, comme ceux-ci, que « le verbe est un mot à temps et à modes, qui signifie ou faire quelque chose, comme *aime;* ou souffrir, comme *je suis aimé* [2]. »

Sanctius, faisant un retour vers Aristote plutôt que vers les Latins, a défini le verbe, à peu près comme Ramus, « un mot qui indique à la fois le nombre, la personne et le temps [3]. »

Buxtorf, auteur d'une grammaire hébraïque très-estimée, a dit que c'était un mot qui avait diverses inflexions de temps et de personnes.

Enfin Scaliger [4], ayant divisé toutes les choses du monde en *permanentes* et *fluentes*, c'est-à-dire en ce

[1] Voir notre thèse française sur *Jean Pillot et les doctrines grammaticales au* XVIe *siècle*, p. 98. Paris, E. Thorin, 1866.

[2] Ch. Livet, *Gram. et gram. franç. au* XVIe *siècle*, p. 425.

[3] *Minerve*, I, 12.

[4] *De causis ling. lat.*, lib. V, cap. CX.

qui demeure et ce qui passe, a cru que cette distinction était le vrai fondement de la définition du verbe, les noms étant pour signifier ce qui demeure, et les verbes pour représenter ce qui passe. M. B. Jullien fait justement observer qu'il est facile de reconnaître que toutes ces définitions, bien que fondées en quelque chose, sont cependant, pour la plupart, accidentelles. C'est-à-dire qu'on peut imaginer beaucoup d'exemples où le verbe n'aurait aucune des qualités qu'on lui suppose ici. Ainsi les verbes *durer*, *persister*, *demeurer*, etc., représentent assurément tout autre chose que ce qui passe, comme les noms *écoulement*, *évanouissement*, *dégradation*, *disparition* expriment le contraire de ce qui demeure [1].

Arrivons donc à la *Grammaire générale* de Port-Royal, qui définit le verbe « un mot, dont le principal usage est de signifier l'affirmation [2]. » Prise rigoureusement, cette définition, à coup sûr, ne saurait satisfaire un esprit sérieux; car on ne fera comprendre à personne que *nier*, *douter*, *hésiter*, *ignorer*, signifient l'affirmation, quelque envie qu'on ait d'ajouter qu'on affirme la négation, le doute, etc... mais ce ne serait là qu'un subterfuge. D'ailleurs, comme le fait parfaitement remarquer Beauzée [3], cette définition ne s'appliquerait qu'au mode indicatif; quant aux autres modes, comme l'impératif, le subjonctif, l'optatif chez les Grecs, ils n'affirment absolument en aucune façon; et ainsi la définition du verbe ne s'appliquerait qu'à une de ses parties. Mais la pensée d'Arnauld et de Lancelot est plus profonde et plus vraie. Ils ont dit d'abord [4] que « l'affirmation est la principale manière de notre esprit, » et ils ajoutent que

[1] *Cours sup. de gram.*, t. I, p. 103.
[2] Part. II, ch. 13. Edit. de 1756.
[3] Encyclopédie Méthodique, mot *Verbe*.
[4] *Loco citato.*

le principal usage du verbe est « de marquer que le discours où ce mot est employé est le discours d'un homme qui ne conçoit pas seulement les choses, mais *qui en juge et qui les affirme.* »

Si l'on rapproche cette phrase de ce qui a été dit précédemment, que : « Juger c'est affirmer qu'une chose que nous concevons est telle ou n'est pas telle ; comme lorsqu'ayant conçu ce que c'est que la *terre* et ce que c'est que *rondeur*, j'affirme de la *terre* qu'elle *est ronde;* que les hommes ne parlent guère pour exprimer ce qu'ils conçoivent, mais presque toujours pour exprimer les jugements qu'ils font des choses conçues dans leur esprit; que toute proposition renferme nécessairement deux termes : l'un appelé *sujet*, qui est ce dont on affirme, comme *terre ;* l'autre appelé *attribut*, qui est ce qu'on affirme, comme *ronde ;* de plus, la liaison entre ces deux termes, *est ;* et qu'enfin, les deux termes appartiennent proprement à la première opération de l'esprit, et que la liaison appartient à la seconde, qu'on peut dire être proprement l'action de notre esprit et la manière dont nous pensons [1] ; » alors on ne doutera pas que Port-Royal n'ait parfaitement vu ce que d'autres ont, plus tard, exprimé plus exactement, à savoir, que *le verbe indique l'existence d'un attribut dans un sujet;* ou, selon l'expression de Condillac, *la coexistence du sujet et de l'attribut* [2].

Silvestre de Sacy, dans les raisonnements qu'il fait à son fils sur l'analyse de la *proposition*, arrive au même résultat, et conclut que « le mot qui sert à exprimer la liaison du sujet et de l'attribut se nomme *verbe* [3]. » En-

[1] B. Jullien, *loco citato.*
[2] *Grammaire pour le prince de Parme,* part. II, ch. IX.
[3] *Principes de gram. gén.*, p. 22.

fin Burnouf, dans son excellente *Méthode latine* [1], dit positivement que « le verbe est le mot qui exprime l'affirmation d'un attribut dans un sujet. »

Aussi, devons-nous admettre, en dernière analyse, comme l'a très-bien fait remarquer M. B. Jullien, que, quelle que soit la différence de l'expression, les grammairiens philosophes ont été d'accord sur la définition du verbe : « C'est un mot qui exprime l'existence d'un attribut dans un sujet [2]. »

II.

Verbe substantif Être.

Observons maintenant que les définitions données jusqu'ici ne conviennent exactement qu'au verbe *être*, c'est-à-dire à celui qui a pour unique fonction de joindre le sujet à l'attribut. Or, quelle est la nature du verbe *être*, de ce verbe essentiellement fondamental dans toutes les langues ? Il y a trois cents ans que Robert Estienne nous l'a dit. Après avoir distingué les *verbes* en actifs, passifs et neutres, il s'explique ainsi : « Oultre ces trois sortes, il y a le verbe nommé substantif, qui est *estre*, qui ne signifie *action* ne *passion*, mais seulement il dénote l'*estre* et l'*existence* ou *subsistance* d'une chascune chose qui est signifiée par le nom joint avec lui : comme *je suis*, *tu es*, *il est*. Toutes fois il est si nécessaire à toutes actions et passions, que nous ne trouverons *verbes* qui ne se puissent résouldre par lui [3]. » Ce sont les autres verbes, en effet, qui ajoutent à l'idée de l'existence celle

[1] P. 36.

[2] *Cours sup. de gram.*, t. I, p. 103, et E. Littré, *Dict. de la langue française*, t. IV, p. 2452.

[3] *Traité de gram. française*, Paris, 1569, p. 37.

de l'attribut, comme Paul *joue*, c'est-à-dire *est jouant*. C'est à eux qu'on a pu appliquer l'idée d'action ou de passion, qui a si fort préoccupé quelques grammairiens dans leur définition; mais c'est là le propre du participe présent de ces verbes, et non pas celui du verbe *être*.

Nous avons constaté le verbe *être* dans son acception *abstraite* : « Il n'est pas hors de propos d'observer ici qu'il est quelquefois pris comme verbe *concret;* cela arrive toutes les fois qu'il est employé sans être suivi du qualificatif, comme lorsque je dis : *Dieu est;* c'est comme si je disais : *Dieu existe* ou *est existant* [1]. » Les Grecs ont une accentuation particulière qui marque ce sens : l'accent aigu est alors sur la pénultième (ἔστι).

III.

De la Conjugaison en général. — Classification des Verbes français.

On sait que les anciens grammairiens, assimilant les verbes aux noms, avaient désigné les terminaisons des uns et des autres par un seul et même terme, celui de *déclinaison*, *declinatio*, κλίσις, mais, dans la suite, on a appliqué le mot de *conjugaison*, conjugatio, συζυγία, à la liste ou arrangement des terminaisons des verbes, et on a gardé le mot *déclinaison* pour les noms seuls.

Bien que le français, comme les autres langues romanes, ait tiré directement du latin ses verbes et leurs modifications, ainsi qu'il l'avait fait pour les autres parties d'oraison, « la conjugaison est peut-être la partie qu'il a traitée avec le plus d'originalité, et qu'il a le plus profondément renouvelée. Des voix se sont perdues, des

[1] B. Jullien, *Cours sup. de gram.*, t. I, p. 104.

modes, des temps ont disparu, d'autres ont été créés que ne connaissait pas la langue-mère; les conjugaisons ont été mêlées l'une avec l'autre et classées d'après d'autres principes; enfin la décomposition a été complète, et c'est bien un édifice nouveau qui est sorti des débris de l'ancien [1]. »

C'est ce que nous allons faire voir, en reprenant chacun de ces points dans son développement historique.

Le passif latin a été supprimé et remplacé par la combinaison du participe passé avec le verbe *être :* transformation que le latin vulgaire montre comme accomplie, dès le VIe siècle; mais qui a été signalée, pour la première fois, dans les traités grammaticaux de Jean Garnier, de Pillot et d'Abel Mathieu, au XVIe siècle [2].

Les gérondifs et les supins ont disparu. On rend les premiers en plaçant devant l'infinitif présent différentes prépositions : *de*, *pour ;* ou bien, on tourne par le participe présent et la préposition *en*. Des supins, la première forme en *um* du latin se rend par l'infinitif présent actif : Allons *combattre;* la seconde forme (en *u*), par le passé de l'infinitif avec la préposition *de :* ce livre est digne *d'être lu*, ou *d'avoir été lu* [3].

Un nouveau mode, le *conditionnel*, a été créé. Dès l'époque de la Renaissance, certains grammairiens l'avaient assimilé, mais sans dire pourquoi, à l'optatif grec et à l'imparfait du subjonctif latin [4].

Quant aux *temps*, les modifications introduites dans la

[1] Gaston Pâris, *Accent. lat.*, p. 63.

[2] Ch. Livet, *Gram. et gram. franç. au* XVIe *siècle*, passim.

[3] Voir, sur cette question, les Estienne; Ch. Livet, ouv. cité, p. 429; *l'Hist. du Supin et de la conjugaison latine*, par Galeron, Hachette, Paris, 1864; Fr. Bopp, *sur la conjug. sanskrite comparée à la conjug. grecque lat.*, p. 43; et Priscien, liv. VIII, ch. IX et XIII.

[4] Ch. Livet, ouvrage cité, p. 428.

conjugaison latine sont au nombre de deux : 1° les temps passés cessent d'être exprimés par des désinences (amav*i*, amav*eram*) et deviennent des temps composés de l'auxiliaire *avoir* et du participe passé. C'est Jacques Dubois (1531), qui mentionne comme fréquente cette manière de parler : *g—'hai receuptes tes letrès*, (habeo receptas tuas litteras) [1]. Tous les grammairiens se sont ensuite appesantis sur ce caractère analytique de la langue française. 2° La formation du futur a lieu à l'aide de l'auxiliaire *avoir*, et de la manière suivante : on trouve dans le latin, même de la belle époque, puisque les exemples n'en sont pas rares chez Cicéron, le futur exprimé par le verbe *habere* joint à l'infinitif ; dans le latin vulgaire, c'est même la forme la plus habituelle, et les langues romanes, ou néo-latines, en se détachant du latin, emportèrent ce futur nouveau : *amare — habeo* devient en français : *aimer-ai*, comme on dit, en italien, *canter-o*, *o* étant pour *ho;* comme en espagnol, c'est *canter-è*, et en portugais *canter-ey* [2]. Plus tard, nous avons soudé ensemble les deux verbes, ce qui explique la présence d'un *e* muet avant la terminaison de tous les verbes de la première conjugaison, l'accent tonique étant sur la dernière syllable. Les grammairiens anciens avaient donc grand tort de dériver nos futurs simples du futur passé des Latins : *J'aimerai*, de *amaro* (pour *amavero*.)

Les *personnes* ont aussi subi des modifications impor-

[1] Ch. Livet, ouvr. cité, p. 41.

[2] Cette découverte a été faite au siècle dernier par Lacurne de Sainte-Palaye, et confirmée dans le nôtre par MM. Raynouard et Diez. Tandis que le valaque, le grec moderne et l'anglais obéissant à une influence inconnue, empruntaient le secours de *Voiu*, Θέλω, *Will*, qui signifient *je veux*, pour former leur futur, le roman, la langue d'oc, l'italien, le portugais, l'espagnol ont emprunté le secours d'*Habeo*.

tantes. Mais, avant d'entrer dans le détail de ces modifications, il importe d'exposer rapidement les différentes acceptions de ce mot : *personnes.*

Il y a trois relations générales, que peut avoir à l'acte de la parole le sujet de la proposition ; car ou il prononce lui-même la proposition dont il est le sujet, ou la parole lui est adressée par un autre, ou il est simplement sujet sans prononcer le discours et sans être apostrophé. Les Latins ont donné à ces trois relations générales le nom de *persona* (masque); d'où nous avons fait *personne.* On appelle *première personne* la relation du sujet, qui parle de lui-même; *seconde personne*, la relation du sujet, à qui l'on parle de lui-même ; et *troisième personne,* la relation du sujet, dont on parle. On donne aussi le nom de *personnes* aux différentes terminaisons des verbes, qui indiquent ces relations, et qui servent à mettre les verbes en concordance avec le sujet considéré sous cet aspect : *j'aime, tu finis, il reçoit.* Il y a donc quelque différence dans la signification du mot *personne*, selon qu'il est appliqué au sujet du verbe ou au verbe même : la personne, dans le sujet, c'est la relation à l'acte de la parole; dans le verbe, c'est une terminaison qui indique la relation du sujet à l'acte de la parole, et la concordance du verbe avec le sujet [1]. Remarque fort judicieuse, qui n'était encore venue à l'esprit d'aucun grammairien philosophe, et dont tout l'honneur doit revenir à Beauzée.

En français et en latin, *s* caractérise la deuxième personne du singulier des verbes : amas, tu aimes ; amabas, tu aimais. C'est parce que la première du singulier n'avait jamais d'*s* en latin, que, dans le vieux français, on écrivait j'*aime*, je *croi*, je *voi*, je *tien.* Au XIVe

[1] Beauzée, *Gram. gén. et rais.*, t. II, p. 200.

siècle, époque de décadence et de corruption, s'introduisit l'habitude irrationnelle d'ajouter un *s* à la première personne, et de dire : je *viens*, je *finis*, je *vois*. La première conjugaison seule est restée fidèle à la règle. C'est donc à tort qu'on a pris pour des licences poétiques, chez Molière, Racine et Corneille, l'omission de cet *s*, qui pourrait tout au plus constituer un archaïsme. Le *t* caractéristique de la troisième personne du singulier : ama*t*, vide*t*, legi*t*, audi*t* persista dans l'ancien français : il aime*t*, il voi*t*, il li*t*, il oui*t*. Plus tard, il disparut à la première conjugaison ; mais c'est un crime de lèse-grammaire [1]. La première personne dn pluriel était autrefois, non pas *aimons*, mais *aim-omes*, forme qui se lit à chaque page dans Villehardouin, entre autres [2]; et même dans Molière, on trouve encore :

Pierrot : « Tout gros monsieur qu'il est, il serait par ma fiqué naye, si je *n'aviommes* été là [3]. » Dans la suite, toutes ces désinences en *omes* s'assourdirent en *ons*, comme *homines* a fait les *ons*, et le seul débris qui en soit resté est *sommes* (sumus), qui aurait dû faire *sons*, comme *aim-omes* fait *aimons*. La seconde personne du pluriel se terminait généralement par un *s*, au lieu d'un *z*, et l'on disait et écrivait : vous aymés, vous aymiés, de amat-*is*, amabat-*is* [4]; les manuscrits du XVIIe siècle d'ailleurs prouvent que cette orthographe était extrêmement répandue. Notre troisième personne du pluriel n'est autre chose qu'un affaiblissement ou un assourdissement de la troisième personne du pluriel des verbes la-

[1] Voir, à ce propos, E. Littré, *Histoire de la langue française*, t. I, p. 17.

[2] Edit. P. Pâris, p. 199.

[3] *D. Juan*, act. II, sc. I.

[4] Voir notre thèse française sur *J. Pillot*, p. 101 et 102.

tins : am*ant*, ils aim*ent;* amab*ant*, ils aim*aient;* amab*unt*, ils aime*ront*.

La langue analytique des Français ne se contente pas de la terminaison du verbe pour marquer ces différentes relations à l'acte de la parole; elle exprime le nom ou le pronom : c'est souvent une cause de clarté. Tandis que les Latins disent très-bien : *loqueris et audio;* nous complétons la pensée par l'opposition des pronoms : *Tu parles* et *j'écoute*. Mais longtemps cet accord régulier du verbe avec les pronoms personnels fut désiré, malgré les efforts, même exagérés, de bon nombre de grammairiens, de Ramus notamment, qui signale des anomalies d'ordre, de nombre et de personnes entre les verbes et les pronoms. Certains usages, les patois surtout, prolongèrent ces fautes grossières, même dans la bonne société et chez les meilleurs écrivains. Tout le monde se rappelle la fameuse scène entre Martine et Bélise, dans les *Femmes savantes*, qui prouve bien la condamnation, déjà ancienne, des *je faisons*, *je dirons*, qu'on trouve dans les lettres de la Reine de Navarre, locutions perpétuelles dans la bouche de nos paysans.

Mais, en dépit de Meigret et de Ramus [1], au XVIIe siècle, nos plus purs écrivains, à qui l'analyse logique fait encore défaut, ne distinguent pas l'emploi du pronom démonstratif comme sujet apparent, et Bossuet lui-même se sert de la troisième personne du singulier dans les phrases comme celle-ci : « *Ce* n'*était* pas des *particuliers* qui ne songent qu'à leurs affaires... [2], » où le véritable sujet du verbe est le substantif pluriel *particuliers*. Racine même a écrit :

« *Ce n'est* pas les *Troyens*, c'est Hector qu'on poursuit [3]. »

[1] Ch. Livet, *Gram. et gram. franç. au* XVIe *siècle*, p. 79, 80 et 248 et suiv.

[2] *Discours sur l'hist. univ.*, 3e part., ch. V.

[3] *Andromaque*, act. I, sc. II.

Voltaire, en plein XVIIIe siècle, dit pareillement : « Les saints ont eu des faiblesses ; *ce n'est pas leurs faiblesses* qu'on révère [1]. » Il faut attendre les grammairiens modernes, pour trouver des règles positives à cet égard, juſque-là les écrivains semblent avoir employé le pluriel ou le singulier, selon le besoin de la pensée ou de l'harmonie. Mais enfin, nous lisons dans Aug. Lemaire [2] et dans Littré [3] les véritables règles à suivre touchant le sujet apparent et le sujet réel des verbes : « l'ancienne langue disait aussi bien c'*estes vous* que c'*est vous*. Mais l'usage moderne a mis des exceptions qu'il faut connaître : 1° avec les pronoms *moi*, *toi*, *nous*, *vous*, le verbe *être* se rapporte toujours à *ce ;* 2° si le nom est au pluriel, le verbe *être* s'accorde, non avec *ce*, mais avec le nom : *c'est vous ;* ce *sont* les ingrats, les menteurs, les flatteurs qui ont loué le vice [4]. »

Les personnes des verbes n'ont pas été toujours non plus en parfait accord avec les pronoms relatifs, employés comme sujets. Molière surtout laisse à désirer sous ce rapport, bien que les préceptes aient été donnés depuis longtemps : La grammaire propose, le génie dispose [5].

Voici maintenant une classification des verbes français, qui ne se trouve dans aucune grammaire ancienne et que nous rapportons tout d'abord, en la résumant, parce qu'elle va éclairer cette grave question, très-obscure dans nos traités d'autrefois. Elle est due à la sagacité de M. Aug. Brachet [6].

[1] *Canonisat. de S. Cucufin.*
[2] *Gram. de la langue franç.*, p. 205 et suiv.
[3] *Dict. de la langue franç.*, t. I, p. 514.
[4] Fénelon, *Télémaque*, XVIII.
[5] Voir Génin, *Lexique de la langue de Molière*, p. 296,
[6] *Gram. histor.*, p. 189 et suiv.

Considérés au point de vue de l'accent, les verbes doivent se diviser en *forts* et en *faibles*, suivant que l'accent porte sur le radical (*créscere*), ou sur la terminaison (*amâre*); ainsi *crescére*, *dicitis*, *ténui* en latin, *croître*, *dites*, *tins* en français, sont des verbes *forts*, parce qu'ils accentuent le radical; *dormiré*, *debétis*, *amâvi* en latin, *dormir*, *devez*, *aimai* en français, sont des verbes *faibles*, parce qu'ils accentuent la terminaison. Cette division en formes faibles et en formes fortes jette, comme on le verra plus loin, une vive lumière sur la conjugaison française. Il en résulte que la classification naturelle serait de ranger les verbes en *faibles* et en *forts*. Cette distinction a pu exercer quelque influence sur notre système des quatre conjugaisons; mais c'est surtout par intuition qu'ont agi nos premiers grammairiens.

Puisque, pour conjuguer, nous avons besoin de secours étrangers, appelés pour cela *auxiliaires*, commençons par ces deux verbes, qui ont chacun une conjugaison à part. Notre verbe *être* se compose de trois verbes différents : *fuo*, *fui*, je *fus*, je *fusse;* 2° *stare*, *été;* 3° *être*, qui vient de *esse* en passant par *essere*, comme *suis* vient de *sum*, pour *e-sum*, comme *es* pour, *es-is* [1], après avoir été prononcé, en roman, *sou* ou *seu*, bien qu'on écrivît généralement je *suys* ou je *suyx*, plus tard je *suis* ou je *sui* [2].

Avoir vient de *habere :* l'*h* initial a disparu, comme celui de *h*ordeum, qui a fait *orge*, comme celui de *h*omo, qui a fait *on*, et de *h*ora, qui a fait *or*. — Le *b* est devenu un *v*, par une mutation très-ordinaire; le vieux français a eu d'abord *aver*, d'où nous avons dit *avoir*,

[1] Voir Max-Müller, *la Science du langage*, p. 180.
[2] Burgny, *Gram. de la langue d'oil*, t. I, p. 261.

comme on a dit *devoir* de *debere*. — *Habitum* a donné *evu* puis *eu*, et *habuissem* a donné *eusse*[1].

Quant aux autres verbes français, sans y compter, bien entendu, ceux que le besoin ou la manie d'innover crée chaque jour, ils sont au nombre de 4060, et sont répartis en *quatre conjugaisons*, suivant la terminaison de l'infinitif. Le premier grammairien qui a donné une division tant soit peu rationnelle des verbes français est Jean Pillot, en 1550; il fait entrer dans la première conjugaison ceux qui se terminent en *er;* dans la deuxième ceux en *ir;* dans la troisième ceux en *oir* ou en *re* précédé d'une voyelle; et dans la quatrième ceux en *re* précédé d'une consonne[2]. La postérité lui a donné raison en certains points. Toujours, depuis lors, on a fait rentrer dans la première conjugaison les verbes provenant de la conjugaison latine en *are*, et qui se terminent en *er*, *a* se changeant souvent en *e*, mort*a*lis, mort*e*l; n*a*sus, n*e*z, et l'*e* final étant tombé. Certains savants avaient introduit parmi ces verbes ceux en *ere*, qui sont de deux sortes : ou ils ont l'infinitif *faible*, comme *persuadère*, *exercère*, et ils devaient entrer dans la troisième conjugaison, en faisant *persuadoir*, *exerçoir*, ou bien ils ont l'infinitif fort (*ere*) *affligere*, *imprimere;* ces verbes répondent à notre quatrième conjugaison en *re* (*vendere* donne *vendre*); c'est-à-dire qu'ils devraient être en français, non point *affliger*, *imprimer;* mais bien *afflire*, *empreindre*[3].

La deuxième conjugaison en *ir* correspond à la conjugaison latine en *ire*. Elle comprend des verbes latins en *ire*, comme *finire*, qui a fait *finir;* d'autres en *ère*,

[1] Aug. Brachet, *Gram. histor.* p. 195 et suiv.

[2] J. Pillot, *Gallicæ linguæ institutio*, chap. *du Verbe*, et notre thèse française, p. 99.

[3] Aug. Brachet, *Gram. histor.*, p. 199.

comme *florère*, qui a donné *fleurir;* d'autres enfin en *ere*, comme *colligere,* d'où nous avons tiré *cueillir*[1]. Cette conjugaison est la quatrième dans Dubois, Meigret, Ramus et les Estienne; Jean Pillot est le premier qui lui ait donné la seconde place, qu'elle a gardée, et son exemple, suivi d'abord par Garnier et Abel Mathieu, s'est imposé à tous les grammairiens des siècles suivants.

Les 350 verbes, qui entrent dans cette conjugaison, peuvent se diviser en deux catégories : 1° ceux qui suivent à tous les temps et à toutes les personnes la conjugaison latine. Ainsi *venir* (*venire*), qui fait au présent *viens* (*venio*), à l'imparfait *venais* (*veniebam*), etc...; 2° ceux qui ajoutent *is* au radical, au lieu de se borner à reproduire les formes latines. Ainsi *fleurir*, qui fait au présent *fleuris,* à l'imparfait *fleur-is-sais*, au lieu de *fleurs* (*floreo*), *fleurais* (*florebam*). L'origine de cette bizarrerie doit être cherchée dans les verbes latins, que Priscien appelle *inchoatifs*. Ils sont caractérisés par la forme *esc*, qui est devenue *is* en français : *flor-esc-o*, *fleur-is; flor-esc-ebam*, *fleur-is-sais*. La langue française s'empara de cette particule et l'ajouta aux verbes latins, qui n'auraient pu donner, en français, que des formes trop écourtées. En même temps que notre langue adoptait la forme inchoative en *iss*, à tous les temps et à tous les modes, elle la rejetait pour l'infinitif : *emplir* vient d'*implere*; car *implescere* n'eût point donné *emplir*, mais *emplêtre*, comme *pascere* a donné *paître*[2].

« Notre troisième conjugaison, en *oir*, répond à la conjugaison latine en *ère : habere, avoir; debere, devoir;* elle compte environ 30 verbes. A côté de ces infinitifs

[1] Aug. Brachet, *Gram. hist.*, p. 200.
[2] Aug. Brachet, *Gram. histor.*, p. 201.

faibles en *ére,* cette conjugaison renferme des infinitifs latins forts, tels que *recevoir* (*recípere*), *savoir* (*sápere*), *falloir* (*fállere*), etc.[1]... » Cette conjugaison est la seconde dans Dubois, Meigret, Ramus et les Estienne : à Pillot, Garnier et Mathieu revient encore l'honneur de lui avoir assigné un rang, que la postérité a consacré[2].

« La quatrième conjugaison française, qui correspond à la conjugaison forte des verbes latins (*légere*), comprend 60 verbes. Elle ne devrait contenir que des verbes forts en latin : *légere*, lire; *deféndere*, défendre; par suite d'un déplacement fautif de l'accent, elle comprend des verbes faibles, tels que *ridere*, *respondere*, qui auraient dû donner régulièrement *ridoir*, *repondoir*.

Les conjugaisons en *oir* et en *re* ne diffèrent entre elles que par la forme de l'infinitif :

recev-oir, *recev-ant*, *reç-u*, *reç-ois*, *reç-us*.
croi-re, *croy-ant*, *cr-u*, *cr-ois*, *cr-us*.

Les différences que ces deux conjugaisons peuvent présenter proviennent d'une altération du radical et non point d'un changement dans la flexion. On peut donc très-légitimement les fondre en une seule et dire qu'il existe, en français, trois *conjugaisons :* la première en *er*, la seconde en *ir*, la troisième en *oir* ou en *re*[3] » ; de cette façon, la langue française serait, sous ce rapport, assimilée aux autres langues néo-latines, l'italien et l'espagnol, qui n'ont que trois conjugaisons, marquées aussi par les terminaisons de l'infinitif. Si nos traités grammaticaux ont persévéré à signaler quatre para-

[1] Aug. Brachet, *Gram. histor.*, p. 202.

[2] Ch. Livet, *Gram. et gram. franç. au* XVIe *siècle*, ch. du *Verbe* dans chacun de ces grammairiens.

[3] Aug. Brachet, *loco citato*.

digmes de conjugaisons, c'est probablement encore l'asservissement à la grammaire latine qui en est cause; car la quatrième conjugaison n'a pas réellement de raison d'être. Quoi qu'il en soit, tous les auteurs du XVIIe et du XVIIIe siècles ont admis cette classification, où nous serons obligé de les suivre pour les autres détails, tant la routine a toujours exercé d'empire, même sur les esprits les mieux faits!

IV.

Des Temps.

Le verbe, avons-nous établi d'après les meilleurs grammairiens, exprime l'existence d'un attribut dans un sujet : or, l'existence est en relation constante avec une époque de la durée; et, comme la durée se divise en trois temps : ce qui est, ou le *présent;* ce qui a été, ou le *passé;* ce qui sera, ou le *futur*, nulle idée n'est plus propre que celle de l'existence à servir de fondement aux *Temps*. Voilà pourquoi, dans les langues qui ont admis une conjugaison effective, il n'y a aucune modification du verbe qui ne se conjugue par *temps* (*tempora*, χρόνοι).

Dès l'antiquité, on avait été forcé de reconnaître cette vérité; aussi, chez nous, dès l'époque de la Renaissance, Scaliger croyait les *Temps* si essentiels au verbe, qu'il les a pris pour le caractère spécifique de cette partie d'oraison[1]. Les *Temps principaux*, que nous avons mentionnés plus haut, ont été reconnus par tous les

[1] *De causis ling. latin*, liv. V, ch. CXXI.

auteurs de traités grammaticaux; et Jean Pillot, après avoir, lui aussi, fait voir à son élève cet accident du verbe, trouve un temps de plus en français qu'en latin, parce que, dit-il, le prétérit parfait est double à l'indicatif; l'un peut prendre le nom de *prétérit défini*, l'autre de *prétérit indéfini*. Le premier, en effet, signifie une chose passée depuis longtemps, mais à une époque indéterminée : *Je lus hier l'Evangile;* le second, une chose également passée, à une époque plus déterminée, mais non éloignée : *J'ai lu aujourd'hui l'Evangile.* On doit donc à cet auteur la détermination de l'emploi de plusieurs temps, sur lesquels on est resté longtemps incertain, notamment le *prétérit défini* et le *prétérit indéfini*[1]. On lui doit donc aussi une révélation fort importante sur ce que nous pouvons appeler, dès maintenant, les *Temps secondaires;* car nous voyons que ces temps indiquent une double relation, l'une au moment où l'on parle, l'autre à une époque déterminée dans le discours; ainsi, dans ces phrases : *Je dînais* lorsque vous vous *promeniez*; les mots *je dînais, vous vous promeniez*, indiquent un temps passé pour l'instant où je parle, et présent pour celui où se passait le fait dont je parle. Mais si je dis : Tibère *fut* empereur après Auguste; le mot *fut* indique un passé relativement au temps où je suis et un futur par rapport au règne d'Auguste. Les grammairiens sont d'accord pour donner au premier de ces deux temps le nom d'*Imparfait*, parce que le

[1] *Gallicæ ling. Institutio,* chap. du *verbe;* et voir notre thèse française sur les *Doctrines grammaticales* au XVIe siècle, p. 99 et 139. — Paris, Ernest Thorin, 1866. Voir, aussi et surtout, la thèse de M. Talbert sur le *Dialecte Blaisois* (Paris, E. Thorin, 1874), p. 272 et suivantes, où l'auteur attribue à tort selon nous, puisqu'elle est dans Pillot, aux Estienne la première règle vraie sur l'emploi de ce double passé.

premier acte est imparfait quand s'accomplit le second ; et au second temps, le nom de *Prétérit*, parce que l'acte est complétement passé. C'est pourquoi J. Pillot le distingue des autres *temps passés*.

Ce sont là, sans aucun doute, des notions vagues et peu satisfaisantes; mais c'était un progrès sensible sur ses prédécesseurs. Rien, en effet, de plus compliqué que le chapitre où Meigret enseigne de quels *temps primitifs* et par quels procédés se forment les *temps dérivés;* rien de plus indécis que ces paradigmes surchargés de formes plus ou moins usitées; rien enfin de plus incomplet et de plus barbare surtout que les conjugaisons semi-latines de Dubois[1]. Le paradigme de Pillot est certainement plus complet, plus français que l'un, plus méthodique et plus clair que l'autre. Il montre la génération des *temps*, sans qu'on ait trop à regretter les règles de la formation qu'il a supprimées. Nous n'y trouvons pas, il est vrai, la forme j'*eus aimé*, donnée par Meigret et omise par Dubois, ni, par suite, l'optatif plus-que-parfait j'*auray eu aimé*, et j'*eusse eu aimé*, qu'il remplace par j'*aurays* ou j'*eusse aimé*[2]; mais probablement à son époque notre *prétérit antérieur* n'était pas encore fréquemment employé, et déjà les deux autres formes étaient tombées en désuétude. Supprimant aussi la troisième personne du pluriel au *prétérit premier : ils aymarent*, donnée par le lyonnais Meigret, sans doute sous l'influence des Méridionaux[3], qui l'ont conservée, il se contente de *ils aymèrent*, forme aujourd'hui seule

[1] Ch. Livet, *Gram. et gram. franç. au* XVIe *siècle*, p. 42 et 82.

[2] Voir notre thèse française sur *Jean Pillot*, p. 106 et suiv.

[3] Les Provençaux conjuguaient, comme aujourd'hui encore les Méridionaux : *J'ayma, tu aymas, il ayma, nous aymasmes, vous aymâtes, ils aymarent.*

française. D'ailleurs, dans l'ancienne langue, l'usage voulait que l'*e*, suivi ou précédé d'un *r*, sonnât comme un *a* [1]; Ex. :

« La pluspart de ces mulets
Tous chargez nous *demeurarent*,
Et les plus visles genets
Par les esperons *crevarent*. » [2]

Cette manière de conjuguer autrefois nos prétérits définis de la première conjugaison ne serait-il pas une importation de la langue grecque, où « tout verbe dont l'ε ou l'η du radical est suivi ou précédé d'une ρ change cet ε ou cet η en *a* à l'aoriste second?» Ex. :

τρέπω, ἔτραπον — ῥήγνυμι — ἐῤῥάγην.
τέρπω, ἔταρπον — βρέχω — ἐβράχην [3].

La *Grammaire générale* de Port-Royal distingue aussi deux sortes de prétérits, le *défini* et l'*indéfini* [4]; mais les auteurs, selon Régnier-Desmarais, ont eu le tort de ne pas donner à leur remarque à ce sujet toute l'étendue et tout l'éclaircissement nécessaires. Ce n'est pas seulement de l'espace du jour dans lequel et duquel on parle, que le prétérit indéfini est banni de notre langue, il l'est pareillement de l'espace d'une semaine, d'un mois et d'une année, si l'on est encore dans la semaine, dans le mois et dans l'année dont on parle; car j'*écrivis cette semaine*, *ce mois*, *cette année*, ne se dit pas plus

[1] P. Delaudun d'Aigaliers (*Art. poét. franç.*, p. 32).

[2] *Ch. hist.*, II, 490.

[3] Voir Burnouf, *Méth. grecq.*, § 116, et H. Cougnet, *Gram. grecq.*, 466, 4°.

[4] Chap. xv, p. 118.

que j'*écrivis ce matin, cette nuit*[1]. Lancelot, après avoir constaté l'*imparfait* et son rôle, pousse plus loin l'analyse de la pensée et constate la nécessité d'un autre temps passé marquant doublement le passé, et que, pour cette raison, on nomme *Plus-que-parfait : j'avais soupé quand vous êtes entré ;* car non-seulement l'action de souper est passée en soi, mais encore par rapport à celle de votre entrée[2].

Beauzée, après avoir établi que les *temps* expriment un rapport de l'existence à une époque quelconque ou déterminée, étend les appellations d'*indéfini* et de *défini* au présent et au futur : « Un *présent indéfini* est celui qui exprime la simultanéité d'existence à l'égard d'une époque quelconque ; *défini*, qui l'exprime à l'égard d'une époque déterminée. — Un *prétérit indéfini* est celui qui exprime l'antériorité d'existence à l'égard d'une époque quelconque ; *défini*, qui l'exprime à l'égard d'une époque déterminée. — Un *futur indéfini* est celui qui exprime la postériorité d'existence à l'égard d'une époque quelconque ; *défini*, à l'égard d'une époque déterminée[3]. » Cela fait, il montre que, métaphysiquement, il ne peut y avoir dans les langues qu'un présent, un futur et un prétérit *indéfini*, parce qu'il n'y a qu'une manière de faire abstraction de toute époque ; mais que le *défini* dans les trois temps est ou *actuel*, ou *antérieur*, ou *postérieur*. C'est une vérité que les grammairiens précédents, Dumarsais et Régnier entre autres, avaient semblé comprendre, mais sans l'exprimer d'une manière aussi nette ni aussi précise.

[1] *Traités de gram.* Edit. 1670, p. 355.

[2] *Gram. gén.*, 1re part., p. 119.

[3] *Gram. génér. et raison.*, t. I, p. 431.

Une autre obscurité, aussi très-grave, est celle qui règne sur le nom que l'on doit donner à ces deux formes du passé. « Le P. Chifflet appelle le passé défini *prétérit défini*; le P. Buffier se sert du mot bien plus clair de *prétérit simple*, sans doute parce qu'il envisage uniquement la forme non composée de ce temps; les autres, comme Vaugelas, Port-Royal et Régnier-Desmarais, le nomment *prétérit indéfini*, ou comme l'abbé Girard, *aoriste absolu*. En revanche, ils appellent notre passé indéfini, les trois premiers, *prétérit défini*, le dernier, *prétérit absolu*. Pour M. B. Jullien, celui-ci est le *parfait;* l'autre est le *prétérit simple;* de sorte que, selon le point de vue différent considéré par les grammairiens, le même temps s'appelle à la fois *passé indéfini*, *prétérit défini* et *parfait*[1]. »

Malgré la règle, nettement formulée, avons-nous vu, au XVIe siècle, renouvelée au XVIIe, Corneille a dit :

> « Nous *partîmes* cinq cents, mais par un prompt renfort
> Nous nous *vîmes* trois mille en arrivant au port...
> Le flux les *apporta*, le reflux les emporte[2]. »

Et cependant il s'agit d'un combat livré la nuit précédente.

Et Racine, au dire de M. de Wailly[3], n'est pas plus correct, quand il écrit :

> « Le flot qui l'*apporta* recule épouvanté[4]. »

[1] F. Talbert, *Dialecte blaisois*, p. 271.

[2] *Le Cid*, act. IV, sc. III.

[3] *Principes généraux et particuliers de la langue françoise* (Paris, 1821, p. 263).

[4] *Phèdre*, act. V, sc. VI.

Il aurait fallu, selon ce grammairien, *qui l'a apporté*, parce que l'action vient de se passer. — C'est aussi l'avis de M. B. Jullien, qui prétend que « j'*étudiai ce matin* est une faute grave; car on ne doit se servir de prétérit qu'en parlant d'un temps absolument écoulé, et dont il ne reste plus rien[1]. »

L'auteur de la Thèse sur le *Dialecte Blaisois* s'élève contre la sévérité des grammairiens; écoutons ses raisons : « Je ne saurais, dit-il[2], condamner l'emploi du passé défini dans les exemples ci-dessus. Les événements dont on parle sont-ils passés? Le temps est-il strictement déterminé, limité, défini par un adverbe de temps, ou la suite même des pensées? Si l'on peut faire une réponse affirmative à ces questions, et il me semble qu'on ne peut en faire d'autre, l'emploi du passé défini est régulier, et c'est en vain qu'on invoquerait l'usage des grands écrivains pour y contredire, puisque c'est dans Racine et dans Corneille que j'ai puisé mes autorités[3]. Ceux qui ont pratiqué avec le plus de rigidité la règle qui exige l'intervalle d'une nuit, pour me servir de l'expression de l'Académie, ceux-là même n'ont pas été sans la violer quelquefois, et Mme de Sévigné, qui nous a laissé tant de lettres, les unes où fleurit sans rival le passé indéfini, les autres où le passé défini règne seul, et souverainement, a néanmoins écrit cette phrase qui jure avec sa fidélité ordinaire à la doctrine de l'Académie et des grammairiens : « *Ce matin* Pussort *a parlé* quatre heures, mais avec tant de véhémence, tant de chaleur, que plusieurs en *furent* scandalisés[4]. »

[1] *Cours sup. de gram.*, t. I, p. 40.

[2] P. 276.

[3] C'est l'opinion de M. Aug. Lemaire. *Gram. de la langue franç.*, p. 259.

[4] A M. de Pomponne, 17 déc. 1664.

« A l'inverse du passé défini, le passé indéfini qui se rapporte également à un temps complétement écoulé, ne s'applique point à un temps déterminé, limité, défini ; de là son nom. Ou plutôt il ne s'y appliquait point au XVIIe siècle, excepté quand le temps dont on parlait, jour, semaine, mois, an ou siècle n'était pas complétement écoulé. Les exemples suivants, en faisant mieux comprendre ma pensée, appuieront mon explication : « *Je me souvins hier* d'un sonnet ou d'un madrigal, je ne sçaurais dire lequel des deux qui *m'a esté dit* par je ne sçay qui, et je ne sçay quand[1]. » L'adverbe *hier* limitant l'idée de se souvenir, l'auteur emploie le passé défini : *Je me souvins ; par je ne sçay qui et je ne sçay quand* exprimant des idées indéterminées, s'il en fut, l'auteur se sert du passé indéfini. »

Le résultat de cet affranchissement de la part des écrivains, c'est que de nos jours le passé indéfini a presque entièrement supplanté le passé défini. Bien plus, les deux premières personnes du pluriel : *nous aimâmes, nous reçûmes, vous finîtes, vous entretîntes*, ont revêtu une nuance de ridicule inconnue au grand siècle, et ne se trouvent guère que dans la bouche des Méridionaux qui en abusent dans leurs récits.

La conclusion à tirer de là, c'est que, dans la conversation, le passé indéfini est préférable ; dans le style littéraire, mieux vaut employer, ou du moins commencer par employer le passé indéfini, si l'événement vient de se passer ; mais « ce serait peut-être une rigueur trop grande que d'interdire à l'écrivain, dans le récit des détails, qui se déterminent mutuellement par leur succession même, l'emploi du passé défini, temps si bien

[1] Le Pays, p. 324, *lettre* XXV.

approprié à la narration, que les grammairiens l'ont appelé *passé historique*[1]. »

Du reste aucune langue néo-latine ne connaît ces distinctions subtiles entre les deux passés et le P. Chifflet est le premier à faire remarquer que les Espagnols disent très-bien : « *Yo comi esta manana en casa de mi amigo*[2]. »

Quand j'aurai ajouté que le passé défini est souvent élégamment employé pour l'imparfait et le plus-que-parfait, le passé indéfini pour le futur antérieur, j'aurai, je crois, épuisé ce qui a été dit d'important sur ces deux temps.

Si maintenant nous passons aux autres *Temps*, nous voyons que le *Présent*, dans les verbes, est le temps qui exprime la simultanéité d'existence à l'égard d'une époque de comparaison : *je suis* prêt maintenant ; j'*aime* mon père. Il indique encore un acte habituel et permanent ; Racine a dit : « *Tous les jours je l'invoque.* » Depuis nos grands écrivains, la grammaire a dû reconnaître la possibilité d'employer le présent pour un passé, quand on veut, par exemple, mettre la chose sous les yeux du lecteur ou de l'auditeur, dans un récit vif et animé :

« Il *veut* les arrêter, mais sa voix les effraie[3]. »

On trouve encore le présent pour le futur, quand l'esprit, dans son impatience, retranchant la durée, considère comme présent un acte à venir :

« Je vous *rends* dans trois mois au pied du Capitole[4]. »

Le *Futur* est une forme particulière, qui désigne l'idée accessoire d'un rapport au temps à venir ajoutée à l'i-

[1] Le Pays, p. 324, *lettre* XXV.
[2] Le Pays, p. 324, *lettre* XXV.
[3] Racine, *Phèdre*, act. V, sc. VI.
[4] Racine, *Mithridate*, act. III, sc. I.

dée principale du verbe : Je *chanterai* demain.—Quant au *futur passé*, il sert à exprimer une action à venir, qui sera passée avant qu'une autre action, également à venir, soit accomplie. Comme l'*impératif* commande pour l'avenir, il s'ensuit que le futur passé se trouve aussi quelquefois en corrélation avec un impératif, comme dans cette phrase de Fénelon : « *Rendez* fidèlement le dépôt qu'on vous *aura confié.* » Enfin, l'on a remarqué avec juste raison [1] que cette seconde forme du futur s'emploie, au lieu du passé indéfini : « *J'aurai* mal *pris* mes mesures. » Tournure par laquelle on suspend, en quelque sorte, l'affirmation jusqu'au moment où la vérité sera mieux connue.

V.

Des Modes.

Si les verbes ont la propriété d'exprimer, par les *Temps*, la relation de l'existence avec les diverses époques que l'on peut envisager dans la durée, dans presque toutes les langues aussi, les verbes peuvent indiquer si la personne qui parle affirme ou doute, prie ou ordonne, souhaite ou veut; c'est-à-dire que les verbes peuvent exprimer les différentes dispositions de l'âme, τὴν ψυχικὴν διάθεσιν, comme dit Apollonius Dyscole [2], à l'aide de certaines terminaisons, que les Grecs nomment ἐγκλίσεις, les Latins *Inclinationes* [3], ou plutôt *modos*, que les Français appelèrent d'abord *mœufs* [4], et que maintenant ils qualifient de *modes*.

[1] Aug. Lemaire, *Gram. de la langue franç.*, p. 260.
[2] *Syntaxe*, liv. III, chap. XIII.
[3] *Gram. lat. aut. anc.*, Ed. H. Putch, p. 819.
[4] Cf. — { modus — *moeuf*. / viduus — *veuf*.

De tout temps on a divisé les modes en *personnels* et en *impersonnels*, selon qu'ils marquent ou ne marquent pas la différence des personnes. Les modes personnels, communs aux trois langues classiques, sont l'Indicatif, l'Impératif et le Subjonctif; nous avons de plus le Conditionnel. Les modes impersonnels sont l'Infinitif et le Participe, communs aux trois langues. Les Grecs admettent en outre un mode personnel appelé Optatif.

Les théories de Robert Estienne et de Meigret sur les *modes* ont fait loi au XVIe siècle. Ces grammairiens, à l'instar des Grecs, distinguent l'optatif du subjonctif, et ce dernier cite cette phrase à l'appui de cette distinction : « *Dieu me fasse* (optatif) *pardon, quoyque je fasse mal!* » (subjonctif) [1]. Comme si ce mode optatif était aussi particulier qu'on pourrait le croire à la langue qui l'a ainsi nommé! L'optatif grec, en effet, se traduit très-facilement par un subjonctif en latin, et en français par un conditionnel, soit seul, soit précédé de la particule *que* : βουλοίμην, *velim*, je *voudrais* ou *que je voudrais* [2]! Ce sont donc trois modes qui, en bonne et philosophique grammaire, rentrent facilement l'un dans l'autre. On s'explique que Henri Estienne lui-même n'ait rien trouvé de plus vrai à dire sur ces deux modes que son frère; pour faire faire un pas à cette théorie, il faut avoir des notions précises sur la valeur des propositions, il faut être plus avancé que ne l'était le XVIe siècle sur la syntaxe. On trouve pourtant chez lui certaines corrections qui pouvaient mettre sur la bonne voie les grammairiens de l'âge suivant.

Cela n'a pas empêché Périzonius de comparer les

[1] Voir là-dessus notre thèse *de Modo subjunctivo*, p. 27 et suiv. Paris, Ernest Thorin, 1866.

[2] E. Egger, *Not. élément. de gram. comp.*, p. 64.

modes des verbes aux *cas* des noms[1]. Cependant il ne faut pas s'imaginer que l'on puisse établir entre les cas et les modes un parallèle soutenu, et dire, par exemple, que l'indicatif dans les verbes répond au nominatif dans les noms, l'impératif au vocatif, le subjonctif à l'accusatif, etc. On trouverait peut-être entre quelques-uns des membres de ce parallèle quelque analogie éloignée ; mais la comparaison ne se soutiendrait pas jusqu'à la fin. Il est plus opportun de rechercher la nature des *modes* dans l'usage que l'on en fait.

La *Grammaire générale*, après avoir constaté que « les verbes reçoivent différentes inflexions pour expliquer ce qui se passe dans l'esprit des hommes[2] », montre quelle est la nature de ces inflexions : l'une représente l'action de notre volonté comme positive ; l'autre comme conditionnelle et subordonnée ; une troisième, comme le résultat d'un simple souhait ; une quatrième ne révèle qu'une concession, et quelquefois aussi qu'un ordre, un commandement. Ce sont là sans doute des idées fort justes ; mais MM. de Port-Royal subissent encore trop l'influence des langues anciennes, et les modifications de nos verbes ne se détachent pas assez nettement de leurs théories confuses. Il faut que le philosophique XVIIIe siècle vienne encore répandre sa lumière sur ce sujet.

Tout d'abord, parmi les modes personnels, les Encyclopédistes ont établi la classification en *modes directs* et en *modes obliques :* ceux-là sont les modes dans lesquels seuls le verbe sert à constituer la proposition principale : Je *suis* heureux, je *dînais*, j'ai *vécu* dans l'opulence. Les *modes obliques* sont ceux qui ne consti-

[1] Not. I sur le chap. XIII du liv. I de la *Minerve* de Sanctius.
[2] Chap. XVI, p. 121 et suiv.

tuent qu'une proposition subordonnée à une condition, une volonté, un désir : *sois sage*, je *dînerais*, s'il était l'heure, je voudrais qu'il *fût* venu, etc.

Le premier des modes *directs* est, naturellement, l'*Indicatif* (*indicativus*, ὁριστική), qui *indique*, comme son nom le montre, l'existence d'un sujet déterminé sous un attribut, et cette indication se fait directement, sans subordination à une idée principale. Or, c'est là ce qui distingue ce mode des autres, même directs ; car l'*Impératif* (*imperativus*, προστακτική) est aussi direct, mais il ajoute à la signification générale du verbe l'idée accessoire de la volonté de celui qui parle. — Quelques exemples mettront en lumière ces vérités, nettement formulées pour la première fois : *Je fais* de mon mieux. Dans cette proposition, *je fais* exprime directement, par ce qu'il énonce immédiatement, le jugement principal que je veux faire connaître. — Si je dis : *Fais* de ton mieux, *fais* exprime sans doute aussi ce même jugement, mais cette forme implique l'idée de ma volonté, et la construction pleine serait : Je veux que tu *fasses*. D'où l'on pourrait conclure que l'impératif n'est guère qu'en apparence un mode direct ; et la meilleure preuve qu'on puisse en donner, c'est que souvent, pour être plus poli, on a recours à cette forme périphrastique. C'est ce qui fait dire à l'abbé Girard que : « l'usage n'a point fait dans nos verbes de mode *impératif*, parce qu'il ne caractérise l'idée accessoire de commandement, à la première et seconde personne, que par la suppression des pronoms dont le verbe se fait ordinairement accompagner, et à la troisième par l'addition de la particule *que* [1]. » Remarque vraie, quand il s'agit de la troisième personne ; mais pour la seconde du singulier et les deux

[1] *Vrais princ. de gram.*, t. II, p. 13.

premières du pluriel, la suppression même des pronoms paraît, avec juste raison, à Beauzée, une forme caractéristique du sens de l'impératif et suffire pour constituer un mode particulier. Aussi, tous les grammairiens les plus philosophes et les plus modernes l'ont-ils admis parmi les *modes personnels* et ne lui ont-ils reconnu qu'un seul *temps*, Régnier excepté.

Le Subjonctif (*subjunctivus*, ὑποταικτική) comme la composition de son nom nous l'apprend déjà, signifie quelque chose de dépendant et de subordonné; « ce mode s'appelle *subjonctif*, dit Perizonius, parce qu'il est sous la dépendance (*subjungitur*) d'un autre mot [1]. » Ce mot, nous le savons, c'est le verbe principal, ou proposition principale, et d'après Beauzée [2], la proposition qui renferme le subjonctif, doit nécessairement être sous la dépendance d'une autre proposition, à laquelle elle est comme attelée (*subjungitur*); exemple : Dieu *veut* que vous *fassiez* votre devoir. Toutefois, le subjonctif n'est pas employé dans toute proposition où le verbe est sous la dépendance d'un autre. Ainsi nous lisons, dans la lettre sur le *Suicide* : « On voit aisément qu'il (l'homme droit) *craint* moins de mourir que de mal faire; » tandis que, dans le Sermon *sur le petit nombre des élus*, on trouve : « .... En me mettant dans la même disposition d'esprit, où je souhaite que vous *entriez*. » D'où vient que d'un côté J.-J. Rousseau emploie l'indicatif, quand Massillon se sert du subjonctif? La raison, selon nous, d'après les grammairiens philosophes (Beauzée [3], Condillac [4], de

[1] Not. sur la *Minerve* de Sanctius, liv. I, chap. x iij.

[2] Encyclopédie méthodique, art. *Subjonctif*.

[3] *Gram. gén. et raison.*, t. II, p. 242 et suiv.

[4] *Gram. pour le Prince de Parme*, p. 200 et suiv.

Sacy [1], Burnouf [2], B. Jullien [3]), est celle-ci : toutes les fois qu'une proposition principale exprime une chose provenant d'un jugement, la proposition, qui lui est subordonnée, est dite simplement *complétive*, et veut son verbe à l'indicatif : « On voit qu'il *craint.* » Toutes les fois, au contraire, que la proposition principale exprime une chose provenant d'un sentiment, la proposition, qui en dépend, est dite *subjonctive*, et réclame son verbe au mode subjonctif : « Dans la même disposition, où je souhaite que vous *entriez* [4]. »

La fiction, l'invention exigent aussi la forme subjonctive, comme l'atteste cette tournure si fréquente dans notre langue : « Il se peut qu'il *vienne.* »

Or, le sentiment, la fiction et la volonté dépendent d'une foule d'accidents, et n'éveillent guère à l'esprit que la possibilité, loin de donner la certitude ; d'où le subjonctif semble, par sa nature, n'exprimer que la possibilité, l'incertitude, en un mot, toutes idées contingentes : ne soyons donc plus étonnés de le trouver dans le sens du futur, comme dans cette phrase : « Cherchez dans les originaux de l'antiquité quelque chose qu'on *puisse* comparer à ces endroits-là [5]. » En effet, qu'on *puisse* signifie, dans ce passage, qu'on *pourra ;* et qu'y a-t-il de plus contingent que le futur ? — Quoi encore de plus incertain que le résultat d'une délibération, d'un combat que deux sentiments violents se livrent au fond

[1] *Princ. de gram. génér.*, 8e édit., p. 145.

[2] *Méthode latine*, p. 155, 491 et suiv.

[3] *Cours sup. de gram.*, § 328 et suiv.

[4] Voir notre thèse latine, *de Modo subjunctivo*, p. 7 et suiv., où cette discussion est complétée. (Paris, E. Thorin, 1866).

[5] Fénelon, *Dialogue sur l'Eloq.*, III.

d'une âme? Aussi n'est-t-il pas étonnant que Polyeucte s'écrie :

« Que je *sois* tout ensemble idolâtre et chrétien[1] ! »

Enfin, c'est cette idée de doute et d'incertitude qui fait que nos bons auteurs se servent du subjonctif dans certaines constructions, où la certitude n'est pas possible, comme après : *s'il arrive que.... pourvu que... avant que....* tandis que nous voyons l'indicatif suivre *après que,* cette dernière locution indiquant un fait réalisé :

« *Avant qu'un* tel dessein *m'entre* dans la pensée
On pourra voir la Seine à la Saint-Jean glacée[2] ! »

On pourrait multiplier les exemples, qui tous confirmeraient tout ce que nous venons d'avancer sur la véritable nature du subjonctif [3]; mais nous aimons mieux, pour finir, mettre en regard deux exemples célèbres de Bossuet et de Racine, où ces deux grands écrivains ont sacrifié les règles, bien connues alors, à l'intérêt de la pensée qu'ils avaient dans l'esprit : « Les Grecs n'étaient pas des particuliers qui ne *songent* qu'à leurs affaires [4]. » Régulièrement, il faudrait dire que *songent* est un subjonctif, et la coïncidence des temps exigerait même l'imparfait; mais Bossuet avait alors, pour ainsi dire, sous les yeux les Grecs agissant, et il les voyait comme attentifs à leurs affaires : c'était pour lui une certitude ; aussi a-t-il employé l'indicatif présent, contrairement à

[1] Corneille, *Polyeucte*, act III, sc. III.

[2] Boileau, *sat.* I, 123.

[3] Voir Fréd. Godefroi, *Lexique de la langue de Corneille*, t. I. Introduction, p. XLIX, — et Génin, *Lexique de la langue de Molière*, p. 383.

[4] *Hist. univ.*, part. III, ch. V.

la règle. C'est pour un motif contraire que Racine a fait dire à Andromaque :

« On craint qu'il *n'essuydt* les larmes de sa mère [1]. »

Car si, d'après la règle, il eût dit : On craint qu'il *n'essuye* les larmes, le sens du verbe « essuyer » se présenterait avant tout à l'esprit des auditeurs, et l'on ne serait frappé que de l'action. Mais Racine, voulant reporter le plus loin possible dans l'avenir cette action, tout en prenant la forme du présent « On craint », y a joint l'idée du futur, comprise, comme nous l'avons vu, dans le mode subjonctif, et l'imparfait recule encore ce futur. C'est donc, en vertu d'une fonction particulière à ce mode que notre grand tragique a pu dire, en dépit des grammairiens les plus rigoureux : « On craint qu'il *n'essuydt*... »

D'ailleurs, quelques conjonctions, qui, aujourd'hui, sont suivies toujours du subjonctif, se rencontrent assez souvent, au XVIIe siècle, avec l'indicatif. Tel est *quoique* : « .... *quoique* des officiers, qui vinrent à Orléans en ce temps-là, me *dirent* qu'elle allait tous les soirs voir M. de Nemours [2]. » Et nous lisons, dans l'édition de Corneille, à la date de 1682 :

« Eh ! bien, pour t'arracher ce scrupule de l'âme,
(*Quoique* je *n'eus* jamais pour elle aucune flamme),
J'épouserai Clarice [3]. »

Aux modes obliques se rapporte le *Conditionnel*, mode que l'on dit particulier à la langue française; mais que nous savons déjà tenir de très-près, par sa nature, au subjonctif, et à l'optatif, dont les Grecs faisaient un

[1] *Andromaque*, act. I, sc. III.
[2] Mlle de Montpensier, *Mémoires*, 1652.
[3] *La Veuve*, act. IV, sc. IV.

temps secondaire du subjonctif. En effet, logiquement parlant, il y a conditionnalité toutes les fois que l'action exprimée par le verbe, indépendamment de la forme qu'il affecte, est soumise à une condition : « *J'y vais, quand il m'invite.* » Dans cette phrase, l'action marquée par le premier verbe est conditionnelle ; et, si l'on conçoit que la langue ait laissé à l'esprit le soin de rapprocher les deux propositions, et de rectifier par la deuxième l'erreur où la première aurait pu induire, on conçoit fort bien une langue plus souple aux désinences, qui aurait inventé des formes spéciales pour tous les cas de subordination de l'action à une condition ; de sorte que, dès l'audition du premier verbe, l'esprit averti eût attendu nécessairement la condition que devait poser le second. Quand on dit : « *J'irai, si vous m'invitez,* » je sais à quoi m'en tenir, si vous avez le temps d'achever votre phrase ; mais, si par une cause quelconque, la phrase se terminait forcément interrompue après : « *J'irai* », je croirais à une promesse absolue, et je m'abuserais sur vos intentions. Dites-moi, au contraire : « *J'irais, si vous m'invitiez,* » plus d'erreur possible ; dussiez-vous ne jamais aller au delà de « *j'irais* », je ne compte plus sur vous, je suis seulement réduit à me demander quelle condition vous avez voulu mettre à votre venue. C'est cette forme spéciale, destinée à fixer tout d'abord la valeur de notre verbe, au point de vue de l'action qu'il prétend exprimer, qui a reçu en grammaire le nom particulier de *Conditionnel*, forme plutôt utile que nécessaire.

Si nous en voulons une preuve, il suffit de songer aux phrases comme celles-ci : « *J'y allais, si vous m'aviez invité ;* » ici, ce qu'on perd en précision, on le regagne en vivacité. Du reste, nous remplaçons, dans certains cas, le conditionnel par des formes subjonctives : « *l'af-*

firmât-il, l'*eût-il affirmé*, » est l'équivalent de « quand même il l'affirmerait, quand même il l'aurait affirmé. » Beauzée, qui en a bien vu la nature, appelle ce mode *Suppositif* : appellation tombée en désuétude, mais juste au fond [1]. Comme ce mode est direct, Restaut le rattache à l'indicatif; mais c'est confondre un mode, qui n'exprime l'existence que d'une manière conditionnelle, avec un autre qui l'exprime d'une manière absolue [2]. L'abbé Régnier le fait rentrer dans le futur : il a quelques raisons pour cela; cependant, nous venons de voir que le conditionnel est plus qu'un futur. D'autres n'en font qu'une variété du subjonctif; ce sont ceux qu'aveugle la servilité aux rudiments latins. Beauzée l'assimile à l'optatif grec, qui se traduit presque toujours par notre *conditionnel*, comme dans cette phrase : « οὐδ' εἰ μάλα πολλὰ κάμοιτε, non, pas même quand vous *travailleriez* beaucoup [3]. » On dit même souvent dans nos campagnes : « Je *boirais*, si j'*aurais* de quoi boire; » c'est même la manière habituelle de parler des Espagnols. Ne faut-il pas voir là une imitation latine, qui s'est perpétuée, qui s'est même glissée jusque chez nos meilleurs écrivains, puisque nous lisons dans Racine :

« Frappe. Ou si tu le crois indigne de tes coups,
Si ta haine m'envie un supplice si doux,
Ou si d'un sang trop vil ta main *serait* trempée;
Au défaut de ton bras, prête-moi ton épée [4]. »

Cette phrase qualifiée de barbarisme par l'abbé d'Olivet [5], a été défendue par l'abbé des Fontaines [6].

[1] *Gram. génér. et raison.*, t. II, p. 224 et suiv.
[2] *Princip. génér. et raison. de gr. fr.*, p. 185.
[3] *Gram. génér. et raison.*, t. II, p. 237.
[4] *Phèdre*, act. II, sc. v, v. 128.
[5] *Remarques de gram. sur Racine, ubi sup.*
[6] *Racine vengé, ubi sup.*

Beauzée croit que le conditionnel, son *suppositif*, peut s'expliquer très-bien au moyen d'une ellipse : *ou si* (tu crois que) *d'un sang trop vil ta main serait trempée...* sans doute; mais l'ellipse est-elle indispensable? Le conditionnel est employé ici selon sa destination naturelle qui est, avons-nous vu, d'ajouter à la signification principale du verbe l'idée accessoire d'une condition. C'est ce que voyaient très-bien les Latins, dont la langue, si logique, a la tournure appelée vulgairement *si conditionnel*[1].

D'après les considérations précédentes, on est conduit à employer le *conditionnel* dans tous les cas où la condition est, ou peut être exprimée par un verbe à l'imparfait ou au plus-que-parfait, sous la dépendance d'une conjonction de condition : « *J'irais, si vous m'invitiez*[2]. » — « *Je serais heureux de vous voir*, » c'est-à-dire : « *Si je vous voyais.* » — « *On dirait qu'il est malade*, » sous-entendu : « si l'on cherchait. » — « *Je ne saurais* vous dire, » sous-entendu : « *même si je le voulais.* » — « *Il serait malade*, » sous-entendu : « *s'il fallait l'en croire.* » — « *Je ne croyais pas qu'il viendrait*, » c'est-à-dire : « *Je ne croyais pas ceci : il viendrait*, » qui égale un futur.

Quelquefois, on voit deux conditionnels, dont le second semble commandé par le premier, comme dans cette phrase : « *J'aurais* toutes les hontes du monde, s'il fallait qu'on vînt à me demander *si j'aurais* vu quelque chose de nouveau...[3] » Nous dirions, il est vrai, aujourd'hui, *si j'ai vu;* mais on suivait alors pour les conditionnels une certaine loi de symétrie qui s'appli-

[1] Burnouf, *Méthode lat.*, § 214.
[2] Voyez B. Jullien, *Thèses de grammaire*, chap. *du Conditionnel.*
[3] Molière, *Précieuses ridicules*, sc. x.

quait aussi aux futurs. — Cette symétrie, d'ailleurs, empruntée du latin, était, dans notre ancienne langue, une règle inflexible; on la trouve dans la *Farce de Pathelin*, dans Régnier[1], dans Pascal[2], alors qu'il faudrait l'imparfait du subjonctif. « Je soupçonne que cette confusion persistante entre le conditionnel et l'imparfait du subjonctif provient de ce que l'emploi de ces deux temps tarda beaucoup à être déterminé, comme il l'est aujourd'hui. Non pas que j'aie jamais rencontré en aucun auteur cette tournure allemande, en français. Car, si l'on trouve souvent l'imparfait du subjonctif, usité là où nous emploierions aujourd'hui le conditionnel[3], il est faux de dire que la réciproque soit vraie[4]. » Quant à la seconde tournure, celle par le conditionnel, le P. Chifflet prétend que « les Allemands et les Flamands ont bien de la peine à prendre la coutume d'en user, parce que leur langue n'a point d'optatif, hormis le second imparfait : *Je dirais*, *je ferais*, etc... Par exemple, ils disent : « *Je voudrais que vous feriez cela*, » au lieu de : « *que vous fissiez cela.* » La conclusion à tirer de ce passage, c'est qu'au XVIIe siècle, cette tournure avait émigré dans la bouche des étrangers. « Est-ce à dire que les paysans du centre ne l'employaient pas? Non, sans doute; je suis, quant à moi, ajoute judicieusement M. F. Talbert[5], porté à croire qu'il l'a toujours employée; j'ajouterai même que je l'ai rencontrée également dans la Touraine, le Maine et l'Anjou, voire même en Normandie. »

[1] *Satire XIV.*

[2] *Provinciale onzième.*

[3] *Og. de Danemarche*, v. 612 et 871. — *Part. de Blois*, v. 2617 et 6991. — Burguy, *passim.*

[4] F. Talbert, *Dialecte blaisois*, p. 285.

[5] *Dialecte blaisois*, p. 286.

Un mot, pour finir, sur la formation de notre *conditionnel*. Tandis que le latin confondait dans *amarem*, *j'aimasse* et *j'aimerais*, nous avons séparé les deux sens pour attribuer à chacun d'eux une forme distincte, et voici comment : puisque le conditionnel désigne, venons-nous de voir, un avenir au point de vue du passé, comme le futur désigne un avenir au point de vue du présent, le français, pour exprimer cette nuance, a conçu le conditionnel sous la forme d'un infinitif (*aimer*) qui indique le futur et d'une finale qui indique le passé : *ais*, *ais*, *ait*, *ions*, *iez*, *aient*, de *abam*, *abas*, *abat*, *abamus*, *abatis*, *abant*[1].

Les modes impersonnels sont ceux où le verbe ne reçoit aucune terminaison relative à la personne d'un sujet déterminé : ils ont, de tout temps, été limités à deux : l'*Infinitif*, *infinitivus*, ἀπαρέμφατος; et le *Participe*, *participium*, μετοχή.

VI.

De l'Infinitif.

Puisque le propre du verbe est d'exprimer l'existence d'un attribut dans un sujet, que cette idée de l'existence se manifeste à l'infinitif comme aux modes personnels, par les différences caractéristiques des *temps* (aimer, avoir aimé, devoir aimer), il faut conclure, avec Scaliger[2] et Beauzée[3], que l'essence du verbe se trouve à l'Infinitif, aussi bien que dans le reste de la conjugaison. Si donc Sanctius et les autres grammairiens, entre autres

[1] Voir Aug. Brachet, *Gram. histor.*, p. 187.
[2] *De Causis ling. lat.*, liv. V, chap. CXXI.
[3] *Gram. génér. et raison.*, t. II, p. 270.

Robert Estienne[1], ont cru que les inflexions temporelles de l'infinitif pouvaient s'employer indistinctement les unes pour les autres, que ce mode n'avait pas de *temps*, et que par conséquent ce n'était pas un verbe, c'est une erreur[2]. Un mot suffit pour le prouver : si les inflexions temporelles de l'infinitif peuvent se prendre sans choix les unes pour les autres, l'infinitif ne peut pas se traduire avec assurance d'une langue dans une autre, et : *dicis me legere* signifiera indistinctement : *vous dites que je lis, que j'ai lu* ou *que je lirai.*

Il semble qu'une fois la nature verbale de l'infinitif admise, on n'a plus qu'à le compter parmi les *modes* des verbes, mais seulement parmi les modes *impersonnels*. Il s'est trouvé pourtant des grammairiens qui, en avouant que l'infinitif est partie du verbe, ne veulent pas convenir qu'il en soit un mode; mais, malgré les noms imposants des Scaliger, des Sanctius, des Vossius et des Lancelot, nous oserons dire que leur affirmation est d'une inconséquence surprenante dans des hommes aussi habiles; car, puisque de leur aveu même l'infinitif est verbe, il présente la signification du verbe sous un aspect particulier, et c'est sans doute pour ce motif qu'il a des inflexions et des usages qui lui sont propres, ce qui suffit pour constituer un mode dans le verbe. L'observation prouve que, dans aucun idiome, l'infinitif ne reçoit ni inflexions numériques, ni inflexions personnelles; et cette unanimité indique si sûrement le caractère différentiel de ce mode, sa nature distinctive, que c'est de là, selon Priscien[3], qu'il a tiré son nom. Cette étymologie a été adoptée depuis par Vossius[4], et elle

[1] Ch. Livet, *Gram. et gram. franç. au* XVIe *siècle*, p. 429.
[2] *Minerve*, t. I,^e^xjv.
[3] Liv. VIII, *des Modes*.
[4] *Analog.*, III, 8.

paraît assez raisonnable pour être reçue de tous les grammairiens.

Si l'infinitif ne reçoit, dans aucune langue, ni inflexions de nombre, ni inflexions de personnes, c'est qu'il est dans la nature de ce mode de n'être jamais appliqué à un sujet précis et déterminé, et de conserver invariablement la signification générale et originelle du verbe.

Suivons donc, chez les auteurs de traités grammaticaux, le cours des conséquences qui résultent naturellement de cette vérité.

Comme l'idée abstraite de l'existence intellectuelle sous un attribut est la seule idée déterminative du sujet vague présenté par l'infinitif, ce mode ne joue dans la proposition que l'office du nom. C'est pourquoi nous lisons dans Burnouf[1] : « L'infinitif compose quelquefois à lui seul le complément de la proposition principale, comme si c'était un nom-substantif indéclinable à l'accusatif : θέλω γράφειν, *volo scribere* (je veux écrire). Il se met aussi après les prépositions, et reçoit l'article τό comme un véritable nom neutre : πρὸς τὸ μετρίων δεῖσθαι πεπαιδευμένος (instruit à avoir besoin de peu). Enfin, il joue pareillement le rôle de nominatif, de génitif et de datif, ainsi que le prouve la phrase suivante : τὸ φιλεῖν ἀκαίρως ἴσον ἐστὶ τῷ μισεῖν (aimer à contre-temps est la même chose que haïr). »

Chez les Latins, qui n'avaient pas d'articles, comme les Grecs, l'infinitif entrait néanmoins dans les phrases à tous les cas de la déclinaison latine et y remplissait la fonction d'un substantif singulier neutre. Les exemples abondent :

Nominatif : Castra, quibus *capi* imminebat[2], camp qui était menacé *d'être pris;*

[1] *Méthode grecq.*, § 281, p. 230.
[2] Florus, *Hist. rom.*, IV, 7.

Génitif : Cupido Ethiopiam *invisere*, désireux *de visiter* l'Ethiopie[1];

Datif : Servire magis quàm *imperare* parati estis[2], vous êtes plus préparés *à obéir* qu'*à commander;*

Accusatif : Velle tuum nolo, *nolle* volo[3], je ne veux pas *vouloir*, ou bien, je veux ne le *vouloir* pas;

Ablatif : Per omnem urbem quem sum defessus *quærere*[4], que je suis fatigué de chercher par toute la ville.

Vocatif : O *vivere* nostrum[5]! ô *notre vie!*

Nous avons montré plus haut en parlant de *l'article*[6], ce rôle de l'Infinitif *substantivé* dans notre langue, que les grammairiens du XVIe siècle ont parfaitement reconnu[7]; et pouvait-il en être autrement? Dès cette époque, ces tournures sont extrêmement communes : Amyot écrit : « Quand ce vint *au départir*[8]; » Fénelon dit, dans son *Traité de l'existence de Dieu :* « Dieu donne *le vouloir et le faire* selon son bon plaisir[9]; » J.-B. Rousseau commence une de ses épigrammes par ces vers :

> « Soucis cuisants *au partir* de Caliste
> Jà commençaient à me supplicier[10]. »

Si l'on ne se rend pas toujours bien compte de cette nature substantive de l'infinitif, c'est que dans la plus grande partie de nos phrases il est complément de

[1] Q. Curce, IV, 8.
[2] Salluste, *Catil.*, chap. XX.
[3] Martial, *Epigram.*, V, 83.
[4] Plaute, *Epidic.*, II, 2, v. 13.
[5] *Méth. lat. de Port-Royal*, Rem. sur l'infinitif.
[6] Premier fascicule, p. 50.
[7] J. Pillot, *Gallicæ ling. institutio*, p. 10.
[8] *Thémistocle*, n° 20.
[9] *Part.* I, chap. IV, § 5.
[10] Liv. I, *Epigram.* 7.

verbes ou de prépositions, et ne prend pas d'articles; mais c'est un pur accident de syntaxe. Aussi, le trouve-t-on employé, dans Corneille, pour sujet, comme si c'était un substantif :

« Et *paraître* à la cour eût hasardé ma tête[1]. »

Il est vrai que l'Académie, dans ses *Sentiments sur le Cid*, a vu là un solécisme; suivant elle « il fallait dire, *c'eût été hasarder ma tête*, car on ne peut faire un substantif de *paraître*, pour régir *eût hasardé*. » On devait simplement y voir un latinisme, comme dans cet autre vers de la même pièce :

« *L'opposer* seul à tous serait trop d'injustice[2]. »

La construction de l'infinitif dans les langues étrangères, avec ou sans article, n'est pas moins évidemment celle d'un substantif; ainsi les Allemands disent : *Das Leben* (le vivre) pour *la vie : Ein ruhiges Leben führen* (mener *une vie* tranquille); les Italiens : *Del mio vaneggiar* (de mon *rêver*, pour de mon *rêve*)[3]; les Espagnols : Del poco *dormir* y del mucho *leer*, se le secò el celebro (par le peu *dormir* et le beaucoup *lire*, il se dessécha la cervelle[4]).

On ne peut donc le nier, l'infinitif tient constamment, et dans toutes les langues, tant anciennes que modernes, la place d'un nom; mais, est-ce à dire pour cela qu'il perde sa nature verbale, comme Dumarsais l'a enseigné[5], d'après la *Méthode Latine* de Port-Royal? Non certes; la nature du verbe est pour l'infinitif une consé-

[1] *Le Cid*, act. IV, sc. III.
[2] *Le Cid*, act. IV, sc. V.
[3] Pétrarque, *Sonnets*, I.
[4] Cervantès, *Don Quixotte*, I. 1.
[5] Encyclopédie méthodique, mots : *Accusatif et Construction*.

quence naturelle de son indéclinabilité; car, puisque dans aucune langue, ce mode ne reçoit de terminaisons relatives à un sujet, il semble naturel qu'il ne doive point se rapporter à un sujet. — Une concession a été faite; mais une autre objection a été présentée : on est convenu que l'infinitif fait quelquefois l'office du nom, qu'il est nom si l'on veut; mais sans être verbe. On pense même que, dans d'autres circonstances, il est verbe sans être nom; et à l'appui de cette double assertion on cite ce vers de Perse :

« *Scire* tuum nihil est, nisi *te scire* hoc sciat alter[1], »

où l'on prétend que le verbe *scire* est nom sans être verbe, parce qu'il est accompagné de l'adjectif *tuum*, et que le second *scire* est verbe sans être nom, parce qu'il est précédé de l'accusatif *te*, qui en est, dit-on, le sujet. Cette distinction ne repose que sur un préjugé. Si l'on veut être conséquent, on verra que c'est comme si le poëte avait dit : *Nisi hoc scire tuum sciat alter*, ou encore, selon le P. Juvency, *nisi ab aliis cognoscatur;* en sorte que la nature de l'infinitif, telle qu'elle résulte des observations précédentes, indique qu'il faut recourir à l'ellipse pour rendre raison de l'accusatif *te*.

En résumé, il faut donc conclure que l'Infinitif est un mode du verbe qui exprime l'existence sous un attribut d'une manière abstraite; et que, comme tel, il tient fréquemment, dans toutes les langues, la place du nom.

C'est ce qui ressort des justes observations de Beauzée[2], qui conclut ainsi : « l'infinitif est donc un véritable nom, puisqu'il ne peut être appliqué à aucun sujet, et qu'il est universellement employé dans l'oraison aux mêmes fins que le nom. De plus, c'est un mode imper-

[1] *Satires*, I, 25.
[2] *Gram. génér. et raison.*, t. II, p. 270 et suiv.

sonnel qui exprime l'idée abstraite de l'existence intellectuelle avec relation à un attribut, en la présentant comme l'idée d'une nature déterminée; et l'on peut dire que ce mode est un *nom-verbe*, puisqu'il réunit dans son essence celle des noms et celle des verbes[1]. » Condillac n'arrive pas à une conclusion différente : « puisque, à l'infinitif, le verbe est dépouillé de tous les accessoires qu'il avait dans les autres modes, il ne peut plus être qu'un nom substantif, qui exprime une action ou un état[2]. »

C'est aussi ce qui fait dire à Silvestre de Sacy que l'Infinitif « s'assimile aux noms abstraits, puisqu'il désigne toujours une action ou une manière d'être; mais il y a cette différence entre l'infinitif et le nom abstrait, que celui-ci désigne l'action ou la manière d'être sans aucune idée accessoire, et que l'infinitif la désigne comme existant dans un sujet quelconque : *amour*, *aimer*, qui est synonyme de *être aimant*[3].

Tous les grammairiens sont donc d'accord pour reconnaître que l'infinitif est un nom dans le verbe.

On s'explique maintenant pourquoi, dans plusieurs langues, comme le grec moderne et l'arabe, les verbes n'ont point de mode infinitif; c'est le nom abstrait qui en tient lieu : fréquemment aussi on le remplace par un mode personnel précédé de νά (pour ἵνα — *que*). Le latin de la décadence employait de même *quia* ou *quod* avec l'indicatif dans les phrases où le latin classique aurait exigé un infinitif.

Quant à nous, Français, nous avons maintenu l'infi-

[1] *Gram. génér. et rais.*, p. 289.

[2] *Grammaire pour le prince de Parme*, p. 205.

[3] *Principes de grammaire génér.*, chap. VIII, p. 150.

nitif après les verbes qui marquent une action des sens :

« J'ai vu *tomber* ton temple et *périr* ta mémoire [1]. »

Après les verbes *affirmer*, *avouer*, etc..., au lieu d'une proposition complétive, on emploie bien l'infinitif seul, si le sujet est le même pour les deux verbes : J'espère le *voir* aujourd'hui (Acad.). Enfin, M. A. Lemaire cite [2] différents gallicismes remarquables, auxquels cette construction donne lieu : J'ai vu *démolir* cette maison ; j'ai entendu *parler* de lui ; laissez-vous *fléchir*. Dans ces deux vers de Racine :

« Par les traits de Jéhu je vis *percer* le père ;
Vous avez vu les fils *massacrés* par la mère [3], »

le second semble expliquer la syntaxe du premier. L'expression passive (*être*) *massacrés par* répond à *percer par* (le fait de *percer*, être opéré *par*) ; la tendance est la même malgré la différence des termes. C'est la même raison, qui a fait maintenir par l'auteur, tant qu'il a vécu, l'infinitif dans ces deux vers :

« J'ai vu *favoriser* de votre confiance
Othon, Sénécion, jeunes voluptueux [4]. »

On a eu tort depuis d'y substituer *favorisés*, qui rend moins bien l'acte même incriminé, objet de la pensée du poëte.

[1] Voltaire, *Zaïre*, act. II, sc. III.
[2] *Gram. de la lang. franç.*, p. 272 et suiv.
[3] *Athalie*, act. I, sc. II.
[4] Racine, *Britannicus*, act. IV, sc. II.

VIII.

Du Participe en général.

PARTICIPE PRÉSENT.

De même que l'Infinitif, le *Participe*, dont il nous reste à parler, est un verbe, puisqu'il en a la signification fondamentale, comme nous le constaterons plus loin d'après les plus graves autorités; c'est aussi un adjectif, puisqu'il énonce un être indéterminé, en le désignant par une idée précise. De là vient qu'en grec et en latin le participe admet différentes terminaisons relatives aux nombres, aux cas et aux genres; et que, comme les adjectifs, il s'accorde en cas, en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte :

ἀνὴρ φιλῶν, — γυνὴ φιλοῦσα, — πρόβατον φιλοῦν; — vir, mulier, pecus *amans*, il est vrai; mais on dit : virum, mulierem *amantem*, et pecora *amantia*. De même, à la voix passive : ἀνὴρ φιληθείς, — γυνὴ φιληθεῖσα, — πρόβατον φιληθέν; — vir *amatus*, mulier *amata*, pecus *amatum*.

Faut-il s'étonner que la langue française, qui procède en ligne directe du grec et surtout du latin, ait si longtemps fait accorder ses participes? Cela était plus simple, et, par conséquent, valait mieux. En effet, les traités grammaticaux du XVIe siècle nous révèlent que « les participes alors sont, comme les verbes auxquels ils appartiennent, *actifs* ou *passifs*, *présents* ou *passés* : *aymant*, *aymé*. La forme en *ant* vient de l'imparfait de l'indicatif par le changement de *ois* en *ant* : *aymois*, *aymant*; *oyais*, *oyant*. De plus, le féminin dans les deux participes se forme par l'addition d'un *e* à la terminaison du masculin : *aymant*, *aymante*; *aymé*, *aymée*. Les

participes, à cette époque, se déclinaient, comme les noms, en genre et en nombre à l'aide des articles. Quant au pluriel, il se forme, comme dans les substantifs et les adjectifs, par l'addition d'un *s* [1]. » Les grammairiens d'alors ne soupçonnent pas encore la distinction du participe présent et de l'adjectif verbal. Ramus, le premier [2], et, après lui, Arnauld et Lancelot [3] enseignèrent l'indéclinabilité du participe en *ant* et l'accord des adjectifs verbaux avec le nom. Pascal, dans ses fameuses *Lettres Provinciales* en fit l'application (1667): et, le 3 juin 1669, l'Académie put dire avec juste raison : « La règle est faite; on ne déclinera plus les participes présents [4]. »

Mais nous avons pu remarquer déjà quelle distance sépare souvent la théorie de la pratique; aussi, Molière, Boileau, La Fontaine et Racine, offrent, non moins que Corneille, de nombreux exemples de la déclinaison du participe présent [5]. On trouve même des exemples semblables, en poésie, jusque dans la seconde moitié du XVIIIe siècle :

« ... Ah ! j'aime à voir les gens
Dans leur vrai caractère à nos yeux *se montrants* [6]. »

Priscien, dans l'antiquité [7], frappé principalement de la nature d'adjectif, qui se trouve dans le participe, a cru

[1] Voir notre Thèse franç. sur les *Doctrines gram. au* XVIe *siècle*, p. 103.

[2] Ch. Livet, *Gram. et gram. franç. au* XVIe *siècle*, p. 256.

[3] *Gram. gén.* publiée en 1660. Ch. *Participe.*

[4] B. Jullien, *Cours sup. de gram.*, t. I, p. 186. — Max Müller, *Nouv. Leçons sur la Science du lang.*, t. I, page 22.

[5] Voir *Lexique de la lang. de Molière*, par M. Génin, p. 283. — Boileau, *Sat.* VI, X, XII; Racine, *Britannicus*, act. II, sc. II.

[6] Voltaire, *Le Dépositaire*, act. V, sc. II.

[7] Lib. II. *De Oratione.*

devoir lui refuser la nature verbale; et l'abbé Girard, au XVIIIe siècle, raisonnant de même, quoique dans un sens contraire, admet le Participe comme un mode du verbe, mais en conclut que ce ne peut être un adjectif [1]. Cette double prétention à l'égard du *mode-adjectif*, qui nous occupe, a été, ce nous semble, victorieusement combattue par Beauzée, quand il dit : « Sans doute l'Infinitif n'est pas un nom au même titre que *embûches* et *troupes*, ni le Participe un adjectif aussi essentiellement que *mêmes* et *meilleures* [2]; mais, pour renfermer dans leur essence la nature du verbe, l'Infinitif et le Participe n'y renfermeront pas moins la nature l'un du nom, et l'autre de l'adjectif, à moins que l'on ne trouve que ces natures sont en réalité incompatibles avec celles du verbe [3]. »

Que devait-il résulter de cette double nature, une fois qu'elle aurait été reconnue et proclamée? C'est que le mot, terminé en *ant*, toutes les fois qu'il marquait l'existence ou l'action, serait regardé comme verbe, et resterait invariable sous le nom de *Participe présent*; « toutes les fois qu'il qualifierait par un attribut d'évènement, c'est-à-dire par une qualité *accidentelle et survenue*, paraissant être l'effet d'une action qui se passe, ou qui s'est passée dans la chose [4], » il serait regardé comme *adjectif verbal*, et, par suite, soumis à toutes les règles d'accord.

On s'explique maintenant que cette distinction, toute philosophique, ait échappé aux grammairiens de la

[1] *Vrais Princip.*, Disc. ij, t. I, p. 70.

[2] Ce sont les exemples mêmes choisis par l'abbé Girard.

[3] *Gram. génér.*, t. II, p. 303.

[4] Dumarsais, *Œuvres*, t. IV, p. 108, cité par M. E. Littré, *Diction. de la langue franç.*, t. IV, p. 2451.

Renaissance et n'ait été faite qu'à la fin du XVIIe siècle, pour être seulement observée dans le XVIIIe.

Aujourd'hui, les écrivains de génie peuvent bien quelquefois faire plier la règle à l'expression de leur pensée; mais elle a été nettement établie : « L'adjectif verbal marque un état, une qualité inhérente à la personne ou à la chose qu'il qualifie; le participe marque une action passagère et déterminée [1]. » Alors il va sans dire que toutes les fois que le mot terminé en *ant* a un régime direct, il est participe, et non adjectif. Ex. :

« Tel enfin triomphant de sa digue impuissante,
Un fier torrent s'échappe, et l'onde *mugissante*
Traîne... [2] »

« La mer *mugissant* ressemblait à une personne qui, ayant été trop longtemps irritée, n'a plus qu'un reste de trouble [3]. »

Avec un complément indirect, l'emploi du participe ou de l'adjectif verbal dépend surtout de la pensée :

« Je les peins dans le meurtre à l'envi *triomphants* [4]. »

« On avait vu même des cygnes *expirant* en musique [5]. »

Le participe présent peut se joindre avec la préposition *en*, comme l'Infinitif se met avec les autres prépositions : façon de parler à laquelle quelques grammairiens donnent abusivement le nom de *gérondif* : « Leur subtil conducteur, qui, *en combattant*, *en dogmatisant*, *en mêlant* mille personnages divers, etc... [6] »

[1] E. Littré, *Diction. de la lang. franç*, t. III, p. 973.
[2] Delille, *Enéide*, II.
[3] Fénelon, *Télémaque*, liv. IV.
[4] Corneille, *Cinna*, act. I, sc. III.
[5] Buffon, *Hist. natur. Le Cygne.*
[6] Bossuet, *Oraison funèbre de la Reine d'Angleterre* (portrait de Cromwell.)

Combattant, *dogmatisant* et *mêlant* sont si bien des participes, qu'en grec, malgré la tournure τῷ et un infinitif, nous emploierions des participes présents; et qu'en latin, malgré la présence du gérondif, bien que les Romains soient moins φιλομέτοχοι que les Grecs, on dirait tout aussi bien *pugnans* que *pugnando*.

Mais c'est surtout le *participe passé*, qu'il est intéressant de suivre dans son histoire et dans ses évolutions.

VIII.

Participe passé.

Les langues, nées de celle des Latins, n'ont pas la même nature que leur mère : celle-ci était synthétique, celles-là sont analytiques. Aussi, la réunion de l'auxiliaire *esse* et du radical des temps passés latins fit place, avons-nous dit[1], dans la suite des temps, à l'analyse du participe avec le verbe *habere*, au moins dans le latin vulgaire, d'où le français tire, en général, son origine. La construction *habes amatum societatem*, ou *amatam societatem*, que l'on trouve dans la meilleure latinité, s'est de plus en plus employée, et nos pères ont dû tout naturellement imiter les Latins de la décadence, et faire l'accord du participe avec le régime exprimé ou sous-entendu, sans s'inquiéter de sa position par rapport au participe.

En effet, « nos ancêtres, pour ne parler ici que des Gallo-Romains, ne reconnaissaient à la voix active que deux participes, l'un actif et présent, l'autre passif et

[1] Voir ci-dessus, ch. du *Verbe* (de la conjugaison en général.)

passé. Pleins du souvenir de la langue latine, qu'ils mêlaient encore dans leur langage au français naissant, ils analysaient volontiers l'ancien latin *aliquid fecistis* par le latin moderne *aliquid factum habetis*, et traduisaient : *Vous avez quelque chose fait*, qu'ils interprétaient, non par : *Vous avez été quelque chose faisant*, mais par : *Vous quelque chose ayant été fait*[1]. » — « On a dit d'abord, remarque Dumarsais, *avoir quelque chose fait*, puis, en moins de mots, *avoir fait*[2]. »

On peut donc considérer comme logiquement démontrées les deux propositions suivantes : 1° Notre participe invariable non accompagné de régime direct, n'est autre chose que le participe passé passif des Latins, placé au neutre devant une proposition complétive ; et 2° Notre participe accordé n'est autre chose aussi que ce même participe passé passif des Latins en concordance avec le régime direct[3].

Enfin, ajoutons, pour être complet, que la construction latine elle-même qui a donné naissance à la nôtre, se trouve parfois dans le grec le plus pur : « Ἄλλοῦς ὀλεῖ πρόσθ', ἄγέμε διολέσαντ' ἔχει[4]. »

Pour suivre la preuve de ces deux conclusions, étudions les diverses phases du participe passé à travers les variations du vieux français.

D'abord, jusqu'à la fin du XIIIe siècle, nos vieux écri-

[1] J.-B.-F. Obry, *Etude sur le participe passé* (Mémoires de l'Acad. des sciences, lettres et arts d'Amiens, années 1848, 49, 50), p. 195.

[2] *Des Tropes*, p. 47. — Voir encore Lemare, *Cours de langue franç.*, II, p. 763.

[3] Voir à l'appui de cette vérité, M. E. Egger, *de l'Hellénisme en France* (Paris, Didier, 1869), t. I, p. 130 et 131.

[4] Euripide, *Iphig. à Aulis*, v. 652. — Voy. encore H. Estienne, *Conformité du lang. franç. avec le grec*; et la nouvelle édit. du *Thesaurus*, vol. III, col. 2622, B.

vains, prosateurs ou poètes, déclinaient ce participe ou le laissaient invariable, à l'actif comme au passif, avec le verbe *être* comme avec le verbe *avoir*, selon leurs vagues réminiscences des déclinaisons latines, comme ils faisaient pour les noms, pronoms ou adjectifs. C'était la fameuse règle de l'*s* [1], en matière de participes.

Du reste, ces règles ne déguisaient guère que l'accord du participe avec le sujet, dans le cas où l'un et l'autre étaient joints ensemble par l'auxiliaire *être*. Elles mettaient au contraire en relief l'accord du participe avec le régime, féminin ou pluriel, lorsque le premier se faisait accompagner du verbe *avoir*, en ce que tous deux étaient à l'accusatif, comme étant gouvernés, régis, commandés par ce verbe. Malheureusement les écrivains du moyen-âge n'étaient pas plus forts sur la syntaxe que sur l'orthographe. Ils observaient ou négligeaient l'accord selon le plus ou moins d'attention qu'ils mettaient à leurs œuvres [2]; ou plutôt ils se laissaient guider, tantôt par l'oreille, tantôt par la rime [3]. C'est ce qui fait que l'on trouve, jusque dans Corneille, le participe passé avec *avoir*, non accordé, bien que précédé de son régime :

« Là par un long récit de toutes les misères
Que durant notre enfance *ont enduré* nos pères... [4] »

[1] Raynouard, *Gramm. comp. des lang. de l'Eur. lat.*, p. 71, 107, 129, 133-36, etc. — Les deux gramm. provençales, publiées par F. Guessard dans le t. I de la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, p. 129 et suiv. — Voir encore Ampère, *Hist. de la form. de la lang. franç.*, p. 64 et Génin, *Hist. des variations du lang. français*, p. 238 et suiv.

[2] Voir Orelli, *Altfranz grammatik*, p. 159, 165, etc...

[3] Voir les savantes études que fait M. E. Littré des vieux monuments de notre langue dans son *Histoire de la langue française*, *passim*. — Obry, *Etude sur le participe passé*, p. 199.

[4] *Cinna*, act. I, sc. III.

*

Quoi qu'il en soit, les écrivains lettrés avaient généralement maintenu la concordance du participe avec le régime, d'après la règle latine : Seignors, je ay *veues* vos lettres [1]. — Ah ! sénéchal, j'ai *perdue* ma mère [2]. — Comme elle eut *mise* sa main [3]. — Il avait par commandement *enterrée* toute vive la plus belle personne du monde [4].

On voit donc que jusqu'à Henri III, notre langue admettait l'inversion du participe passé passif et le faisait accorder avec le régime placé après. C'est que, dit fort à propos M. B. Jullien, « le verbe *avoir* a pour régime direct le nom suivant et le participe est un véritable adjectif, qui s'accorde avec ce nom en genre et en nombre [5]. » *J'ai reçues vos lettres, habeo receptas tuas epistolas;* mais, en suivant l'ordre des idées : *j'ai vos lettres reçues.*

Ce dernier ordre, plus logique, devient fréquent, en français, notre langue aimant peu les inversions, ce qui explique pourquoi on le trouve en poésie jusqu'au milieu du règne de Louis XIV : « Il avait dans la terre une somme *enfouie* [6]. »

> « Il est de tout son sang comptable à sa patrie.
> Chaque goutte épargnée a sa gloire *flétrie* [7]. »

La langue allemande, aujourd'hui encore, ne procède pas autrement : *J'ai perdu mon livre*, se dit : *Ich habe*

[1] Villehardoin, *Conq. de Constant.*, ch. XII.
[2] Joinville, *Hist. de saint Louis*, dans Roquefort au mot *merveilles*.
[3] Alain Chartier, dans la *Gramm. nat.*, p. 685.
[4] Cit. d'Amyot, *Dict. univ.* au mot *participe*.
[5] *Cours sup. de gramm.*, t. I, p. 188.
[6] La Fontaine, *Fables*, IV, 20.
[7] Corneille, *Horace*, act. II, sc. VI.

mein Buch verloren; et : as-tu trouvé mon couteau? *Hast du mein Messer gefunden?*

Mais de cette construction résulte, dans certains cas, chez nous, une amphibologie ; je suppose que l'on dise : *il a ses choses données;* on ne sait plus si l'on veut dire : *il a donné ces choses* ou *il a* (il possède) *ces choses données.* C'est ce qui a conduit autrefois à rétablir le participe avant le nom auquel il se rapporte, malgré l'inversion qui en résulte. Seulement, en faisant ce rétablissement, on a rendu le participe invariable, de variable qu'il était, pour la commodité, d'après l'abbé d'Olivet [1]; par impatience d'exprimer l'action mixte, résultant de la réunion d'un verbe avec le participe, selon Lemare [2]. Enfin d'autres théoriciens ont voulu voir dans cette dernière construction du participe invariable, l'application logique et véritable de cette espèce de mots, notre participe passé n'étant qu'un supin latin; car, ajoutent-ils, quand on dit : *j'ai lu ces lettres,* c'est pour *j'ai lu cela, ces lettres* : *habeo id lectum, has scilicet litteras.* Cette théorie s'applique, selon eux, même au cas où le régime est placé avant le participe.

La véritable raison de cette invariabilité du participe nous semble avoir été donnée par M. B. Jullien [3]; « l'Infinitif passé, dit-il, placé avant le verbe *avoir*, et nécessairement employé dans les verbes intransitifs et dans les verbes transitifs qui n'avaient pas de régime, a fini par faire, en quelque sorte, corps avec l'auxiliaire ; les deux mots n'ont plus présenté qu'une idée indivise ; on a dit : *j'ai lu vos lettres,* c'est-à-dire qu'on a fait du mot

[1] *Essais de grammaire*, p. 189-190. — Voir Girauld-Duvivier, t. II, p. 748.

[2] *Cours de langue française,* II, p. 762-4. — Voir aussi Court de Gébelin, *Gramm. univ.*, p. 211, 216-9, etc...

[3] *Cours de gramm. sup.*, t. I, p. 189.

qui suit l'auxiliaire un substantif abstrait ou un infinitif passé. »

De là trois groupes de grammairiens, qui, dès l'époque de la Renaissance, se sont formés sur l'importante question du participe passé : les uns faisaient constamment accorder le participe avec le régime, quelle qu'en soit la place, et, pour cela, ils reçurent le nom d'*Activistes;* Palsgrave fut à leur tête. Les autres voulaient que le participe fût passif, avant comme après le complément direct, et régi avec lui par le verbe transitif *avoir* [1]; on les nomma *Passivistes.* Meigret, leur chef, entraîné par son horreur pour toute lettre inutile, avait même traité l'accord réclamé par Palsgrave, de lourde incongruité. Cependant, il avoua que la règle qu'il voulait introduire était contraire au commun usage [2]. Enfin, d'autres faisaient le participe actif et régissant avant le régime direct, passif et régi après ce complément [3].

Pour avoir une règle logique à cet égard, il faut attendre Ramus, qui semble, au premier abord, combattre à la fois et les Passivistes absolus et les Activistes outrés; car il pose en principe qu'on doit écrire : *Dieu nous a donné des grâces; les grâces que Dieu nous a données.* Il oppose même à Meigret une pièce de Clément Marot, qui fixe bien la date de cette règle : « *Enfants, oyez une leçon,* etc. [4] » Quoi qu'il en soit, l'aveu de Ramus n'était pas sincère : partisan, au fond, des réformes de Meigret, il n'admettait, comme son prédécesseur, d'autre participe passé que celui qui peut être précédé du verbe *être,* nommant *infinitif supin* le par-

[1] J.-B.-F. Obry, *Etude sur le part. passé,* ch. I.
[2] Ménage, *Observations sur la lang. franç.,* p. 47-8.
[3] Obry, *Etude sur le part. passé franç.,* Ibid.
[4] Francis Wey, *Hist. des révol. du lang. franç.,* p. 321.

ticipe passé construit avec *avoir* [1]. En réalité, il n'y a là qu'une difficulté de mots. Quand Cicéron a dit : *Deus exploratum habet se fore in æternis voluptatibus* [2]; qu'est-ce que *exploratum?* c'est un supin, selon les uns, un participe passé neutre, selon les autres. C'est toujours la même chose, car le supin n'est jamais qu'un participe passé neutre, pris absolument [3], comme les gérondifs sont le participe futur neutre [4]. Quand le même Cicéron dit : *Si quando de amicitia, quam nec usu nec ratione habent cognitam, disputabunt* [5]; c'est encore le participe pris, non plus absolument, comme dans l'exemple précédent, mais avec un nom auquel il se rapporte [6], et avec lequel il s'accorde, régi dans l'un et l'autre cas par le verbe *habere*, *avoir*, qui garde toute sa force active, tandis que lui participe ne cesse d'être passif [7].

C'est ce qui fait que la règle primitivement donnée par Ramus, et suivie par Marot, a fait école. Elle a été adoptée par Arnauld et Lancelot [8], par Dumarsais, dans tous ses ouvrages de philologie [9], par Duclos [10], par Restaut [11], par Beauzée, qui montre même le rapport exact entre la locution latine : *quam habeo amatam* et l'ex-

[1] Obry, *Etude sur le part. passé franç.*, ch. I.

[2] *De Natur. Deor.*, I, 19.

[3] E. Galeron, *Hist. du supin et de la conj. lat.*, n° II, p. 12 et suiv. — Beauzée, t. I, p. 336.

[4] B. Jullien, *Petite gramm. lat. de Lhomond*, p. 70 et 112.

[5] *De Amicit.*, 52.

[6] B. Jullien, *Cours sup. de gram.*, t. I, p. 118 et 188.

[7] Obry, *Etude sur le part. passé franç.*, ch. IV.

[8] *Gramm. gén. et rais. de Port-Royal*, 2e partie, ch. XXI, p. 369, 70, 71.

[9] *Des tropes*, IIe part., ch. I. Encyclop., *Verbes auxiliaires* et *Princip. de gram.*, p. 563.

[10] *Remarques sur la gram. gén.*, ch. XXI et XXII.

[11] *Princip. gén. de gram.*, p. 310 et 311.

pression française : *que j'ai aimée* [1]. L'explication de Beauzée était surtout précieuse après l'erreur de l'abbé Régnier, qui ne voyait dans *quam habeo amatam* que l'équivalent de *quam habeo caram* [2]; Condillac [3], Destutt-Tracy [4], Bescher [5], et M. B. Jullien [6] ont successivement confirmé la juste remarque de Beauzée. Ce dernier même est très-explicite : « Si le participe passé, accompagné de l'auxiliaire *avoir*, s'accorde avec son régime, ordinairement représenté par le conjonctif *que*, les pronoms *me*, *nous*, *te*, *vous*, *le*, *la*, *les*, *se*, quand il en est précédé, c'est la conséquence logique de la construction latine, d'où la nôtre provient; si le participe passé, accompagné de l'auxiliaire *avoir*, reste invariable, quand le complément direct est placé après lui, il faut en chercher l'explication dans la construction latine, discutée plus haut : *habeo lectum* (*id*), *tuas scilicet litteras.* »

Une fois ces grands principes généraux de grammaire philosophique démontrés et admis, des auteurs d'un rang inférieur en ont montré différentes applications aux enfants, comme la prétendue règle du participe entre deux *que*, la règle du participe suivi d'un infinitif, la règle du participe d'un verbe pronominal, etc...; mais, en définitive, qu'on ne s'y trompe pas, ce n'est toujours que la même règle sous des faces diverses, et nullement un progrès grammatical. Aussi, renvoyons-nous, pour les détails, aux bons ouvrages pratiques, écrits depuis

[1] *Gramm. gén.*, t. II, p. 335.
[2] *Trait. de gram.*, in-12, p. 467.
[3] *Gram. au prince de Parme*, IIe part., ch. XXII.
[4] *Grammaire*, p. 266.
[5] *Théorie du particip. franç.*, 2e édit., p. 121.
[6] *Cours sup. de gram.*, I, p. 190.

quarante ans environ : La *Grammaire de Noël et Chapsal;* la *Grammaire de la langue française*, par Auguste Lemaire; la *Grammaire* de Poitevin et celle de Guérard ; le *Cours supérieur de grammaire* par M. B. Jullien, qui nous a si souvent, dans les cours de ses études, donné le dernier mot de la science philosophico-grammaticale.

Enfin, si quelques points de cette grave et délicate question des *Participes passés* restent encore obscurs pour certaines personnes, elles pourront consulter avec fruit, la *Grammaire nationale* de Bescherelle, et la *Grammaire* de Napoléon Landais : ce sont deux compilations, dont nous ne discutons pas le plus ou moins de valeur; mais qui ont toujours l'avantage d'offrir une foule d'exemples pour ou contre chaque règle.

Extrait des Mémoires de la Société Académique de Maine-et-Loire, tome XXIX.

ANGERS, IMPRIMERIE P. LACHÈSE, BELLEUVRE ET DOLBEAU.

HISTOIRE

DES

PROGRÈS DE LA GRAMMAIRE

EN FRANCE

DEPUIS L'ÉPOQUE DE LA RENAISSANCE JUSQU'A NOS JOURS

PAR

ARTHUR LOISEAU

Docteur ès-lettres de la Faculté de Paris,
Agrégé de l'Université,
Membre titulaire de la Société Académique de Maine-et-Loire,
Professeur au Lycée de Vanves (Seine).

TROISIÈME FASCICULE

(ADVERBE, PRÉPOSITION, CONJONCTION, ORTHOGRAPHE)

PARIS

LIBRAIRIE D'ERNEST THORIN

Libraire du Collége de France et de l'École Normale Supérieure,

RUE DE MÉDICIS, 7

1875

PROGRÈS

DE LA

GRAMMAIRE EN FRANCE

DEPUIS LA RENAISSANCE JUSQU'A NOS JOURS [1]

CHAPITRE VII.

ADVERBE.

I.

Nature de l'Adverbe.

L'adverbe (*Adverbium*, Ἐπίῤῥημα), des prépositions *ad*, ἐπί et des noms *verbum*, ῥῆμα, semble d'après son étymologie, se joindre ordinairement au verbe pour en modifier la signification [2]; exemple : « Cet homme aime *passionnément*. » C'est pourquoi nous le plaçons ici immédiatement après le verbe [3].

[1] Voir les *Mémoires de la Société Académique de Maine-et-Loire*, tome XXVII, page 205; tome XXIX, page 63.

[2] Observations de l'Acad. franç. sur les *Remarques de Vaugelas*, t. I, p. 250.

[3] E. Egger, *Apollonius Dyscole*, p. 70.

Dès l'antiquité, les grammairiens un peu philosophes s'étaient occupés de cette partie du discours : les Stoïciens le signalent, comme une forme, il est vrai, intermédiaire entre les différents genres de l'adjectif; mais enfin ils en font mention [1]. Le *Manuel* de Denys le Thrace appelle l'adverbe « une partie du discours qui est indéclinable, qui modifie le sens du verbe, ou qui se joint au verbe » [2]. Selon Apollonius Dyscole, « c'est un mot indéclinable, qui détermine par un attribut général ou particulier les modes des verbes, et qui, sans les verbes, ne peut compléter une pensée » [3]. Donat, qui reconnaît aussi que c'est une partie du discours indéclinable et modifiant un verbe, ajoute judicieusement « que l'adverbe, joint au verbe, produit le même effet que l'adjectif joint au substantif » [4]. Priscien, qui écrit, ou du moins prétend écrire beaucoup de mémoire, ne s'est pas assez souvenu d'Apollonius, quand il a défini l'adverbe : « une partie d'oraison indéclinable, dont la signification s'ajoute aux verbes » [5]. Il est vrai qu'il dit une page plus loin : « Mais l'adverbe, sans le secours d'un verbe ou d'un participe, n'offre pas un sens complet. » Quoi qu'il en soit, cette définition, faite en deux fois, ne marque aucun progrès sur celles d'Apollonius et de Donat.

La grammaire de Théodore de Gaza, au XVe siècle, s'occupe plus de la division des adverbes que de leur nature propre.

Jacques Dubois (1530) ne s'arrête pas à la nature de

[1] C'est ce qui ressort clairement des textes des compilations de Diogène Laerce, VII, 57 ; des Scholies sur Denys, p. 641, 939, et de Simplicius, *ad Aristotelis Categ.*, p. 43, textes réunis par Lersch, c. I, p. 44, 45.

[2] Chap. XXIV.

[3] E. Egger, *Apollonius Dyscole*, p. 189.

[4] *De Arte grammatica.*

[5] XV, *Initio.*

l'adverbe. Trompé par son parti pris de rattacher tous nos mots à des locutions latines, il écrit des formes qui ne sont d'aucune langue, comme celle-ci : « Alons la où i li hat de bon vin » ; pour : « allons (là) où il y a de bon vin » ; et il prétend que nous tirons cette phrase du latin : *Illac ubi ibi illic est bonum vinum.* M. Ch. L. Livet, chez qui nous prenons ce détail, se demande avec juste raison si c'est du latin ou du français [1]. Dubois dit ensuite quelques-mots « des adverbes de temps, de négation, d'affirmation ; et c'est là qu'il explique la locution : *ça-mon*, si fréquente au XVIIe siècle. M. Génin a donc tort de prétendre qu'on ne trouve indiqués nulle part le sens précis et l'origine de cette expression. Dubois la dérive régulièrement de *hoc est multum ;* et le commentateur de Molière [2] s'égare quand il suppose que *mon* vient du grec μῶν, en passant à l'aide de la métathèse par le *num* des Latins.

Meigret, chez nous, est le premier qui soupçonne la vraie nature de l'adverbe, puisqu'il le définit « une partie sans article, la signification duquel se joint communément aux verbes, qualifiant leur action ou passion, tous ainsi que fait l'adjectif les noms appellatifs [3] ». Ce grammairien est donc dans une voie de progrès relativement à la définition exacte et philosophique que nous cherchons.

Ramus ne voit dans l'adverbe qu'un « mot sans nombre qui est adjoint à un autre » [4]. Aucune grammaire n'avait donné une définition aussi générale. Jean Pillot justifie la définition de Meigret, mais fait remarquer, le premier des auteurs de traités grammaticaux en

[1] *Gram. et gram. franç. au XVIe siècle*, p. 4.
[2] *Lexique de la langue de Molière*, p. 47 et 48.
[3] Ch. Livet, *Grammaire et gram. franç. au XVIe siècle*, p. 101.
[4] Id... ibid... p. 232.

ce siècle, que « l'adverbe se remplace très-bien par une préposition suivie de son complément : vivre avec sagesse, pour *sagement ;* courir de vitesse, pour *vitement*[1] ».

Henri Estienne, en homme qui sait profiter des découvertes de ses devanciers, traite de l'adverbe d'une façon assez complète ; mais on ne lui doit rien de particulier.

Sanctius ne sort pas des définitions vulgaires ; il lui donne toutefois pour caractère essentiel de modifier les verbes à la façon d'un adjectif : « C'est un mot, dit-il, qui se place à côté du verbe, parce qu'il s'attache au verbe comme un adjectif[2] ».

Là est le nœud de la question. En effet, à partir du XVIIe siècle, il se fait un double courant d'idées sur la nature et la fonction de l'adverbe.

Selon les uns, il n'a pas une nature particulière, c'est l'équivalent d'une préposition suivie de son régime. Parmi ceux-là, il faut placer les auteurs de la *Grammaire générale*, pour qui « le désir que les hommes ont d'abréger le discours est ce qui a donné lieu aux adverbes ; car la plupart de ces particules ne sont que pour signifier en un seul mot ce qu'on ne pourrait marquer que par une préposition et un nom[3] ».

Plusieurs grammairiens illustres ont donné leur assentiment à cette définition ; entre autres, Duclos, qui fait observer que « tout mot, pouvant être rendu par une préposition et un nom est un adverbe, et que tout adverbe est l'équivalent de ces deux parties d'oraison[4] ».

[1] Voir notre *Thèse française* sur *Jean Pillot et les Doctrines grammaticales au XVIe siècle*, p. 111.

[2] *Minerve*, III, 13.

[3] *Grammaire générale*, part. II, chap. XII.

[4] *Remarques sur la gram. génér.*, part., II, chap. XII.

Dumarsais avait établi le même principe [1]. Condillac ne voit, lui aussi, dans *sagement* qu'une expression abrégée, équivalant à *avec sagesse* [2]. Beauzée souscrit à la définition de Port-Royal, corrigée par la remarque de Duclos [3]. Enfin Destutt de Tracy et Silvestre de Sacy se rangent à l'avis des auteurs de la *Grammaire générale* [4]. Mais, selon nous, on a tort de prétendre que « tout rapport, qui peut être rendu par une préposition et un nom, est un adverbe » ; car alors les prépositions ne seraient pas des adverbes. De plus, dans : cette maison a été bâtie par mon père, *par mon père* ne peut être remplacé par l'adverbe *paternellement*.

Pour les autres, c'est-à-dire pour Sanctius [5], pour Régnier-Desmarais [6], l'abbé Girard [7] et Harris dans son *Hermès* [8], l'adverbe sert « à modifier un nom adjectif, un verbe ou un participe, à marquer quelque qualité, quelque manière d'être, ou quelque circonstance ». Enfin, Domergue et Boinvilliers, au commencement de notre siècle, ont proposé d'appeler l'adverbe un *surattribut*, comme n'étant en général qu'un attribut d'attribut.

Ces deux opinions ont besoin d'être discutées pour qu'on se range à l'une ou à l'autre, en connaissance de cause. C'est ce que fait, avec sa logique ordinaire,

[1] *Encyclopédie Méthodique*, mot : *Adverbe*.

[2] *Grammaire pour le Prince de Parme*, part. II, chap. XXIV.

[3] *Principes de grammaire* et *Encyclopédie Méthodique*, mot *Adverbe*.

[4] *Grammaire*, chap. III, § 6, et *Principes de grammaire générale*, chap. X.

[5] *Minerve*, III, chap. XIII.

[6] *Traités de grammaire*, VIII.

[7] *Vrais Principes*, Disc. IX, t. II, p. 138.

[8] Liv. I, chap. XI.

M. B. Jullien[1]. Aussi renvoyant le lecteur à cette discussion serrée, nous contenterons-nous de conclure, d'après un si bon guide : « L'opinion qui veut que l'adverbe soit l'équivalent d'une préposition suivie de son régime a pour elle la simplicité; mais, en y regardant de près, on s'aperçoit que d'abord ce n'est pas une définition, n'étant ni réciproque[2], ni exacte dans son sens direct; qu'ensuite elle dépasse son but, car alors les datifs des pronoms *me*, *nous*, *te*, *vous*, *lui*, *leur*, *se* étant pour *à moi*, *à nous*, *à toi*, *à vous*, *à lui*, etc... seront des adverbes ». La définition de Port-Royal, malgré les illustres partisans qu'elle a, est donc en réalité beaucoup trop exclusive; elle ne convient ni « à tout le défini, ni au seul défini ».

La véritable définition de l'adverbe, selon M. B. Jullien, est donc celle de Sanctius[3], de Régnier-Desmarais et d'Harris, parce qu'elle nous fait connaître la nature intime de ce mot. « L'adverbe est un adjectif destiné à qualifier les adjectifs et les verbes, voire même un autre adverbe ou une proposition entière[4], comme l'adjectif ordinaire qualifie les substantifs ». Ainsi, quand on dit : Un homme est *saint*, une femme est *sainte*, vivre *saintement;* on voit que ces trois objets de notre pensée, *homme*, *femme*, *vivre* sont déterminés par ces trois formes, *saint*, *sainte*, *saintement*; et il est impossible entre ces trois déterminations d'établir une autre différence que celle de la forme.

Il en est de même, si l'on emploie un de ces adverbes

[1] *Cours supérieur de grammaire*, t. I, p. 131.

[2] Voir *Encyclopédie Méthodique*, au mot : *Adverbe*; et de Sacy, *Principes de gram. génér.*, I, ch. x.

[3] *Cours supérieur de gram.*, t. I, p. 132.

[4] *Malheureusement* il mourut, signifie : il arriva malheureusement qu'il mourut; il mourut *malheureusement*, veut dire qu'il mourut dans des circonstances malheureuses.

qui ne dépendent d'aucun adjectif, comme *très-convaincu, non convaincu;* les mots *très* et *non* modifient l'adjectif *convaincu* par une idée de superlation ou de négation, comme *saintement* modifiait l'idée de *vivre* par une idée de sainteté.

On ne peut donc donner une définition plus claire ni plus complète que celle-ci : « L'adverbe est un mot qui modifie les verbes et les adjectifs[1] ». M. Littré à qui nous l'empruntons, a profité, comme on le voit, des méditations de ses devanciers. Quand il dit un adjectif, il entend aussi bien un participe, qui n'est qu'un adjectif dans le verbe[2]; voire même un substantif, qui ne diffère pas essentiellement d'un adjectif, avons-nous reconnu[3], puisque, dans le nom commun domine l'idée d'une ou de plusieurs qualités; par exemple : c'est être *vraiment roi.* D'ailleurs, quand on dit : cet homme *agit sagement,* l'adverbe *sagement* porte moins sur le verbe proprement dit, c'est-à-dire sur le mot qui exprime l'existence, que sur l'attribut, qui est ici *vivant* : cet homme *est vivant sagement*[4]. Toutefois, nous croyons, d'après la remarque ci-dessus, que M. Littré aurait dû ajouter : « et même une proposition entière ».

Puisque l'adverbe est, à proprement parler, un attribut d'attribut, il se rattache à la classe des adjectifs. Mais il diffère de ces derniers à un double point de vue. D'abord, en ce qu'il est indéclinable, du moins en français[5]; ensuite parce qu'il ne modifie pas directement

[1] Littré, *Dictionnaire de la lang. franç.*, t. I, p. 61.

[2] Voir le 2me fascicule, p. 99.

[3] Voir le 1er fascicule, p. 80, et le 2me, p. 1.

[4] E. Egger, *Notions de gram. comp.*, chap. XIII, p. 87 (2e édit.), 1852. — Et Aug. Brachet, *Nouvelle grammaire française*, p. 179.

[5] Lire, à ce propos, la juste remarque de M. Egger, *Not. de gram. comp.*, p. 88. — Et Ed. Chaignet, *Théorie de la déclinaison latine et grecque*, p. 56, 57 et 58. Paris, E. Thorin, 1875.

la nature même du sujet ou substantif, mais seulement une de ses qualités.

II.

Classification des Adverbes.

Comme l'adjectif, certains adverbes « expriment de véritables circonstances, qui ne sont que la qualité accessoire ou accidentelle de l'action, » exemples : *d'abord*, *ensuite*, *antérieurement*, *postérieurement*. On peut donc considérer les adverbes par rapport à leur signification, et, à ce point de vue, établir parmi eux une classification. C'est ce qu'avaient fait les grammairiens de l'antiquité ; non pas Apollonius, car, en lisant son traité de l'*Adverbe* [1], on aperçoit bien çà et là les traces d'une division logique ; mais on ne trouve, ni chez lui, ni dans Priscien, ni dans les commentateurs de Denys le Thrace, ni dans la *Syntaxe* de Michel de Syncelle, une division faite sur un plan régulier.

La grammaire de Théodore de Gaza, au xve siècle, range les adverbes conformément aux neuf classes d'attribut qui, avec la substance, forment les dix catégories d'Aristote.

Dubois, au siècle suivant, reconnaît des adverbes de temps, de négation et d'affirmation [2]. Meigret, confirmant la classification de son prédécesseur, ajoute ceux de lieu [3]. Ramus, en vrai philosophe, fait faire un pas à cette question. Pour lui, les adverbes marquent de plus la quantité, la qualité, la similitude et l'exhortation [4].

[1] Le Περὶ Ἐπιῤῥημάτων nous a été conservé dans les *Anecdota græca* de Bekker, t. II.

[2] Livet, *Gram. et Gram. franç. au XVIe siècle*, p. 4.

[3] Id. Ibid., p. 101.

[4] Id. Ibid., p. 233.

Henri Estienne, dès lors, s'est trouvé sur la voie des adverbes dissuasifs ou désidératifs, auxquels il a ajouté les appellatifs ou interrogatifs, les collectifs ou séparatifs[1].

Port-Royal ne s'occupe pas de classer les adverbes, bien qu'il reconnaisse la multiplicité des modifications du verbe et de l'adjectif.

Le XVIIIe siècle, avec ses tendances philosophiques et son esprit méthodique, a érigé en principe « qu'il y a autant de sortes d'adverbes que d'espèces de manières d'être[2]; » et Régnier-Desmarais, se fondant, comme Théodore de Gaza, sur la doctrine Aristotélique, distingue les adverbes qui marquent 1° le temps, 2° le lieu ou la situation, 3° l'ordre ou le rang, 4° la quantité ou le nombre, 5° la qualité, 6° la manière, 7° l'affirmation, la négation et le doute, 8° la comparaison. C'est peut-être, dit M. Egger, le meilleur moyen de mettre quelque ordre dans l'infinie variété des locutions adverbiales[3]. — L'Encyclopédie n'a rien cru devoir ajouter à cette classification; c'est aussi celle qu'a adoptée Girault-Duvivier[4], et qu'a suivie dernièrement M. Brachet[5]: Nous ne saurions donc mieux faire que de nous y conformer pour l'examen des adverbes dignes de remarque, et que les grammairiens sont parvenus à mettre dans un jour vrai.

1° *Adverbes de temps.*

Ce sont ceux qui expriment quelques circonstances de temps, et par lesquels on peut répondre à la question

[1] Id. Ibid., p. 450.

[2] *Encyclopédie Méthodique*, mot: *Adverbe.*

[3] Mémoire sur *Apollonius Dyscole*, p. 198.

[4] *Grammaire des grammaires*, 8e édit. Paris, 1834, t. II, p. 506 et suiv.

[5] *Grammaire historique*, p. 231 et suiv.

quand ? Les uns désignent le temps d'une manière déterminée ; tels sont :

1° Pour le Présent : *Aujourd'hui*, mot pléonasmatique, puisque *hui* signifie déjà : *le jour présent* ; aussi, pourrait-il s'écrire en quatre mots, *au-jour-d'-hui*[1]. C'est sans doute ce qui engage Condillac à en faire un nom substantif[2]. Bien que l'Académie admette : *à aujourd'hui*, les grammairiens condamnent la locution : *Jusqu'à aujourd'hui*, sur ce motif que la préposition *à* est dans *aujourd'hui* (*à le jour de hui*). M. Littré confirme la règle et conseille *jusqu'aujourd'hui*[3].

Maintenant, qu'on trouve toujours mis au nombre des adverbes, est proprement, dit M. Littré[4], un nom de temps pris adverbialement ; c'est pour cela qu'il se construit avec des prépositions : « *Pour maintenant*, je conclus que deux choses sont évidentes par la seule raison naturelle[5]... »

Présentement. Ce mot appartient à la classe des adverbes les plus nombreux, c'est-à-dire ceux qui se sont formés de l'adjectif correspondant par l'addition du suffixe *ment.* En effet, les adjectifs, qui expriment une qualité ou une manière d'être, se construisent en latin sans difficulté avec le mot *mens, mentis ;* d'où *honestamente, forti-mente.* De là des locutions vraiment analytiques, qui se sont comme soudées pour faire *honestamente, simplicimente*, ce qui est la forme même de ces sortes d'adverbes en italien[6]. Dans notre vieille langue, il en a été de même : l'adjectif féminin est joint avec la

[1] B. Jullien, *Cours supérieur de grammaire*, t. I, p. 73 et 133.
[2] *Grammaire pour le Prince de Parme*, p. 318.
[3] *Dict. de la lang. franç.*, t. I, p. 243.
[4] *Dict. de la lang. franç.*, t. II, p. 389.
[5] Bossuet, *Libre Arbitre*, 3.
[6] E. Egger, *Not. de gram. comp.*, p. 88.

terminaison *ment*[1] : *hardiement, outréement, loyalment.* (Dans ce dernier adjectif, le féminin, nous savons, et le masculin sont semblables.) Mais dans le français moderne, et à partir du XVIIe siècle, l'adverbe est formé, dit M. Littré, « tantôt avec l'adjectif féminin, *bonnement*, tantôt avec l'adjectif masculin, *hardiment*[2]. » Voilà ce qui trompait Régnier-Desmarais, en 1706, et le jette dans des suppositions, qui aujourd'hui nous paraissent étranges[3]. D'autres enfin gardent un accent circonflexe, indice du féminin primitif et vestige de l'ancienne grammaire, *résolûment* pour *résoluement*[4]. L'analogie a fait ensuite adapter le suffixe *ment* à beaucoup d'autres adjectifs, qui ne peuvent se résoudre comme les précédents ; ainsi *démesuré* forme *démesurément.* C'est dans cette dernière catégorie qu'on doit faire rentrer *présentement*, car *presenti tempore* serait plus logique que *presenti mente*, puisqu'il signifie comme *maintenant* : « dans le temps présent. »

Il faut excepter les adjectifs terminés par *ant* et *ent*, qui forment leurs adverbes par le changement des deux dernières lettres *nt* en *mment : vaillant, vaillamment ; diligent, diligemment ; excellent, excellemment*, autrefois *excellentement*, d'après la règle générale. — Voilà pourquoi l'adverbe conserve toujours la voyelle de l'adjectif : vaillamment, excellemment[5].

2° Pour le Passé : *Hier*, qui n'est qu'une métathèse de *heri*, n'a occupé les grammairiens que relativement au nombre des syllabes ; excepté Condillac, qui en fait un

[1] Vaugelas, *Nouvelles remarques*, édit. de 1690, p. 474.

[2] *Hist. de la lang. franç.*, t. I, p. 18.

[3] *Grammaire franç.*, p. 519 et suiv.

[4] E. Littré, *Hist. de la lang. franç.*, t. I, p. 18 et suiv.

[5] Restaut, *Princip. génér. et raison de la gram. franç.*, p. 338.

substantif, et non un adverbe[1]. Dans l'ancienne langue, il était monosyllabique ; au XVIIIe siècle seulement, les poëtes en ont fait deux syllabes.

Jadis, de *jam* et de *diu*, a de tout temps été reconnu comme synonyme de *autrefois ;* mais il passe pour être d'un style plus soutenu.

Avant, de *ab* et *ante*, se dit du temps et du lieu : « Une heure *avant ;* il s'est arrêté un kilomètre *avant* ».

Autrefois son composé *auparavant* était employé, ainsi que *avant*, comme adverbe et comme préposition ; mais dans la langue actuelle, on ne dit plus : *Auparavant l'année prochaine*, ni *auparavant de faire*, ni *auparavant qu'il fît*, tournure qu'on trouve fréquemment chez Corneille et chez ses contemporains. C'est Vaugelas qui a établi, en 1647, que *auparavant* devenait adverbe et cessait d'être préposition ou conjonction.

Naguère, qu'on a d'abord écrit *n'a guères*, puis *n'aguères*, est un composé de *avoir* et de *guères* ou *gaires*, qui à l'origine signifiait *beaucoup*. Dans le vieux français, fait justement remarquer M. Aug. Brachet[2], le verbe variait ; on disait : « La ville était assiégée *n'*avait *guères*, quand elle se rendit ; » c'est-à-dire : Il n'y avait pas longtemps que la ville était assiégée quand elle se rendit. Les parties constitutives de cette locution se sont par la suite soudées, pour former le mot *naguère*, pris dans le sens de *récemment*.

3° Pour le Futur : *Demain*, de *de* et du latin *mane*, qui a donné le français *main ;* aussi a-t-on d'abord dit : « I joue du *main* au soir (du matin au soir) ; à l'origine

[1] *Grammaire pour le Prince de Parme*, p. 318.
[2] *Grammaire historique*, p. 233.

ce mot signifiait donc : *de bon matin*[1] ». Adverbe d'abord, il s'est dans la suite facilement pris pour un substantif, à cause de sa signification[2].

Bientôt. La particule *tôt*, dans le vieux français *tost*, ce qui explique l'accent circonflexe, s'est sans difficulté accolée aux adverbes simples *bien* et *plus* pour former *bientôt*, *plustôt ;* c'est donc un adverbe renforcé, une expression abrégée pour : *dans peu de temps* :

« Sans moi vous passeriez *bientôt* sous d'autres lois,
Et vous auriez *bientôt* vos ennemis pour rois[3]. »

D'autres adverbes ne désignent le temps que d'une manière indéterminée, comme :

Souvent, de *subinde*, par la transformation si fréquente du *b* latin en *v* français, fève de fa*b*a, cheval de ca*b*allus. Or, nous savons pour *en*, de *inde*, que *in* s'est transformé de cette façon dès le xe siècle[4]. D'ailleurs *subinde* avait dans le latin populaire le sens de notre adverbe *souvent.*

Tandis, de *tam* et *diu*, signifiait anciennement *pendant ce temps ;* il est employé en ce sens chez les auteurs du moyen-âge, et ce vers de Corneille offre une trace de cet usage primitif :

« ..... Et *tandis*, il m'envoie
Faire office vers vous de douleur et de joie[5]. »

C'est donc à tort que Vaugelas[6] et Voltaire[7], ignorant la raison historique de cette locution, l'ont blâmée

[1] Aug. Brachet, *Gram. hist.*, p. 233.
[2] E. Littré, *Dict. de la lang. franç.*, t. I, p. 1040.
[3] Corneille, le *Cid*, act. I, scène VII.
[4] Voir le 2me fascicule, p. 37.
[5] *Horace*, act. IV, sc. II.
[6] *Remarques sur la lang. franç.*, en 1647.
[7] *Commentaires sur Corneille.*

comme fautive, ou au moins, du *style marotique*. Elle est fort correcte.

Alors, de *à* préposition, l'article et *ors* pour *ore*, de *hora*, c'est-à-dire *ad illam horam : à l'heure*[1]. On disait autrefois : *à l'ore*. C'est encore une réunion de plusieurs mots agglutinés.

Encore, dans le vieux français an*cores*, du latin *ad hanc horam* : *à cette heure*. C'était le sens primitif, maintenant c'est surtout : *Jusqu'à cette heure*. Voyez la bizarrerie de l'usage : tandis que l'on écrivait jadis *ancores*, on disait : *à l'ore ;* aujourd'hui, c'est le contraire.

Désormais, vieux français : *Des ores mais* (*ab hora magis*), mot à mot : dès l'heure en avant, c'est-à-dire : *à dater de l'heure présente*.

Dorénavant, d'*ores en avant*, comme on disait dans la vieille langue : *à partir de cette heure*. Remarquons aussi que le mot *hora* sous la forme *ore*, *ores*, *or*, était plus fréquent autrefois que de nos jours le mot *heure*.

Jamais, de *jam* (dès à présent), et *mais*, syncope de *magis*. Ces deux mots séparables dans le vieux français, puisqu'on disait : « *Jà* ne le ferai *mais* », se sont réunis pour former le mot moderne qui nous occupe[2].

2° *Adverbes de lieu.*

Ce sont ceux qui appartiennent à toutes sortes de lieux indifféremment et qui servent à exprimer la différence des distances et des situations, par rapport ou à la personne qui parle, ou aux choses dont on parle[3]. Ils sont pour le lieu :

Ici. De *ecce* et *hic*, d'où *eccic*, d'après Diez. Ce qui

[1] Cocheris, *Hist. de la grammaire*, p. 203 et 284.
[2] Aug. Brachet, *Gram. hist.*, p. 235.
[3] Voir Girault-Duvivier, *Gram. des gram.*, t. II, p. 907.

prouve cette étymologie, c'est qu'elle s'applique à *ça*, à *icel*, à *iceste* et à toutes les formes congénères des langues sœurs. Il désigne proprement le lieu même où est la personne qui parle, par opposition à l'adverbe *là*.

Là, en effet, de *ecce illac*, se dit d'un lieu considéré comme différent de celui où l'on est. Ex : « La nature a dit : tu iras *là*, jusque *là*, pas plus loin que *là*[1] ».

M. Littré, qui le fait venir de *illa parte*, prétend que *là* serait plus exactement défini : nom de lieu, pris adverbialement, sa signification exprimant un lieu et son étymologie le montrant[2]. Mais, s'il faut joindre *parte* à *illa* pour en tirer *là*, il faudra joindre aussi *parte* à *hac* pour tirer *ici* ; et alors, il ne sera pas plus un adverbe de lieu que *là*. De plus, si *là* est nom de lieu, d'où vient qu'il ne faut pas dire, selon M. Littré lui-même[3] et les meilleurs grammairiens modernes[4] : « C'est *là où* je demeure, » comme on dit : « Dans *le lieu où* je demeure? » Cette locution fut pourtant longtemps en usage, on la trouve jusque dans Massillon[5]. C'est précisément, selon nous, le jour où les grammairiens ont reconnu la vraie nature de *là*, qu'ils ont proscrit la tournure *là où*, qui contient deux adverbes de lieu consécutifs exprimant le même rapport.

Aux adverbes *ici* et *là*, il convient de rattacher les formes surannées *céans* et *léans*, qui avaient d'abord été *caiens* ou *ca-ens*, c'est-à-dire *ecce hac intus* et *laiens*, ou *la-ens*, c'est-à-dire *illac intus*[6]. *Céans* est

[1] Diderot, *Salon de 1765* (Œuvres, t. XIII, p. 136).
[2] *Dict. de la lang. franç.*, t. III, p. 226.
[3] Ibid., t. III, p. 225.
[4] Noël et Chapsal, entre autres, *Gram. franç.*, p. 152, édit. de 1841.
[5] Sermon sur l'*Injustice*.
[6] Aug. Brachet, *Gram. hist.*, p. 231.

employé par Molière avec une sorte de prédilection. Mme Pernelle et aussi Mme Jourdain l'affectionnent. *Léans* est plus rare ; on lit cependant encore dans La Fontaine : « Un frère Jean, novice de *léans* [1], » novice de là-dedans. M. Génin rappelle, avec juste raison, qu'autrefois *en* prenait l'*s* finale euphonique [2]. C'est ce qui se voit encore pour *dedans*, qui va maintenant nous occuper.

Dedans, en effet, se compose de la préposition *de* unie à la préposition *dans*, autrefois *dens* (*de-intus*), d'où *de-ens*. Aussi ce mot fut-il une préposition jusqu'à une époque fort avancée de notre littérature. Le dictionnaire de Nicot (1606) donne pour exemple : « Il est *dedans* la maison. — *Dedans* vingt jours. — *Dedans* l'an et le jour de la spoliation et du trouble. » Ce n'est guère que dans la seconde moitié du XVIIIe siècle que nous le trouvons réduit à la fonction d'adverbe, et que les grammairiens lui interdisent tout régime.

Selon M. Génin [3], ce serait pour lui inventer une valeur différente de celle de la forme simple *dans*, dont il n'est qu'une variante ; et ne pas renverser tout de suite la règle proclamée d'une manière absolue, qu'il n'y a dans aucune langue deux mots parfaitement synonymes. C'est ce qui fait que Corneille, Molière, Pascal et Bossuet sont remplis de solécismes posthumes :

« Va *dedans les enfers* plaindre ton Curiace [4]. »
« Je lis *dedans son âme*, et vois ce qui le presse [5]. »
« Ceux qui ont la foi vive *dedans* le cœur [6]. »

Précédé de l'article, *dedans* s'emploie substantive-

[1] Féronde.
[2] *Variations du lang. franç.*, p. 93 et 339.
[3] *Lexique de la lang. de Molière*, p. 105.
[4] Corneille, *Horace*, act. IV, sc. v.
[5] Molière, *Dépit amour.*, act. III, sc. v.
[6] Pascal, *Pensées*, p. 173.

ment; c'est un hellénisme passé dans la langue française : « Mais avant de sortir de son royaume, il pourvut à la sûreté du *dedans*[1]. »

On pourrait répéter les mêmes observations à propos de *Dehors*, dont l'*h* est aspirée de toute antiquité[2], car c'est l'équivalent de *fors*, venant de *foris*[3]. Hâtons-nous de reconnaître que cet adverbe de lieu ne fut guère pris comme préposition que dans cette locution prépositive : « Les avantages qui sont *au-dehors* de nous[4]. »

Le rôle de préposition et d'adverbe fut longtemps joué simultanément par les mots *dessus*, *dessous*, *devant*, *derrière*, dont il nous reste à dire quelques mots en particulier.

Dessus vient de la préposition *de* et de *susum*, que les Latins employaient fréquemment pour *sursùm*, et qu'on trouve dans Plaute, Caton, Tertullien et même saint Augustin. *De-susum* est devenu *dessus*, dont le simple *sus* est adverbialement employé dans les locutions *courir sus*, *en sus*. — *Dessus*, comme son contraire *Dessous* (*de-subtus*), était originairement, nous le savons préposition ; Malherbe, Racan nous en offrent des exemples. Messieurs de Port-Royal, en 1660, lui reconnaissaient cette fonction ; mais l'oracle du XVIIe siècle, Vaugelas, n'avait pas encore parlé. Il ne tarda pas à donner son avis. Ménage déclare, d'après lui, que ces mots, comme prépositions, « ne sont plus de bel usage[5]. » Toutefois la règle ne fut rigoureusement formulée qu'au XVIIIe siècle.

[1] Bossuet, *Discours sur l'Hist. Univ.*, part. IIIme, chap. III.
[2] Palsgrave, *Esclaircissements*, p. 19.
[3] Aug. Brachet, *Gram. hist.*, p. 117.
[4] E. Littré, *Dict. de la lang. franç.*, t. II, p. 1028.
[5] Toute cette discussion est à lire dans les *Remarques de Vaugelas*.

Derrière. Le latin *retro* a donné le français *rière*, qui, en composition avec *ad*, est devenu *arrière*, et avec *de*, a fait *derrière.* Ce mot, plus heureux que les précédents, n'a pas été destitué par la tyrannie des grammairiens de ses fonctions de préposition, et il y a joint celles d'adverbe : il cumule. « Eucharis, rougissant et baissant les yeux, demeurait *derrière*[1]. »

« Venez, *derrière* un voile, écoutant leurs discours[2]. »

Devant, de *de-ab-ante*[3], moins heureux que son contraire, s'est vu refuser l'office de préposition, dans certains cas mal déterminés. C'est en vain que Pascal[4], Molière[5], La Fontaine[6], Bossuet[7] et Saint-Evremond[8] le lui avaient reconnu, les grammairiens ont exercé sur *devant*, comme sur *avant*, la sagacité de leur esprit subtil. Ils signalent entre ces deux mots une différence essentielle, et dont il importe de se bien pénétrer : c'est que « *avant* est plus abstrait, et *devant* plus concret[9]. » C'est la raison qui fait que, suivant le même auteur, « on n'emploie plus *devant* par rapport au temps. » On a aussi prétendu que « le génie de notre langue établit une différence entre les déterminatifs *devant* et *avant*[10]. » Néanmoins, *devant* se trouve comme synonyme de *avant*, dès le berceau de notre langue ; d'ailleurs, M. N. Landais peut-il se flatter de connaître mieux le génie de la langue française que les Bossuet, les Pascal, les Corneille,

[1] Fénelon, *Télémaque*, liv. VII.
[2] Racine, *Esther*, act. II, sc. VIII.
[3] Max Müller, *Nouvelles leçons sur la science du langage*, p. 329.
[4] *Pensées sur l'Amour*, p. 396.
[5] *Ecole des Maris*, act. III, sc. III.
[6] *Fables*, liv. I, 8.
[7] *Disc. sur l'Hist. Univ.*, IIIme part., chap. III.
[8] *Conv. du P. Canaye.*
[9] M. B. Lafaye, *Des synonymes franç.*
[10] Nap. Landais, *Résumé de toutes les gram.*

les Molière et les La Fontaine, qui l'ont créée? M. Génin nous semble être plus près de la vérité quand il dit que, *de* ayant remplacé *à* dans certains cas devant un verbe, on a quelquefois substitué l'un à l'autre *devant* et *avant*[1]. L'exception ensuite supplanta la règle.

On ne s'est pas arrêté sur cette pente, et, après avoir proscrit *devant* pour *avant*, on a condamné *devant que* ou *devant de* avec un verbe comme une expression vieillie ; mais cette locution, dit M. Littré [2], étant autorisée comme elle est, on pourrait très-bien encore s'en servir, surtout en poésie.

Ces adverbes ne prennent ni comparatif ni superlatif : « Venez *ici*, allez *là*, restez *derrière*[3]. »

Pour la distance, ce sont *près*, *proche*, *loin*, etc... Ces derniers sont susceptibles de degrés de signification, et peuvent être modifiés par d'autres adverbes : « Les plus favorisés du prince ne sont pas ceux qui en approchent *le plus près*[4]. » Ces adverbes effectivement ont un sens tout relatif :

Près, du latin *pressus* (serré), signifie : dans le voisinage de, en parlant du temps et du lieu ; or, on peut être plus ou moins près, tout à fait près.

Il en est de même de *proche*, dérivé de *prope*, avec cette différence toutefois que *proche* est proprement un adjectif, aussi ne s'emploie-t-il qu'avec le verbe *être* : on *arrive près* d'un lieu, on *est proche* d'un lieu, ou un lieu *est proche* d'un autre [5].

A l'adverbe *près* doit se rattacher son composé *Auprès*,

[1] Voir Molière, *D. Juan*, I, 1. — *Amph.* III, 4. — *Scapin*, III, 3.

[2] *Dict. de la lang. franç.*, t. II, p. 1133.

[3] Girault-Duvivier, *Gram. des gram.*, t. II, p. 907.

[4] Lévizac, *Gram. philosop. et littér. de la lang. franç.*

[5] Lafaye, *Synonymes français*.

plus souvent employé peut-être comme préposition que comme adverbe, et enfin *Après*, qui indique qu'une chose a suivi ou suivra, dans le temps ou dans l'espace :

« Je t'enrichis *après* des dépouilles d'Antoine[1]. »

Loin, de *longe*, par la transformation, assez rare du reste, de *o* en *oi*[2], signifie le contraire de *près* et de *proche*, mais d'une manière encore plus indéterminée ; il est presque toujours modifié par un autre mot, comme dans les locutions *bien loin, fort loin, assez loin.* Anciennement on disait : *de loin à loin; de loin en loin* ne paraît que dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, et est aujourd'hui seul en usage[3].

Où. Cette particule vient de *ubi*, qui est pour *cubi*, par chute de l'initiale, comme le prouve *alicubi ;* c'est donc la racine du pronom relatif *qui, cu-jus, cui :* ce qui explique que dans le vieux français on trouve *u*, et qu'autrefois *où* ait été affectionné par les écrivains à la place de l'expression analytique : *dans lequel, laquelle.* Molière, entre autres, semble avoir une aversion pour notre pronom relatif, et le remplace souvent par *où*[4]. En effet, cet emploi de *où* est très-commode, très-vif, comme le prouvent les vieux exemples suivants, l'un en vers, l'autre en prose :

« ..... Un cœur quijamais n'a fait la moindre chose
A mériter l'affront *où* tout mépris l'expose[5]. »

Et :

« Je viens de recevoir la lettre par *où* j'apprends que mon oncle est mort[6]. »

[1] Corneille, *Cinna*, act. V, sc. I.
[2] Cocheris, *Hist. de la grammaire*, p. 154.
[3] Littré, *Dict. de la lang. franç.*, t. III, p. 337.
[4] Voir Génin, *Lexique de la langue de Molière*, p. 228.
[5] Molière, *Sganarelle*, sc. VI.
[6] Id., *Le Médecin malgré lui*, act. III, sc. II.

Tout le XVIIe siècle a ainsi parlé, et une partie du XVIIIe. C'est de nos jours seulement qu'on a prétendu restreindre ce mot à marquer l'alternative, c'est-à-dire à être conjonction, ou à être adverbe de lieu. Voltaire a donc eu tort de reprocher des locutions de ce genre à Corneille, comme n'étant pas françaises puisqu'elles sont innombrables dans Montaigne, Rabelais, Régnier, Pascal, Bossuet, Molière, etc..... Racine n'a donc pas plus mal parlé français, quand il a dit :

« Et voilà donc l'hymen *où* j'étais destinée [1]. »

Et Voltaire lui-même, dans la plus classique de ses tragédies :

« Sais-tu l'excès d'horreur *où* je me vois livrée [2] ? »

D'ailleurs, on ne tarda pas à reconnaître les différentes fonctions de ce mot : *la Grammaire des grammaires* [3] distingue *où* adverbe, *où* pronom absolu, et *où* pronom relatif ; et cela, sur l'autorité de Régnier-Desmarais, p. 291 ; de De Vailly, p. 199 ; de Restaut, p. 141 ; de Marmontel p. 229 ; et même de Domergue. C'est pour s'être mépris sur cet emploi si naturel et si légitime de *où*, comme pronom relatif, que d'Olivet blâme Racine d'avoir dit : « Un amour *où* je puisse penser [4]. »

Aujourd'hui, *où* ne s'emploie, d'après l'autorité de ces grammairiens, proprement que comme adverbe de lieu : « Le jardin *où* nous sommes ; » mais il n'a parfois avec le lieu qu'un rapport figuré, ajoute justement M. Marty-Laveaux [5] : « la situation de fortune *où* vous vous trouvez ; » et, par là, il rentre dans son acception

[1] *Iphigénie*, act. III, sc. v.
[2] *Mérope*, act. IV, sc. IV.
[3] Girault-Duvivier, t. I, p. 416 et suiv.
[4] *Remarques sur Racine*, p. 83.
[5] *Gram. hist. de la lang. franç.*, p. 170.

primitive. Par suite, il est quelquefois adverbe de temps : « Je serai à Paris au moment *où* vous y arriverez. » Si *où* marque le lieu où l'on est, *En*, qu'il faut se garder de confondre avec la préposition *en*, exprime l'endroit d'où l'on vient : « J'*en* viens, j'*en* sors. » Son origine est *inde*, en passant par *int*, puis, au XIIe siècle, par *ent*.

Dont, de *de* et de *unde*, a aussi originairement exprimé le lieu d'où l'on vient; Corneille nous en fournit un exemple [1]. Mais cet emploi, condamné par les grammairiens, est maintenant fort rare. Il convient de faire une observation analogue pour *y*, qui signifie le lieu où l'on est aussi bien que le lieu où l'on va; car, dans l'ancien français, c'était *i*, orthographe qui le rapprochait du latin *ibi*, d'où il vient, et qui présente la même variété de sens.

3° *Des adverbes d'ordre et de rang.*

Ces adverbes sont ceux qui servent à exprimer la manière dont les choses sont disposées les unes à l'égard des autres, sans attention au lieu : distinction que n'a pas faite Régnier-Desmarais, quand il dit « qu'on aurait pu mettre les adverbes de rang avec ceux de lieux, sous lesquels ils sont naturellement compris [2]. » Si l'on devait les faire rentrer dans une catégorie, ce serait plutôt dans celle des *adverbes de manière*.

Ils se divisent en deux branches; les uns regardent l'ordre numéral, tels que *premièrement*, *secondement*, etc., qui se forment en ajoutant le suffixe *ment* au singulier féminin des nombres ordinaux, d'après les indications

[1] *Nicomède*, act. V, sc. II.
[2] *Gram. franç.*, édit. de 1707, p. 510.

ci-dessus [1]. Les autres regardent le simple arrangement respectif, tels que d'*abord*, *ensuite*, etc...

Le premier n'est qu'une locution adverbiale, formée de la préposition *de* et du nom *bord*; son nom et sa fonction lui font seuls trouver place ici.

Ensuite, de *en* et *suite*, signifie : *à la suite de, après cela*. Tous les écrivains du grand siècle ont fait suivre cet adverbe de la proposition *de* : « C'est *ensuite de* la mort du Christ que ce changement est marqué [2]. » Depuis, on a repoussé cette locution comme un archaïsme, mais nous croyons, avec M. Littré [3], qu'elle n'a rien de contraire à la logique ni au bon usage.

Ni les uns ni les autres de ces adverbes ne sont susceptibles de degrés de signification, ni ne peuvent modifier d'autres modificatifs ; ils ne peuvent non plus en être modifiés, et leur service n'ayant pour objet que l'événement, il ne s'étend pas jusqu'aux adjectifs.

4° *Des adverbes de quantité.*

Ce sont ceux qui modifient par une idée de quantité, soit physique soit morale ; ils peuvent énoncer l'une et l'autre de ces deux sortes de quantité en trois manières : 1° par estimation précise, comme *assez, trop, peu, beaucoup, bien, fort, très;* 2° par comparaison, comme *plus, moins, davantage, aussi, autant;* 3° par extension, comme *tant, si, quelque, encore.*

1° Par estimation précise : *Assez.* Composé de *ad* et *satis*, il signifiait à l'origine *beaucoup* et se plaçait après le substantif. On disait au moyen âge : Je vous donnerai *or et argent assez* (pour : *beaucoup* d'or et d'ar-

[1] P. 10.

[2] Bossuet, *Disc. sur l'Hist. Univ.*, IIme part., chap. IV.

[3] *Dict. de la lang. franç.*, t. II, p. 1416.

gent), *trop assez* (pour *beaucoup trop*), *plus assez* (pour *beaucoup plus*) [1], etc..... De nos jours *assez* veut dire : *autant qu'il en faut.* Le P. Chifflet prétend que « plusieurs personnes ne prononcent pas le *z* devant les voyelles [2]. » Si c'était vrai de son temps, cette prononciation est encore en usage dans le style non soutenu; mais elle n'est pas à imiter. Cet adverbe est propre à modifier des verbes, des adjectifs et certains adverbes de manière, de temps et de lieu. Jusqu'ici pas de difficulté; mais quand *assez* est suivi d'un complément, comme : *assez de gens* prétendent... *assez* reste-t-il adverbe, ou devient-il préposition, comme cela se passe pour certains adverbes de temps et de lieu? — Cette question a divisé les grammairiens, et même l'Académie; de sorte que l'on peut dire que chacune de ces deux hypothèses a pour elle des autorités très-recommandables. Régnier-Desmarais, qui pose le problème, ne le résout pas; mais il incline à penser que, dans cette circonstance, *assez* doit être considéré comme un nom suivi de son complément « ainsi que le nom de *quantité*, puisqu'au lieu de dire : *assez de gens*, on dit : *quantité de gens* [3]. » Ce qui semble justifier l'opinion de Desmarais, c'est que ces adverbes sont quelquefois précédés de l'article : « *le peu* d'argent que j'ai [4]. » Bayle a employé l'article, même avec *assez* : « séparer *le peu* d'avec *le beaucoup*, *l'assez* d'avec *le trop* [5]. » De là vient que M. B. Jullien ne fait pas difficulté de lui reconnaître la fonction de substantif [6]. Il est regrettable que M. Littré ne se soit pas prononcé sur ce sujet.

[1] Aug. Brachet, *Nouvel. gram. franç.*, p. 183.
[2] *Grammaire*, p. 219.
[3] *Gram. franç.*, p. 529 et 530.
[4] Ibid.
[5] *Dictionnaire historique*, mot: *Chrysippe*, Rem : O.
[6] *Cours supér. de gram.*, t. I, p. 74.

Trop, de *Troppo* en italien, qu'on pourrait rattacher au latin *turba*, par la métathèse *truba*, *trupa* (troupe), selon M. Génin [1], marque l'excès; comme *Peu*, de *paucum*, son opposé, signifie une petite quantité. Il en est de *peu* et de *trop* comme de *assez*, il s'emploie quelquefois comme nom : « *Le peu* de soin que vous avez vous coûte quarante mille écus [2]. » — « *Le trop* d'attention qu'on a pour le danger fait le plus souvent qu'on y tombe [3]. »

Beaucoup. Cette locution ne paraît bien s'établir que dans le XIVe siècle, car *biau-cop* dans Joinville est au propre; et il s'agit de beaux coups faits avec les engins de guerre. Mais dès le XIIIe siècle, on disait *grand coup* au sens de : *un coup heureux;* et de là, *une grande quantité*, *beaucoup* [4]. C'est donc d'après sa formation, un substantif, et il n'est adverbe que quand il modifie un verbe ou un adjectif [5].

Fort et *Très*. Le premier n'est que notre adjectif *fort*, *forte*, de *fortis*, pris adverbialement : d'une manière forte. L'étymologie du second a été discutée plus haut. L'un et l'autre se joignent aux participes, aux adjectifs et aux adverbes pour exprimer un superlatif absolu.

2° Par comparaison : *Plus*. C'est essentiellement un substantif, comme *plus* en latin. Mais, pris adverbialement, il devient un adverbe de comparaison indiquant supériorité en nombre, en quantité; *que*, s'il y a lieu, unit les deux termes de comparaison : « L'envie est *plus* irréconciliable *que* la haine [6]. »

[1] *Variations du lang. franç.*, p. 235.
[2] Molière, *Les Femmes savantes*, act. V, sc. IV.
[3] La Fontaine, *Fables.*, liv. XII, 18.
[4] E. Littré, *Diction. de la lang. franç.*, t. I, p. 320.
[5] 2e fascicule, p. 17.
[6] La Rochefoucauld, *Maximes*, 328.

Moins. Du latin *minus*, c'est le comparatif de *peu ;* il s'oppose à *plus*, et sert à marquer une infériorité ou une diminution. Comme le précédent, il se construit avec *que*, et l'on peut dire, en retournant la phrase de La Rochefoucauld : « La haine est *moins* irréconciliable *que* l'envie. »

Davantage. Ce mot n'est encore qu'un substantif uni à la préposition *de.* En usage aux XIVe et XVe siècles, il signifiait alors : *sans ressource*, *inévitablement.* A partir du XVIe siècle, on lui donne le sens de *plus*, on en fait un véritable comparatif, ce qui entraîne l'emploi de *que* après lui, usage qui fut suivi dans tout le cours du XVIIe siècle [1], et que les grammairiens de la fin du XVIIIe [2] ont réussi à abolir, sous prétexte que ce n'était pas un véritable adverbe, et qu'il ne devait pas être suivi de *que*. Mais dire qu'il ne doit pas être suivi de *que* ne paraît-il pas un peu arbitraire en présence d'autorités comme Pascal, La Bruyère, Corneille, Bossuet, Molière, J.-J. Rousseau ?

Aussi. L'étymologie d'*aussi* est *etiam.* On disait dans l'origine *essi*, d'où l'on fit aisément *ossi*, et l'on écrivit par corruption *aussi* [3]. Il signifie : *pareillement*, *de même*, et s'emploie dans le style élevé avant le verbe :

« Mais ils sont innocents, *aussi* l'était mon frère [4]. »

Il se prenait dans le sens de *non plus* dans une phrase négative :

« Se relever plus forts, plus ils sont abattus,
N'est pas *aussi* l'effet des communes vertus [5]. »

[1] Génin, *Variations du ny. franç.*, p. 425.
[2] Boniface entre autres.
[3] Dubois (Sylvius), *Isagoge*, imp. chez Robert Estienne en 1531, p. 145.
[4] Corneille, *Médée*, act. V, sc. II.
[5] Corneille, *Polyeucte*, ac. V, sc. VI.

Les meilleurs auteurs du XVIIe siècle ont employé *aussi* avec une négation : « Comme ils n'avaient ni cupidité, ni intérêt, ils n'avaient *aussi* ni division, ni jalousie [1]. » Maintenant *aussi* est remplacé, dans ce cas, par *non plus*, car les grammairiens ne permettent l'usage de *aussi* que dans le sens affirmatif.

Autant. Ce mot vient de *aliud*, qui, prenant un suffixe comparatif, est devenu *alter, a, um, ander*, en allemand, et de *tantum*. Cet adverbe a un sens analogue à celui de *aussi*, avec cette différence toutefois que *aussi* marque la similitude, et *autant* l'égalité; de plus, ce dernier entre dans certaines locutions d'où *aussi* est proscrit, et réciproquement. On a dit jusqu'au XVIIe siècle, *autant comme* dans la langue littéraire; c'est encore la manière de parler dans nos campagnes :

« Qu'il fasse *autant* pour soi *comme* j'ai fait pour lui [2]. »

Mais aujourd'hui cette locution est tombée en désuétude. On trouve même *aussi..... comme*; cependant les grammairiens jurés de la fin de ce siècle l'ont réprouvé d'un commun accord. Ménage nous donne pour raison « qu'elle n'est pas naturelle [3]. » Ce que l'on peut dire de mieux, selon nous, c'est que *comme* à la place de *que* est un archaïsme qui a de la grâce et de la naïveté.

A la même époque, au lieu de *plus* répété, on disait parfois : d'*autant plus que*... d'*autant plus*... « D'*autant plus que* les choses sont de conséquence, d'*autant plus* nous avons besoin [4]. »

3° Par extension : *Tant*, *Si*, *Tellement*. *Tant* et *si* sont les correspondants du latin *sic* et *tantum*; *tellement*

[1] Fléchier, *Panégyr.*, I, p. 371.
[2] Corneille, *Polyeucte*, act. III, sc. III.
[3] *Observations sur la lang. franç.*, p. 348.
[4] Bossuet, *Sermon pour la Quinquagésime*, 2e partie.

vient de *talis* et de *mente*, d'après ce que nous avons dit de la formation des adverbes de manière[1]. Ce sont des mots synonymes, mais avec des nuances différentes, comme il arrive pour tous les synonymes ; car *tant* ne se joint pas à un simple adjectif ; mais bien à un verbe actif ou neutre, sans auxiliaire. « Quand vous avez à exprimer, dit Voltaire, un sentiment particulier par un verbe passif, comme je suis *si touché*, *si ému*, vous ne pouvez dire : je suis *tant touché*, *tant ému*, parce que ces mots tiennent lieu d'épithètes ; mais lorsqu'il s'agit d'une action, d'un fait, on emploie le mot *tant :* les accusations furent *tant* renouvelées[2]. »

Presque. Composé de *près* et de *que*, il s'est employé dans les temps modernes pour modifier même des substantifs :

« Insultez, écrasez mon âme,
Par votre *presque* éternité[3]. »

Quelque. Autrefois adjectif, il s'est, à partir du XVIIe siècle, employé comme adverbe au sens de *environ*, *à peu près* : « Nous avons tiré *quelque* cinq ou six cents coups de canon. » Quoique Vaugelas ait déclaré, en 1647, dans la première édition de ses *Remarques*, *quelque* invariable dans ce dernier sens, on a été longtemps avant d'observer généralement cette règle. Dans ce passage des *Plaideurs* de Racine :

« Et quel âge avez-vous ? Vous avez bon visage.
— Hé, *quelque* soixante ans... [4]. »

quelque est écrit avec une *s* depuis 1669 jusqu'à 1687 inclusivement.

[1] Voir d'ailleurs, Aug. Brachet, *Nouv. gram. franç.*, §§ 230 et 421.

[2] *Diction. philosophiq.*, mot : *Tant.*

[3] Lamartine, *Harmonies*, II, 20.

[4] Act. I, sc. VII.

Il est naturellement adverbe, et par suite invariable, lorsqu'il modifie un adjectif, un participe ou un adverbe : tous les grammairiens l'ont depuis longtemps reconnu.

Encore. Cet adverbe de temps indique aussi augmentation, surcroît, et c'est ce qui explique sa présence ici : « La philosophie ne peut faire aucun bien que la religion ne fasse *encore* mieux [1]. »

Uni à *que*, il s'est longtemps pris pour la conjonction *quoique* devant un verbe ; *encore que* s'est dit, dans le même sens, devant les adjectifs et les adverbes : « Vous en êtes la cause *encore qu'innocemment* [2]. » C'est dans ce dernier cas qu'il forme une locution adverbiale : *ancoraché*, disent les Italiens. C'est aujourd'hui un archaïsme.

5° *Adverbes de qualité et de manière.*

Les adverbes de qualité et de manière, que nous réunissons, se forment à l'aide de presque tous les adjectifs et du suffixe *ment*, avons-nous dit [3]. Ces adverbes sont sujets aux trois degrés de signification : *positif*, *comparatif*, soit de supériorité, comme : la journée d'aujourd'hui est *plus chaude* que celle d'hier ; tu t'es conduit *plus courageusement* que ton frère ; — soit d'égalité, comme : tu t'es conduit *aussi courageusement* que ton frère ; — soit d'infériorité, comme : tu t'es conduit *moins courageusement* que ton frère. Enfin, ils se prennent dans le sens du *superlatif*, soit relatif ; ex. : « mon *plus grand* chagrin fut la mort de mon frère ; » — soit absolu ; ex. : Paris est une *très-belle* ville, où tu es logé *très-grandement*.

[1] J.-J. Rousseau, *Emile*, IV, not. 41.
[2] Corneille, *Polyeucte*, act. IV, sc. VI.
[3] Voir ci-dessus, pp. 12 et 13.

Il faut en excepter ceux dont la valeur renferme une analogie à la quantité ou à la similitude, comme *extrêmement*, *totalement*, *suffisamment*, etc...

Les adverbes de qualité *bien* et *mal* forment leurs degrés de signification irrégulièrement : *bien* fait au comparatif *mieux* (de *melius*), au superlatif *le mieux* ; — *mal* fait *pis* (de *pejus*) ou *plus mal*, — le *pis* ou *le plus mal*.

6° *Adverbes d'affirmation, de négation et de doute.*

Quelques grammairiens ne mettent point au rang des adverbes les mots qui expriment l'affirmation, la négation et le doute ; les uns les classent parmi les conjonctions, les autres les nomment des particules ; mais peu importe, pourvu que l'on sache les employer.

Les adverbes d'affirmation sont : *certes*, *sans doute*, *vraiment*, *oui*, *volontiers*, *soit*, *d'accord*, etc...

Certes, du latin *certe*, est souvent remplacé par *certainement*. L'*s* épithétique doit être considérée comme lettre euphonique [1].

Sans doute et *Vraiment* n'offrent aucune difficulté.

Oui est plus intéressant. Formé de l'ancien français *oïl*, qui est lui-même pour *hoc illud*, cet adverbe se dit pour répondre à une phrase affirmative ou à une interrogation non négative : « Vous irez à Paris ? — *Oui ;* Irez-vous à Paris ? — *Oui.* » Dans ces phrases, *oui* est plutôt une expression abrégée et remplaçant une proposition qu'un adverbe [2]. *Oui* s'emploie aussi dans le style élevé comme formule d'affirmation, sans répondre à aucune demande antérieure :

« *Oui*, je viens dans son temple adorer l'Éternel [3]. »

[1] Hip. Cocheris, *Hist. de la gram.*, p. 203.
[2] B. Jullien., *Cours supér. de Gram.*, t. I, p. 135.
[3] Racine, *Athalie*, *initio*.

C'est ici surtout qu'il est adverbe, car il a le sens de *certes*, *assurément*.

Volontiers, formé du latin *de voluntariis*, comme l'atteste la présence de l'*s* à la fin du mot, se dit pour signifier *avec plaisir*, *avec empressement*.

Soit n'est autre chose que la troisième personne du singulier du subjonctif du verbe *être*, et est encore une formule elliptique, pour dire : *qu'il en soit ainsi*.

D'accord est une locution adverbiale formée de la préposition *de* et du substantif *accord*, et signifie *j'en conviens*, *j'y consens*.

Les adverbes de doute ne sont que deux : *Peut-être* et *Possible*, et encore le dernier n'est-il guère en usage que dans le style familier, comme le remarque fort justement l'abbé Régnier [1]. La Fontaine, toutefois, a dit : « *Possible* personne qu'elle n'était descendue sous cette voûte depuis qu'on l'avait bâtie [2]. »

Et Molière :

> « *Possible que*, malgré la cure qu'elle essaie,
> Mon âme saignera longtemps de cette plaie [3]. »

Les adverbes de négation sont *non*, *ne*, *ne... pas*, *ne... point*, *nullement*, *nulle part*.

Non. Il en est de *non* comme de *oui;* il se prend pour répondre à une phrase entière : « Viendrez-vous demain ? — *Non*. »

Ne, de *ne* en latin, est proprement une négation relative, tandis que *non* est une négation absolue. Elle ne s'emploie qu'avec un verbe : « Je *ne* sais, je *ne* dis mot. » Aussi, demande-t-elle d'ordinaire à être déterminée par quelque mot placé après le verbe, comme *pas*,

[1] *Gram. franç.*, p. 512.
[2] *Amours de Psyché*, liv. II.
[3] *Dépit amour.*, act. IV, sc. III.

point, *jamais*, *guère*, *personne*, *rien* [1]. Si l'on veut se rendre un compte exact de la différence produite par *pas* et *point* après *ne*, il faut se reporter à l'étymologie : un *point* est l'intersection de deux lignes, en géométrie, c'est-à-dire quelque chose d'insaisissable ; un *pas* est l'écartement des deux jambes quand on marche, par suite une certaine étendue ; de là *point* nie beaucoup plus fortement que *pas* [2].

Nullement est formé de l'adjectif *nul*, d'après la règle ordinaire des adverbes de manière ; et *nulle part* est une locution adverbiale, composée d'un substantif et d'un adjectif construits par juxtaposition, comme côte à côte. C'est l'équivalent de : en aucun lieu du monde.

Jusqu'au XVIe siècle, on s'est servi de *mie*, du latin *mica*, qui avait le sens de *miette*. Quant à *goutte*, qui vient de *gutta*, il est resté en usage dans la locution : *n'y voir goutte* [3].

III.

Locutions adverbiales.

Dans la division précédente, nous avons suivi la logique ; mais on a aussi divisé les adverbes en *simples* et en *composés*, sans tenir compte ni de leurs sens ni de leurs fonctions. Les adverbes simples sont « ceux qui d'eux-mêmes, ou par le long usage de la langue, ne font qu'un seul mot, comme : *quand*, *comment*, *jamais*, *désormais*, *toujours*, *beaucoup*, etc... Et, par adverbes composés, on entend ceux qui sont formés de plusieurs

[1] Voir Schweighaüser, *De la Négation dans les lang. rom.*, et De Chevalet, t. III, p. 330-340.

[2] Voir Max Müller, *Nouv. leçons sur la science du lang.*, p. 63.

[3] Aug. Brachet, *Gram. hist.*, p. 240 et suiv. — Et *Dict. Etymologique*, mot : *Goutte*.

mots, que l'on est dans l'usage de séparer par l'écriture, comme : *à présent, en haut, en bas, au moins, du moins, à la hâte*, etc... qu'on appelle avec juste raison des *locutions adverbiales* [1].

Ces locutions ne sont, en général, que des prépositions suivies de leur complément (substantif, ou adjectif pris substantivement, quelquefois un adverbe, comme *à jamais, pour toujours, au-dessus, en dehors*) ; ou bien soudées à leur complément, ainsi que nous l'avons constaté plus haut [2]. On a même en français des adjectifs et des substantifs, dont la réunion équivaut à un adverbe : *nulle part* a été remarqué [3]. Des propositions entières peuvent aussi remplir l'office d'adverbes ; elles sont alors intercalées à l'aide de deux virgules : « *J'ose le dire, il est vrai, croyez-moi, je l'avouerai.* »

Enfin, si la langue grecque et la langue latine ont tiré leurs adverbes des cas du nom et de l'adjectif, beaucoup de nos adjectifs, malgré l'absence de déclinaisons en français, ont continué à jouer le rôle d'adverbes, surtout après des verbes, comme : *frapper fort, couper court, parler net ;* et même devant d'autres adjectifs : des enfants *nouveau-nés*, des cheveux *clair-semés*.

[1] Voir M. Marty-Lavaux, *Gram. histor. de la lang. franç.*, p. 167. Edit. de 1875.

[2] P. 18 et suiv.

[3] PP. 33 et 34.

CHAPITRE VIII.

DE LA PRÉPOSITION.

I.

Nature de la Préposition.

La Préposition (πρόθεσις, *præpositio*), comme l'adverbe, est restée longtemps pour les grammairiens à l'état de lettre morte.

Les Stoïciens l'appelaient *conjonction prépositive*, et ce terme a le mérite de faire pressentir le vrai rôle de cette partie du discours, à savoir l'expression d'un rapport entre deux autres mots. Denys le Thrace en a donné une définition, peu philosophique, il est vrai, mais qui a paru suffisante à Apollonius Dyscole, deux siècles plus tard : « C'est une partie d'oraison indéclinable, qui se place devant les autres, soit par juxtaposition, soit par composition, quand elle n'est pas employée avec anastrophe [1]. » Donat dit que « c'est une partie du discours, qui, mise avant les autres parties d'oraison, en change la signification en la complétant ou en la diminuant [2]. » Priscien, malgré le temps qui le sépare de ses devanciers, n'est guère plus satisfaisant. Selon lui, « c'est une partie du discours, qui se place devant les autres parties, soit par apposition, soit par composition [3]. » Mais il est embarrassé pour trouver les limites entre les prépositions et les adverbes.

Les traités grammaticaux de la Renaissance ne ré-

[1] E. Egger, *Apollonius Dyscole*, p. 184.
[2] *De arte grammatica.*
[3] Chap. XIV, I.

solvent pas cette difficulté. Celui de Dubois se borne à traduire les principaux termes latins [1]; pour Meigret, « c'est une partie de langage indéclinable, qu'on prépose aux autres parties par ajonction ou composition : par ajonction, comme : Le livre *de* Pierre ; et par composition, comme *de* mentir [2]. » Ce n'est encore que la définition, un peu plus claire, de Priscien. Ramus, comme ses prédécesseurs, confond la préposition avec l'article, et ne dit rien de meilleur sur la nature et la fonction de ce mot. Son examen des prépositions est, d'ailleurs, satisfaisant, quoique un peu obscur, parce que son esprit philosophique lui fait chercher sans cesse des principes, et il ne trouve que des faits avec toute leur brutalité.

Robert Estienne avait pourtant déjà donné de la préposition une définition, qui aurait dû lui faire entrevoir la vérité : « petits mots, qui se mettent devant les autres mots, quand on parle d'un lieu, d'un ordre, ou qu'on dit pourquoy : il est dans la chambre, je l'ai fait *à cause de* lui [3]. » Henri Estienne s'est contenté d'ajouter plusieurs remarques très-justes, particulièrement sur *en*, *de*, *sur*, *après*, *avec* [4]; et il montre de nouveaux emplois de ces prépositions, presque tous imités de la langue grecque, comme celui-ci : *avec le jour*, ἅμα τῇ ἡμέρᾳ [5].

A ces minces acquisitions se borne la science des grammairiens du XVIe siècle sur la question qui nous occupe. Il appartenait à la philosophie moderne de mettre en pleine lumière ce principe que les idées acces-

[1] Ch. Livet, *Gram. et gram. franç. au XVIe siècle*, p. 48.
[2] Ch. Livet, *Gram. et gram. franç. au XVIe siècle*, p. 97.
[3] Ch. Livet, *Gram. et gram. franç. au XVIe siècle*.
[4] *Traité de la conformité du grec avec le français*, p. 98-104.
[5] Voir notre Thèse française, sur *Jean Pillot et les Doctrines grammaticales au XVIe siècle*, p. 113.

soires, et particulièrement les idées de rapport, s'expriment dans le langage par deux procédés logiquement équivalents : 1° celui des exposants distincts, ou particules ; 2° celui des flexions casuelles. En effet, Port-Royal nous dit, en 1660, avec une certaine rigueur : « La préposition est l'exposant d'un rapport considéré d'une manière abstraite, générale, et indépendamment de tout terme antécédent et conséquent [1]. » Régnier-Desmarais, pour mieux faire saisir la même pensée, prend une comparaison : « Tous les autres termes sont comme les matériaux préparés pour la construction d'un bâtiment ; les prépositions et les conjonctions sont comme le ciment et la chaux pour lier ensemble toutes les parties de l'édifice [2]. » On trouve à peu près la même chose, dite en d'autres termes, chez l'abbé Girard et chez Restaut [3].

Selon Beauzée, « la préposition est, pour ainsi dire, l'exposant d'un rapport considéré d'une manière abstraite et générale, indépendant de tout terme antécédent et de tout terme conséquent [4]. » C'est la définition de la *Grammaire générale* de Port-Royal, ratifiée par le plus philosophe de nos grammairiens. Mais le point important, c'est que Beauzée tire les conséquences de sa définition : l'impossibilité pour une préposition d'entrer dans la structure d'une phrase sans être appliquée à un terme antécédent, dont elle détermine le sens général par l'idée accessoire du rapport dont elle est le signe ; et ce terme ne peut être qu'un nom appellatif, un adjectif physique, un verbe ou un adverbe. Il résulte encore de là qu'une préposition ne peut être employée

[1] *Gram. génér.*, édit. de 1660, ch. de la Préposition.
[2] *Gram. franç.*, édit. de 1706, in-4°, p. 594.
[3] T. I, p. 76, *Princip. génér. et raison. de gram.*, p. 321.
[4] *Principes de gram. génér.*, t. I, p. 516.

sans être suivie d'un terme conséquent, qui achève d'individualiser le rapport indiqué d'une manière vague et indéfinie par la préposition. Or, un rapport ne peut avoir pour terme qu'un être soit réel, soit abstrait ; et par conséquent une préposition est nécessairement suivie d'un mot qui puisse présenter à l'esprit un être déterminé, nom, pronom, ou encore infinitif de verbe.

Silvestre de Sacy est entré au cœur même de la question et l'a éclaircie par des exemples, quand il a dit : « un rapport suppose presque toujours deux choses, ou deux termes ; le premier se nomme *antécédent*, le second *conséquent*. Dans les mots : un cheval de carton, les deux termes du rapport sont *cheval* et *carton* ; le *cheval* est l'antécédent, *carton* le conséquent. La préposition dont on se sert pour faire connaître la nature du rapport qui est entre les deux termes se nomme l'*exposant*[1]. » C'est ce que M. B. Jullien a exprimé d'une façon plus concise : « La préposition est un mot, qui en met deux autres en rapport[2]. » Et M. Littré, quand il a défini la préposition : « Une particule invariable, qui sert à marquer le rapport d'un mot avec un autre[3]. »

Il résulte de ces deux dernières définitions, qui nous semblent le dernier mot de la science, actuellement du moins : 1° que la préposition ne peut exister sans ces deux termes, et que, par conséquent, si l'un est supprimé, il doit être facile de le suppléer, sans quoi on aurait un rapport avec un seul terme, ce qui implique contradiction ; 2° qu'une préposition, n'indiquant qu'un rapport simple, doit être indécomposable, sans quoi elle joindrait au rapport exprimé par l'un de ses éléments le sens donné par l'autre, et n'exprimerait plus un pur

[1] *Principes de gram. génér.*, p. 69.
[2] *Cours supérieur de gram.*, t. I, p. 136.
[3] *Dictionnaire de la lang franç.*, t. III, p. 1292.

rapport[1]. Il suit de là aussi que les vraies prépositions françaises ne sont pas très-nombreuses, une trentaine environ, au lieu de soixante qu'admet Régnier-Desmarais, de soixante-dix que reconnaît Boniface et d'une centaine que pourraient cataloguer ceux qui y joignent les mots composés.

Le terme conséquent servant à compléter l'idée totale du rapport énoncé, s'appelle *complément*, en français ; dans les langues anciennes, c'est le *régime* de la préposition, parce qu'elle le régit à tel ou tel cas. Les *cas* et les *prépositions* sont donc en rapport et servent au même usage. Si l'on se demande pourquoi le grec et le latin ont cette double manière d'exprimer les rapports de propriété, de dépendance, de direction, etc... on s'aperçoit bien vite que les flexions casuelles ne sont pas assez nombreuses pour l'expression de tous les rapports ; de plus, quand la préposition et la flexion se trouvent réunies, celle-ci perd beaucoup de son utilité. Ainsi, nous dit M. Egger, « dans les locutions *juxta urbem*, *ad urbem*, la finale *m* importe bien peu à la clarté ; les locutions françaises comme *près de la ville*, et *à la ville*, *à travers la ville* sont également claires. Aussi l'on comprend très-bien que l'usage des prépositions, en se multipliant, ait fini par détruire dans notre langue essentiellement analytique l'usage des cas[2]. » Nous savons que la langue d'oïl conserva longtemps le cas sujet et le cas régime. Le XVe et le XVIe siècle les virent disparaître ; et c'est ce qui explique, au XVIIe siècle, les sens nombreux conservés et exprimés par chacune de nos prépositions, ainsi que nous le révéleront dans la suite les exemples de nos grands écrivains. Ces sens ont été res-

[1] Voir M. B. Jullien, *Cours sup. de gram.*, t. I, p. 137.
[2] *Not. élém. de gram. comp.*, édit. de 1852, p. 59.

treints, à mesure que la langue s'est éloignée de ses origines et est devenue plus analytique.

C'est aussi à mesure qu'on s'est mieux rendu compte de la valeur des parties du discours, que la distinction s'est établie entre les adverbes et les prépositions ; de là, une foule de mots, qui furent longtemps l'un et l'autre, comme *dedans*, *dessus*, *dessous*, *auparavant*, etc..... De là l'erreur, où sont tombés quelques grammairiens de cette époque de transition, comme Condillac, parlant des prépositions « qui ne le sont pas toujours » et ne s'apercevant pas que ce sont des adverbes[2]. Mais les philosophes, les Desmarais, les Beauzée ont montré clairement que ces mots étaient prépositions quand ils avaient un complément, et adverbes quand ils étaient pris absolument[3]. C'était une découverte fort importante jusqu'au jour où les grammairiens modernes ont assigné à chacun sa propre fonction, ainsi que nous le verrons dans la suite.

II.

Classement des Prépositions.

La plupart de nos grammairiens distinguent deux sortes de prépositions par rapport à la forme : des prépositions *simples* et des prépositions *composées*, ainsi qu'il arrive pour les adverbes[4]. Les simples sont celles qui s'expriment en un seul mot, comme *à*, *de*, *en*, *pour*, *sans*, *avec*, etc... Les composées sont celles qui s'expriment en plusieurs mots, comme *vis-à-vis*, *à côté de*, etc. Elles sont souvent désignées sous le nom de *locutions*

[1] *Gram. pour le Prince de Parme*, p. 227.
[2] *Gram. franç.*, p. 525, et suiv.
[3] Voir ci-dessus l'*Adverbe*, p. 34.

prépositives. Telle est à cet égard la doctrine de l'abbé Régnier [1], de Restaut [2], du P. Buffier [3] et de Beauzée [4].

Comme les rapports qu'expriment les prépositions sont trop nombreux pour qu'on puisse les considérer tous, nous nous bornerons, dans le classement des prépositions, à ceux des principaux rapports qu'elles présentent. Si ce classement est presque toujours inutile, comme on l'a prétendu [5], il n'est pas difficile, et jettera toujours quelque clarté sur les détails qui vont suivre.

L'abbé Girard veut que nos prépositions forment sept classes, sous les rapports ou caractères généraux de *place*, *ordre*, *union*, *séparation*, *opposition*, *but* et *spécification* [6]. Il est vrai qu'il avoue que quelques-unes servent à plusieurs de ces rapports, indiquant tantôt l'un tantôt l'autre. Mais il faut reconnaître aussi que ce classement n'est pas complet. Restaut, au lieu de sept rapports, en admet onze; seulement, il y a des prépositions qui reparaissent plusieurs fois sous divers titres. Condillac insiste sur des rapports [7] « d'appartenance et de dépendance. » Lhomond [8] suit à peu près l'ordre établi par Girard. Si nous y ajoutons les rapports de *cause* et de *moyen*, que signale de Wailly [9], nous arrivons au nombre de neuf, qui nous paraît le plus juste et que nous suivrons.

[1] *Gram. franç.*, in-12, p. 565.
[2] *Princip. génér. et raison.*, ch. v.
[3] *Gram. franç.*, n° 647.
[4] *Gram. génér. et raison.*, t. II, p. 518 et suiv.
[5] B. Jullien, *Cours sup. de gram.*, t. I, p. 137.
[6] *Vrais princip.*, disc. XI, p. 183.
[7] *Gram. pour le Prince de Parme*, p. 231.
[8] *Gramm. franç.*, p. 96.
[9] De Wailly.

1° *Prépositions, qui marquent le lieu*, la *place* ou *l'ordre :*

Autour. Composée de *au*, pour *à le* et de *tour*, elle exprime le tour de, et se construit avec la préposition *de* :

« ..... Ses gardes affligés
Imitaient son silence *autour de* lui rangés [1]. »

De là, cette remarque fort judicieuse due à M. Littré : « Il y aurait plus de clarté si l'on écrivait *au-tour* avec un trait d'union ; on comprendrait immédiatement l'emploi de ce mot, soit avec *de*, soit absolument [2], » c'est-à-dire l'emploi de *autour* préposition, et celui de *autour* adverbe.

Chez. Du latin *ad casam* ou *in casa*, dans la maisonnette, dans la cabane de ; aussi, cette préposition ne prend-elle pour complément qu'un nom de personne. La locution latine *in casa* devint dans notre ancienne langue *en chez* ; on disait au XIIIe siècle : *il est en chez Gautier* (est in casa Walterii). La préposition *en* disparut au XIVe siècle, et l'on dit, dès lors, comme aujourd'hui : *il est chez Gautier* [3]. L'abbé Régnier signale un sens plus étendu, sous lequel on comprend toute une nation, tout un peuple, toute une espèce de gens [4] : « Que de restitutions, de réparations la confession ne fait-elle pas faire *chez* les catholiques [5] ! »

En et *Dans*. Le premier vient de *in*, le second de *de-intus*. Tous deux indiquent un rapport d'intériorité, l'un indéterminé : loger *en* garni, vin *en* bouteilles ; l'autre déterminé : *dans* ma chambre, *dans* le bassin. Il se prend dans le sens figuré : être plongé *dans* la

[1] Racine, *Phèdre*, act. V, sc. VI.
[2] *Dict. de la lang. franç.*, t. I, p. 252.
[3] Aug. Brachet, *Gram. hist.*, p. 247.
[4] P. 600.
[5] J.-J. Rousseau, *Émile*, t. I, III.

douleur ; être *dans* le dessein de [1]. *En* se trouve dans Corneille dans le sens de *pour* :

« Pour faire dire encor aux peuples pleins d'effroi
Que venir, voir et vaincre est même chose *en* moi [2] ; »

C'est une signification qui ne s'est pas conservée, et que les grammairiens ne lui ont pas reconnue, pas plus que celle de *sur*, que lui a aussi donnée Corneille [3].

Dans Molière, *en* se prend quelquefois pour *comme*, *en qualité de :*

« Autrement qu'*en* tuteur sa personne me touche [4]. »

C'est une tournure vive, que ne réprouvent en rien les plus sévères doctrines.

Dans a été employé pour *à* au XVIIe siècle : « N'allez point pousser les choses *dans* la dernière violence [5]. » Pour *sur :*

« Aujourd'hui *dans* le trône, et demain dans la boue [6]. »

C'était d'ailleurs la forme habituelle au temps de Corneille, car nous lisons dans Bossuet : « Henri est mal assuré *dans* son trône [7]. »

Corneille l'a encore employé d'une manière assez particulière, et avec la signification à peu près de *vu* :

« *Dans* le pouvoir sur moi que ses regards ont eu,
Je n'ose m'assurer de toute ma vertu [8]. »

[1] Voir Régnier-Desmarais, p. 578 et suiv., Condillac, p. 235.
[2] *Pompée*, act. IV, sc. III.
[3] *Othon*, act. V, sc. I.
[4] *École des Maris*, act. II, sc. III.
[5] Molière, *Avare*, act. V, sc. IV.
[6] Corneille, *Polyeucte*, act. IV, sc. III.
[7] *Panégyrique de saint François de Cantorbéry*, 1re partie.
[8] *Polyeucte*, act. I, sc. IV.

Enfin, pour *avec :*

« Je mourrai du moment qu'il recevra sa foi,
Mais *dans* cette douceur qu'ils tiendront tout de moi [1]. »

Dès, du latin *de ex*, indique le point précis d'où l'on part : *dès* le commencement du monde.

Dessus, que nous avons étudié plus haut comme adverbe, fut au XVIe siècle, et dans la première moitié du XVIIe, constamment employé comme préposition : « Il avait une autre maison *dessus* le mont Quirinal [2]. »

Même observation pour *Dessous*, que les puristes du XVIIe siècle ont voulu, sans aucune raison, réduire également au rôle d'adverbe; en effet, l'abbé Régnier nous dit fort justement que ces mots sont moins « de véritables adverbes que des prépositions employées adverbialement, parce qu'alors ils supposent toujours une relation à quelque chose dont on a parlé, et que par conséquent il y a toujours un régime sous-entendu [3]. » Aujourd'hui la règle s'est établie et ce serait une faute d'employer *dessus*, *dessous* comme prépositions [4]; c'est à *sur* et *sous* qu'il faut attribuer cette fonction.

Dedans est dans le même cas, et a subi les mêmes évolutions grammaticales.

Devant, comme *Derrière*, est un substantif abstrait; ils sont opposés l'un à l'autre et prennent quelquefois un complément : c'est alors seulement qu'ils sont prépositions. En général, *devant* préposition est remplacé par *avant;* ainsi l'a voulu la subtilité des grammairiens du grand siècle.

Avant, est aussi un substantif abstrait indiquant la

[1] Corneille, *Pulchérie*, act. II, sc. I.

[2] Amyot, *Romulus*, ch. XXV.

[3] *Gram. franç.*, p. 644.

[4] Voir Littré, *Dict. de la lang. franç.*, t. II, p. 1114; Noël et Chapsal, *Gram.*, éd. de 1841, p. 178.

partie antérieure, et qu'on emploie devant les noms pour marquer ce qui précède : *avant* vous, *avant* toute chose[1]. De tout temps cette préposition s'est construite aussi avec un infinitif, mais avec l'intermédiaire d'une autre préposition, ou de la conjonction *que*, et l'on a dit également *avant de faire*, *avant que de faire*. *Avant que faire* est une tournure poétique, et qui a un peu vieilli. Des grammairiens ont taxé d'incorrection cette phrase : sa méchanceté est aussi grande qu'*avant*. L'usage s'est prononcé contre eux. *Avant* s'emploie absolument, c'est-à-dire comme adverbe, nous l'avons constaté, au lieu d'*auparavant ;* mais la réciproque n'est pas vraie, avons-nous dit[2]. On a aussi essayé de faire une distinction entre *avant que* sans *ne*, et *avant que* avec *ne*, disant qu'on doit faire usage de la négative après *avant que* toutes les fois qu'il y a du doute sur la réalité de l'action exprimée par le verbe qui vient après; dans le cas contraire, on doit supprimer la négative. Cette distinction n'est pas justifiée, malgré tout ce qu'on a écrit pour et contre[3]; et *ne* est ici un gallicisme, pour lequel l'oreille seule intervient.

Jusque, vient de *diusque*, selon M. Brachet[4], qui est devenu *de-usque* par renforcement de *usque*, en vieux français *dusque*. Or, la prononciation a très-facilement changé *de* suivi d'une voyelle en *j* après 1750, époque où l'Académie reconnut cette lettre. Cette préposition marque un certain terme, au delà duquel on ne passe pas. Elle entre dans plusieurs locutions, telles que *jusqu'à ce que*, antipathique à Voltaire, qui la traite de « mot rude, raboteux, désagréable à l'oreille, et dont il

[1] B. Jullien, *Cours sup. de gram.*, t. I, p. 137.
[2] Littré, *Dict. de la lang. fanç*, t. I, p. 257.
[3] Génin, *Lexique de la langue de Molière*, p. 29.
[4] *Gram. historique*, p. 116.

ne faut jamais se servir [1]. » La locution est lourde sans doute, mais n'a rien de plus contre elle.

Parmi et *Entre*. Cette dernière n'est que la préposition latine *inter* par métathèse de l'*r*, et *parmi* est une abréviation de *per* et de *medium* : elle indique passage au milieu de plusieurs choses semblables : on trouve *parmi* les animaux, comme *parmi* les hommes, des individus plus ou moins intelligents. *Entre* indique la position d'un objet; qui en a d'autres à droite ou à gauche, et ne peut se dire que de deux choses : le Pas de Calais est *entre* la France et l'Angleterre.

Près et *Proche* sont des prépositions qui marquent la proximité, avec cette différence toutefois, établie par Lafaye [2], que *près* est l'expression ordinaire, celle qui a la signification la plus étendue, la seule qui se dise du temps aussi bien que du lieu. *Proche* est proprement un adjectif; aussi ne s'emploie-t-il qu'avec le verbe *être*.

Autrefois, *près de* et *prêt de* avaient le même sens et se confondaient; c'était un tort. Aujourd'hui les grammairiens ont fait prévaloir uniquement la locution prépositive *près de* en ce sens, et *prêt à*, seul en usage, se dit pour *préparé à*.

2° Prépositions qui marquent l'*union* :

Avec. Formé du latin *apud hoc*, a été dans l'ancienne langue *avoec*, dont *avec* est une contraction, et l'archaïsme *avecque* une forme paragogique fort usitée chez nos anciens poëtes [3]. Cette préposition est une de celles dont l'usage est le plus étendu dans la langue; elle sert

[1] Commentaires sur Corneille, *Héraclius*, act. III, sc. III.

[2] *Diction. des Synonymes*.

[3] Molière, *L'Étourdi*, act. I, sc. II; *Sganar.*, sc. I; *Tartuf.*, act. V, sc. I; Corneille, *Cid*, act. III, sc. IV; Racine, *Alexandre*, act. V, sc. I.

à marquer l'union : marier une fille *avec* un honnête homme ; l'assemblage : s'entretenir *avec* quelqu'un ; le moyen : avec l'aide de Dieu ; la manière : *avec* dignité ; circonstance : *avec* tout cela, il ne laisse pas d'être honnête homme [1].

Durant et *Pendant*. Le premier est le participe présent du verbe *durer* ; *durant* la guerre, c'est-à-dire pendant que *durait* la guerre. Le second est le participe du verbe *pendre*, comme *joignant* et *suivant* sont ceux des verbes *joindre* et *suivre*. Or, notre ancienne langue plaçait souvent le participe avant le nom auquel il se rapporte dans certaines tournures équivalentes à l'ablatif absolu latin : « L'esclave fut jeté au feu, *voyant le roi ;* » c'est-à-dire, *le roi le voyant*. Ces inversions ne furent plus comprises après le XVIe siècle, faute de connaître l'histoire de notre langue, et les grammairiens postérieurs prirent ces participes présents pour des prépositions [2]. C'est donc à tort que l'Académie voit une inversion dans *sa vie durant ; durant sa vie* est au contraire l'inversion véritable. *Durant* et *pendant* marquent tous deux la simultanéité, avec cette différence que *durant* y joint une idée de continuité, qui n'est pas exprimée par *pendant*. De plus, au dire du moins de M. Littré [3], *durant* semble faire sentir la durée comme pénible, comme trop longue.

Outre. Du latin *ultra*, *outre* indique passage au delà d'un point désigné, et par suite, excès : voyager *outre* mer, blâmer *outre* mesure. *Outre* se joint en composition avec quelques noms et quelques verbes : *outre-mer*, *outre-passer*.

Selon et *Suivant*. L'étymologie de *selon* a été très-

[1] Voir Régnier-Desmarais, *Gram. franç.*, p. 604.
[2] Aug. Brachet, *Nouv. gram. franç.*, p. 189.
[3] *Diction. de la lang. franç.*, t. III, p. 1040.

controversée. Ménage le tire de *secundum*. Diez et Burguy y voient une composition de *secundum* et de *longum;* enfin Orelli et Scheler supposent une forme *sublongum*, signifiant *le long de*. L'introduction de *longum* nous semble d'autant plus admissible que, dans les temps anciens, *lonc* se trouve au lieu de *selon :* « *Lonc* le coustume de la court [1]. » Cette préposition signifie *eu égard à, conformément à, à proportion de*, comme le prouve cet exemple : « La terre, cette bonne mère, multiplie ses dons *selon* le nombre de ses enfants [2]. » *Suivant* marque plutôt la direction : « On ne gouverne les hommes que *suivant* leurs préjugés [3]. »

3° Prépositions qui marquent la *séparation :*

Sans. Cette particule se rattache, par le latin barbare *sinis*, à la préposition latine *sine*, adoptée sous des formes variées dans les langues néo-latines. Elle signifie privation et exclusion :

« Benjamin est *sans* force, et Juda *sans* vertu [4]. »

On comprend que *sans* étant une préposition séparative, *sine*, en latin, se construise avec l'ablatif; mais chez nous, le complément de *sans* est un véritable cas régime, c'est-à-dire un accusatif, comme le fait justement remarquer Régnier-Desmarais [5]; quand nous disons : il n'a point fait cela *sans* de grandes raisons, c'est comme si l'on disait : *sans avoir* de grandes raisons. A l'égard des verbes, *sans*, comme préposition privative, se met, ou seul devant les verbes à l'infinitif, comme : *sans boire ni manger;* ou avec la particule *que* devant les verbes

[1] *Trésor des Chartes*, j. j. 82, p. XII, f° 171, dans une charte du 3 octobre 1351.

[2] Fénelon, *Télémaque*, liv. V.

[3] Voltaire, *Ann. Emp. Frédéric II*, 1217.

[4] Racine, *Athalie*, act. I, sc. I.

[5] *Gram. franç.*, p. 633.

au subjonctif : il a passé *sans que je l'aie vu.* Devant les verbes à l'indicatif ou au conditionnel, il formait une locution fort usitée au XVIIe siècle, mais condamnée depuis par les grammairiens ; elle signifiait : *n'eût été que; sans ce fait*; *si* (substantif) *ne...* :

« *Sans que* mon bon génie au-devant m'a poussé,
Déjà tout mon bonheur eût été renversé [1]. »

Ce qui revient à dire : *si* mon bon génie ne m'eût poussé au-devant. MM. Littré et Génin regrettent cette tournure, comme vive et facilitant la versification.

La grammaire réprouve aussi *sans pas* et *sans point*, qu'on rencontre jusque chez Montesquieu ; cependant *pas* et *point*, n'étant pas des négations, il n'y a aucune raison grammaticale de proscrire cette manière de parler, pour mettre *aucun* à la place de *pas* et *point.*

Hors, *Hormis*, *Excepté*, *Sauf.* Le premier vient du latin *foris* par une transformation, très-rare en français, mais fréquente en espagnol, de *f* en *h*, et qui rappelle le digamma éolien ; il signifie *à l'extérieur de* : *hors* du logis. Il marque aussi fréquemment exclusion, sens qui lui fait trouver ici sa place :

« Mais le cœur d'Émilie est *hors* de son pouvoir [2]. »

L'abbé Régnier fait remarquer que *hors* s'emploie encore pour exprimer l'*exception*, et que c'est alors qu'il a pour synonyme *excepté* : *hors cela*, je suis de votre sentiment. Mais, dans ce sens, il n'est pas aujourd'hui, comme autrefois, suivi d'un infinitif [3].

Le second, qui s'écrivait dans le vieux français *hors-mis*, c'est-à-dire *mis hors*, permettait anciennement

[1] Molière, *L'Étourdi*, act. I, sc. II.
[2] Corneille, *Cinna*, act. III, sc. IV.
[3] *Gram. franç.*, p. 613.

l'accord du participe, et l'on disait au XIIIe siècle : cet homme a perdu tous ses enfants, *hors-mise* sa fille. Au XVe siècle, le participe *mis* s'est soudé à la particule *hors*, et la locution *hors mis* est devenue, à son tour, une préposition où l'*s* de hors est tombée [1]. Il signifie *à l'exception de*, et se place même quelquefois devant un infinitif :

« Tout *hormis* l'irriter, tout, *hormis* lui déplaire [2]. »

A ces prépositions, il nous faut joindre *sauf*, qui n'est autre que l'adjectif *sauf* (salvus), que nous retrouvons dans *sain et sauf*. *Sauf* mes intérêts, c'est-à-dire mes intérêts étant *saufs*. En effet, cette particule exprime aussi l'exception, 1° devant un nom : il lui a laissé tout son bien *sauf* cette terre ; 2° devant un verbe à l'infinitif, mais avec l'adjonction de la préposition *à*, et alors il exprime la réserve ; *sauf à* changer d'avis.

4° Prépositions qui marquent *opposition :*

Contre, qui n'est que *contra* francisé, veut dire *en opposition à, pour se défendre de...* :

« Oui, Lamoignon, je fuis les chagrins de la ville ;
Et *contre* eux la campagne est mon unique asile [3]. »

Il se prend aussi dans le sens de *auprès de :* loger *contre* moi ; *ci-contre*.

Dans la première acception il a pour synonymes *malgré* (de *malum gratum*), et *nonobstant* (*non obstante*) ; mais il y a entre ces trois expressions des nuances délicates, que M. Littré nous semble le premier avoir bien mises en lumière : « Faire quelque chose *contre* la règle, faire un acte qui soit l'opposé de ce que prescrit la règle ; *malgré* la règle, c'est le faire bien que la règle le dé-

[1] Aug. Brachet, *Gram. hist.*, p. 247.
[2] Corneille, *Androm.*, act. V, sc. I.
[3] Boileau, *Epîtres*, VI.

fende; *nonobstant* la règle, c'est le faire sans tenir compte de l'obstacle qu'oppose la règle [1]. »

5° Prépositions qui marquent le *but :*

Vers, *Envers*, *Par devers*, formés de la préposition latine *versus*, expriment comme elle une certaine direction, soit au propre, soit au figuré; toutefois les grammairiens ont prétendu que *vers* ne peut se dire pour *envers*, au sens figuré et moral; et en effet l'Académie a suivi leur décision, mais à tort, selon M. Littré [2], car ni la dérivation ni l'usage ne la justifient; d'ailleurs, nos meilleurs écrivains, Corneille, Molière, Pascal, Racine, Voltaire ont donné à *vers* le sens d'*envers*, on peut donc suivre au besoin leur exemple.

Pour, vieux français *por*, du latin *pro*, par métathèse de l'*r* et changement de *o* en la diphtongue *ou*, conformément à l'ancienne langue [3], est une de ces prépositions qui embrassaient jadis des significations très-nombreuses; mais les écrivains modernes en ont restreint l'emploi. Outre le but, *pour* a servi, et sert encore, à rendre la cause, l'intérêt, le rapport, la place, la qualité, l'échange.

Au XVIIe siècle, et même quelquefois au XVIIIe, on a employé *pour* devant une autre préposition, par ellipse du verbe qui précédait : « De vos affaires, vous en êtes les maîtres; mais *pour des* miennes (pour être maître des miennes) je ne vous permets de faire... [4]. »

Corneille en a fait usage avec le sens de *quelque :*

« *Pour* grands que sont les rois, ils sont ce que nous sommes [5]. »

[1] *Dict: de la lang. franç.*, t. I, p. 777.

[2] *Dict. de la lang. franç.*, t. IV, p. 2463.

[3] Voir la thèse de F. Talbert, sur le *Dialecte blaisois*, p. 152 et suiv., et notre thèse sur *Jean Pillot*, p. 129.

[4] Saint-Simon, *Mémoires*, t. I, p. 254, éd. Chéruel.

[5] *Le Cid*, act. I, sc. VII.

Il serait facile de multiplier les citations d'écrivains du temps de Corneille, ou même ayant écrit assez longtemps après lui, qui ont employé cette forme; et cependant Voltaire la lui reproche comme surannée[1]. Jusqu'en notre temps, nous trouvons des écrivains recommandables, qui n'ont pas fait difficulté, avec raison, de s'exprimer ainsi : « Il est bien peu d'esprits, *pour* si bornés qu'ils soient[2].... » Cette construction, qui a été donnée à tort pour un hispanisme, est donc un très-ancien gallicisme; aujourd'hui, il tend à disparaître.

Uni à *être* et suivi d'un infinitif, *pour* formait autrefois une locution aimée de nos grands écrivains, pour exprimer *de nature à*. Corneille a dit :

« Qu'il n'*est* pas *pour* me *faire* grand mal[3]. »

Et Molière s'en est servi souvent :

« Je crois qu'un ami chaud et de ma qualité,
N'*est* pas assurément *pour être* rejeté[4]. »

Sans doute, c'est une expression trop négligée ; mais Molière ne la créait pas comme on voit, et il était directeur de troupe, souvent pressé par le temps et par l'ordre du roi. Depuis, les bonnes grammaires l'ont proscrite, on ne la trouve plus guère que dans nos provinces centrales[5].

Pour, suivi d'un infinitif, se prenait dans le sens de *parce que :*

« *Pour* aimer un mari, l'on ne hait pas ses frères[6]. »

[1] *Commentaires sur Corneille.* Voir aussi Descartes, *Discours sur la Méthode*, 4e part.
[2] De Bonald, *Recherch. philosoph.*, ch. IX.
[3] *La Suivante*, act. II, sc. IX.
[4] *Le Misanthrope*, act. I, sc. II.
[5] Voir le comte Jaubert, *Glossaire du Centre de la France.*
[6] Corneille, *Horace*, act. III, sc. IV.

Et dans Molière : « Je hais ces cœurs pusillanimes, qui, *pour trop prévoir* les suites des choses, n'osent rien entreprendre [1] » c'est-à-dire, *parce qu'ils* prévoient trop.

Il est pris encore quelquefois pour *quoique :*

« *Pour* avoir tant vécu chez ces cœurs magnanimes,
Vous en avez bientôt oublié les maximes [2]. »

C'est un sens qu'il n'a plus dans Molière ; mais il en a d'autres, qui sont propres à cet auteur : *au point de, en qualité de ;* ex :

« Je suis auprès de lui gagé *pour* serviteur [3]. »

Cet emploi est encore usuel dans cette phrase, par exemple : Prendre *pour* domestique. Ce sont ces acceptions larges de nos prépositions au grand siècle, qui donnent de l'ampleur, de la majesté, de la richesse à notre idiome. Ce qui appauvrit les langues, c'est justement de restreindre, comme on l'a trop fait pour cette partie d'oraison, la valeur générale d'un mot à quelques formules. Molière, non plus que Bossuet, ne se laissent jamais garrotter dans ces entraves, et c'est là peut-être le caractère essentiel de leur langue. De nos jours, les différents emplois de nos prépositions ont été restreints et régularisés.

Enfin, *pour* s'est maintenu dans certaines locutions qui marquent la suffisance et l'excès : « On dit que M. de Noailles a vendu de très-bons offices à M. de Vardes ; il est assez généreux *pour* n'en pas douter [4]. » On dit de même *trop... pour...* suivi de l'infinitif ou de *que* et du subjonctif.

[1] *Fourberies de Scapin*, act. III, sc. I.
[2] Corneille, *Nicomède*, act. I, sc. II.
[3] *Amphitryon*, Prol. et *L'Étourdi*, act. I, sc. IX.
[4] *Lettre de Mme de Sévigné à Moulceau*, 26 mai 1683.

L'abbé Régnier est, je crois, le premier à signaler l'emploi de *pour* dans le sens de *quant à*, qu'il conserve de nos jours : « Vous êtes de ce sentiment ; *pour moi*, je n'en suis pas [1]. »

Voici, Voilà, voi-ci, voi-là. Cette locution, nous dit M. Brachet [2], est composée de l'impératif du verbe *voir*, et des adverbes *ci* et *là*. Par suite, elle était séparée dans notre ancienne langue : *voi me là* (pour *me voilà.*) Au XVIe siècle, Rabelais dit encore : « *Voy* me *ci* prêt, » (pour *me voici prêt.*) Ne comprenant plus le sens de cette locution, l'Académie décréta en 1660 que *voici*, *voilà* étaient prépositions, et, comme telles, désormais inséparables. Toutefois, par une anomalie qui provient de leur origine, ces prépositions peuvent être précédées des pronoms qui leur servent de complément : « *me* voici ; *vous* voilà [3]. » Il y a naturellement entre ces mots la même différence qu'entre *ci* et *là :* le premier désigne ce qui est proche ou ce qui suit, le second ce qui précède ou est plus éloigné :

« *Voici* votre Mathan, je vous laisse avec lui [4]. »

« Valeur, magnanimité, bonté naturelle, *voilà* pour le cœur [5]. »

Au XVIIe siècle, on disait encore : *le* voici qu'*il* vient ; c'est une faute que les grammairiens ont eu raison de corriger, puisque *voici* équivaut à *voi-ci* ou *vois-ci*. On peut dire *vois le ci qui vient*, ou voici qu'*il* vient. Et, quand nous lisons dans Molière : « *Voilà* que c'est de

[1] *Gram. franç.*, p. 622.
[2] *Gram. histor.*, p. 248.
[3] M. Marty-Laveaux, *Gram. histor. de la lang. franç.*, Paris, 1875, p. 162.
[4] Racine, *Athalie*, act. II, sc. IV.
[5] Bossuet, *Oraison funèbre de Louis de Bourbon.*

ne voir pas Jeannette [1] ; » c'est un archaïsme tombé en désuétude.

6° Prépositions qui marquent la *cause* et le *moyen :*

Par. C'est le *per* des Latins, par mutation toute naturelle de la voyelle, comme mercantem a fait marchand.

Cette préposition sert à désigner la cause d'une chose, d'une action, et le moyen qui y contribue. C'est en cela que consiste sa principale signification, quoiqu'elle serve à beaucoup d'autres usages, ainsi que la préposition latine d'où elle vient, et dont elle s'est peu à peu éloignée. Aussi la trouve-t-on pour marquer l'espace, l'étendue : « Il (l'âne) allait *par* pays, accompagné du chien [2]. »

Le résultat : « *Par* le sacerdoce, je ne me suis engagé qu'à Dieu [3]. »

Dans le sens de *d'après :*

« On regarde les gens *par* leur méchant côté [4]. »

Enfin, et surtout, *par* se place devant le régime du verbe passif, conjointement avec *de*. Les auteurs ont été longtemps incertains sur la règle à suivre ; mais de nos jours, M. Littré a indiqué clairement quand il faut employer les prépositions *par* ou *de*, que régit ordinairement le verbe passif : « Quand le verbe exprime des actes intérieurs de l'âme, on emploie *de* : Un jeune homme vertueux est estimé *de* tout le monde. Mais si le verbe présente une opération soit de l'esprit soit du corps, on emploie la préposition *par* : La poudre à canon fut inventée *par* un moine. Si le verbe passif, outre son

[1] *L'Étourdi*, act. IV, sc. VIII.
[2] La Fontaine, *Fables*, liv. VIII, XVII.
[3] Bourdaloue, 2e *Dim. après l'Épiph. dominic.*, t. I, p. 82.
[4] Molière, *Misanthrope*, act. I, sc. II.

régime, est suivi de la préposition *de* et d'un nom, alors on doit employer *par* pour le régime du verbe passif : Votre ouvrage a été loué d'une manière fort délicate *par* un célèbre académicien. De plus, à la place de la préposition *de* on peut toujours mettre *par* ; mais à la place de *par* on ne peut toujours mettre *de* [1].

Moyennant n'est que le participe du vieux verbe français *moyenner*, et est d'un emploi analogue aux autres prépositions de moyen et de cause. — Même observation pour *Vu* et *Attendu*, qui sont les participes passés des verbes correspondants.

7° Prépositions qui marquent la *spécification* :

A. C'est *ad* ou *ab* des Latins avec leurs nombreuses acceptions :

1° Celle de *pour* devant un substantif chez les écrivains du XVIe et du XVIIe siècles : « Il est tout généreux et tout né *à* la gloire (natus *ad* laudem) [2]. » Corneille, en 1639, a écrit :

« Et mon cœur accablé de mille déplaisirs,
Cherche la solitude *à* cacher ses soupirs [3] ! »

Il est vrai que Voltaire a repris cet emploi de la préposition *à* ; ce qui n'a pas empêché J.-J. Rousseau de s'en servir en ce sens [4]. Mais depuis, la Grammaire et l'Académie ont sanctionné l'observation de Voltaire, et avec juste raison.

2° Celle de *en*, comme dans ce vers de Corneille :

« *A* raconter ses maux souvent on les soulage [5]. »

Thomas Corneille pousse même cette tournure jusqu'à

[1] *Dict. de la lang. franç.*, t. III, p. 933.
[2] Malherbe, *Lettre à Racan*, 10 septembre 1625.
[3] *Horace*, act. I, sc. II.
[4] *Émile*, II.
[5] *Polyeucte*, act. I, sc. III.

l'abus[1]. M. Génin, dans son *Lexique de Molière*[2], cite plusieurs passages du grand comique, où cette locution a été employée et fait observer justement qu'elle correspond au gérondif en *do* et au supin en *u* des Latins, qui n'est lui-même qu'un datif ou qu'un ablatif, l'un et l'autre marqués en français par *à*. Or, cette raison suffirait pour nous faire aimer ce tour, car y a-t-il rien de plus lourd que le son nasal : *en racontant?* Aussi, même au XIXe siècle, on le rencontre :

« J'avilirais le sceptre *à* venger mon injure[3]. »

Convenons toutefois que cette tournure vive tend à disparaître et inspire des regrets.

3° Celle de *de* :

Henri IV écrivait : « Je n'oublieray jamais *à recognoistre* les bons offices que j'ay reçus de vous[4]. »

Beaucoup d'autres verbes dans l'ancienne langue admettaient la préposition *à* pour *de*, tels que *laisser à* pour *laisser de*, *désirer à* pour *désirer de*, *conseiller à* pour *conseiller de*, *manquer à* pour *manquer de* : « ce qui a *manqué à m'arriver*[5]. »

4° Celle de *avec :*

On la trouve aux XVe, XVIe et XVIIe siècles, comme le prouvent ces deux vers de Corneille :

« Choisissez donc ensemble, *à* communs sentiments,
Des charges dans ma cour ou des gouvernements[6]. »

[1] Voir *Bérén.*, III, 4, IV, 6 ; V, 2 ; *Darius*, II, 4 ; V, 7, etc...
[2] P. 1 et 2.
[3] Casimir Delavigne, *Vêpres Sicilien.*, act. III, sc. II.
[4] *Lettre Miss.*, t. III, p. 779.
[5] Molière, *Fourberies de Scapin*, act. II, sc. VIII.
[6] *Othon*, act. III, sc. IV.

La préposition *à* se prenait encore autrefois pour d'*après* :

« *A* la lettre, il paraît qu'elle a beaucoup d'esprit [1]. »

Pour *en la personne de :*

« Abandonner mon camp en est un (crime) capital,
Inexcusable en tous, et plus *au* général [2]. »

Nos pères redoublaient *à* surabondamment, dans le sens du datif latin :

« Que de son cuisinier il s'est fait un mérite,
Et que c'est *à* sa table *à qui* l'on rend visite [3]. »

On prescrit aujourd'hui de dire : c'est *à* sa table *que* l'on rend visite, sous prétexte que les deux datifs font double emploi ; mais cette façon de parler est originelle dans notre langue [4], et nous vient du latin où cette symétrie des cas est rigoureusement observée entre le substantif et son pronom relatif.

Tout le monde se rappelle ce vers de Boileau :

« C'est *à* vous, mon esprit, *à qui* je veux parler [5], »

que l'auteur eût pu facilement corriger ; mais il a voulu par là, tout en restant fidèle à nos origines, donner plus de vivacité à sa pensée, comme on le faisait par le redoublement de *dont* et *en* : « ce n'est pas *de* ces sortes de respects *dont* je vous parle [6]. »

Dans les siècles qui nous occupent, on rencontre aussi

[1] Corneille, *Suite du Menteur*, act. II, sc. I.
[2] Corneille, *Nicomède*, act. II, sc. I.
[3] Molière, *Misanthrope*, act. II, sc. V.
[4] Voir la *Farce de Pathelin*.
[5] *Satires*, IX, 1.
[6] Molière, *Georges Dandin*, act. II, sc. III.

la préposition *à* dans le sens de *contre*, non-seulement chez Molière[1], mais même chez Racine :

« Ce jour même, ce jour, l'heureuse Bérénice
Change le nom de reine *au* nom d'impératrice[2]. »

Dans le sens de *sur* :

« *A* mon serment, l'on peut m'en croire[3]. »

Dans le sens de *par* :

« ..... Et que j'aurais cette faiblesse d'âme,
De me laisser mener par le nez *à* ma femme[4]. »

Il est clair que Molière a voulu éviter la répétition de *par*. *A* se construit avec laisser ; *par* se construit avec *mener*.

Jusqu'ici nous n'avons vu *à* employé que devant des substantifs ; mais il est souvent en usage devant des infinitifs, qui sont, nous le savons, de véritables noms dans les verbes.

Il se prenait alors pour signifier : *propre à* :

« Cherchons une maison *à* vous mettre en repos . »

Au point de :

« La curiosité qui vous presse est bien forte,
M'amie, *à* nous venir écouter de la sorte[6].

Par le moyen de :

« ..... Que tu t'es acquise en tant d'occasions,
A ne t'être jamais vu court d'inventions[7]. »

Les grammairiens du XVIIIe siècle et du XIXe ont apporté

[1] *Mélicerte*, act. II, sc. II.
[2] *Bérénice*.
[3] *Amphitryon*, act. II, sc. I.
[4] Molière, *Femmes savantes*, act. V, sc. II.
[5] Molière, *L'Étourdi*, act. V, sc. III.
[6] Molière, *Tartufe*, act. II, sc. I.
[7] Molière, *L'Étourdi*, act. III, sc. I.

quelque précision dans l'emploi de cette préposition. Déjà, en 1706, l'abbé Régnier [1] avait réduit les emplois de *à* à la détermination du temps, du lieu, de l'ordre, de la forme, de la manière, de l'instrument, du but, etc... Et, de nos jours, M. Littré [2] a précisé davantage encore en disant que *à* exprime trois rapports différents : direction, aller *à* Paris ; extraction, prendre *à* un tas ; repos, résider *à* Paris. Il montre ensuite très-clairement que tous les usages de la préposition *à* rentrent dans un de ces rapports, et que maintenant elle ne sert plus à exprimer de ces sens éloignés, qu'elle tirait des acceptions multiples des prépositions latines *a* ou *ab* et *ad*.

De. Cette préposition, venant de *de* en latin et exprimant un rapport marqué dans cette langue par le génitif, a aussi, on le conçoit, des sens très-étendus et très-variés. Cette variété, comme pour *à*, est d'autant plus grande que la préposition s'éloigne moins de son origine toute latine ; en effet, d'Aubigné écrit :

« La Bourgogne a son Duc, qui, *de* ruse secrette,
Emploie un chicaneur pour étouffer sa dette [3] »

prenant *de* pour *par*.

Corneille a dit de même :

« Ce qu'il ne peut *de* force, il l'entreprend *de* ruse [4]. »

Cet emploi, qu'on rencontre encore dans Molière [5], s'est perpétué jusqu'à nos jours, quoique moins fréquent ; mais on dit journellement : *de gré* ou *de force*.

Corneille a pris *de* dans le sens de *pour :*

« Je forme des soupçons *d'un* trop léger sujet [6]. »

[1] *Gram. franç.*, p. 567.
[2] *Dict. de la lang. franç.*, t. I, p. 1 et suiv.
[3] Dans ses *Tragiques*, III.
[4] *Polyeucte*, act. I, sc. I.
[5] *Tartufe*, act. IV, sc. II.
[6] *Horace*, act. I, sc. I.

Dans le sens d'*avec* :

« Agissez donc, Seigneur, *de* puissance absolue [1]. »

Ce sens se trouve aussi dans Molière [2]; rien n'est même si familier à Racine et à Despréaux, dit l'abbé d'Olivet [3], que cet emploi. Nous nous contenterons d'un seul exemple, mais tiré d'un poëte de notre siècle :

« Temps jaloux, se peut-il que ces moments d'ivresse,
Où l'amour à longs flots nous verse le bonheur,
S'envolent loin de nous *de* la même vitesse
Que les jours de malheur [4] ? »

De se rencontre encore dans le sens d'*entre* au XVIIe siècle :

« Je ne sais pas bien où pencherait son choix,
Si le ciel lui donnait de choisir *de* deux rois [5]. »

Corneille admet quelquefois l'ellipse de cette préposition ; Molière, souvent, surtout après *aimer mieux*, suivi d'un infinitif; après *à moins que*, *avant que*, *plutôt que*, *valoir mieux que*, etc., toujours suivis d'un infinitif [6].

De s'emploie aussi pour *que de*, ainsi que le prouve ce vers connu de La Fontaine :

« Qui te rend si hardi *de* troubler mon breuvage [7] ? »

Si *à* remplaçait avantageusement *en* et le participe présent, il en fut de même de la préposition *de :*

« Dis que de leur parti toi-même tu te rends,
De te remettre au foudre à punir les tyrans [8]. »

forme rapide qui n'a pourtant pas trouvé grâce devant Voltaire.

[1] *Pertharite*, act. IV, sc. IX.
[2] *Femmes savantes*, act. I.
[3] 7e *Remarque sur Racine.*
[4] De Lamartine, *Le Lac.*
[5] Corneille, *Agésilas*, act. IV, sc. II.
[6] Voir Génin, *Lexique de la lang. de Molière*, p. 100 et 101.
[7] Fable du *Loup et de l'Agneau.*
[8] Corneille, *Cinna*, act. III, sc. IV.

De se trouvait jadis entre deux substantifs, comme maintenant pour exprimer le génitif latin, soit dans le sens actif, soit dans le sens passif; car, chez les Latins, *amor patris* signifiait aussi bien la tendresse du père pour le fils, que celle du fils pour le père. C'est ainsi que Molière a dit : la *contrainte des parents*[1], pour exprimer, non la contrainte qu'ils subissent, mais celle qu'ils imposent. La préposition *de* se rencontrait cependant entre deux substantifs, sans marquer le génitif du second, mais pour en faire la qualification du premier :

« Réglez-vous, regardez l'honnête homme *de* père,
Que vous avez du ciel [2]. »

L'abbé d'Olivet essaie d'expliquer le tour en question par un latinisme, comme en offre Plaute, quand il dit : *Scelus viri*, *monstrum mulieris*. Vaugelas trouve ces *de* bien étranges, mais bien français.

Le XVIIe siècle a employé sans difficulté *de* pour *à*, comme *devant* pour *avant*, particulièrement après les verbes *chercher*, *commencer*, *conclure*, *feindre*, etc... c'était, en général, pour éviter l'hiatus :

« Ah ! je vous apprendrai *de* me traiter ainsi [3]. »

Aujourd'hui, pour mieux saisir les nuances, par lesquelles passent les sens de la préposition *de*, les grammairiens se sont efforcés de les ranger en dix classes, très-clairement exposées par M. Littré, dans son *Dictionnaire de la langue française*[4] : 1° *De* entre un substantif et un autre mot; 2° *De* entre un adjectif et un

[1] *Malade imaginaire*, act. II, sc. VII.
[2] Molière, *L'Étourdi*, act. I, sc. IX.
[3] Molière, *Amphitryon*, act. III, sc. III.
[4] T. II, p. 957.

autre mot ; 3° *De* construit avec un pronom personnel ; 4° *De* construit avec un pronom interrogatif ; 5° *De* construit avec le pronom démonstratif *celui ;* 6° *De* entre un nom de nombre et un autre mot ; 7° *De* entre un verbe et un verbe ou un autre mot ; 8° *De* avec un adverbe ; 9° *De* avec une préposition ; 10° *De* construit avec une conjonction.

Ajoutons, pour être complet, d'après les philologues modernes, que les prépositions se construisent non-seulement avec les substantifs et les infinitifs, comme nous avons vu, mais même avec un adverbe : *De derrière, par derrière* ; ou avec une autre préposition : *d'avec, d'après.*

En général, la préposition précède immédiatement son complément, ou bien l'on n'intercale que des mots étroitement unis avec le complément : « Je l'ai dit *à mes meilleurs amis.* » Dans l'ancien français, on pouvait construire les compléments du verbe avant l'infinitif :

« Pour de *ce grand dessein* assurer *le succès,* »

a dit Corneille ; « *Pour ce corps mort* conduire en sépulture, » lisons-nous dans Marot. — Notre tour : *Six mois durant,* latinisme dont nous avons parlé, est une trace de cette inversion.

Quand *de* a la valeur d'un génitif, il se répète ordinairement devant chaque complément : « Les oraisons funèbres *de* Bossuet et *de* Fléchier. » La répétition est obligatoire dans le sens partitif : « Bien écrire, c'est avoir à la fois *de* l'esprit, *de* l'âme et *du* goût [1]. » Quelques grammairiens soutiennent qu'il faut toujours répéter *à* et *en* ; c'est peut-être de l'exagération. Ils condam-

[1] Buffon, *Discours sur le Style.*

nent : « Te prouver à toi-même *en* grec, hébreu, latin : » (Boil.) — C'est trop sévère.

La clarté et le goût seront en cela nos meilleurs guides.

CHAPITRE IX.

DE LA CONJONCTION.

I.

Nature de la Conjonction.

La Préposition nous conduit naturellement à la *Conjonction* (Σύνδεσμος, *Conjunctio*) ; car, si l'une marque un rapport entre deux noms, ou bien entre un verbe ou un adjectif et son complément, l'autre marque, ainsi que nous le montrerons, un rapport entre deux propositions.

Au dire d'Apollonius Dyscole [1], les Anciens ne se sont pas rendu compte de la valeur ni des justes fonctions de cette espèce de mot : critique sévère, mais méritée, puisque Aristote lui-même comprend sous le mot de σύνδεσμοι non-seulement τέ, καὶ, γάρ, etc... c'est-à-dire les copulatives, mais encore les locutions comme ὁ μὲν, ἐγὼ μέν, où la conjonction est unie à un pronom [2], et où ces particules distribuent les parties sans les unir. La longue définition qu'il en donne dans le même ouvrage [3],

[1] Voir le commencement de son *Traité sur les Conjonctions* (imprimé au t. II des *Anecdota Græca* de Bekker, et traduit par M. E. Egger, dans son *Apollonius Dyscole*, p. 203).

[2] *Rhétorique*, III, 5 et 12.

[3] Chap. X. Cf. Quintilien, I, 4.

manque de justesse et est pleine d'embarras. Ses *Catégories*, non plus, ne contiennent aucune notion qui réponde à la fonction grammaticale de la conjonction, car, dit fort bien M. Ed. Chaigniet [1], « elles ne sont que les membres brisés et pris un à un du corps de la proposition ; or, la conjonction exprime au contraire un rapport des propositions, la forme qui les lie en un tout. »

Celle de Denys le Thrace vaut mieux, en ce qu'elle reconnaît à la conjonction la propriété de subordonner l'une à l'autre les parties du discours [2]. Voici maintenant la définition, qui avait cours dans l'École d'Alexandrie, et qui n'est autre que celle d'Apollonius, si nous nous en référons au texte même des *Anecdota* [3] : « La conjonction est une partie du discours, qui ne se décline pas, qui réunit entre elles les parties d'oraison, et qui signifie en commun avec elles, pour marquer soit le rang, soit la quantité. » Priscien complète l'opinion de son maître, en ajoutant : « La quantité, quand elle signifie l'existence simultanée de certaines qualités, comme : Enée fut pieux *et* courageux ; l'ordre, quand elle montre qu'une chose est la conséquence de l'autre, par exemple : *s'il* se promène, il se meut [4]. » M. Egger, dans l'ouvrage précité [5], donne un excellent commentaire, il nous semble, des lignes de Priscien, et indique bien les progrès que cet auteur fait faire à la question.

On en était là, quand la conjonction, comme tout le reste, attira l'attention des érudits de la Renaissance,

[1] *La Philosophie de la science du langage étudiée dans la formation des mots*. Paris, Didier, 1875, p. 369.

[2] Voir chap. XXV.

[3] Bekker, *Anecd. Græc.*, p. 952.

[4] Chap. XV, § 1.

[5] P. 208.

notamment de Meigret, qui la définit : « Une partie du langage, indéclinable, sans articles et sans aucun gouvernement, conjoignant les mêmes espèces des parties, ou phrases, aux autres phrases avec quelque signification [1]. » Ramus se contente de dire, plus simplement, que « les conjonctions sont au millieu des sentences qu'elles conjongnent [2]. » Les Estienne n'ajoutent rien d'utile; en sorte qu'on est obligé de reconnaître l'impuissance du XVIe siècle à bien définir la conjonction.

Les auteurs de la *Grammaire générale* n'ont pas été beaucoup plus satisfaisants, quand ils ont reconnu et proclamé que les conjonctions signifient « la forme de nos pensées, et non pas proprement les objets de nos pensées [3]; » car ils disent ce que n'est pas cette partie du discours, mais non pas ce qu'elle est essentiellement, ni ce qu'elle fait proprement.

Au commencement du XVIIIe siècle, Régnier-Desmarais a risqué une définition, qui pèche encore par son obscurité : « La conjonction, dit-il, est une partie d'oraison indéclinable, qui sert à la liaison des membres du discours [4]. »

Dumarsais, le premier, est entré dans des explications, qu'on attend avec impatience : « Les conjonctions, dit-il après Port-Royal, ne signifient pas l'objet de notre pensée; elles ne signifient que la manière dont notre esprit considère tout ce qui peut en être l'objet : c'est la partie systématique du discours, puisque c'est par leur moyen qu'on assemble les phrases, qu'on lie les sens, et que l'on compose un tout de plusieurs por-

[1] Livet, ouvrage cité, p. 102.

[2] Livet, p. 266.

[3] P. 155.

[4] *Gram. franç.*, p. 650.

tions, qui, sans cela, ne paraîtraient que comme des énumérations ou des phrases décousues [1]. »

C'est cette notion, juste au fond, que résume et précise l'esprit philosophique de Beauzée, en ces quelques lignes : « Les conjonctions ne sont pas des éléments de la proposition ; elles servent seulement à lier les propositions les unes aux autres [2]. »

Mais toutes ces définitions manquent d'une qualité, qui se rencontre enfin dans Silvestre de Sacy [3], c'est l'idée de rapport entre les propositions, liées par les conjonctions. Ce progrès a été senti par M. B. Jullien, qui expose clairement la nature et le véritable rôle de la conjonction : « La conjonction, selon lui, est un mot qui met deux phrases en rapport; ex. : La vertu est désirable, car elle rend l'homme heureux; *car* est une conjonction, puisqu'elle indique qu'une de ces propositions est la conséquence de l'autre [4]. » Et il ajoute : « Les deux phrases ainsi réunies peuvent s'appeler *les deux termes du rapport* ; mais on aime mieux les désigner sous les noms de *phrase antécédente* et *phrase conséquente* [5]. »

Beauzée, d'après ce qui précède, avait donc bien compris au fond le rôle de cette espèce de mot, quand il a recommandé de ne pas regarder comme une conjonction composée une phrase qui renferme plusieurs mots, ainsi que l'ont fait tous les grammairiens antérieurs, hormis l'abbé Girard. En effet, dans la rigueur des termes, les conjonctions doivent être des mots simples ; car, si l'on a un mot comme *lorsque*, en le décompo-

[1] *Encyclopédie Méthodique*, au mot *Conjonction*.
[2] *Gram. génér. et raisonn.*, t. II, p. 564.
[3] *Principes de gram. génér.*, p. 80.
[4] *Cours sup. de gram.*, t. I, p. 139.
[5] *Cours sup. de gram.*, t. I, p. 139.

sant en *lors* et *que*, il est visible que le dernier seul est conjonction, que le premier indique une circonstance de temps qui spécialise ou détermine la conjonction.

A plus forte raison, des réunions de mots, comme *si ce n'est que*, *c'est-à-dire*, *pourvu que*, etc... ne sont-elles pas des conjonctions.

Cette erreur, où l'on a été si longtemps, a contribué à grossir inutilement la liste des conjonctions ; aussi, ne doit-on pas s'étonner de voir l'abbé Girard, bien qu'il fasse jusqu'à un certain point exception, en reconnaître cinquante-trois [1] ; Marmontel, en compter cent douze [2] ; Lhomond, quarante [3] ; M. David [4], vingt-cinq ; Boniface, seize [5] ; M. Lorain, vingt [6].

II.

Classement des Conjonctions.

Considérées dans leur forme extérieure, les conjonctions se divisent, comme les adverbes et les prépositions, en *simples* et en *composées*. Les simples sont celles qui existaient déjà en latin et ne sont formées que d'un mot, comme *car* (*de quare*) ; les composées sont celles qui se forment par l'addition de la conjonction *que* à certaines particules, comme *tandis*, *quoi*, etc..., locutions où *que* seul est conjonction, avons-nous dit.

Examinées au point de vue logique, les conjonctions, dès la plus haute antiquité, ont reçu un classement assez compliqué, mais en rapport avec le sens qu'elles

[1] *Vrais principes*, t. II, p. 258.
[2] *Grammaire*, leçon VII.
[3] *Éléments de gram. franç.*, chap. IX.
[4] *Essai de gram. élément.*, 12e exerc.
[5] *Gram. franç.* (1829), p. 55.
[6] *Gram. des Écoles prim.*

expriment. Apollonius et Priscien ont reconnu dix-neuf sortes de conjonctions[1]; Denys le Thrace, neuf seulement[2]; Meigret, huit[3]; Ramus, deux[4] : les énonciatives et les ratiocinatives; Régnier-Desmarais[5] et Dumarsais[6] ont été d'accord pour reconnaître qu'il y a autant de sortes de conjonctions qu'on peut établir de différences dans les points de vue sous lesquels notre esprit observe un rapport entre un mot et un autre mot, ou entre une pensée et une autre pensée; par suite, selon eux, les différentes espèces de conjonctions répondent aux différentes opérations de l'esprit, et c'est sous ce rapport qu'il est essentiel de les connaître.

Les conjonctions sont *copulatives*, *augmentatives*, *disjonctives*, *hypothétiques*, *adversatives*, *périodiques*, *causatives*, *conclusives*, *explicatives*, *transitives* et *conductives*. Tel est le classement proposé par l'abbé Girard[7], qui suivait en cela le P. Buffier[8]. M. B. Jullien formule cinq ou six reproches à cette classification, et arrive à conclure que la véritable division des conjonctions est celle-ci : « Parmi elles, quelques-unes laissent subsister entre les phrases qu'elles mettent en rapport une parfaite égalité, on les appellera *copulatives*, comme exprimant une liaison pure et simple. Les autres font de la proposition qu'elles précèdent la subordonnée de celles qu'elles suivent; on peut les nommer *subjonctives*[9]. »

[1] E. Egger, *Apollonius Dyscole*, p. 209.
[2] E. Egger, *Apollonius Dyscole*, p. 210.
[3] Ap. Livet, p. 102.
[4] Ap. Livet, p. 234.
[5] *Gram. franç.*, p. 650 et suiv.
[6] *Encyclopédie méthodique* au mot *Conjonction*.
[7] *Vrais principes*, etc... Disc. XII.
[8] *Gram. franç. sur un nouv. plan*, 2e part.
[9] *Cours sup. de gram.*, t. I, p. 140.

Cette grande division est très-juste, mais on peut lui faire aussi le reproche d'être trop générale. Sans plus admettre de conjonctions que M. Jullien, c'est-à-dire une douzaine au plus, nous suivrons, comme les principaux grammairiens modernes[1], la division suivante :

1° *Copulatives*, c'est-à-dire celles dont le sens ne s'étend pas au delà de la liaison, n'y ajoutant aucune idée particulière. Il y en a deux : *et*, *ni*, « qui ne diffèrent entre elles qu'en ce que la liaison, exprimée par l'une, tombe purement sur les choses pour les joindre ; au lieu que la liaison, exprimée par l'autre, tombe directement sur la négation attribuée aux choses pour la leur rendre commune[2]. »

Et (venu du latin *et*) exprime simplement la liaison de deux phrases : Je suis tombé de cheval *et* me suis cassé la jambe. *Et* semble quelquefois ne lier que deux mots : Tibérius *et* Caïus Gracchus furent tous deux tribuns. Mais il y a ellipse : cette phrase équivaut à ces deux propositions : Tibérius Gracchus fut tribun *et* Caïus Gracchus fut tribun[3]. Il faut excepter cependant quelques cas où *et* a le sens particulier d'addition, comme deux *et* trois font cinq. *Et* est la conjonction copulative par excellence, fait remarquer M. B. Jullien[4] ; c'est elle qui a le sens le plus abstrait et le plus simple, et qui jusqu'à un certain point peut être regardée comme entrant, quant à son sens, dans la valeur de toutes les autres. Ainsi, *car* peut se résoudre par *et*, *en effet*, que l'on trouve fréquemment à son lieu et place.

[1] Entre autres, M. Thurot, dans le cours si remarquable qu'il professe à l'École Normale.

[2] Girault-Duvivier, *Gram. des Gram.*, t. II, p. 991.

[3] Voir E. Egger, *Not. élément. de gram. comp.*, édit. 2e, 1852, p. 85.

[4] Loco citato, p. 141.

Ni (venu du latin *nec*) était dans l'ancienne langue *ne* par le changement fréquent de *e* en *i*, comme *cera* a fait *cire*; *negare*, *nier*; *legere*, *lire*. Philippe de Commines écrit : « Si n'avaient *ne* croix *ne* pile[1]. » Molière prête ce langage ancien à un personnage qu'il veut rendre ridicule : « *Ne plus ne moins* que la statue de Memnon, etc.[2]; » comme on le voit, *ni* équivaut à *et* suivi d'une négation. Molière a dit :

« Je ne voyais rois *ni* dieux
Dont le sort me fît envie[3]; »

c'est comme s'il y avait : je ne voyais pas de rois et je ne voyais pas de dieux, etc... *Ni* se redouble presque toujours; elle n'est *ni* belle *ni* laide. C'est pourquoi quelques grammairiens ont pensé que cette construction était seule correcte; mais il serait difficile d'en donner une raison péremptoire : ce qu'il y a de certain, c'est qu'avec *pas*, *point*, *aucun*, *jamais*, *personne*, *rien*, etc., la conjonction *ni* marche fort bien toute seule : Je n'ai pas vu votre père *ni* votre cousin ; la seule condition, c'est que la phrase soit négative.

2° *Augmentatives*. Elles sont ainsi nommées, parce que, outre l'idée modificative de liaison, elles ont une idée accessoire d'accroissement, et désignent une addition faite à quelque chose qui précède; ce sont : *d'ailleurs*, *encore*, *de plus*, *au surplus*.

D'ailleurs, non pas de *alia hora*, comme le veut Raynouard, mais de *aliorsum*, pour *alioversum*, comme le dit Diez, signifie *de plus*, *outre cela :*

« Et vous avez *d'ailleurs* Laodice en otage[4]. »

et, *pour le reste*, *du reste :* « Nestor et Philoctète, ces

[1] *Mémoires*, liv. III, chap. v.
[2] *Le Malade Imaginaire*, act. II, sc. VI.
[3] *Amants Magnifiques*, 3e interm., sc. VII.
[4] Corneille, *Nicodème*, V, 3.

deux capitaines *d'ailleurs* si sages, n'étaient pas assez secrets pour leurs entreprises [1]. » Mais c'est surtout dans cette phrase que la liaison apparaît : « La plupart des riches sans naissance sont fiers et pleins d'arrogance; ils sont *d'ailleurs* brutaux et insolents [2]. »

Encore. C'était en vieux français, *ancore*, de *hanc horam* (à cette heure). Tel était le sens primitif, comme dans cet exemple : « J'ai vu Paris, et j'y retournerai *encore*, quand je reviendrai en France (c'est-à-dire *à cette heure* à laquelle je reviendrai en France). — De là au sens augmentatif, il n'y a qu'un pas; aussi, l'a-t-il souvent : « La philosophie ne peut faire aucun bien que la religion ne fasse *encore* mieux, et la religion en fait beaucoup que la philosophie ne saurait faire [3]. »

De plus, *Au plus*, *Au surplus*; on disait même anciennement : *pour le plus.* Toutes ces locutions sont, sans doute, adverbiales; mais, comme elles marquent une liaison entre deux phrases, c'est à ce titre qu'il convient de les ranger ici parmi les conjonctions. Les deux premières sont restées d'un fréquent usage; la dernière a été condamnée par les puristes du XVIIe siècle : M. de la Mothe le Vayer n'est pas d'avis que l'on bannisse *au surplus*; cependant, au dire de Vaugelas, ce mot n'était plus alors du tout en usage [4].

3° *Alternatives* ou *disjonctives* : Ce sont celles qui marquent alternative, ou partition, ou distinction, dans le sens des choses dont on parle; telles sont *ou*, *sinon*, *tantôt.*

Ou. Du latin *aut*, elle indique alternative entre deux

[1] Fénelon, *Télémaque*, liv. XVI.

[2] Exemple donné par Girault-Duvivier, *Gram. des gram.*, t. II, p. 991.

[3] J.-J. Rousseau, *Émile*, IV, note 41.

[4] *Rem. Not. Th. Corn.*, t. II, p. 655, dans Pougens.

ou plusieurs objets : donne-moi une plume *ou* un crayon ; l'un *ou* l'autre. L'alternative, fait remarquer M. B. Jullien, « peut être exprimée entre deux mots dont le sens est le même ; elle ne porte alors que sur les mots considérés comme mots : Byzance *ou* Constantinople, quadrilatère *ou* tétragone [1]. » Il en résulte que *ou* peut se répéter et se placer devant les deux membres de phrase : *Ou* c'est Platon qui philonise, *ou* c'est Philon qui platonise, disaient les chrétiens grecs pour peindre une certaine ressemblance entre ces deux écrivains. *Ou* se joint avec le nom *bien* pris adverbialement pour donner plus de force à l'expression : « *ou* la maladie vous tuera, *ou* ce sera le médecin ; » *ou bien* le médecin [2].

Sinon. Cette conjonction est formée de *si* et *non* rapprochés, et signifie : *autrement, faute de quoi ;* on la trouve encore dans le sens de : *si ce n'est.* Quelquefois *ou* se rencontre devant *sinon* : obéis à l'instant, *ou sinon* tu seras châtié. Des grammairiens ont blâmé cet *ou*, qui en effet est pléonastique, mais n'a rien de choquant.

Tantôt. Ce mot n'est au fond qu'un adverbe composé, qui se répète, comme dans ces phrases : *Tantôt* l'un, *tantôt* l'autre. Les propositions sont alors liées, non pas par le mot *tantôt*, mais par la forme contrebalancée qu'elles prennent. *Tantôt* n'est donc pas plus une conjonction que *ou* et que *soit.*

4° *Adversatives.* Ce sont celles qui marquent quelque différence, quelque opposition ou restriction entre ce qui suit et ce qui précède ; par exemple : *mais, cependant, pourtant, néanmoins, toutefois.*

[1] *Cours sup. de gram.*, t. I, p. 141.
[2] Beaumarchais, *le Mariage de Figaro*, act. III, sc. XV.

Mais. Venue du latin *magis*, cette conjonction exprime une idée qu'on regarde actuellement comme plus forte ou plus importante que celle qui a précédé. Voici des exemples, que nous fournit M. B. Jullien : « 1° Dans le sens augmentatif : Non seulement, il a lu cette fable, *mais* il l'a apprise par cœur ; 2° dans le sens adversatif : Il est fort honnête homme, *mais* il a quelque défaut[1]. » — Autrefois, *mais* était aussi adverbe ; il n'a guère conservé ce sens que dans ces phrases : je n'en peux *mais ;* dans le composé *jamais*, et dans l'interjection *hé mais !* dont on se sert pour passer d'un sujet à un autre.

Cependant. Composé de *ce* et de *pendant*, ce mot est proprement une locution adverbiale. Comme *ainsi*, il n'a rien de conjonctif, il ne lie pas deux phrases grammaticalement ; mais quelquefois il oppose, quant à leur sens, deux propositions. Ainsi, quand dans *le Distrait*[2], le chevalier engage sa sœur à entrer dans un couvent par la peinture des soucis et des inconvénients du mariage, celle-ci lui répond : « Mon frère, *cependant*, tu vas te marier. » Elle oppose donc ainsi son action à ses discours. — *Néanmoins* est, comme *cependant*, une sorte d'adverbe composé ; il signifie *non moins*, et ne lie pas grammaticalement les phrases. — Même observation à faire pour *toutefois* et *pourtant.*

5° *Conclusives.* Ce sont celles qui servent à déduire une conséquence d'une proposition précédente. Telles sont : *Donc*, *partant*, *ainsi.*

Donc. Elle vient du latin *tunc*, par le changement de *au* originaire en *o*, comme *or* de *aurum*, *trésor* de *thesaurus*[3]. On l'emploie pour conclure un raisonnement ou pour prouver une raison donnée auparavant : « Je

[1] Loco citato.
[2] Act. IV, sc. III.
[3] Aug. Brachet, *Gram. hist.*, p. 96.

pense, *donc* je suis [1]. » On peut, dans ce sens, en rapprocher la conjonction *car*, de *quare*, qu'on écrivait autrefois *quar*. — *Donc* se prend aussi adverbialement pour indiquer l'impatience ou l'empressement. Rosine dit, dans *le Barbier de Séville* : « Ma chanson, ma chanson est tombée, courez, courez *donc*, Monsieur. » Et Bartholo, cherchant inutilement cette chanson que le comte Almaviva vient d'emporter, dit à son tour : « Où *donc* est-elle? je ne vois rien. » Un instant après : « Il est *donc* passé quelqu'un [2]? » — On a dit aussi *adonc* dans le sens d'*alors* : « Toutefois il eut *adonc* la fortune propice [3]. » *Donc* s'écrivait autrefois *donques*. On le voit encore dans Segrais :

« *Donques* ô digne sang d'une divine mère [4]. »

Partant n'est pas une conjonction : c'est un adverbe composé de *par* et *tant*, mais qui se prend dans le même sens que *donc*. La Fontaine a dit :

« Plus d'amour; *partant*, plus de joie [5]. »

Ainsi est, à proprement parler, un adverbe ; il ne lie pas grammaticalement les deux phrases, et par conséquent n'est pas une conjonction, mais il indique que la seconde est quant à son sens logique, une dépendance de la première : je serai chez moi toute la journée, *ainsi* vous m'y trouverez sans doute.

Abordons maintenant la seconde classe de conjonctions, selon M. Jullien, celles qu'il appelle *subjonctives*.

Continuant notre subdivision, nous avons :

6° Les *hypothétiques* et *conditionnelles*. Ce sont

[1] Descartes, *Disc. de la Méthode*, 4e part.
[2] Act. I, sc. III.
[3] Amyot, *Vie de Nicias*.
[4] *Timarette*, et B. Jullien, *loco citato*.
[5] *Fables*, VII, 1.

celles qui, en liant un membre de phrase à un autre, servent à opposer, entre les deux sens qu'elles joignent, une condition sans laquelle ce qui est exprimé dans le principal des deux membres cesse d'avoir lieu.

Ces conjonctions sont *si*, *quand*, *lorsque*, *soit que*, *à moins que*, *pourvu que*, etc...

Si (du latin *si*) indique une supposition et ce qui doit s'en suivre : *si* vous venez, vous me ferez plaisir. Cette supposition peut être dubitative, elle équivaut alors à une interrogation : Dites-moi *si* elle doit venir ? — On sous-entend souvent la proposition principale, surtout dans les phrases exclamatives : Ah ! *si* vous saviez ! On remplace souvent *si* par les réunions de mots : *au cas que*, *supposé que*.

Quand. Ce n'est autre chose qu'un nom conjonctif de temps, qui est souvent complément de préposition : *de quand*, *depuis quand*, *jusqu'à quand*. Il s'emploie tout seul, par le retranchement d'une préposition, comme une conjonction de temps :

« *Quand* je plaisais à tes yeux [1]. »

Lorsque est un composé de *lors* et de *que*. C'est cette conjonction, la conjonction par excellence, qui doit nous occuper, puisqu'elle marque essentiellement la subordination et entre dans des locutions si nombreuses.

Venu du latin *quam*, *quod* ou *quum*, *que* remplace, selon le cas, tous les mots d'où on l'a tiré : Vous dites *que* vous viendrez. Ce mot n'a d'autre signification que celle d'une liaison subordonnante ou subjonctive, et cette signification est si abstraite, que l'abbé Girard, dans le travail qu'il a fait sur les conjonctions [2], n'a pas pu trouver pour *que* d'autre nom que celui de conjonc-

[1] Molière, *Amants magnif.*, sc. v.
[2] *Vrais principes*, Disc. XII.

tion *conductive*, « parce que, dit-il, elle sert à conduire le sens à son complément. »

Quoi qu'il en soit, plus le sens de *que* est abstrait, plus on doit s'attendre à le voir se prêter au sens des mots qui l'accompagnent, et former avec eux des composés qui, grâce à lui, jouent le rôle de conjonction, mais dans lesquels *que* seul est conjonction, comme l'a si judicieusement fait remarquer Beauzée[1].

Que s'unit ainsi avec les adverbes de temps, de quantité, avec les noms et les adverbes de manière, avec quelques verbes et surtout leurs infinitifs passés ou participes pris à la forme absolue, d'où les locutions conjonctives *attendu que*, *bien entendu que*, *vu que*, *pourvu que*, *supposé que;* avec différents noms ou adverbes qu'il serait difficile de rapporter à une classe commune; tels sont : *bien que*, *encore que*, *au cas que;* avec des prépositions *à*, *de*, *en*, *par*, *sur*, suivies du nom abstrait *ce*; enfin avec les prépositions *dès*, *outre*, *pour*, *sans*, *selon*. C'est ainsi que nous trouvons la conjonction *que*.

6° Dans les *périodiques*, c'est-à-dire celles qui servent non-seulement à marquer une certaine circonstance de temps, mais qui servent tellement à la liaison et à l'ordre du discours, qu'elles contribuent à en joindre toutes les parties, et à rendre l'assemblage meilleur; ce sont *pendant que*, *durant que*, *tandis que*, *aussitôt que*, etc...

7° Dans les *causatives*, ou celles qui renferment, dans la force et la liaison, la cause de quelque chose, ou la raison pourquoi on l'a faite. Ce sont *afin que*, *parce que*, *puisque*, *de peur que*...

8° Enfin, dans les *explicatives*, ou celles qui lient par forme d'explication : *De sorte que*, *ainsi que*, *de façon que*.

[1] *Gram. génér. et raison.*, t. II, p. 565 et suiv.

Ce qui caractérise la conjonction *que* et toutes les locutions, dans lesquelles elle entre, c'est qu'elle équivaut à la flexion du mode, comme la préposition, nous l'avons vu, équivaut pour le sens à la flexion casuelle. Ainsi, dans : J'apprends *que vous êtes sorti*, la conjonction *que* marque l'idée de subordination qu'exprimerait la terminaison infinitive, dans le latin : *audio te exiisse*, et dans le grec : ἀκούω σε ἐξεληλυθέναι. M. Egger ajoute, avec raison[1] : « que réciproquement, la terminaison du verbe dispense quelquefois d'employer une conjonction pour subordonner une proposition à une autre ; que *jubeo exeatis* est aussi clair, en latin, que j'*ordonne que vous sortiez*, en français. » Mais, si les flexions casuelles ne sont pas assez nombreuses, dans les langues anciennes, pour exprimer tous les rapports des mots entre eux, de même il n'y a pas assez de modes pour rendre, à eux seuls, les rapports qu'exprime la diversité des conjonctions. De là vient que les conjonctions se joignent d'ordinaire à un mode, comme l'optatif ou le subjonctif, alors on dit qu'elles *gouvernent* tel ou tel mode, ou qu'elles *régissent* le verbe à tel ou tel mode. Mais des études philosophiques, récemment faites, tendent à établir que cette manière de parler n'est pas très-juste ; et l'on reconnaît généralement aujourd'hui, dans les meilleures grammaires, que les conjonctions ne gouvernent absolument aucun mode : il y a des habitudes de langage, qu'on est tenu de respecter, à moins de raisons supérieures ; et voilà tout ce qu'on peut prouver[2]. Combien sont nombreux, par exemple, les cas où les Grecs et les Latins emploient l'infinitif ou l'indicatif, tandis qu'en français l'usage commande le subjonctif, bien

[1] *Not. élément. de gram. comp.*, p. 85.
[2] Voir *le* 2e *Fascicule*, p. 83, 84, 85 et 86.

que les conjonctions soient identiques[1] ! Abstraction faite du grec et du latin, nos ancêtres se servaient parfois de l'indicatif où de nos jours on emploie le subjonctif.

« C'est dommage, Garo, *que* tu *n'es* pas entré
Au conseil de celui que prêche ton curé[2]. »

Nous ne saurions actuellement nous dispenser de dire : *que tu ne sois pas entré.* Ne lisons-nous pas encore, dans Molière : « Vous tournez les choses d'une façon qu'il semble que vous *avez* raison? »

Il est vrai que si l'on se servait du subjonctif, ici le sens serait modifié ; c'est ce qui prouve clairement que la pensée, et non la conjonction, chez nos grands écrivains, influe sur le mode. Vérité importante que la philosophie a enfin arrachée à la routine des grammairiens !

Que a souvent aussi pour antécédents *ceci*, *cela* : ils ont *cela* de commun *que...; ce*, *cet*, etc... accompagnés d'un substantif : « L'histoire de Xénophon a encore *cet avantage qu'elle* est plus conforme à l'Écriture[3]. » *Ce* suivi du verbe *être* : *c'est que...* et servant à expliquer quelque chose d'antérieur, ou à énoncer la cause : un grand avantage, *c'est que...;* si je suis venu, *c'est que...*

Il s'unit à différentes prépositions pour exprimer, avons-nous dit, les rapports de subordination, cause, but, supposition, concession, temps; même sans antécédent, il rend divers rapports de dépendance, et même certaines modalités dans des propositions indé-

[1] Voir notre thèse latine, *De Modo subjunctivo*, Paris, E. Thorin, 1866, p. 47 et suiv., et surtout p. 56 et 57.

[2] La Fontaine, *Fables*, liv. IX, 4.

[3] Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle*, 1re part., ch. VII.

pendantes. Les exemples suivants mettront toutes ces fonctions en lumière : 1° *cause* : « Comment voudriez-vous *qu'*ils traînassent un carrosse, ils ne peuvent pas se traîner eux-mêmes[1] ? » ; 2° *but* : Approchez *que* je vous parle ; 3° de *conséquence :* « Je suis dans une colère *que* je ne me sens plus. » Sous-entendu *telle;* 4° de *supposition,* avec le subjonctif présent : « *Qu'*il vienne, il verra » ; 5° il exprime souvent, avec le subjonctif, que le fait énoncé par la proposition est l'objet de la proposition principale, qui suit, et où l'idée antérieure est rappelée par un pronom démonstratif : « *Qu'un* père vous ait aimé, je ne m'en étonne pas ; mais qu'un père si éclairé vous ait témoigné cette confiance jusqu'au dernier soupir ; c'est... [2]. »

Il sert encore à rappeler, comme une sorte de démonstratif conjonctif, l'idée exprimée par les conjonctions *quand, comme, si :* « Quand il viendra, et *qu'*il verra... ; s'il vient, et *qu'*il trouve... »

Dans les propositions indépendantes, *que* sert à exprimer 1° *volonté,* avec le subjonctif : *Qu'*il parte ; 2° *souhait,* avec le subjonctif : *Que* Dieu veille sur vous ; 3° *concession,* avec le subjonctif : Eh bien ! *qu'*il vienne ; 4° *exclamation,* avec le subjonctif :

« *Que* je sois à la fois idolâtre et chrétien [3]. »

III.

Place des Conjonctions.

En général, elles se mettent immédiatement devant le terme ou la proposition, dont elles marquent la su-

[1] Molière, *l'Avare,* act. III, sc. v.
[2] Bossuet, *Oraison funèbre de Condé.*
[3] Corneille, *Polyeucte,* act. III, sc. III.

bordination ou la coordination. En grec et en latin, cette règle reçoit bon nombre d'exceptions; le français s'y conforme.

Les conjonctions de coordination, disent les grammairiens, ne lient que des mots de même espèce, ou des propositions de même nature; ainsi le veut, d'ailleurs, la logique, mais, dans la pratique, il n'en est pas toujours ainsi, surtout en grec et en latin, quelquefois même en français; Bossuet a dit : « Il vit militairement *et* avec beaucoup de frugalité. » Dans un autre passage du *Discours sur l'Histoire Universelle*, nous lisons : « Les Juifs apprirent la langue chaldaïque, fort approchante de la leur, *et* qui avait presque le même génie. »

Le contraire se présente assez souvent, surtout dans notre langue : les conjonctions se suppriment entre les propositions indépendantes, pour donner plus de vivacité au discours; les propositions alors restent liées par le sens et l'ordre des idées. Cette suppression, qu'on appelle *asyndète*, a lieu pour les copulatives, les explicatives, les adversatives, les énumératives et les consécutives : « *Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu.* »

Depuis le XVIIIe siècle, cette suppression tend à se généraliser; parfois même elle est regrettable. En géométrie, on a dû conserver les conjonctions, pour la rigueur du raisonnement. Pascal les emploie presque à chaque phrase dans son traité de l'*Équilibre des liquides*.

La plupart des grammaires signalent l'*Interjection* comme quatrième partie d'oraison invariable; il nous est difficile de faire rentrer l'*Interjection* dans les parties du discours, n'est-ce pas plutôt un simple cri,

destiné à exprimer les mouvements subits de l'âme ou un sentiment vif, comme la joie, l'effroi ou la douleur? — Par suite, elle offre peu d'intérêt au point de vue de son développement à travers les âges; et nous renvoyons le lecteur aux justes observations de M. Aug. Brachet [1] et de M. Marty-Laveaux [2].

CHAPITRE X.

DE L'ORTHOGRAPHE.

I.

L'*Orthographie*, qu'on a le tort de nommer ordinairement *Orthographe* [3], atteindrait à la perfection, si à chaque son répondait dans l'écriture un signe particulier; de telle sorte qu'on ne dût jamais prononcer le même signe de deux manières différentes ni que jamais le même son n'eût dans l'écriture deux signes différents.

Telles sont, du reste, les bases posées par la Grammaire de Port-Royal, en 1660, de l'accord de l'écriture et de la prononciation [4]. Mais il n'existe pas une seule langue où cet idéal soit réalisé, si ce n'est le sanskrit et,

[1] *Nouvelle Grammaire française*, p. 192.

[2] *Grammaire historique de la langue française*, p. 180.

[3] Voyez E. Egger, *Not. de gram. comp.*, p. 18; B. Jullien, *Cours sup. de gram.*, t. I, p. 44; et Firmin Didot, *Observat. sur l'orth.*, p. 42.

[4] Voir l'extrait qu'en donne M. Firmin Didot, p. 5.

parmi les langues modernes, le castillan. Notre langue, moins que toute autre, pouvait avoir cette prétention.

Formée d'éléments assez divers [1], elle eut trop longtemps une orthographe abandonnée à tous les caprices des écrivains; ensuite, des raisons de clarté ont souvent fait écrire les mots autrement que le voulait leur étymologie. « Le mot *sceau*, par exemple, dont nous dérivons *sceller*, qui vient de *sigillum*, en vieux français *séel*, devrait s'écrire *seau*, comme on l'écrivait au moyen âge, et, par conséquent *seller*. Mais comme nous avons déjà *seau*, de *situla*, un vase à puiser de l'eau, on a trouvé bon d'accepter une irrégularité d'orthographe, qui rend plus facile la distinction de ces deux mots. [2] » Nous comptons bien des mots aussi, dont l'usage, ce grand maître du langage, comme dit Horace [3], a dénaturé l'orthographe : « *Acolyte* devrait s'écrire *acoluthe*, puisqu'il vient d'ἀκόλουθος, et qu'on a tiré de ce même vocable grec le nom de la figure de grammaire appelée *anacoluthe*. On devrait écrire testament *holographe* et non *olographe*, puisque ὅλος est surmonté d'un esprit rude, et que, pour une raison pareille, on n'écrit plus aujourd'hui, comme autrefois, *istoire*, mais bien *histoire*. Nous pourrions citer une foule d'exemples de ces anomalies [4].

On comprend que l'orthographe française ait été l'objet de nombreux essais de réformes et d'améliorations. Sans énumérer les tentatives plus ou moins sensées, plus ou moins téméraires, faites depuis le com-

[1] Voir Adolphe d'Assier, *Essai de gram. génér. des lang. Indo-Européennes*, p. 58.

[2] E. Egger, *Not. de gram. comp.*, ch. XXI, p. 152.

[3] *Epit. aux Pisons*, v. 72.

[4] Voyez B. Jullien, *Cours sup.*, t. I, p. 40 et suiv., et Firmin Didot, *Observ. sur l'orth.*, *passim*.

mencement du XVIe siècle, pour simplifier l'orthographe, il est intéressant, et même utile, de se rendre compte des critiques que notre manière d'écrire a subies : on connaîtra mieux alors à quel point nous en sommes, et dans quelle voie nous devons marcher, pour distinguer, mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici, le bon du mauvais usage, et découvrir quelquefois la raison même de cet usage.

En général, de toutes les réformes orthographiques, tentées sur notre idiome, « les unes, trop absolues dans leur ensemble, dénaturaient le caractère et les traditions; les autres offensaient la vue, en altérant la simplicité de notre alphabet; d'autres enfin, n'avaient peut-être que le tort d'être prématurées et de contrarier des habitudes contractées dès l'enfance [1]. »

II.

Au commencement du XVIe siècle, le désordre de notre écriture était à son comble. Au lieu de se rapprocher de sa simplicité primitive, attestée dans le dictionnaire de Firmin Le Ver [2], on croyait faire montre de savoir en la compliquant par la multiplicité des consonnes étymologiques. Dans une des meilleures éditions du *Gargantua* de Rabelais (Lyon, François-Juste, 1542, in-16), on lit dans le prologue le mot *hurle* écrit en huit lignes de trois manières différentes. Aussi, avant même que François Ier, par son édit de Villers-Cotterets (10 août 1539), eût rendu officielle la langue française, en bannissant le latin des tribunaux et des actes publics, quelques gram-

[1] Firmin Didot, *Observ. sur l'orth.*, p. 3.

[2] Edité en 1420. Voir aussi les Glossaires imprimés de 1506 à 1524.

mairiens et certains érudits s'étaient occupés de régulariser notre orthographe.

L'emploi des accents, de l'apostrophe, ainsi que plusieurs de nos signes orthographiques, entre autres la cédille sous le *c*, « quand il tient de la prononciation de l'*s*, » furent réclamés par Geofroy Tory en 1529 [1]. Jean Salomon, année 1533, se sert partout du *ç* dans une dissertation intitulée : *Briefve doctrine pour deuement escripre selon la propriété du langage françoys*. Palsgrave complète heureusement en 1530, les notions vagues de Geofroy Tory relativement à l'accent aigu, et en fixe définitivement l'emploi [2]. Il établit, par rapport à la prononciation, une règle singulière : « Quel que soit, dit-il, le nombre des consonnes écrites pour garder la véritable orthographe, les Français tiennent tant à faire sonner toutes leurs voyelles, que, entre deux voyelles, soit réunies dans un même mot, soit partagées entre deux mots qui se suivent, ils n'articulent qu'une consonne à la fois. » Remarquons toutefois que Palsgrave [3] ne s'arme pas de cette règle contre la surabondance des lettres dans le discours écrit, et qu'il n'en signale l'utilité que « pour garder la véritable orthographe », c'est-à-dire celle qui est conforme à la tradition et à l'étymologie. On ne soupçonne donc pas encore les essais néographiques !

C'est Jacques Dubois (Sylvius), qui lève le premier l'étendard de la révolte ; il bouleverse l'alphabet, « *ut recepta tandem orthographia consuetudini serviat.* » Par des artifices très-ingénieux, mais peu pratiques, il

[1] *Champ-Fleury*, fol. 52, 56 verso. Consulter aussi le Geofroy Tory de M. Aug. Bernard, 2e édit., Paris, Tross, 1865.

[2] *Esclarcissement de la langue françoyse*, composé pour Marie Tudor, 1530, édit. de M. Génin.

[3] Id..., ibid.

cherche à présenter le mécanisme de la prononciation française. Avec un certain nombre d'accents il détermine la valeur phonique des voyelles digrammes ou diphthongues, il écrit : *ceu-al* de *caballus*, *meûrt*, *limacon*, contrairement à la doctrine de Geofroy Tory. Il distingue aussi l'*i* consonne de l'*i* voyelle, l'*u* consonne de l'*u* voyelle; en d'autres termes, le *j* de l'*i*, le *v* de l'*u* : ce qui est une précieuse innovation, puisque cette confusion a été maintenue par des opiniâtres plus de deux siècles après lui.

Le *g*, s'il a le son dur, *gue*, doit être coiffé d'un petit *u* : *gorge*. Combien l'usage était plus simple ! Esclave, par fantaisie, de l'étymologie, dont il prépare, à son insu, l'oubli, Dubois prétend qu'on écrive : *ligous* au lieu de *li - sous*, à cause de *le-gamus;* mais on aura soin, ajoute-t-il, de marquer le *g* d'un petit *s* : *li-gous*[1], etc...

Etienne Dolet conseilla, quelques années plus tard (1540), l'usage de l'accent grave sur *à* préposition et *là* adverbe ; c'était un grand progrès, en un temps où les grammairiens ne voyaient dans *à* qu'un cas de l'article. Il proposa, particulièrement en poésie, l'apocope dans les mots : *manîment* pour *maniement*, *paîra* pour *paiera*, *hardîment* pour *hardiement* (de *mente hardie*). Il est le premier à recommander le remplacement de *z* par *s*, comme marque du pluriel dans les substantifs et les adjectifs, le maintien du *t* à la fin des mots pluriels en *ant* et *ent*. Bien qu'étymologiste, en matière d'orthographe, comme son prédécesseur Dubois, il simplifie la manière d'écrire certains mots : tandis qu'il laisse *aureilles*,

[1] J. Dubois, *In Gallicam linguam Isagωge*, 1531 ; les doctrines de cet ancien traité grammatical ont été parfaitement résumées par M. Ch. Livet, *Gramm. et gramm. fr. au XVIe siècle*, p. 31 et suiv., et par M. Francis Wey, *Révol. du lang. franç.*, p. 276 et suiv.

quelcque, *maling*, *soubdain*, *rhithme* (pour rime), il corrige ainsi : *cinquiesme*, *alaine* (halitus), *haren*, j'*exepte*, *rimprimer*, *rouvrir*, et quelquefois *home*.

III.

Voici venir le père des réformateurs de l'orthographe, Louis Meigret, qui, n'admettant aucun compromis entre « la configuration étymologique et la prononciation de la prolection », rompt en visière avec les usages reçus et inaugure une orthographe à lui, qui consiste à écrire les mots tels qu'on les prononce. Mais cette réforme était trop radicale pour réussir ; aussi l'auteur vit-il bientôt s'élever contre ses prétentions Guillaume des Autels, sous le pseudonyme de Glaumalis de Vezelet, dans son *Traité touchant l'ancien orthographe françois et l'écriture de la langue françoise contre l'orthographe des Meigrétistes* (Lyon, 1548). Meigret répondit avec amertume, se laissa même entraîner à des vivacités regrettables, et l'on peut dire que les deux adversaires tombèrent dans une exagération facile à prévoir [1].

Pendant ce temps-là, Jacques Pelletier du Mans, publiait son *Dialogue de l'orthographe et de la prononciation françoise*, pour soutenir la réforme. Ses tentatives sont moins hardies sans doute que celles de Meigret ; mais il leur manque aussi le succès qui seul pouvait les justifier.

Quoi qu'il en soit de ces exagérations, il en est résulté, pour notre orthographe, d'excellentes simplifications, que l'usage a sanctionnées pour quelques-unes, comme la suppression du *g* dans les mots où il n'est pas pro-

[1] L'histoire de cette polémique a été supérieurement tracée par M. Ch. Livet, *Hist. de la Gram. et des gram. franç. au XVIe siècle*, p. 134 et suiv.

noncé, tels que *cognoistre*, *ung*, *besoing*; celle du *d* de *advenir*, *advisé;* du *c* dans *dit* et *fait;* de l'*s* dans *bete* et *fete;* de l'*a* dans *orner*, qu'on écrivait avant *aorner*. On trouvait antérieurement *soubcontrerolleur*, depuis cette lutte on a écrit *soubcontroleur,* qu'on pourrait même ramener à *soucontrôleur*, puisqu'on voit *soutenement*, *soucoupe*. Le *t* intercalaire de *dîne-il*, *ira-il*, a commencé alors à paraître, puisqu'on le prononçait. En résumé, la langue française venait de faire un pas de géant dans la voie de la simplification de l'écriture.

IV.

Peut-être sera-t-on curieux, particulièrement en Anjou, de savoir ce que l'angevin Joachim Du Bellay a pensé de notre orthographe.

Voici ce qu'il dit dans sa célèbre *Défense et Illustration de la langue françoise :* « Quant à l'orthographe, j'ai plus suivi le commun et antique usage *que la raison*, d'autant plus que cette nouvelle (mais légitime à mon jugement) façon d'escrire est si mal reçue en beaucoup de lieux, que la nouveauté d'icelle eust pu rendre l'œuvre, nonguères de soy recommandable, mal plaisant voire contemptible aux lecteurs ». — Du Bellay serait donc néographe, s'il osait. Cette crainte de paraître « mal plaisant ou contemptible » en a retenu beaucoup d'autres : ainsi Périou se contente de proposer la suppression de l'*s* dans *hoste* et la substitution de l'*a* à l'*e* dans tous les mots où l'*e* sonne comme un *a*, par exemple : *science*, *providence*, etc. [1]; J. Pillot et J. Garnier se plaignent amèrement des lettres étymologiques inutiles et du contraste de l'écriture avec la prononciation. Le premier nous initie à l'emploi du tréma et cherche à dé-

[1] *Dialogi de linguæ Gallicæ origine*, 1555.

truire l'abus des lettres majuscules. Quant à l'orthographe proprement dite, leur théorie n'a rien d'exagéré. J. Pillot signale, comme en passant[1], le grand avantage qu'il y aurait à simplifier l'orthographe, à retrancher notamment des vocables les nombreuses lettres qui ne se prononcent pas, et qu'il appelle *lettres muettes*.

Ramus, plus hardi que ses devanciers, se déclare sincèrement réformateur et donne à ses lecteurs un système qui a pour but la représentation exacte de la prononciation par l'écriture. On peut reprocher sans doute quelque bizarrerie à sa méthode, puisqu'il ne craint pas d'emprunter des lettres au grec, quand les nôtres lui manquent, pour exprimer certains sons, comme le fera plus tard Duclos ; mais toujours est-il que, grâce à son livre, nous savons comment le français se prononçait sous Henri III. Ramus ne fut guère plus heureux dans ses tentatives que les Meigrétistes, et pour les mêmes raisons : Etienne Pasquier et Henri Estienne opposèrent l'autorité de leur savoir et de leur érudition à l'orthographe fantaisiste de Ramus.

V.

Dès 1609, le signe *ch*, pour indiquer le *c* chuintant, fut donné à notre langue par Robert Poisson[2] ; et, en 1633, le secrétaire du roi Antoine Oudin, dans sa *Grammaire françoise rapportée au langage du temps*, se montre étymologiste intelligent. « Comment, dit-il, bannissant les lettres radicales, vrai fondement de l'origine de nos vocables, se tirera-t-on des confusions où nous jette l'impertinente façon d'écrire des réformateurs outrés? Comment discernera-t-on *an* (amus) de

[1] *Gallicæ linguæ Institutio*, p. 9.
[2] *Alfabet nouveau de la vrée ortografe.*

en (in), *amande* (amygdala) de *amende* (mulcta), *accord* (contractus), et *accort* (prudens), *autel* (altare) et *hostel* (domicilium), *nœud* (nodus), *neuf* (novus et novem), *lacer* (ligare) et *lasser* (fatigare), et une foule d'autres mots, qui, s'escrivans d'une mesme sorte, nous embroüilleraient estrangement? » Oudin commence donc la série des réformes introduites lentement, et qui, n'attaquant à la fois qu'un petit nombre de défauts, conservent les lettres étymologiques et les rapports syntaxiques.

C'est ce caractère de mesure et de sagesse que nous retrouvons dans le P. Chifflet. Continuant la tradition des Firmin Le Ver, des Dolet, des Garnier et des Pillot, il conseille d'écrire *effet* et non *effect*, *sujétion* au lieu de *subjection*, *soumettre* pour *soubmettre*, *ajouter* et non *adjouter*. Ménage, une trentaine d'années plus tard, se rapproche autant que possible de la prononciation, sans chercher à être phonétique; il tend à simplifier quelques règles de grammaire, à supprimer un grand nombre de lettres doubles et de lettres étymologiques, proposant d'écrire *Antoine*, *Maturin*, *Ermite*, *Postume* sans *h*; sa tentative a prévalu dans certains mots, comme *Antoine* et *Ermite*; mais l'étymologie l'a emporté dans les autres. C'était toujours un bénéfice pour notre orthographe !

A l'époque où nous sommes arrivés, MM. de Port-Royal rédigèrent la *Grammaire générale et raisonnée*, proclamant les principes d'une sage orthographe, que nous avons exposés en commençant. C'est à propos de cette méthode que Duclos fit les fameuses *Remarques*, qui contiennent tout son système hardi et novateur; presque plus de signes étymologiques, *f* et *t* pour *ph* et *th*, *conètre* au lieu de *connoître*, *conter* pour *compter*. C'était excessif; mais, puisque l'on a adopté *fantaisie*, *fantôme*, *frénésie*, *trône*, *trésor*, on ne peut nier les

progrès que ce réformateur a fait faire à notre façon d'écrire.

VI.

L'orthographe, sous la plume de Régnier-Desmarais [1] est loin d'avoir progressé autant que la prononciation. Ennemi de toute réforme, le savant secrétaire de l'Académie conserva scrupuleusement toutes les lettres, même les doubles et les contraires à l'étymologie; il repoussa les accents sur les *e* de l'intérieur des mots, et fut soutenu dans ses opinions orthographiques par bon nombre de membres de la docte assemblée.

Malgré les justes observations des grammairiens du XVIe siècle, l'abbé Régnier maintient le *z* au pluriel des noms et des adjectifs, « qui se terminent au singulier par un *e* fermé, » ainsi que dans les secondes personnes du pluriel, à moins qu'elles se terminent par un *e* muet; auquel cas le *z* est remplacé par *s*. Cependant, ces lettres caractéristiques de nombres et de personnes, ne faisant pas partie intégrante des mots, il était facile de ramener ces terminaisons à l'unité. Il gardait aussi l'*s* au milieu des mots : *Estat*, *maistre*. C'est l'Académie qui, dans la 2e édition de son Dictionnaire, modifia l'écriture de quelques mots, tels que *éploré*, au lieu de *esploré*. Cette réforme, jointe à celle de Périou pour *hoste*, était autant d'acquis pour la simplification de l'orthographe. Toutefois, on est redevable à Desmarais de quelques remarques précieuses; par exemple, d'avoir indiqué comment *chapelle*, *chandelle*, *fidelle*, *folle*, *homme*, *femme*, *bonne* par deux *l*, deux *m*, deux *n*, deviennent *chandelier*, *fidélité*, *féminin*, *homicide*, *bonace* : c'est une question d'accent [2]. La meilleure preuve, c'est que dans cer-

[1] *Traité de gram. franç.*, p. 118.

[2] Id., ibid., p. 102, et Firmin Didot, *Observ. sur l'orthog.*, p. 49.

tains mots la lettre double a été remplacée par un accent grave : ainsi on écrit : *clientèle*, *fidèle*, *stratagème*, *deuxième*, *diadème ;* mais le nombre de mots figurés de la sorte est très-restreint, et, dans tous les cas, on est en droit de regretter de n'avoir pas une règle générale. — Le *b* et le *c* font, dit-il, exception aux autres consonnes, ils ne se redoublent pas dans le milieu d'un mot, après quelque voyelle que ce soit; c'est à tort qu'on dit *rabbattre*, *raccourcir* [1].

Moins savant que Régnier-Desmarais, Dangeau, son collègue à l'Académie, avait plus d'originalité et d'indépendance. Il soutenait contre lui que l'orthographe devait se rapprocher de la prononciation et que les mêmes lettres devaient représenter les mêmes sons. Les conséquences de ce principe rentrent toutes dans les deux règles suivantes : 1° Supprimer toutes les lettres qui ne s'entendent pas ou ne sont pas nécessaires, et changer toutes celles qui n'ont pas dans tel endroit leur son naturel ; 2° n'excepter de cette règle que les lettres caractéristiques des nombres, des genres, des personnes. Malheureusement, comme toutes les règles générales, celles-ci conduisent, dans la pratique, à des contradictions assez graves; elles feront écrire, par exemple, *France* par un *c* et *Fransais* par un *s* [2]. — Ai-je besoin d'ajouter que, comme Duclos, le radical Dangeau supprime le *ph* et le *th* tirés du grec? Plus tard Voltaire, Domergue et Marle ont écrit de même *filosofie*, *tèse*, *téorie :* pourquoi n'a-t-on pas encore généralisé le principe, puisqu'il nous a déjà valu *fantaisie*, *frénésie*, *trône?*

Le P. Buffier, dans sa grammaire, qui date à peu près du même temps, favorise, lui aussi, l'orthographe nou-

[1] *Traité de gram. franç.*, p. 107.

[2] B. Jullien, *Cours sup. de gram.*, t. I, p. 46.

velle, avec la conviction qu'elle est « le parti le plus commode, et conséquemment le plus sage [1]; mais avant tout, dit-il, il faut se conformer à l'usage général, remplaçant par λ *l* ou *ll* mouillée, représentant les signes *ou*, *ch*, *gn* par ω, δ, χ, ñ : » enfin, la suppression de presque toutes les doubles consonnes, tels sont les points, ou à peu près, dans lesquels il suit les néographes.

Quelques années après la publication de la grammaire du P. Buffier, en 1730, un grammairien d'une haute portée, Dumarsais, posait [2] les principes clairs et rationnels de son orthographe, qui méritait plus de succès qu'elle n'en a eu. — Persuadé que la prononciation est un *usage*, et l'écriture un *art*, tout en tenant pour la suppression des lettres doubles, il concède deux consonnes à *homme*, à *personne*, à *honneur*, à *donner*, à *naturelle*, malgré leur étymologie latine et leurs précédents orthographiques; car Dumarsais ne veut rien qui blesse les yeux ni les oreilles. On ne peut pas être plus conciliant; aussi, la postérité a-t-elle usé de la permission. En thèse générale, les signes orthographiques, qui laissent subsister l'écriture ancienne, doivent être préférés à des suppressions de lettres; cependant, quand une consonne a été doublée en dépit de l'étymologie, et que d'ailleurs on ne la prononce pas, nous croyons bon, avec Dumarsais et Duclos, de retrancher une de ces lettres comme parasite.

L'abbé Girard [3] n'est guère plus absolu que Dumarsais : il étend même aux accents et aux traits d'union l'indulgence de son prédécesseur.

Ce qui surtout fit faire un rapide progrès à notre or-

[1] P. 388.

[2] Grammaire placée en tête du *Traité des Tropes*.

[3] *Vrais Principes de grammaire*, 1747.

thographe, ce fut la consécration officielle des réformes sensées, ci-dessus relatées, par l'Académie française dans la quatrième édition de son Dictionnaire, 1762. Messieurs les Quarante allèrent même plus loin que leurs devanciers, en abandonnant, dans quelques mots usuels, l'*y* étymologique qu'ils remplacèrent par l'*i*, et, comme ils l'avaient fait dès la première édition pour *cristal*, *cristalliser*, *cristallin*, etc..., ils supprimèrent l'*y* à *chimie* et ses composés, à *absinthe* et à *yvraie* [1]. Ils firent tomber quelques lettres doubles, comme dans les mots *agrafe, argile*, *éclore*, *poupe*, au lieu d'*agraffe*, d'*argille*, d'*éclorre*, de *pouppe;* enfin, parmi quelques autres changements, je remarque qu'au lieu de *coeffe*, ils écrivent *coiffe;* au lieu de *hanicroche*, *anicroche;* pour *raiz-de-chaussée, rez-de-chaussée.*

VII.

Beauzée vient ensuite : esprit méthodique et scrupuleux, nous le savons, il se range du parti des novateurs pour la suppression des lettres doubles, qui ne se prononcent pas, comme dans *abé*, *acord*, *afaire*, *home*, *persone*, etc... Seulement, il a, plus que Dumarsais et l'abbé Girard, le courage de ses opinions; il poursuit aussi plus loin qu'eux les conséquences de ses principes et cela avec juste raison, quand il s'agit des accents, des trémas, des cédilles, qu'il voudrait voir distinguer les sons différents d'une même réunion de lettres : *Jérusalèm* (eme), *empereur* (anp); *nid, Davìd; drap, càp; dignité* et *ignition; gnòme* et *ignorant;* les *Guises*, et

[1] Voir les *Cahiers* et *Remarques sur l'orthographe françoise*, pour estre examinez par chacun de M^rs^ de l'Académie, avec des observations de Bossuet, Pellisson, etc..., publiés avec une introduction, des notes et une table alphabétique, par M. Ch. Marty-Laveaux (Paris, 1865, in-18), par exemple, la p. 9, sur l'emploi de l'*y*.

vivre à *sa guise ; François* et *Françòis* [1]; Beauzée voudrait aussi qu'on écrivît *présence* et *presséance*, *archange* et *çhance*, ce qui est parfaitement rationnel, puisque la cédille indiquant déjà le son sifflant de l'*s* l'*h* qui vient après semble devoir rendre ce sifflement plus fort, comme il l'est en effet, dans l'articulation palatale *çh ;* d'un autre côté, le son fort du *c* sans cédille ne variant pas devant l'*h*, Beauzée trouve le moyen de ramener à l'analogie de l'écriture les mots que la prononciation a fait mal à propos écarter l'un de l'autre, comme *monarchie* et *monarque* qu'il écrit *monarche*, sans cédille, conservant ainsi l'étymologie et la prononciation. — Même application de la cédille au *t*, prononcé doux devant un *i*, comme dans *portion*, *objection ;* à l'*h* aspirée. Beauzée veut enfin que l'*s* soit, toujours et partout, le signe du pluriel, et que les mots composés se décomposent dans le manuscrit, et, à plus forte raison, dans les imprimés; de sorte que l'on dise : *a fin que*, *puis que*, *lors que*, *mon sieur* [2].

Ce système, on le voit, malgré ses imperfections, atteste un progrès immense dans l'orthographe rationnelle de notre langue, et contient même le germe de toutes les réformes raisonnables. En effet, quelques-uns des signes sont excellents ; et, si les autres prêtent à la critique, on pourra les remplacer par des signes plus analogiques, et c'est alors qu'on arrivera à faire disparaître un grand nombre des irrégularités de notre manière d'écrire.

[1] Encyclopédie méthodique, *Gram. et littérat.*, t. II, Paris, 1789, art. : *Orthographe*, et surtout *Néographisme*, et Obry, *Etud. sur le part. pas. franç.*, n, G., p. 261. — La *Gram. comp.* de Raynouard, *passim ;* l'Etude sur la langue franç., de M. Fr. Wey, *Biblioth.* de l'*Ecole des Chartes*, t. I, p. 469 ; et enfin, Génin, *Variat. du lang. franç.*, p. 20 et suiv.

[2] Beauzée, *Gram. génér.*, t. I, p. 177 et suiv., et B. Jullien, *Cours sup. de gram.*, t. I, p. 49.

VIII.

Le plus difficile est donc fait : c'est en vain que Pierre-A. Gorgas, fera à l'usage des patriotes, une grammaire française où seront appliquées l'orthographe et les doctrines rénovatrices de la politique [1] ; c'est en vain que Domergue, renouvelant les tentatives des plus audacieux réformateurs, proposera une méthode toute phonétique, inventera même des caractères nouveaux [2], il ne fera que retarder le résultat auquel nous tendons, il n'arrêtera pas le progrès. C'est vainement aussi que Marle, moins révolutionnaire toutefois que Domergue, voudra faire prévaloir les sons sur l'étymologie, il n'arrivera qu'à occuper quelque temps les esprits [3]. Désormais le public a reconnu et adopté les vrais principes, sur lesquels doit reposer tout bon système orthographique : un judicieux compromis entre la prononciation, l'étymologie et les caractéristiques de nombres, de temps et de personnes.

Ce sera l'incontestable mérite de Beauzée d'avoir proclamé cette vérité, et l'honneur de notre siècle d'avoir résolument marché dans cette voie à la suite des Charles La Loy [4] et Alexandre Erdan [5], des Poitevin [6], des Léger Noël [7], des B. Pautex [8], des Edouard Raoux [9],

[1] Cet ouvrage est conservé à Lyon, Bibliothèque du palais des Arts. Voir à ce sujet, la *Gazette de Lyon* du 20 novembre 1853.

[2] *Manuel des Etrangers*, 1805, p. 177 et suiv.

[3] *Appel aux Français*, 1829, p. 5 et suiv.

[4] *Balance orthographique et grammaticale*, Paris, 1853.

[5] *Les Révolutionnaires de l'A, B, C*, 1854.

[6] *Gram. génér. et hist. de la lang. franç.*, 1856.

[7] *Les Anomalies de la lang. franç*, 1857.

[8] *Remarques sur le Diction. de l'Acad.*, 1856.

[9] *Orthographe rationnelle*, ou *Ecriture phonétique*, Paris, librairie suisse, 1865.

des Ambroise-Firmin Didot [1], et des B. Jullien [2]. Ce dernier philologue surtout, qui a le rare talent de répandre sur toute question de grammaire la lumière de la raison et de la philosophie, présente, dans ses nombreux ouvrages, des théories si rationnelles, et trace un tableau si séduisant, non pas de ce qu'est notre orthographe, mais de ce qu'elle devrait être, que nous allons résumer ici ses doctrines : ce sera le dernier mot sur la désirable éclosion d'une bonne orthographe, que trois siècles de recherches et de tâtonnements n'ont pu encore nous donner.

IX.

M. B. Jullien se montre sage partisan d'une réforme modérée et progressive. Comme Dumarsais, il voudrait le retranchement d'une de ces doubles lettres non étymologiques et même étymologiques, selon le désir de Duclos; ainsi que Dangeau, Duclos et Voltaire, il souhaite la substitution des *F* et des *T* aux *ph* et *th;* suivant Beauzée, il réclame le remplacement des *x* et des *z* par le signe caractéristique et uniforme *s*, comme marque du pluriel, sans jamais altérer le radical par la suppression du *t* dans les vocables terminés par *ant* et *ent*. Toujours comme Beauzée, M. Jullien propose de noter par un signe, le tréma par exemple, la double prononciation *anguille*, *aiguïlle*, *Adam*, *Abrahäm*. Il fait aussi très-judicieusement remarquer que le trait d'union est quelquefois de toute nécessité. *Dessus*, *dessous*, qu'un enfant épelle à tort *dès-sus*, *dès-sous*, parce qu'il cons-

[1] *Observations sur l'Orthographe*, 1868.

[2] *De l'orthog. et des systèmes nèograph., Cours sup. de gram. — Thèses de gram. Principales étymol. de la lang. franç. : De la nécessité de qq. réf. dans l'orth. franç.*

tate la présence de deux *s*, pour éviter la mauvaise prononciation *dezu*, *dezou*, font de véritables barbarismes, puisque la composition de ces mots est *de-sous*, *de-sus*. S'il en est ainsi, pourquoi ne l'écrit-on pas selon la logique?

Tous les grammairiens sont convenus que l'accent aigu sert à indiquer un son fermé, l'accent grave un son ouvert : il serait donc très-raisonnable d'employer ce dernier à noter la différence entre *je bois* et du *bois*. Par contre, si le circonflexe est bien à sa place dans *tête*, *maître*, où il tient lieu d'une lettre retranchée, il est très-déplacé dans *extrême*, *problême*, *suprême*.

A l'égard des lettres, M. Jullien croit raisonnable de conserver celles que l'usage nous a transmises, qu'elles soient simples ou composées; et, avec la meilleure volonté du monde, on ne peut écrire *bateau*, *bato*, comme le voudraient les néographes, puisqu'il forme *batelier*, *batellerie*. Il y a cependant des lettres qu'il faudrait changer : d'abord, celles qui contredisent l'étymologie ou brisent les familles de mots, sans aucune raison. N'est-il pas absurde d'écrire *contraindre* par un *a*, quand tous les mots de sa famille *astreindre*, *étreindre*, *restreindre* s'écrivent par un *e*? de *cil*, on fait *ciller*, et de celui-ci *déciller*; mais au lieu de l'écrire par un *c*, on l'écrit par deux *s*, contrairement à toute raison. — Que gagne-t-on encore à écrire *président* (substantif), par un *e*, et *présidant* (participe), par un *a*? Si encore c'était pour empêcher la confusion de ces deux mots, on pourrait l'excuser; mais alors, comment se fait-il que un *prétendant* s'écrive, comme le participe présent du verbe *prétendre*, par un *a*? — On ne met plus aujourd'hui deux *l* à *fidèle*, parce que, dit-on, ce mot vient du latin *fidelis*; alors pourquoi serait-ce une faute de dire *tèle* de *talis*? On écrit, de *dessin dessiner*, de *destin destiner* et *destination*, de *plan planer* et *esplanade*, de *nation*

national et *nationalité;* d'où vient que l'on mette deux *n* à *additionner* de *addition*, *constitutionnel* de *constitution ?* — Nous accordons deux *r* à *nourrir;* mais, alors comment se fait-il que *courir* n'en prenne qu'un et que *courrier* en ait deux, quand *coureur* n'en a qu'un [1] ? Pareillement pour toutes les doubles consonnes.

Si le *ch* était comme le veulent Beauzée et M. Jullien, accentué, quand il se doit prononcer chuintant, il se ferait sentir dur, lorsqu'il ne serait marqué d'aucun signe, et alors on ne serait plus choqué de l'anomalie de *monarchie* et de *monarque.*

C'est à MM. les Académiciens, dignes mandataires de la nation, quand il s'agit des intérêts de la langue française, de sanctionner solennellement ces derniers progrès. Puissent-ils prendre en considération les sages *observations* de M. Ambroise-Firmin Didot *sur l'orthographe*, et les judicieuses remarques de M. B. Jullien sur la *nécessité de quelques réformes dans l'orthographe française* [2] ! Bientôt la belle langue de la France donnerait moins de peine, je ne dis pas seulement aux jeunes Français qui l'étudient; mais encore aux étrangers, justement curieux de la connaître, pour qui elle est si difficile à parler, plus difficile encore à *écrire.*

[1] Firmin Didot, *Observ. sur l'orth.*, p. 48 et suiv.; et *passim* toute la 1re partie de cet excellent livre.

[2] *Revue de l'Instruct. publiq.*, 5 mai 1864. — Voir encore les articles sur l'ouvrage de M. Didot, *Revue de l'Instr. publ.*, 19 mars, 22 octobre 1868 et 14 janvier 1869.

ANGERS, IMPRIMERIE P. LACHÈSE, BELLEUVRE ET DOLBEAU.

511601